

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

N° 14



1895

BELFORT
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DEVILLERS

43 ET 45, RUE THIERS, 43 ET 45

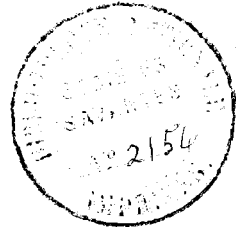
—
1895

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

N° 14



BELFORT

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DEVILLERS

43 ET 45, RUE THIERS, 43 ET 45

1895

Per. 8° 12550

Le Comité laisse aux auteurs des travaux publiés dans le Bulletin toute la responsabilité de leurs assertions.

Le Comité rappelle aux Sociétés correspondantes que la liste des ouvrages publiée dans la première partie du Bulletin sert d'accusé de réception pour les publications qu'elles échangent avec la Société Belfontaine d'Emulation.

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

*Approuvés par arrêtés préfectoraux du 25 Mars 1872
et 21 Mai 1895*

ARTICLE PREMIER.

Une Société est formée sous le nom de Société Belfortaine d'Émulation.

ART. 2.

Elle a pour but de développer le goût des choses littéraires et scientifiques, de rechercher et de conserver tout ce qui se rattache à l'histoire de Belfort et de l'Alsace, de fonder un musée et spécialement de reconstituer et d'accroître la bibliothèque de la ville.

ART. 3.

La Société se compose :

- A. De membres honoraires ;
- B. De membres titulaires en nombre indéterminé ;
- C. Et de membres correspondants.

ART. 4.

La Société est administrée par un Comité de quinze membres, renouvelable par tiers tous les ans.

Lorsqu'un membre du Comité quitte pour cause de démission, décès ou départ, le sociétaire qui est élu à sa place ne sera nommé que pour le temps qu'il avait encore à remplir ses fonctions.

Le Comité nomme son président, vice-président, son secrétaire et son trésorier.

ART. 5.

Le président, et en son absence, le vice-président, convoque, par l'intermédiaire du secrétaire, la Société et les réunions du Comité ; il ouvre, il dirige et clot les séances ; il signe les actes et ordonnance des dépenses. Dans les réunions du Comité, il a voix prépondérante en cas de partage.

ART. 6.

L'un des secrétaires rédige les procès-verbaux des réunions de la Société et du Comité ; il fait toutes les convocations et la correspondance ; il tient le registre où sont inscrits les noms et domiciles des membres de la Société et celui dans lequel sont portés les dons et acquisitions.

ART. 7.

Le trésorier est dépositaire responsable des fonds de la Société ; il perçoit les dons, les subventions et cotisations ; il opère les paiements ordonnancés par le président. Il est tenu de faire un rapport de ses opérations à la réunion générale du mois de mars.

ART. 8.

Le Comité se réunit toutes les fois que l'intérêt de la Société le demande ; il surveille l'impression du Bulletin ; il autorise la publication des mémoires ; il veille à la conservation des collections et décide les acquisitions à faire.

ART. 9.

La Société se réunit chaque année au mois de mars en assemblée générale, elle procède au renouvellement des membres du Comité dont le mandat est terminé ; l'élection est faite au scrutin de liste à la majorité relative.

ART. 10.

La Société peut tenir des séances extraordinaires lorsque le Comité le jugera convenable.

ART. 11.

L'avoir de la Société se compose :

- 1° De la subvention de l'Etat ;
- 2° De celle du département ;
- 3° De celle de la ville ;
- 4° De la cotisation de 5 fr. payée par chaque membre ;
- 5° Des livres et objets de toute nature acquis par la Société à quelque titre que ce soit et qui restent sa propriété jusqu'au moment de sa dissolution.

ART. 12.

La Société s'interdit toute discussion politique ou religieuse.

ART. 13.

La dissolution de la Société ne pourra avoir lieu que si le nombre des sociétaires se trouvait réduit au-dessous de vingt.

ART. 14.

En cas de dissolution, l'avoir de la Société deviendrait la propriété de la ville.



SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

ADMINISTRATION

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. le Général de division Gouverneur,
l'Administrateur du Territoire de Belfort,
le Maire de Belfort.

COMITÉ D'ADMINISTRATION

MM. JUNDT, inspecteur général honoraire des ponts et
chaussées, Président.
SCHIRMER, proviseur du Lycée, Vice-Président.
DUBAIL-ROY, Secrétaire.
BARDY Victor, docteur en médecine.
BAUMANN, peintre.
BONNAYMÉ, contrôleur principal des mines en retraite.
CHAVIN-COLIN, professeur de philosophie au Lycée.
CORBIS, docteur en médecine.
GODARD, professeur d'histoire au Lycée.
MÉNÉTREZ, avocat.
MERLE, adjoint.
NARDIN, pharmacien.
ROESCH, pharmacien.
TOUVET Charles, négociant.
VIELLARD Léon, maître de forges, Morvillars.
BECK, bibliothécaire.
KAUFFMANN, bibliothécaire-adjoint, Trésorier.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut, à
Paris.
Contejean, professeur honoraire de Faculté, à Mont-
béliard.

- MM. le général Munier, à Bayonne.
Henner, peintre, à Paris.
Scheurer-Kestner, sénateur.
le Supérieur des Bénédictins, à Delle.
Cestre, conducteur des travaux du Rhin, en retraite,
à Neuf-Brisach.
Bleicher, professeur à l'Ecole de pharmacie, à Nancy.
Bartholdi, sculpteur, à Paris.
Papuchon, colonel du génie, directeur du service de
la télégraphie militaire, à Paris.
Berger Philippe, membre de l'Institut, à Paris.
-

MEMBRES TITULAIRES

- MM. Abt, pasteur, à Belfort.
Ackermann, médecin-vétérinaire, à Delle.
Ardin, Directeur de la Banque de France, à Belfort.

Bailly Louis, employé à la Préfecture, à Belfort.
Bardot Louis, administrateur à la Direction des ma-
nufactures de l'Etat, à Paris.
Bardy Henri, pharmacien, à Saint-Dié.
Bardy Victor, docteur en médecine, à Belfort.
Barthélemy, professeur à l'Ecole normale, à Belfort.
Bauer Emile, caissier des houillères de Ronchamp.
Baumann, peintre, à Belfort.
Bauzon, négociant, id.
Beck, commandant en retraite, à Belfort.
Beck, bibliothécaire, id.
Bègue, employé au chemin de fer de l'Est, à Belfort.
Belin, avocat à la Cour d'Appel, Besançon.
Bellenot, ingénieur, à Giromagny.
Belliard, négociant, à Belfort.
Beloux Auguste, pharmacien, à Giromagny.
Beloux Abel, propriétaire, à Belfort.
Benner, négociant, à Belfort.
Benoit, docteur en médecine, à Paris.
Bentzinger, directeur des écoles, à Giromagny.
Bernard, médecin-major au 27^e de ligne, à Dijon.

- MM. Berceot, docteur en médecine, à Belfort.
Bernheim Simon, propriétaire, à Belfort.
Bernot, sous-directeur des Contributions indirectes,
à Belfort.
Bertin, substitut du Procureur de la République, à
Belfort.
Berthold, juge au tribunal civil, à Belfort.
Bétry, vice-président de l'Union belfort^{ne}, à Belfort.
Billet, capitaine au 35^e de ligne, à Belfort.
Blanchot, ingénieur à la Société Alsac^{ne}, à Belfort.
Bischof, médecin-major au 11^e hussards, à Belfort.
Bizot, vétérinaire principal en retraite, à Delle.
Blondé Victor, propriétaire, à Belfort.
Blondé fils, négociant, id.
Blum Fernand, négociant, id.
Blum, chef d'entretien du chemin de fer de l'Est, en
retraite, à Belfort.
Bock, chef de gare, à Belfort.
Bohl, rentier, à Bavilliers.
Bohn, ingénieur à la Société Alsacienne, Belfort.
Boigeol Jules, manufacturier, à Giromagny.
Boigeol Fernand, id. id.
Bonnaymé, contrôleur principal des mines, en re-
traite, à Belfort.
Bordes-Gesser, négociant, à Belfort.
Bornèque Eugène, manufacturier, à Beaucourt.
Boucheron, directeur de l'école normale, à Belfort.
M^{lle} Boulanger, institutrice, à Beaucourt.
MM. Bourquard Célestin, trésorier à la Caisse d'épargne,
à Belfort.
Bourquard Célestin, propriétaire, à Belfort.
Bourquard, horloger, id.
Bourquard, profess^r à l'école normale de Chaumont.
Bourquard, percepteur, à Belfort.
Bosch-Stein, industriel, à Danjoutin.
Bourquin, conducteur principal des ponts et chaus-
sées, à Belfort.
Bretegnier, pasteur, Belfort.
Briottet (l'abbé), vicaire, id.
Briquez, administrateur-adjoint, à N'Gaous (Algérie).

- MM. Brun Emile, négociant, à Belfort.
Brunhammer, régisseur de la fab. Dollfus-Mieg, à
Belfort.
Bubendorf, docteur en médecine, à Belfort.
Buguet, comptable aux mines, Montceau-les-Mines.
Bury Joseph, propriétaire, à Belfort.
Butzbach, entrepreneur, id.
- Cacheux, chef de section aux chemins de fer de
l'Est, à Belfort.
Callias, directeur-adjoint de la Société Alsacienne,
à Belfort.
Canet Alphonse, banquier, à Belfort.
Canet Gustave, ingénieur civil, à Paris.
Canet Gustave, représentant de commerce, à Belfort.
Cerf, négociant, à Belfort.
Charpiot, directeur d'usine, à Morvillars.
Charpiot, marchand-tailleur, à Belfort.
Charpentier-Page, ingénieur, à Valdoie.
Chaudel-Page, id. id.
Chaton-Merle, à Belfort.
Chavin-Colin, professeur au Lycée, à Belfort.
Chevalier, négociant, à Colmar.
Chèvre, droguiste, à Belfort.
Clavey Célestin, à Foussemagne.
Clémencet, inspecteur primaire, à Dôle (Jura).
Clément Désiré, propriétaire, à Offemont.
Clerc, vétérinaire au 15^e chasseurs, à Châlons-sur-
Marne.
Clerc, instituteur, à Belfort.
Clergé, sous-chef de section aux chemins de fer de
l'Est, à Belfort.
Cœurdane, receveur d'enregistrement, à Belfort.
Cointet, commis principal des postes, id.
Comte-Cogno, propriétaire, id.
Corbis, docteur en médecine, id.
Corbis, inspecteur des messageries maritimes, à
Lyon.
Cordier, architecte, à Belfort.
Corduan, empl. des postes et télégraphes, à Jussey.

- MM. Coré Georges, professeur au Lycée, à Belfort.
Courtot, pharmacien-major, à Belfort.
Coupette Eugène, à Chaumont.
Cousin Paul, fabricant d'horlogerie, à Reconwillier
(Suisse).
Cuenin, directeur honoraire des écoles, à Beau-
court.
Cusin, commissaire de surveillance administrative,
à Belfort.
Cusin, caissier de la Banque de France, à Nimes.
Cusin Abel, négociant, à Belfort.
Czernicki, médecin principal à l'hôpital militaire, à
Belfort.
- Dangel, vétérinaire militaire en retraite, à Belfort.
Dantzer, propriétaire, à Belfort.
Danzas, négociant, à Delle.
Dardar, entrepreneur, à Belfort.
Daull, dentiste, à Belfort.
- M^{lle} Daval, institutrice, à Chèvremont.
- MM. Déboulet (l'abbé), vicaire, à Giromagny.
Delarue, négociant, à Belfort.
Delsart, pharmacien, id.
Demeusy, propriétaire, à Belfort.
Déméusy, receveur de l'Enregistrement, à Salernes
(Var).
Devantoy, propriétaire, à Belfort.
Devillers, lithographe, id.
Deubel, négociant, id.
Didier, négociant, à Essert.
Ditisheim, horloger, à Belfort.
Diény, sous-préfet, à Cherbourg.
Dietsch, avoué, à Belfort.
Dirand, géomètre, à Ronchamp.
Diringer Edouard, employé aux forges de Châtenois.
Dirwell, dessinateur, à Belfort.
Dognon, inspecteur de l'Association des proprié-
taires d'appareils à vapeur, à Belfort.
Dollfus Daniel, manufacturier, à Belfort.
Dolbeau, propriétaire, à Belfort.

- MM. Donzé, propriétaire, à Belfort.
Doyen, bijoutier, id.
Dreyfus, imprimeur, à Belfort.
Dubail, chef d'état-major, à Remiremont.
Dubail-Roy, propriétaire, à Belfort.
Dujardin, avoué, id.
Doumerc, directeur de la Société Alsacienne, à Belfort.
Drouin, photographe, à Belfort.
Dumas, lieutenant-colonel en retraite, à Belfort.
Dupont Philippe, propriétaire, id.
Dupont Gustave, id.
Duquesnoy, médecin-vétérinaire, id.
Duvernoy, docteur en médecine, id.
- Ehringer Abel, empl. aux houillères de Ronchamp.
Eissen, manufacturier, à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).
Emonet, colonel en retraite, à La Flèche.
Engelspach, professeur en retraite, à Belfort.
Engel Alfred, manufacturier, id.
Erhard Victor, id. à Rougemont-le-Château.
- Felber, directeur des écoles, à Belfort.
Feltin, avocat, id.
Feltin, notaire, à Delle.
Fischer, docteur en médecine, à Rougemont-le-Château.
Fleury de la Huissinière, architecte, à Belfort.
Fournier François, propriétaire, id.
Fournier, professeur au collège d'Epinal.
Frappier, entrepreneur, à Belfort.
Freléchoux, directeur d'usine, à Grandvillars.
Fricker, négociant, à Belfort.
Frisch, capitaine au 106^e de ligne, à Châlons-sur-Marne.
Fritz-Lang, archiviste en retraite de la Préfecture, à Belfort.
Fricz, vétérinaire, à Petit-Croix.
Frossard Edouard, maire de Cravanche.

- MM. Gaillot, inspecteur du travail, à Belfort.
Gallet Auguste, instituteur, id.
Ganguillet, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.
Garnache, agent d'assurances, Belfort.
Garteiser, hôtelier, id.
Gasc, ingénieur des mines, à Giromagny.
Gasser, docteur en médecine, à Chagny.
Gasser, pharmacien, à Massevaux.
Gasser, directeur de tissage, à Danjoutin.
Gasser, géologue, à Mantoche (Hte-Saône).
Gotherot, professeur de musique, à Belfort.
Géant, professeur au Lycée, id.
Geist Alfred, négociant, id.
Geist Ernest, libraire, id.
Gendre Auguste, propriétaire, à Massevaux.
Genot Emile, propriétaire, à Danjoutin.
Genty, architecte, à Belfort.
George, juge au tribunal civil, à Belfort.
Giorgino, ancien pharmacien, à Colmar.
Gérard, capitaine au 11^e régiment d'artillerie, à Versailles.
Gesser, parfumeur, à Belfort.
Gilles, propriétaire, id.
Girard, maire de Montreux-Château.
Girardey, huissier, à Belfort.
Giroud, id. id.
M^{lle} Girol, institutrice, id.
MM. Giry, sous-inspecteur des contributions indirectes, en retraite, à Belfort.
Godard, professeur au Lycée, à Belfort.
Goffinet, négociant, id.
Grasser, négociant, à Beaucourt.
Greiner, directeur honoraire de la Banque de France, à Belfort.
Greiner, docteur en médecine, à Belfort.
Grisez, directeur de l'Asile d'aliénés, Le Mans.
Grisez-Droz, homme de lettres, à Paris.
Grille, serrurier, à Belfort.
Gros, directeur des Postes et Télégraphes, à Belfort.

MM. Grosborne, propriétaire, à Belfort.
Grosborne Charles, étudiant, à Belfort.
Grosjean, ancien député, à Montbéliard.
Gromier, docteur en médecine, à Delle.
Grumbach Jacques, négociant, à Belfort.
Gschwind, caissier au Compt^e d'Escompte, à Belfort.
Guldemann, entrepreneur, à Belfort.
Guth, chef de bureau à la Société Alsacienne, Belfort.

Haas Joseph, banquier, Belfort.
Haas Prosper, id. id.
Hæffelé, directeur de filature, id.
Harmand, professeur au Lycée, à Nancy.
Hasenclever, lieutenant au 35^e de ligne, Belfort.
Hattenberger, brigadier d'octroi, id.
Hattich, relieur, id.
Hauser Léon, négociant, id.
Hausser, chef de musique au 35^e de ligne, à Belfort.
Henry, géomètre, à Ronchamp.
Heilmann Josué, ingénieur à la Société Alsacienne,
à Belfort.
Heilmann Jean-Jacques, ingénieur, à Paris.
Hechinger, dessinateur, à Belfort.
Herbelin Eugène, propriétaire, Belfort.
Herbelin Louis, agent d'affaires, id.
Herbrecht Thierry, comptable, id.
Herrgott, professeur à la Faculté de médecine, à
Nancy.

M^{me} Hildenbrand, propriétaire, Belfort.
MM. Hosatte, directeur des écoles, id.
Hoffmann, directeur de tissage, à Rougemont-le-
Château.
Houbre Léon, ingénieur en chef des ponts et chaus-
sées, à Belfort.
Huckel, libraire, à Belfort.
Humbrecht (l'abbé), curé de St-Joseph, à Belfort.
Huntzbuchler, instituteur, id.

Jeannerot, professeur au Lycée, à Belfort.
Jenny, percepteur, à Giromagny.

MM. Jundt, inspecteur général honoraire des ponts et
chaussées, à Belfort.

Japy Frédéric, général de division en retraite, séna-
teur du Haut-Rhin, à Paris.

Japy Jules, manufacturier, à Beaucourt.

Japy Adolphe, id. id.

Japy Gaston, id. id.

Japy Henry, id. id.

Japy René, id. id.

Jannesson, capitaine au 12^e de ligne, à Perpignan.

Joachim Camille, négociant, à Belfort.

Joachim Joseph, id. id.

Jobin, avoué, id.

Jolibois, dentiste, id.

Jolivet, négociant, id.

Jourdain, propriétaire, à Altkirch.

Juif-Conrad, négociant, à Belfort.

Juillard, avocat, id.

Juster Auguste, à Paris.

Juster Louis, agent de change, à Lyon.

Julien, avoué, à Belfort.

Kauffmann Paul, illustrateur, à Meudon.

Kauffmann, propriétaire, à Belfort.

Keller Emile, ancien député, à St-Nicolas.

Keller, propriétaire, à Belfort.

Kissel, dessinateur, id.

Kessler Fritz, fabricant, à Soultzmatt.

Kleinclausz, professeur au Lycée, à Dijon.

Klem, préposé en chef de l'octroi, à Belfort.

Koch, manufacturier, à Rougegoutte.

Kœchlin Georges, manufacturier, à Belfort.

Kœhler, négociant, id.

Kraut, juge au tribunal civil, id.

Krœll, pharmacien, id.

Kuntz, sous-intendant militaire en retraite, Paris.

Kubler, directeur du musée d'Altkirch

Lablotier fils, propriétaire, à Bourogne.

Lafargue, Trésorier général, à Belfort.

- MM. Lafosse, propriétaire, à Belfort.
Lalloz Paul, avocat, id.
Lamy, médecin, à Foussemagne.
Laubser, directeur de la *Société Générale*, à Belfort.
Laurent, inspecteur des forêts, à Belfort.
Laurent Thiéry, rédacteur en chef de la *Frontière*,
à Belfort.
Laurent Paul, fabricant, à Plancher-les-Mines.
Lapostolest, ancien avoué, à Belfort.
Lapostolest Noël, propriétaire, id.
Lachiche Amand, coiffeur, id.
Laroyenne, agent d'assurances, à Belfort.
Launois Adolphe, négociant, id.
Lorillard, capitaine au 35^e de ligne, id.
Lauxerois, négociant, id.
Lebleu Xavier, négociant, id.
Le Dérof, professeur au Lycée, id.
Lehmann, avocat, id.
Lehmann Isidore, négociant, id.
Lépine, propriétaire, id.
Lesmann, conseiller général, à Roppe.
Letterlé, sculpteur, à Belfort.
Lévy Michel, négociant, Belfort
Lévy-Grunwald Edouard, négociant, id.
Lévy Nephtalie, négociant, id.
Ley, négociant, id.
Liblin, directeur de filature, à Rougegoutte.
Lhomme Joseph, greffier de la justice de paix, à
Giromagny.
Lhomme Edouard, à Giromagny.
Loillier, médecin-major au 35^e de ligne, à Belfort.
Louis, professeur au Lycée, id.
Louvet, employé des contributions indirectes, à
Belfort.
Lux, agent-voyer municipal, à Belfort.

Macker, docteur en médecine, à Colmar.
Magnié, notaire, à Belfort.
Mahler, sous-chef de gare, id.
Maillard, propriétaire, id.

- MM. Maître, ingénieur des mines, à Morvillars.
Marchal, professeur au Lycée, à Belfort.
Marchal (l'abbé), vicaire, id.
Maré, capitaine des pompiers, id.
Marion, commandant au 35^e de ligne, à Belfort.
Marmet, employé à la préfecture, id.
Mathey, directeur d'usine, à Senones.
Marzloff, président du tribunal civil, à Belfort.
Martzloff, propriétaire, à Belfort.
Martz, procureur de la République, à Belfort.
Mayer Léon, propriétaire, id.
Mégnin, directeur de filature, à Giromagny.
Mégnin, chef de bureau à la fabrique Dollfus et C^{ie},
à Belfort.
Meillière, docteur ès-sciences, chef des travaux chimiques de l'Académie de médecine, à Paris.
Ménétrez, avocat, à Belfort.
Ménétrez, lieutenant-colonel au 104^e de ligne, attaché à la maison militaire du Président de la République, à Paris.
Ménétrez, docteur en médecine, à Belfort.
Mény, chef de bureau, à Paris.
Mercelat, sous-ingénieur des ponts et chaussées en retraite, à Belfort.
Mercelat (l'abbé), curé, à Bavilliers.
Mercier, instituteur, id.
Merle, propriétaire, à Belfort.
Mercky, opticien, id.
Mérot, percepteur, à Seurre.
Mermet, professeur au Lycée, à Belfort.
Metz Arthur, négociant, à Paris.
Metz, représentant de commerce, à Belfort.
Metzger, rabbin, à Belfort.
Metzger, agent général des ventes des houillères, à Ronchamp.
Metzger, clerc de notaire, à Belfort.
Meyer, inspecteur d'académie, à Annecy.
Meyer Ernest, caissier de banque, à Belfort.
Meyer Lucien, clerc d'avoué, id.
Michel, négociant, id.

- MM. Mignerey, professeur au Lycée, à Belfort.
Molck, docteur en médecine, à Colmar.
M^{me} Monnier, directrice de l'école supérieure, à Belfort.
MM. Monsépur (de), lieutenant-colonel au 3^e régiment
d'infanterie de marine, à Hanoï.
Morey, géomètre, à Ronchamp.
Moritz, négociant, à Belfort.
Morlot, propriétaire, id.
Mouzimann, fondé de pouvoirs de la maison Viel-
lard, à Morvillars.
Muenier Alexis, homme de lettres, à Vesoul.
Muller, notaire, à Belfort.
Muller, médecin-vétérinaire, à Belfort.
Muller, négociant, id.
Muller Eugène, propriétaire, aux Sables d'Olonne.
Muller, agent d'affaires, à Belfort.
Mugnier, professeur au Lycée, id.
Munérot. id. id.
Mussat, médecin-major à l'hôpital militaire, à Belfort.
- Nardin, pharmacien, à Belfort.
Netzer, professeur honoraire, à Belfort.
Nicot, relieur, id.
Nicolas, professeur à l'école normale, à Auxerre.
Nidergang, docteur en médecine, à Belfort.
Noël, caporal au 42^e de ligne, id.
- Ollivier, capitaine au 42^e de ligne, id.
Oriez, coutelier, id.
- Page propriétaire, id.
Pagnard, agent-voyer en retraite, à Montreux-Châ-
teau.
Pajot, professeur au Lycée, à Belfort.
Papillon, capitaine au 9^e bataillon d'artillerie, à
Belfort.
Parisot, lieutenant au 13^e cuirassiers, à Chartres.
Paronelli, propriétaire, à Belfort.
Passerat, professeur au lycée, à Belfort.
Pellier, professeur à l'école normale, à Belfort.

MM. Pélot, libraire, à Belfort.
Pélot, imprimeur, id.
Petit, employé à la Banque de France, à Belfort.
Petitjean Charles, propriétaire, id.
Petitjean, docteur en médecine, id.
Pffelfmann, employé, id.
Phelpin, professeur au Lycée, id.
Picard Alfred, négociant, id.
Picard Gustave, id. id.
Perot, lieutenant de vaisseau, à Brest.
Pechverty Simon, entrepreneur, à Châtillon-sur-Loire (Loiret).
Perron, employé, à Belfort.
Pétard, propriétaire, id.
Petitclerc, géologue, à Vesoul.
Phetter, lieutenant au 42^e de ligne, à Belfort.
Pezet, comptable, à Belfort.
Plubel, professeur à l'école normale, id.
Pinault, capitaine au 35^e de ligne, id.
Piningre, instituteur, id.
Pochard, serrurier, id.
Potdevin, négociant, id.
Porterat, agent de la compagnie de l'Est, à Meaux.
Pourchot Louis, à Giromagny.
Poussigüe, directeur des houillères, à Ronchamp.
Prétet, comptable, à Belfort.
Prétot, directeur de tissage, à Giromagny.

Quiquerez, négociant, à Belfort.

Raclot, notaire, id.
Renault, agent d'affaires, id.
Rey, propriétaire, id.
Richert, pharmacien, à Neufchâteau.
Ricklin Ernest, négociant, à Belfort.
Ricklin, notaire, à Rougegoutte.
Riethmuller, propriétaire, à Perouse.
Robin, agent-voyer en chef, à Belfort.
Rogenmoser, receveur des postes, à Belfort.
Röesch, pharmacien, id.

- M^{me} Rœsch, institutrice, à Belfort.
MM. Rœlly, négociant, id.
Rolland, employé, à Giromagny.
Romeyer, directeur du Crédit parisien, à Belfort.
Romond, juge de paix, à Morteau.
Romond, greffier du tribunal de commerce, à Belfort.
Rosier, professeur au Lycée, id.
Roziar, commis d'inspection académique, id.
Royer, propriétaire, à Montbéliard.
Roy, juge de paix, à Belfort.
Roueche, commis des Postes et Télégra^{es}, à Belfort.
Rueff Abraham, négociant, id.
- Saglio Florent, propriétaire, à Paris.
Salomon, négociant, à Belfort.
Sauvageot, instituteur, à Evette.
Schad, entrepreneur, à Belfort.
Schelle, receveur des douanes, à Bourogne.
Schemmel, pharmacien, à Belfort.
Saugier, directeur d'usine, à Morvillars.
Schlatter, pharmacien, à Belfort.
Schirmer, proviseur du Lycée, id.
Scheurer-Sahler Fernand, manufacturier, à Lure.
Scheurer-Sahler Julien, id. id.
Schlicklin, directeur des écoles, à Belfort.
Schmerber Charles, industriel, à Rougemont-le-Château.
Schmidt, brasseur, à Belfort.
Schmitt, libraire, id.
Schneider, maire de id.
Schultz, entrepreneur, id.
Schwæderlé, professeur de musique, à Belfort.
Schwalm, propriétaire, id.
Senger, contrôleur des contrib^{ons} directes, à Belfort.
Senglé, conducteur des ponts et chaussées, id.
Sigrist, directeur de teinturerie, id.
Simonin, inspecteur primaire, à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).
Sombsthay, vice-résident de France, à Hanoi.
Sombsthay, fabricant de tuiles, à Froidefontaine.

- MM. Souché, Vice-Président de la Société de botanique
des Deux-Sèvres, à Pamproux (Deux-Sèvres).
Spalinger, photographe, à Belfort.
Stehelin, préfet de Meurthe-et-Moselle, Nancy.
Steiner, industriel, à Belfort.
Stoll, procureur de la République, à Montbéliard.
Spetz, fondé de pouvoirs de la banque Canet et Les-
mann, à Belfort.
Spindler, industriel, à Plancher-les Mines.
Spitzmuller, imprimeur, à Belfort.
Spitzmuller Georges, rédacteur en chef du *Rallie-
ment*, à Belfort.
Stahl, vétérinaire au 11^e hussards, à Belfort.
Stiegler, propriétaire, id.
Strasser, professeur d'allemand, id.
- Taboureau, greffier du tribunal civil, à Belfort.
Tauflicb, docteur en médecine, à Giromagny.
Tessier, capitaine de gendarmerie, à Belfort.
Thary, professeur au Lycée, id.
Thiault père, avocat, id.
Thiault Michel, avocat, id.
Thomas, professeur au Lycée, id.
Thomas, employé des postes, id.
Tisserand, architecte, id.
Tisserand, géomètre, id.
Tournesac, entrepreneur, id.
Toutey, directeur départemental de l'enseignement
primaire, à Belfort.
Touvet, négociant, à Belfort.
Touvet, chef de bureau au min^{re} des fin^{ces}, à Paris
Tresch, agent-voyer en retraite, à Giromagny.
Troyon, employé à la Société Alsacienne, à Belfort.
Trouillat, receveur des douanes, à Petit-Croix.
- M^{me} Troussel (Veuve), rentière, à Belfort.
- MM. Truchot, inspecteur-adjoint des forêts, à Belfort.
- Vallet Charles, négociant, à Belfort.
Vallet Auguste, receveur des contributions indirectes,
à Lachapelle-sous-Rougemont.

MM. Vauris Henri, propriétaire, à Belfort.
Vauris Jules, négociant, id.
Vautherin, docteur en médecine, à Belfort.
Vautherin, pharmacien, à Paris.
Véchambre, professeur au Lycée, à Belfort.
Vermot Arthur, industriel, à Châtenois.
Verny, contrôleur des douanes en retraite, à Dijon.
Viellard Léon, maître de forges, à Morvillars.
Viellard Armand, député du Haut-Rhin, à Paris.
Villemain Paul, clerc de notaire, à Belfort.
Vital, cond^r des ponts et chaus. en retraite, à Belfort.
Violand, id. à Belfort.
Voisinet Jules, propriétaire, id.
Vuidard, notaire, à Belfort.
Vuillaume, médecin aide-major, au 42^e de ligne, à Belfort.

Walser Ferdinand, négociant, à Belfort.
Walser Xavier, négociant, id.
Warnod, maire de Giromagny.
Welté, rentier, à Belfort.
Welté Alfred, pharmacien, à Belfort.
Weill, professeur au Lycée, id.
Wiss, instituteur, id.
Wetstein Léonard, commis principal des douanes, à Belfort.
Wœlfelé (l'abbé), vicaire, à Belfort.
Wœfflin, ancien notaire, à Nancy.

Yvonnnet, commissaire-priseur, à Belfort.

Zœpffel, Vice-Président honoraire du Conseil de Préfecture, à Nancy.
Zeller, recteur de l'Académie de Grenoble.
Zeller, instituteur, à Chèvremont.
Zeller Simon, propriétaire, à Lepuix.
Zeller René, industriel, à Etuefont-Bas.
Zweifel, ingénieur à la Société Alsac^{ne}, à Belfort.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

- Abbeville. — Société d'Emulation.
- Aix. — Académie des sciences, agricult^{re} et belles-lettres.
- Albi. — Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn.
- Alençon. — Société historique et archéologique de l'Orne.
- Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Société linnéenne du Nord de la France.
Académie des sciences, des lettres et des arts.
- Angers. — Académie des sciences et belles-lettres.
Société nation^{le} d'agricul^{re}, sciences et arts.
- Autun. — Société éduenne des lettres, sciences et arts.
Société d'histoire naturelle.
- Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles.
- Avesnes. — Société archéologique.
- Avranches. — Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain.
- Bar-le-Duc. — Société des lettres, sciences et arts.
- Bayonne. — Société des sciences et arts.
- Belfort. — Section des Hautes-Vosges du C. A. F.
- Beaune. — Société d'histoire, d'archéologie et de littérat^{re}.
- Besançon. — Académie des sciences, belles-let^{es} et arts.
Société d'Emulation du Doubs.
Société de médecine.
- Béziers. — Société archéologique, scientifique et littérai^{re}.
Société d'études des sciences naturelles.
- Blois. — Société des lettres et sciences de Loir-et-Cher.
- Bône. — Académie d'Hippone.
- Bourg. — Société des sciences naturelles de l'Ain.
- Bordeaux. — Acad^{le} nation^{le} des scien^{ces}, bel^{les}-let^{res} et arts.
Société archéologique.
- Brive. — Société scientifique, historique et archéologique.
- Caen. — Académie des sciences et belles-lettres.
Société française d'archéologie.

- Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
- Cambrai. — Société d'Emulation.
- Cannes. — Société scientifique et littéraire.
- Chambéry. — Société savoisiennne d'hist^{re} et d'archéolog^{ie}.
- Châlons-sur-Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.
- Châlon-sur-Saône. — Société d'histoire et d'archéologie.
- Châteaudun. — Société dunoise (archéologie, histoire, sciences et arts).
- Château-Thierry. — Société historique et archéologique.
- Cherbourg. — Société nationale académique.
- Coutances. — Société académique du Cotentin.
- Digne. — Société scientifique et littéraire.
- Dijon. — Académie des belles-lettres.
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.
- Douai. — Société d'agricult^{re}, sciences et arts du Nord.
- Draguignan. — Société d'études scientifiques et archéologiques.
- Dunkerque. — Société dunkerquoise pour l'enseignement des sciences, des lettres et des arts.
- Epinal. — Comité d'histoire vosgienne.
Société d'Emulation des Vosges.
- Evreux. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.
- Gap. — Société d'études scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes.
- Grenoble. — Académie delphinale.
Société de statistique de l'Isère.
- Guéret. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
- Le Havre. — Société des sciences et des arts agricoles.
- Langres. — Société historique et archéologique.
- Laon. — Société académique.
- Lille. — Société industrielle du Nord de la France.
- Limoges. — Société botanique du Limousin.
- Lyon. — Société littéraire, historique et archéologique.
Revue linnéenne, rue Confort, 11.
Société botanique.

- Lons-le-Saunier. — Société d'Emulation du Jura.
- Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.
- Marseille. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
- Meaux. — Société d'agriculture, sciences et arts.
- Mende. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère.
- Montauban. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.
Société archéologique du Tarn-et-Garonne.
- Montbéliard. — Société d'Emulation.
- Montbrison. — La Diana, société historique et archéologique du Forez.
- Moulins. — Société d'Emulation et des beaux-arts du Bourbonnois.
- Nancy. — Académie Stanislas.
Société de géographie de l'Est.
Société d'arch^éie lorraine et du musée historiq^e.
Société des sciences.
Annales de l'Est.
Société lorraine de photographie.
- Nantes. — Société archéologique.
- Narbonne. — Commission archéologique.
- Nice. — Société des sciences, lettres et arts des Alpes-Maritimes.
- Nîmes. — Académie du Gard.
Société d'étude des sciences naturelles.
- Niort. — Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres.
Société botanique des Deux-Sèvres.
- Oran. — Bulletin des antiquités africaines.
- Orléans. — Société archéologique de l'Orléanais.
Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.
- Paris. — Société nationale des antiquaires de France.
Société philomatique, rue des 'G^{ds}-Augustins, 7.
Société d'anthropologie, rue Antoine-Dubois, 3.
Association philotechnique, rue Serpente, 24.
Société géologique de France.
Société de l'histoire de France, rue des Francs-Bourgeois, 60.

- Paris. — Comité des travaux historiques et scientifiques.
Musée Guimet, avenue du Trocadéro, 30.
Mélusine (recueil de mythologie, traditions et usages).
- Poitiers. — Société des antiquaires de l'Ouest.
Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.
- Poligny. — Société d'agriculture, sciences et arts.
- Le Puy. — Société d'agricult^{re}, sciences, arts et comm^{ce}.
- Quimper. — Société archéologique du Finistère.
- Reims. — Société d'étude des sciences naturelles.
- Rennes. — Société archéologique d'Ille-et-Villaine.
- Rochechouart. — Société : les amis des sciences et arts.
- Rochefort. — Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts.
- La Rochelle. — Société d'histoire naturelle.
- Rodez. — Société des sciences, lettres et arts de l'Aveyron.
- Romans — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse.
- Roubaix. — Société d'Emulation.
- Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Société industrielle.
- Saintes. — Société des archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge.
- St-Dié. -- Société philomatique.
- St-Dizier. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie.
- St-Etienne. — Société d'agriculture, industrie et sciences de la Loire.
- St-Jean-de-Maurienne. — Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne.
- St-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie.
- St-Quentin. — Société industrielle.
- Semur. — Société des sciences historiques et naturelles.
- Senlis. — Comité archéologique.
- Sens. — Société archéologique.
- Soissons. — Société historiq^e, archéologiq^e et scientifique.
- Toulon. — Académie du Var.
- Toulouse. — Société d'histoire naturelle.
Société archéologique du Midi de la France.

- Toulouse. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
- Tours. — Société archéologique de Touraine.
Société d'agricult^{re}, sciences, arts et bel^{es}-lett^{res}.
- Valence. — Société d'archéologie et de statistique.
- Valenciennes. — Société d'agriculture, sciences et arts.
- Vannes. — Société polymatique du Morbihan.
- Versailles. — Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.
- Vervins. — Société archéologique.
- Vesoul. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.
- Vitry-le-François. — Société des arts et des sciences.

É T R A N G E R

- Berne. — Schweizerische Naturforschende Gesellschaft.
- Fribourg. — Société fribourgeoise des sciences naturelles.
Société d'histoire du canton de Fribourg.
- Colmar. — Société d'histoire naturelle.
- Genève. — Société d'histoire et d'archéologie.
Institut national genevois.
- Lausanne. — Société d'histoire de la Suisse romande.
Société vaudoise des sciences naturelles.
- Metz. — Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde.
Société d'histoire naturelle.
Académie (lettres, sciences, arts et agriculture).
- Mulhouse. — Société industrielle.
Musée historique.
- Neuchâtel. — Société neuchâteloise de géographie.
- Porrentruy. — Société jurassienne d'Emulation.
- Soleure. — Naturforschende Gesellschaft.
- Strasbourg. — Geologische Landesanstalt von Elsass-Lotringen.
Gesellschaft für die Erhaltung der geschichtlichen Denkmæler im Elsass.
Universitæts und Landesbibliothek.
- Washington. — Smithsonian Institution.



RÉUNION GÉNÉRALE DU 8 AVRIL 1894

Rapport du Secrétaire

MESSIEURS,

Vous savez que les travaux de notre Société ont pour but la recherche de tout ce qui intéresse non seulement Belfort et son Territoire, mais encore toutes les contrées limitrophes. Dans cet ordre d'idées, l'histoire naturelle, l'archéologie, l'histoire, etc., nous apportent tour à tour leur tribut et dans ce vaste champ d'investigations, les ressources sont inépuisables. On comprend donc que, pour mener à bien cette laborieuse entreprise, dont le Musée et la Bibliothèque recueillent tous les fruits, nous ayons besoin de tous les concours, de toutes les bonnes volontés. C'est ainsi qu'en instituant, au cours de l'année 1892, des réunions trimestrielles où s'échangeraient les idées, les vues, les impressions de nos sociétaires entre eux, nous pensions que ces rapprochements fréquents seraient le point de départ d'une sorte d'émulation féconde à tous les points de vue. Nos espérances se sont réalisées et nous avons la satisfaction de constater que de nombreux collaborateurs ont tenu à honneur de s'associer à nos travaux. Nous leur exprimons ici tous nos remerciements pour leur zèle et leur dévouement. Non seulement notre Bulletin est complet cette année, mais nous possédons encore des matériaux plus que suffisants pour assurer celui de l'année prochaine. Mais cette abondance momentanée ne saurait être un motif de ralentissement à notre activité, bien au contraire. Plus nous posséderons de documents et de matières, plus il nous sera possible de donner à notre Bulletin une valeur scientifique et littéraire digne du nom qu'il porte et de la ville qu'il représente.

Aussi ne cesserons-nous de faire appel au bon vouloir de tous indistinctement, persuadé que rien n'est à négliger pour arriver à un résultat sérieux et durable dans l'œuvre que nous avons entreprise. Si tous nos efforts, nos peines et nos sacrifices ont pour but d'agrandir le patrimoine intellectuel et d'augmenter la richesse des collections scientifiques de notre cher Belfort, nous voulons espérer que la sollicitude de notre bienveillante municipalité ne nous fera pas défaut et qu'elle saura reconnaître notre utilité en même temps que l'intérêt réel qu'il y a pour la ville de nous continuer la modeste subvention qui nous est allouée chaque année depuis notre fondation.

Nous tenons également à renouveler le vœu que nous formulions déjà l'année dernière au sujet de l'exiguïté trop visible des locaux affectés au Musée et à la Bibliothèque dont l'expansion est matériellement devenue impossible. Des mesures urgentes s'imposent, si on veut éviter l'aggravation de cet état de choses déjà fort regrettable.

Bibliothèque. — Pendant l'année 1893, les achats, dons ou envois des Sociétés correspondantes ont augmenté de 200 volumes les collections de la Société d'Emulation. Parmi les acquisitions, nous citerons : la Contre-Révolution en Alsace, par Heitz ; le Pouvoir temporel et le régime municipal dans l'ancien évêché de Bâle, par Stouff, 2 vol. ; l'Histoire de la maison de Zæhringen-Baden, par Schœpflin, 7 vol. ; les Mémoires de la République séquanoise, de Gollut, édition augmentée par Duvernoy ; le 18^e vol. de la Géographie universelle de Reclus ; le Service de l'artillerie au siège de Belfort, par de la Laurencie ; la Description géologique de la partie méridionale des Vosges, par Rozet ; le Voyage en l'autre monde ou nouvelles littéraires de celui-cy par l'abbé belfortain de la Porte ; les Mémoires et documents sur la Franche-Comté, 3 vol. ; l'Histoire de la Franche-Comté, de Rougebief ; le Grand Dictionnaire de Larousse et les 17 vol. parus de la Grande Encyclopédie, en cours de publication.

Musée. — M. le D^r Corbis nous a donné un magnifique silex taillé avec fines retouches latérales, en forme de fer de lance, trouvé aux abords du cimetière de Brasse. Cét instrument néolithique mesure 20 centimètres de longueur sur 4 de largeur. Notre Société a fait mouler au Musée de Colmar le bas-relief gallo-romain découvert en 1847 au faubourg des Vosges par des terrassiers creusant les fondations d'une petite maison. Il est en molasse, mesure 53 centimètres de hauteur sur 54 de largeur et représente un cavalier chevauchant de gauche à droite, les cheveux et le paludamentum au vent. L'original a été donné au Musée de Colmar par M. Ingold, ancien notaire à Cernay. Pendant l'hiver 1892-93, les fouilles ont été reprises dans la station néolithique des Grottes de Cravanche et ont produit une assez ample récolte d'objets et d'outils appartenant à la peuplade préhistorique qui fréquentait ces cavernes, nous citerons : une hachette en saussurite, semblable comme forme et dimensions à celle en serpentine trouvée l'année précédente, quinze anneaux de forme ovoïde, en terre cuite, destinés probablement à former un collier, parure grossière, il est vrai, mais qui devait avoir sa valeur à cette époque, 2 pointes de flèche en silex, 4 poinçons en os, etc. Tous ces objets ont été placés au Musée dans la vitrine spéciale affectée à Cravanche. La Société d'Emulation a voté une nouvelle somme de 300 fr. destinée à continuer les recherches en 1894 et l'Association française pour l'avancement des sciences a accordé, à la suite d'un mémoire présenté sur la question par un de nos collègues, M. Dubail-Roy, au Congrès de cette Société qui s'est tenu au mois d'août dernier à Besançon, une allocation de 200 fr. pour continuer l'exploration de ces grottes que la section d'anthropologie de l'Association française a visitées le 8 août dernier et qui ont excité un vif intérêt parmi les anthropologistes.

Bulletin. — Le Bulletin de 1894 est à l'impression. Les articles suivants y prendront place : Napoléon Bardy, Froi-

deval et la fête des bergers, Jean Bauhin, et la rage des loups à Belfort en 1590 ; Etude étymologique sur Massevaux ; Contributions à l'étude des Diatomées ; les Pompiers de Belfort au commencement de ce siècle ; les Grottes de Cravanche, etc.

Situation de la Société. — Notre Société compte actuellement 11 membres honoraires et 508 titulaires, ce nombre ne s'élevait qu'à 495 en 1893. Nous sommes en relations avec 151 Sociétés savantes, soit 5 de plus que l'année dernière. Depuis notre dernière réunion générale, nous avons à regretter le décès de deux membres du Comité : M. Pourchot, botaniste distingué qui faisait partie du Comité depuis 1883 et M. Vuillaume, également membre du Comité de 1878 à ce jour et secrétaire de 1878 à 1890 et de 12 sociétaires : MM. Metz-Juteau, Oriat-Zeller, Fossier, Audran, Faudel, Katterlet, Geiger, Warnod-Herr, Preiss, Guthmann et les généraux Hepp et Hanrion.

Notre situation financière continue toujours à se solder par un excédent qui s'élevait à la fin de décembre à 201 fr. 80. L'achat du Grand Dictionnaire de Larousse et de la Grande Encyclopédie, soit une somme de 730 fr., a notablement réduit notre réserve. Nous avons touché, en 1893, une subvention de 500 fr. et nos dépenses à la bibliothèque et au musée se montent à la somme de 2264 fr. Ces chiffres sont assez éloquents pour témoigner combien la ville doit tenir et aider à la prospérité de notre Société.

M. Kauffmann, trésorier, rend compte de l'exercice financier de 1893 :

Recettes

Excédent de 1892	883 10
Subvention du département au Musée	200 »
» » à la Société archéologique	300 »
» de la ville	500 »
	<hr/>
A reporter	1883 10

	<i>Report</i> . . .	1883 10
Vente de 5 exemplaires de l'Histoire militaire de Bel-		
fort		15 »
Cotisation des sociétaires		1482 »
Intérêts des sommes déposées à la Caisse d'épargne .		11 96
		<hr/>
		3392 06
		<hr/> <hr/>

Dépenses

Allocation au gardien du Musée et nettoyage des salles	170 »
» à l'aide-bibliothécaire.	400 »
Achat de livres, publications et ports	1097 90
Reliure	88 75
Fouilles aux Grottes de Cravanche	386 30
Impression et port du Bulletin	738 75
Recouvrement des cotisations.	59 15
Frais de secrétariat	57 65
Imprimés et fournitures diverses.	69 40
Achats pour le Musée.	122 35
	<hr/>
	3190 25
	<hr/> <hr/>
Recettes.	3392 06
Dépenses	3190 25
	<hr/>
Excédent.	201 81
	<hr/> <hr/>

Les comptes du trésorier sont approuvés par l'Assemblée.

Il est procédé ensuite, à la nomination de 7 membres du Comité en remplacement de MM. Bardy, Baumann, Jundt, Schirmer, Viellard, membres sortants et rééligibles et de MM. Pourchot et Vuillaume, décédés.

MM. Bardy, Baumann, Jundt, Schirmer et Viellard sont réélus pour 3 ans, M. Chavin-Colin pour 2 ans, en remplacement de M. Vuillaume et M. Rœsch pour un an, en place de M. Pourchot.



RÉUNION GÉNÉRALE DU 31 MARS 1895

Rapport du Secrétaire

MESSIEURS,

La situation générale de la Société d'Emulation continue à être satisfaisante au point de vue des résultats féconds de ses travaux. Mais votre Comité, toujours soucieux de remplir les devoirs qui lui incombent et pour éviter à l'avenir tout malentendu, a cru nécessaire de compléter l'article de nos Statuts relatif à notre avoir. Nous vous proposons de modifier l'art. 11 de la manière suivante :

L'avoir de la Société se compose :

- 1° De la subvention de l'Etat ;
- 2° De celle du département ;
- 3° De celle de la ville ;
- 4° De la cotisation de 3 fr. payée par chaque membre ;
- 5° Des livres et objets de toute nature acquis par la Société à quelque titre que ce soit et qui restent sa propriété jusqu'au moment de sa dissolution.

Nous sommes heureux de pouvoir apporter ici à tous nos collaborateurs l'expression de nos sincères remerciements pour le concours précieux qu'ils donnent avec tant de dévouement à nos divers travaux.

Nous conservons toujours d'excellentes relations avec notre municipalité qui sait apprécier les efforts que nous faisons pour ne pas laisser notre cité en dehors du mouvement intellectuel qui a pris un si grand essor dans toute la France.

Mais avant d'exposer le détail de notre gestion de 1894, et pour répondre à quelques esprits inquiets et peut-être mal renseignés sur le rôle de la Société, qu'il nous soit

permis de rappeler les paroles que prononçait ici même, à la réunion générale de 1890, M. Vuillaume, ancien maire de Belfort, alors secrétaire de la Société d'Emulation :

« En parlant de la bibliothèque et du musée, je ne puis
« m'empêcher de reporter ma pensée en arrière et de com-
« parer ce qui est aujourd'hui à ce qui était il y a une
« vingtaine d'années. Du musée, il n'en était pas question.
« La bibliothèque ?... Quelques-uns d'entre vous l'ont
« connue : une petite chambre dans les combles de l'Hôtel
« de Ville, des livres entassés sans ordre et couverts de
« poussière ; quelques caisses pleines par-ci par-là dans
« les greniers ; au collège, la collection des auteurs grecs
« et latins. Il y avait des livres, il est vrai : 4000 environ,
« mais il n'y avait pas de bibliothèque ; aucune recherche
« n'était possible, aucune communication ne pouvait être
« faite.... Le but de la Société est de développer le goût
« des lettres et des sciences, de fonder un musée et de
« réorganiser la bibliothèque de la ville. Non seulement, la
« bibliothèque a été réorganisée, mais elle a été augmen-
« tée, on y compte aujourd'hui plus de 10000 volumes. Le
« musée aussi a été créé. C'est donc à la Société d'Emu-
« lation que la ville de Belfort doit son musée et sa biblio-
« thèque. »

Bibliothèque. — Pendant l'année 1894, les achats, dons ou envois des Sociétés correspondantes ont augmenté de 180 vol. les collections de la Société d'Emulation. Parmi les acquisitions, nous citerons : l'Alsace ancienne et moderne de Baguol, revue par Ristelhuber, dont nous ne possédions que la 1^{re} édition ; l'Essai sur l'histoire de la Franche-Comté, par Clerc, 2 vol. ; le tome XIX et dernier de la Géographie universelle de Reclus ; la France littéraire de 1758, par notre compatriote l'abbé de Laporte (nous cherchons à réunir tous les ouvrages publiés par ce littérateur belfortain ; nous en possédons déjà la plus grande partie : le Voyageur français, le Dictionnaire dramatique, le Voyage en l'autre monde ou nouvelles littéraires de celui-

cy); l'histoire du Collège de Porrentruy, par Vautrety ; Essai d'une minéralogie du Haut et du Bas-Rhin, par Graffenauer ; la Botanique du Sundgau, de Montandon ; la Sorcellerie dans le pays de Montbéliard, par Tuetey ; l'histoire des Suisses, de Jean de Muller, 12 vol. ; enfin l'important ouvrage de Seyboth, intitulé : Strasbourg historique et pittoresque.

Musée. — M. Brodbeck nous a donné une gravure (extraite du *Theatrum europacum*) représentant la bataille de Cernay, en 1636 ; M. Petitclerc nous a envoyé une belle collection de fossiles. Nous avons également acheté un portrait de notre compatriote l'abbé de Laporte.

Pendant l'hiver 1893-94, grâce à une subvention de 300 fr. de la Société d'Emulation et 200 fr. accordés au secrétaire, M. Dubail-Roy, par l'Association française pour l'avancement des sciences, les fouilles ont été reprises dans les Grottes de Cravanche. Nous y avons recueilli deux crânes dolichocéphales en parfait état de conservation, ce qui porte à 14 le nombre des crânes mesurables exhumés dans cette importante station néolithique ; une belle hache polie en aphanite de 21 centimètres de longueur ; deux poinçons en os ; deux grattoirs en silex de 9 et de 11 centimètres de longueur ; un couteau en silex de 14 centimètres de longueur ; enfin, des anses de poterie et ossements humains en assez grand nombre.

L'Association française pour l'avancement des sciences a accordé à M. Dubail-Roy, le legs Girard (300 fr.) pour continuer les recherches dans cette caverne préhistorique.

Bulletin. — Le Bulletin de 1895 est à l'impression. Les articles suivants y prendront place : Minéralogie des environs de Belfort ; les Origines de Belfort ; un Médecin à Belfort en 1471 ; Découvertes gallo-romaines, à Bavilliers ; Origines chrétiennes de Massevaux ; Table des travaux de la Société d'Emulation de 1873 à 1893 ; les armoiries de Brisach ; Notice historique sur la paroisse de Giromagny ;

Contribution à l'étude des Diatomées ; Recueil des dictons populaires.

Situation de la Société. — Notre Société compte à ce jour 11 membres honoraires et 506 titulaires et nous correspondons avec 155 Sociétés savantes.

Depuis notre dernière réunion, nous avons à déplorer la perte de plusieurs de nos collègues : MM. Stractman, Jules Lévy, M^{me} Charpentier, M. le curé Noblat, MM. Bigenwald, Ch. Boigeol, Fritsch-Lang, Géhant, Louis Boigeol, Christen et Devantoy.

Notre situation financière est toujours bonne ; nous avons encore un excédent à la fin de 1894 ; excédent bien minime, il est vrai : 17 fr. Le Bulletin de 1894, beaucoup plus important que les précédents, a absorbé notre réserve de l'année antérieure. Nous espérons qu'à la fin de l'exercice courant, nous aurons de nouveau un reliquat de quelques centaines de francs.

M. Kauffmann, trésorier, rend compte de la situation financière au 31 décembre 1894 :

Recettes

Excédent de 1893	201 81
Subvention du département	500 »
» de la ville	500 »
Vente de 6 exemplaires de l'Histoire militaire de Bel- fort	18 »
Vente de 5 Bulletins de la Société	7 »
Cotisation de 516 sociétaires	1548 »
Intérêts des sommes déposées à la Caisse d'épargne	14 97
	2789 78

Dépenses

Gardien du musée et nettoyage des salles.	164 »
Allocation à l'aide-bibliothécaire.	400 »
<i>A reporter</i>	564 »

	<i>Report</i>	564 »
Achat de livres, publications et ports		406 75
Reliure		57 50
Achat de couronnes mortuaires pour MM. Pourchot et Vuillaume		92 40
Achats pour le Musée.		23 95
Fouilles de Cravanche		300 »
Impression et port du Bulletin		1185 »
Recouvrement des cotisations.		59 20
Frais de secrétariat		36 80
Imprimés et fournitures diverses.		47 20
		<hr/>
		2772 80
		<hr/>
Recettes.	2789 78	
Dépenses	2772 80	
		<hr/>
Excédent.	16 98	
		<hr/>

Les comptes du trésorier sont approuvés par l'Assemblée.

L'Assemblée procède au renouvellement des membres du Comité. MM. Corbis, Dubail-Roy, Ménétrez, Roesch et Touvet, membres sortants sont réélus pour 3 ans et M. Godard, membre nouveau pour un an, en remplacement de M. Kuntz, démissionnaire.

Le Président met aux voix les modifications apportées à l'article 11 des Statuts de la Société d'Emulation par le Comité. Cet article sera libellé ainsi qu'il suit: « L'avoir de la Société se compose : 1^o de la subvention de l'Etat ; 2^o de celle du département ; 3^o de celle de la ville ; 4^o de la cotisation de 3 fr. payée par chaque membre ; 5^o des livres et objets de toute nature acquis par la Société à quelque titre que ce soit et qui resteront sa propriété jusqu'au moment de sa dissolution ».

Cette proposition est votée à l'unanimité.

M. le D^r Bardy demande que la cotisation annuelle soit portée de 3 à 5 fr. Il est procédé au vote. Par 25 voix contre 12, cette augmentation de la cotisation est adoptée.



BIBLIOTHÈQUE

Acquisitions faites en 1894.

ACHATS

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, 18^e et 19^e fasc.

L'armée de l'Est, par Grenest, 1894, 1 vol.

Le colonel Bourras, par Ardouin-Dumazet, Nancy, 1892, 1 br.

L'Alsace ancienne et moderne par Baquol, revue par Ristelhuber, Strasbourg, 1865, 1 vol.

Napoléon (Vie contemporaine du 1^{er} Février 1894), 1 fasc.

Essai sur l'histoire de la Franche-Comté, par Clerc, 2^e édit., Besançon, 1870, 2 vol.

Contes d'Alsace sur les âges de la pierre et du bronze, Nancy, 1886, 1 vol.

Mémoires du chevalier de Grammont, par Hamilton, 1883, 1 v.

Géographie militaire, par Niox, 4 vol., 1880-85.

Géographie universelle de Reclus, t. 19, 1894.

Grande encyclopédie, 18^e vol.

La France littéraire pour l'année MDCCLVIII (abbé de La-
porte), 1 vol.

Monographie du bourg de Maiche, par l'abbé Richard, 1862,
1 broch.

Rodolphe de Habsburg ou l'Alsace au 13^e siècle, par Boyer,
1847, 1 vol.

Histoire du Collège de Porrentruy (1590-1865), par Vautrety,
1866, 1 vol.

La persécution religieuse en Alsace pendant la grande Révo-
lution (1789-1801), par l'abbé Winterer, 1876, 1 vol.

Essai d'une minéralogie du Haut et Bas-Rhin, par Graffe-
nauer, 1806, 1 vol.

La botanique du Sundgau, par Montandon, 1868, 1 vol.

Documents sur l'histoire des Vosges, t. II à IX, 1869 à 1889,
8 vol.

Strasbourg historique et pittoresque, par Seyboth, 1894, 1 vol.

La sorcellerie dans le pays de Montbéliard par Tuetey, 1886,
1 vol.

Histoire des Suisses, par Jean de Muller, traduction de Mallet, Lausanne, 1797, 12 vol.

Revue des Deux-Mondes, 6 vol.

Revue bleue, 1894, 2 vol.

Tour du Monde, 1894, 2 vol.

Nature, 1894, 2 vol.

Magasin pittoresque, 1894, 1 vol.

Feuille des jeunes naturalistes, 1894.

Le Naturaliste, 1894, 9 n^{os}.

Revue bibliographique, 1894, 2 vol.

Annales de géographie, 1894, 4 n^{os}.

Revue d'Alsace, 1894, 1 vol.

Annales franc-comtoises, 1894, 1 vol.

DONS

La politique française, par de Juvigny, 1883, 1 broch., don d'un anonyme.

La fossilisation osseuse, par le Dr Bleicher, 1 broch., don de l'auteur.

Album de statistique graphique de 1888, 1889, 2 vol., don du Ministère.

Inauguration de la statue de François Arago à Paris (11 Juin 1893), 1 broch., don du Ministère.

Miscellanées, par H. Bardy, 1894, 1 livr., don de l'auteur.

Les guerres d'autrefois dans le pays de St-Dié, 1894, 1 broch. par H. Bardy, don de l'auteur.

Un exemplaire de la Cosmogrophixæ introductio, 1894, 1 livr., par H. Bardy, don de l'auteur.

Flore du Haut Poitou, par Souché, 1894, 1 v., don de l'auteur.

Extrait des procès-verbaux des séances du Comité historique des monuments écrits, de son origine à 1850, à Paris, 1 vol., 1850, don du Ministère.

Association française pour l'avancement des sciences. Excursions et visites du Congrès de Besançon, 1893, 1 broch.

The Chronology of the Cathedral Churches of France, by Barr Ferree, 1894, 1 broch., don de l'auteur.

Le temps décimal par Rey-Pailhade, 1894, 1 broch., don de l'auteur.

Récits de voyages dans l'Alsace romane (17^e et 18^e siècle), par Dubail-Roy, 1 broch., 1894, don de l'auteur.

Enquête sur les conditions de l'habitation en France, par de Foville, 1894, 1 vol., don du Ministère.

Discours prononcés au Congrès des Sociétés savantes, 1894, 1 broch., don du Ministère.

Les Grottes de Cravanche, par Dubail-Roy, 1893, 1 broch., don de l'auteur.

Journal des savants, 1893, 1 vol., don du Ministère.

Annuaire du Club Alpin Français, 1892, 1 vol., don de la Section des Hautes-Vosges.

Les anciens glaciers des Vosges méridionales, par Bleicher et Barthélemy, 1893, 1 broch., don des auteurs.

Sur la structure de certaines rouilles, par Bleicher, 1894, 1 broch., don de l'auteur.

Contribution à l'étude des bryozoaires et des spongiaires de l'oolithe inférieure de Meurthe-et-Moselle par le D^r Bleicher, 1 broch., don de l'auteur.

Le minerai de fer de Meurthe-et-Moselle, par Bleicher, 1 broch., 1894, don de l'auteur.

L'hiver et la sécheresse de 1893 par Contejean, 1 broch., don de l'auteur.

De l'assurance par l'Etat, par de Courcy, 1894, 1 broch., don de l'auteur.

Quelles sont les limites de l'intervention de l'Etat en matière d'assurances, par Thomereau, 1894, 1 broch.

Bulletin du Club Alpin Français, 1887 et 1893, 2 vol., don d'un anonyme.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, 2^e série, t. III, 1893, 1 vol.

Bulletin de la Société botanique de Lyon, Janv. Mai 1893, 1 br.

Compte-rendu des séances de la Société géologique de France, 1893, 1 vol., 1894, 14 n^{os}.

Mémoires du Comité archéologique de Senlis, 1894, 1 vol.

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie, 3^e et 4^e trim. de 1893 ; 1^{er} et 2^e de 1894, 4 fasc.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 4^e trim. de 1892 ; 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e trim. de 1893, 3 fasc.

Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux, 4^e trim. de 1892 ; 1^{er} trim. de 1893, 2 fasc. ; 2^e 3^e et 4^e trim. de 1893, 1 vol.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 4^e trim. de 1893 ; 1^{er}, 2^e et 3^e trim. de 1894, 4 fasc.

Bulletin du Syndicat agricole de Meaux, 1894, 11 n^{os}.

» de la Société archéologique du Finistère, 1894, 11 n^{os}.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, 1892, 1 fasc. ; 1893, 1 vol.

Bulletin de la Société dunoise (Châteaudun), 4 fasc.

» » d'agriculture, sciences et arts de Poligny, 1894, 11 n^{os}.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de Reims, 2^e année, n^o 2, 3 et 4 à 8, 3 fasc. ; n^o 1 et 2 de 1891, 2 livr.

Bulletin de la Société archéologique de Narbonne, 1^e sem. et 2^e sem. de 1894, 2 vol.

Bulletin de la Société des amis des sciences de Rochechouart, 1894, 5 n^{os}.

Annales de l'Est, 1894, 4 fasc.

Bulletin de la Diana (Montbrison) ; 4^e trim. de 1893, 1^{er} trim. de 1893 : 2 fasc.

Mélusine, Nov. Déc. 1893, 1 liv. 1894, 4 liv.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, 1892, 1 vol. Janv. Mars 1893, 1 fasc.

Mémoires de l'Académie nationale de Caen, 1893, 1 vol.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, Avril-Juill. 1893, 1 fasc. ; Nov. 1893 à Mars 1894, 1 fasc., Avril-Juill. 1894, 1 fasc.

Bulletin de l'Association philotechnique de Paris, 1894, 9 n^{os}.

» de la Société scientifique des Basses-Alpes, Oct. Déc. 1893, 1 fasc.

Bulletin de l'Académie du Var, 1893, 1 vol.

» de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1893, 1 vol.. 1894, 1 vol.

Bulletin de l'Alliance française, Nov. Déc., 1893, 1 fasc., 1894, 4 fasc.

Revue agricole de Valenciennes, Déc. 1893, 1 livr. 1894, 2 livr.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1892, 1 vol.

» de la Société d'histoire et d'archéologie de Beaune, 1892, 1 vol.

Annales du Musée Guimet : Histoire des monastères de la Basse-Egypte, par Amélineau, 1894, 1 vol. Résumé de l'histoire de l'Egypte, par Amélineau, 1894, 1 vol.

- Recherches sur le Bouddhisme, par Minayeff, 1894, 1 vol.
Revue de l'Avranchin, 1893, t. 6, n° 8, 1894, 3 fasc.
» scientifique du Limousin, 1894, 11 n°s.
Mémoires de la Société archéol^e de Touraine, t. 38, 1 v., 1894.
Revue historique du département du Tarn, Nov. Déc., 1893,
1 fasc. 1894, 5 n°s.
Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze, Oct. Déc.
1893, 1 fasc. 1894, 3 fasc.
Mémoires de la Société savoisienne d'hist^{re}, t. XXXII, 1893, 1 v.
Comptes-rendus des séances de l'Académie d'Hippone, 1893,
1 liv. 1894, 2 n°s, Juill. Déc., 1893, 1 fasc.
Bullⁱⁿ de la Société d'études des sci^{ces} nat^{les} de Nîmes, 1894, 3 n°s.
Bulletin de la Société archéologique de Béziers, 2^e série, t.
XVI, 1893, 1 vol., 2^e livr., 1 vol.
Bulletin de la Société de géographie de l'Est, 4^e trim. 1893,
1 fasc. 1894, 1^e sem. et 3^e trim., 2 fasc.
Bulletin de la Société de géographie de l'Est (liste des mem-
bres), 1 broch.
Actes de la Société Jurassienne d'Emulation, 1892, 1 vol.
Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, 1894, 9 n°s.
» » vaudoise des sciences naturelles, n° 113,
1 fasc., n° 114, 1 fasc.
Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 1^e sem. de
1893, 1 fasc., 2^e sem., 1 fasc.
Revue historique et archéologique du Maine, 2^e sem. de 1893,
1 vol., 1^e sem. de 1894, 1 vol.
Mémoire de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-
lettres de Toulouse, 9^e série, t. V, 1893, 1 vol.
Revue linnéenne, Oct., 1893, 1 broch.
Bulletin de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher,
Janv. 1893, Janv. 1894, 2 broch.
Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher :
les Métiers de Blois, par Bourgeois, 1892, 2 vol.
Bulletin de la Société linnéenne de la France, 1893, 12 n°s.
Annuaire de la Société philotechnique, 1893, 1 vol.
Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques
(sciences économiques et sociales) 1893, 1 vol. ; Bulletin histo-
rique et philologique, 1893, n° 3-4 ; 1 vol. Bulletin archéologi-
que, 1893 ; n° 2, 1 vol., n° 3, 1 vol.
Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,
t. I, liv. 3. 1894. 1 fasc.

Bulletin de la Société d'agricult^{re} et belles-lettres de Poitiers :
Août Nov. 1893, 1 liv. ; Déc. à Fév. 1894, 1 liv. ; Mai à Juin, 1 l.

Cartulaire du prieuré de St-Marcel-les-Chàlon, par Paul Canat
de Chizy, Chàlon-sur-Saône, 1894, 1 vol.

IX. Bericht über die Thätigkeit der Naturforschenden Gesell-
schaft in Solothurn, 1893, 1 broch.

Bulletin de la Société botanique de Lyon, Juin Déc. 1893,
1 fasc., 2^e, 3^e et 4^e trim. de 1894, 3 fasc.

Bulletin de la Société historique de l'Orne, t. 12, 4^e bull. de
1893, 1 fasc., t. 13, 1^e, 2^e et 3^e trim.. 3 fasc.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, 3^e et 4^e trim.
de 1893, 1 fasc., 1^{er} et 2^e trim. de 1894, 2 fasc.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-
le-Duc, 1894, 1 vol.

Mémoires de la Société d'agriculture et sciences d'Orléans,
4^e trim. de 1892, 1 fasc., 1893, 1 vol.

Smithsonian Report, 1891, 1 vol., 1892, 1 vol. U. S. National
Museum, 1890, 1891, 2 vol.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, n° 11 et 12 de
1893, 2 fasc., 1894, 3 fasc.

Bulletin de la Société d'histoire de France, 1893, 1 vol.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'An-
gers, 1893, 1 vol.

Bulletin de la Société d'études du Lot, 1893, 4 fasc.

» » industrielle de St-Quentin, n° 39 de
1893, 1 fasc.

Bulletin de la Société archéol^e de Vervins, t. 14, 1890-91, 1 v.

Bulletin du Musée historique de Mulhouse, 1892-93, 1 vol.

Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte, 1893,
Erste Hælfte, 1 vol. Zweite Hælfte, 1 vol.

Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, t. I (3^e sé-
rie), 2^e et 3^e fasc., 1894, 1 fasc. et 1 vol.

Bulletin de la Société industrielle de Rouen, 1893, 1 fasc.,
1894, 4 fasc.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la
France, 1^{er} trim., 2^e trim., 3^e trim. de 1894, 3 fasc.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences de
Rouen, 1892-93, 1 vol.

Bulletin de la Section des Hautes-Vosges du Club Alpin
Français, n° 6, 1893, 1 broch.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1893, 1 vol.

Claude-Emile Jolibois (1813-1894), Albi, 1894, 1 broch.

Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 1892, 1 vol.

Bulletin de la Société des sciences historiques de Semur, 1892-93, 1 vol.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Hte-Saône, 1893, 1 vol.

Bulletin de la Société philomatique vosgienne, 1893-94, 1 vol.

Mémoires de la Société d'Emul^{on} de Montbéliard, 23^e vol. 1893.

Bulletin de la Société botanique des Deux-Sèvres, 1893, 1 fasc.

Mittheilungen der geologischen Landesanstalt von Elsass-Lothringen, Band IV, Heft III, 1894, 1 fasc.

Mémoires de la Société éduenne, t. XXI, 1893, 1 vol.

Bulletin de la Société des sciences de Nancy, 26^e an., 1893, 1 v.

Décade historique du diocèse de Langres, par le P. Jacques Viguier, t. II, 1894, 1 vol.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle d'Autun, 1893, 1 vol. Procès-verbaux des séances de 1893, 1 fasc.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bésançon, 1893, 1 vol.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, 1892, 1 vol.

Bulletin de la Société pour la conservation des Monuments historiques d'Alsace, 1^{er} livr. du t. XVII, 1 vol.

Annales de la Société historique de Château-Thierry, 1892, 1 v.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ain, 1^{er} sem. 1894, 1 fasc.

Ergebnisse der meteorologischen Beobachtungen in Elsass-Lothringen im Jahre 1892, 1 vol.

Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1891, 92, 93 et 94, 4 vol.

Mémoires de l'Académie Stanislas, 1893, 1 vol.

Mémoires de la Société d'Emulation de Roubaix, 1893, 1 vol.

» » des antiquaires de France, 1892, 1 vol.

Bulletin » » » 1893, 1 vol.

» » d'Emulation du Bourbonnais, Déc.

1893, Avril et Juillet 1894, 3 fasc.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 14^e vol., 5^e livr., 1^{er} Sept. 1894, 1 fasc.

Annales de la Société des sciences naturelles de la Rochelle, 1893, 1 vol.

Le déluge devant la critique historique, par Raymond de Girard (Société fribourgeoise des sciences naturelles), 1893, 1 vol.

Recueil de l'Académie des sciences et lettres de Tarn-et-Garonne, 1892-93, 2 vol.

Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, t. XXIII, 1894, 1 vol.

Mémoires de l'Académie des sciences de Dijon, 1893-94, 1 vol.

Bulletin de la Société d'Emulation d'Abbeville, 1893, 3 fasc. ; 1894, n° 1 et 2, 2 fasc.

Société d'Emulation d'Abbeville (cinquantenaire de M. Prarond), 1894, 1 broch.

Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville, t. XIX, 1^{re} partie, 1894, 1 vol.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1894, 1 vol.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1893, 1 vol.

Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens, X. Jahrg, 1894, 1 vol.

Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, 24^e vol., 1894, 1 vol.

Mémoire de la Société archéologique de Touraine (La généralité de Tours au 18^e siècle), 1894, 1 vol.

Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, t. I, 1^{re} partie, 1894, 1 vol.

Bulletin de l'Institut national genevois, t. XXXII, 1894, 1 vol.

Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, 1893, 2 vol., 2 exempl.

Table raisonnée par ordre de matières des travaux publiés dans les Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, 1875 à 1891, 1 broch., 2 ex.

Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres d'Angers, 1892-93, 1 vol.

Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande : Documents relatifs au Vallais, t. VII (1402-1431).



TABLE

DES VINGT PREMIÈRES ANNÉES

du Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation

(1873-1893)

Exécuter, au bout de vingt ans, l'inventaire des travaux d'une Société d'Emulation, c'est faire un travail très modeste, cependant utile, non seulement pour rendre les recherches plus promptes, mais encore pour donner aux curieux une idée claire de ce que la Société a produit dans cet espace de temps, des études qui ont le plus de faveur et des travaux qui ont le moins grand nombre de sectateurs fervents.

Ce qui attire tout d'abord l'attention, ce sont les recherches de haute valeur qui ont été consacrées à la géologie et à la flore belfortaine. S'inspirant des recherches du professeur Rénoir et des œuvres magistrales d'Elie de Beaumont, le regretté M. Parisot (pour ne point citer les vivants) a donné en 1873 une *Description hydrographique des environs de Belfort*, puis en 1877 une *Description géologique et minéralogique du Territoire*, enfin une florule de la même région.

Les spécialistes sont seuls compétents pour apprécier ces patients travaux à leur juste valeur : la masse du public lira plus volontiers quelques pages d'archéologie et d'histoire locales.

Précisément, le curieux trouvera dans ce Bulletin une grande quantité de recherches faites sur l'archéologie, la préhistoire, les curiosités des annales du pays, et surtout l'histoire militaire de la place. N'oublions pas de dire que la Société a fait les frais de l'impression (en dehors de son Bulletin), d'un savant ouvrage de M. le lieutenant-colonel Papuchon sur le passé militaire de Belfort.

Il faut reconnaître que d'autres sciences sont encore peu appréciées. Les études météorologiques de M. Armbruster n'ont pas été continuées depuis 1880. La publication d'un catalogue des mollusques du Musée peut faire souhaiter que ses collections d'histoire naturelle soient complétées et fassent l'objet de nouvelles recherches sur la faune locale.

Attendrons-nous longtemps qu'un médecin de Belfort fasse sur la nosologie de la contrée ce que feu M. le docteur Muston a fait pour Beaucourt dans son *Histoire d'un village* ?

Enfin, la littérature n'occupe pas dans le sévère Belfort une aussi grande place que dans l'heureuse Provence. Si pourtant il se révélait quelque jeune littérateur peu compris, la Société s'honorerait en lui ouvrant libéralement son Bulletin pour ses premiers essais. Une Société d'Emulation renferme bien autant de gens de goût qu'une académie de province ouverte à de rares élus : pourquoi donc ferait-elle aux conteurs et aux poètes moins bonne mine qu'aux fouilleurs du vieux sol et des vieux parchemins ?

Telle est du moins la pensée qui m'est venue en cataloguant les très rares productions littéraires que renferme cette publication.

J'ai cru devoir diviser ma table en deux parties : la première, par ordre de matières, la seconde, par noms d'auteurs. La première partie, pour la commodité des recherches, mentionne, par ordre alphabétique, les matières suivantes : (a) botanique ; (b) géologie ; (c) histoire et sciences accessoires ; (d) histoire naturelle ; (e) littérature ; (f) médecine ; (g) physique. Le chercheur trouvera ainsi sans perte de temps les recherches publiées depuis 1873 dans chaque ordre de sciences.

CH. GODARD

I. — TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES

(a) Botanique

1882. — Parisot et Pourchot : Notice sur la Flore des environs de Belfort, p. 121-229.

(b) Géologie

1873. — Parisot : Description hydrologique des environs de Belfort, p. 85-93.

1877. — Parisot: Description géologique et minéralogique du Territoire de Belfort, p. 33-254.
1892. — Bleicher et E. Meyer: Sur une tourbière disparue de Froidefontaine, p. 74-78.
1893. — Kuntz: Essai sur la géogénie du Territoire de Belfort, p. 69-79.
- » — Meyer (Lucien) et Pierre Merle: Observations sur le terrain diluvien des environs de Belfort, p. 1-6.
- » — Meyer (Lucien) et Pierre Merle: Note sur l'infralias des environs de Belfort, p. 142-145.

(c) *Histoire et Sciences accessoires*

(Archéologie, Biographie, Correspondances)

1873. — Descharrières (abbé): La pierre de la Miotte, p. 15-21.
- » — Dietrich (J.-J.): Un fragment de tapisserie, p. 21-23.
- » — Cestre (A.): Du Champ de bataille de César et d'Arioviste, p. 33-53.
- » — D...: Le Neveu du maréchal Bassompierre, p. 53-56.
- » — Frantz: Attirail de guerre au Château de Belfort en 1585, p. 56-57.
- » — J.-J.: Une Pierre tombale à l'église de Brasse, p. 59.
- » — Ménétrez: Voltaire et l'Eglise de Belfort, p. 61-62.
- » — Voulot: Quelques Mots sur les environs de Rosemont dans l'Antiquité, p. 76-81.
- » — Dietrich: Le Château de Weckenthal, p. 81-85.
1874. — Viellard: Un Contrat de Mariage en 1335, p. 1-15.
- » — D...: Schœpflin et l'avocat Gérard, p. 15-29.
- » — Kléber et Rapp: Correspondance, p. 39-43.
- » — Dietrich: Le Siège de Belfort en 1633, p. 45-73.
- » — (Anonyme): La Vaisselle d'argent de Jeanne de Montbéliard, p. 73-77.
- » — (Anonyme): Les Embauchages en Alsace pour l'armée du roi de Navarre, p. 77-79.
- » — (Anonyme): Formation d'une Compagnie de tireurs à Belfort en 1662, p. 79-81.
- » — Barthélemy (de): Les Tombeaux de l'Eglise de Saint-Dizier, 86-91.
- » — D. (J.): Un Etendard historique, p. 91-97.
- » — Frantz: Les Résultats de la Guerre de Trente ans en Alsace, p. 97-99.

1874. — Dietrich : La Vierge des Trois-Epis, p. 99-111.
» — J.-J. : Trois remèdes contre les sortilèges, p. 111-113.
1877. — Viellard : La Défense de la trouée de Belfort pendant le Moyen-âge, p. 1-17.
» — Boyer et Kléber : Correspondance, p. 17-21.
» — Dietrich (J.-J.) : La Principauté de Bénévent et son Gouverneur, p. 21-33.
1880. — (Anonyme) : La Ville et le Château de Belfort en 1731, p. 40-69.
» — D. (J) : Une Statuette de Mandeuve, p. 69-73.
» — Parisot : Notes sur les Cavernes de Cravanche, p. 73-79.
» — Dietrich : Un Diptyque, 87-95.
» — (Anonyme) : Ce qu'était un régiment de cavalerie au XVII^e siècle, p. 99.
1882. — Benoit (D^r) : Le Siège de Belfort au point de vue médico-chirurgical, p. 33-117.
» — (Anonyme) : Les Exigences d'un recteur de l'Ecole latine à Belfort, p. 117-121.
1883. — Poly : Etudes sur les Commentaires de César, p. 9-102 (voir 1885, p. 10).
» — Ruhlmann : Biographie de M. Dietrich, p. 102-111.
1885. — Poly : Etudes sur les Commentaires de César, 1885 p. 18-304.
1887. — Descharrières (et autres) : Histoire de Belfort, p. 43-102.
» — Taverne de Longchamp (1774) : Mémoire sur l'histoire de Belfort, p. 68-91.
» — Vauban : Extraits concernant Belfort, p. 68-91.
» — (Anonyme) : Notes sur le Siège de Belfort, p. 95-101.
» — Bizot-Charmois : Notice sur la Défense de la Haute-Alsace par le général Lecourbe, p. 102-106.
» — Papuchon : Bibliographie du Siège de Belfort, p. 107.
» — Lablotier : Bourogne, Extraits d'un terrier, p. 108-113.
» — Schirmer : Biographie de M. Rencker, p. 113-118.
1889. — Parisot : Le D^r Muston, p. 16-19.
» — Corbis : Notice sur les Etablissements gallo-romains de Belfort, p. 20-52.
» — D.-R. : Description de la provosté de Belfort, p. 52-73.
» — » Copie du Livre Rouge, p. 74-111.
1891. — Spitzmuller (G.) : La Conspiration de Belfort, p. 25-209 (1).

(1). Voir : 1872, *Bardy*,

1891. — Bécourt: L'enseignement secondaire en Alsace et à Belfort depuis le XVIII^e siècle, p. 209-225.
- » — Viellard (Léon): Notice concernant la ville de Delle, p. 225-231.
- » — Bardy (Henri): Le Tombeau de Gérard de Reinach-Montreux.
1892. — D.-R.: Souvenirs d'un montagnard, d'après le manuscrit de Georges Simon, p. 1-74.
- » — Corbis: Dates de découverte des Grottes de Cravanche, p. 78-81.
- » — Bardy: Complainte de la Conspiration de Belfort, p. 81-101.
- » — D.-R.: Les Sièges de Belfort pendant la guerre de Trente ans, p. 108-128.
- » — Corbis: Sobriquets donnés autrefois à certaines personnes de Belfort, p. 128-131.
- » — Corbis, Les enfants de la Pierre de la Miotte, p. 131-133.
- » — K...: Un recensement à Belfort en 1790, p. 133-135.
1893. — Jannesson (cap. V.): Les Grottes de Cravanche, p. 6-15.
- » — D.-R.: Collation et revenus des cures des seigneuries de Belfort, du Rosemont et d'Angeot au XVI^e siècle, p. 15-29.
- » — Bardy (Henri): Mathieu Bardy, docteur en chirurgie, p. 42-56.
- » — Vautherin (Aug.): Villages disparus près de Châtenois, p. 62-69.
- » — D.-R.: Mémoire historique sur les blocus de Belfort aux invasions de 1813-14 et 1815, p. 79-94.
- » — Gendre (A.): Les Romains ont-ils occupé la vallée de Massevaux: p. 96-104.
- » — D.-R.: La Bataille de César contre Arioviste, p. 104-129.
- » — Harmand (René): Note sur Leroux et la défense de Belfort en 1792, p. 129-131.
- » — D.-R. et K.: Les Vieux châteaux d'Essert et de Baviiliers, p. 131-142.

(d) *Histoire naturelle*

1889. — (Anonyme): Catalogue des mollusques du Musée, p. 111-112.

(e) *Littérature*

1887. — Corbis : Recueil de dictons populaires sur le temps,
p. 18-38 (1).
1893. — Vautherin (Aug.) : Les grillons du Châtelot, fable, texte
en patois de Châtenois, p. 42-56.
» — Grisez-Droz (Jules) : Au Lion de Belfort, p. 94-96.

(f) *Médecine*

1873. — Marquez (D^e) : Note sur l'inoculation variolique et la
vaccination, à propos d'une lettre de M. de Berekheim
de Schopenwihr à M. le baron de Klinglin, en 1777,
p. 61 (2).

(g) *Physique*

1873. — Armbruster : Observations météorologiques à Belfort,
p. 93-99.
1874. — Laurent : Essai théorique sur la dilatation des corps,
p. 29-39.
1880. — Armbruster : Observations météorologiques à Belfort,
p. 113-125.

II. — TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

- (Anonymes) : Arrêté préfectoral portant autorisation de la
Société Belfortaine d'Emulation : 1873, p. 3-5.
» Statuts : 1873, p. 5-7.
» La Vaisselle d'argent de Jeanne de Montbéliard :
1874, p. 73-77.
» Les Embauchages en Alsace pour l'armée du roi
de Navarre : 1874, p. 77-79.
» Formation d'une Compagnie de tireurs à Belfort
en 1662 : 1874, p. 79-81.
» La ville et le château de Belfort en 1731 : 1880,
p. 40-69.
» Ce qu'ont coûté les deux sièges de Belfort de
1632 et de 1634 : 1880, p. 79-83.
» Ce qu'était un régiment de cavalerie au XVII^e
siècle : 1880, p. 99.

(1). Voir : 1894, p. 132-134 : Folk-Lore belfortain, par le même.

(2). Voir : Histoire, 1882, Benoît : Le Siège de Belfort au point de vue médico-chirurgical, p. 33-117.

- (Anonymes): Les Exigences d'un recteur de l'école latine à Belfort: 1882, p. 117-121.
- » Notes sur les sièges de Belfort: 1887, p. 95-101.
 - » Catalogue des mollusques du Musée: 1889, p. 111-112.
- Armbruster: Observations météorologiques à Belfort: 1873, p. 93-99.
- » Observations météorologiques à Belfort: 1880, p. 113-125.
- Bardy (Henri): Le Tombeau de Gérard de Reinach-Montreux: 1891, p. 231-238.
- » Complainte de la Conspiration de Belfort: 1892, p. 81-101.
 - » Mathieu Bardy, docteur en chirurgie (1764-1848): 1893, p. 42-56.
- Barthélemy (Anatole de): Les Tombeaux de l'Eglise de Saint-Dizier: 1874, p. 86-91.
- Bécourt: L'enseignement secondaire en Alsace et à Belfort depuis le XVIII^e siècle: 1891, p. 209-225.
- Benoit (feu le Dr): Le Siège de Belfort au point de vue médico-chirurgical: 1882, p. 33-117.
- Bizot-Charmois (feu M.): Notice sur la Défense de la Hte-Alsace par le général Lecourbe: 1887, p. 102-106.
- Bleicher et E. Meyer: Sur une tourbière disparue de Froidefontaine: 1892, p. 74-78.
- Boyer et Kléber: (Correspondance des généraux): 1877, p. 17-21.
- Cestre (A.): Du Champ de bataille de César et d'Arioviste, avec carte: 1873, p. 33-53.
- » Urnes cinéraires trouvées à Alcolsheim (avec planche): 1874, p. 43-45.
 - » Edeburg, ancienne station romaine: 1880, p. 99-107.
- Corbis: Recueil de dictons populaires sur le temps: 1887, p. 18-38.
- » Notice sur les établissements gallo-romains de Belfort et de ses environs: 1889, p. 20-52.
 - » Dates de découverte des Grottes de Cravanche: 1892, p. 78-81.
 - » Sobriquets donnés autrefois à certaines personnes de Belfort: 1892, p. 128-131.
 - » Les Enfants de la Pierre de la Miotte: 1892, p. 131-133.

- D..... : Le Neveu du maréchal de Bassompierre: 1873, p. 53-56.
» Schoepflin et l'avocat Gérard: 1874, p. 15-29.
» Une Statuette de Mandeuire (avec planche): 1880,
p. 69-73.
- D...(J): Un Etendard historique: 1874, p. 91-97.
- D.-R. : Description de la Provosté de Belfort: 1889, p. 52-73.
» Copie du Livre rouge: 1889, p. 74-111.
» Souvenirs d'un montagnard, d'après le manuscrit de
Georges Simon (préface d'Arsène Zeller): 1892,
p. 1-74.
» Les Sièges de Belfort pendant la guerre de Trente ans:
1892, p. 108-128.
» Collation et revenus des cures des Seigneuries de Bel-
fort, du Rosemont et d'Angeot au XVI^e Siècle: 1893,
p. 15-29.
» Mémoire historique sur les blocus de Belfort aux inva-
sions de 1813-14 et 1815: 1893, p. 79-94.
» La Bataille de César contre Arioviste: 1893, p. 104-129.
» Les Vieux châteaux d'Essert et de Bavilliers (avec M. K.):
1893, p. 131-142.
- Descharrières (abbé): La Pierre de la Miotte: 1873, p. 15-21.
» Histoire de Belfort (extraits): 1887,
p. 43-102.
- Dietrich (J.-J.): Un fragment de tapisserie (avec planche): 1873,
p. 21-23.
» Les Classes latines à Belfort au XVIII^e siècle:
1873, p. 67-76.
» Le Château de Weckenthal (avec planche):
1873, p. 81-85.
» Le Siègé de Belfort en 1633: 1874, p. 45-73.
» La Vierge des Trois-Epis (avec gravure): 1874,
p. 99-111.
» La principauté de Bénévent et son Gouverneur:
1877, p. 21-33.
» Un diptyque: 1880, p. 87-95.
(Voir J.-J. et D...)
- Frantz: Attirail de guerre au Château de Belfort en 1585: 1873,
p. 56-57.
» Les Résultats de la guerre de Trente ans: 1873,
p. 97-99.

- G..... (cap.): Opérations militaires dans la Haute-Alsace, depuis le début de la guerre de 1870 jusqu'au moment de l'investissement de Belfort: 1893, p. 29-42.
- Gendre (A.): Les Romains ont-ils occupé la vallée de Massevaux? 1893, p. 96-104.
- Grandidier: Lettre inédite: 1880, p. 83-87.
- Grisez-Droz (Jules): Au Lion de Belfort: 1893, p. 94-96.
- Harmand (René): Note sur Leroux et la défense de Belfort en 1792: 1893, p. 129-131.
- J.-J.....: Une pierre tombale à l'Eglise de Brasse: 1873, p. 59-61.
- » Une Charte de 1291 concernant le fief de Rougemont: 1873, p. 65-67.
- » Trois remèdes contre les sortilèges: 1874, p. 111-114.
- Jannesson (cap. V.): Les Grottes de Cravanche: 1893, p. 6.-15.
- K.....: Un recensement à Belfort en 1790: 1892, p. 133-135.
- Kléber et Rapp: Correspondance: 1874, p. 39-43.
- Kuntz: Essai sur la géogénie du Territoire de Belfort: 1893, p. 69-79.
- Lablotier: Bourogne: extrait d'un terrier: 1887, p. 108-113.
- Laurent (J.): Essai théorique sur la dilatation des corps: 1876, p. 29-39.
- Marquez (d^r): Note sur l'inoculation variolique et la vaccination à propos d'une lettre de M. de Berckeim de Schopenwihr à M. le baron de Klinglin, en 1777: 1873, p. 61.
- Ménétrez (G.): Voltaire et l'Eglise de Belfort: 1873, p. 59-61.
- Meyer (Lucien) et Pierre Merle: Observations sur le terrain diluvien des environs de Belfort: 1893, p. 1-6.
- » Note sur l'infralias des environs de Belfort: 1893, p. 142-145.
- Papuchon: Bibliographie du Siège de Belfort (1870): 1887, p. 102.
- Parisot (A.): Description hydrologique des environs de Belfort: 1873, p. 85-93.
- » Description géologique et minéralogique du Territoire de Belfort: 1877, p. 33-254.
- » Notes sur les Cavernes de Cravanche: 1880, p. 3-79.
- » Notice sur la flore des environs de Belfort (avec M. Pourchot): 1882, p. 121-229.
- » Le D^r Muston: 1889, p. 16-19.

- Poly : Etudes sur les Commentaires de César : 1883, p. 9-102.
» id. 1885, p. 10-204.
- Ruhlmann : Biographie de M. Dietrich : 1883, p. 102-111.
- Schirmer : Biographie de M. Rencker : 1887, p. 113-116.
- Spitzmuller (Georges) : La Conspiration de Belfort, l'affaire
Caron (avec préface de M. Alexis
Meunier) : 1891, p. 25-209.
» Nécrologie : M. Parisot : 1891, p. 238-241.
- Stoffel (G.) : L'assise de Belfort : 1873, p. 23-33.
- Taverne de Longchamps, ingénieur en chef du Génie (1774) :
Mémoire sur l'histoire de Belfort :
1887, p. 68-91.
- Vauban : Extraits concernant Belfort : 1887, p. 92-94.
- Vautherin (Aug.) : Les grillons du Châtelet, fable, texte en patois
de Châtenois : 1893, p. 42-56.
» Villages disparus près de Châtenois : 1893,
p. 65-69.
- Viellard (Léon) : Un contrat de mariage en 1335 : 1874, p. 1-15.
» Les Anciennes franchises de la ville de Delle :
1874, p. 113-129.
» La Défense de la trouée de Belfort, pendant le
Moyen-âge : 1877, p. 1-17.
» Notice concernant la ville de Delle : 1891,
p. 235-231.
- Voulot (Félix) : Quelques mots sur les environs de Rosemont
dans l'antiquité : 1873, p. 76-81.



UN MÉDECIN A BELFORT

en 1471

En commençant son intéressante notice sur *Jean Bauhin et ses observations sur la rage en 1590* (Bull. Soc. Belf. d'Emul. ; n° 13, 1894, p. 122), M. Léon Nardin dit « qu'à la fin du seizième siècle, la ville de Belfort, encore sous la domination autrichienne, n'avait ni médecin, ni apothicaire, et l'art de guérir n'y était guère représenté que par des empiriques ou des chirurgiens-barbiers. »

Il existe pourtant, dans les Archives de Belfort, tout au moins un document qui prouve que les Magistrats de cette ville se préoccupaient du soin de procurer à leurs concitoyens des secours médicaux plus éclairés que ceux que pouvaient fournir des *empiriques*, et les mettant également en situation de ne pas être obligés d'avoir recours aux *médecins du voisinage*.

En 1471, c'est-à-dire cent vingt ans avant l'époque dont parle M. L. Nardin, on voit le Conseil des neuf Bourgeois nommer un médecin *stipendié*, comme on a dit plus tard. La délibération prise à ce sujet par la vieille Assemblée municipale est un monument curieux pour l'histoire de la Médecine dans notre pays. Elle se trouve dans le *Registrarium ville Bellifortis*, une des pièces les plus anciennes et les plus précieuses de nos Archives, et vaut la peine d'être reproduite *in extenso* :

Nous Symon Bidrement, maistre borgeois de la ville de Belfort par le tems ; Jehan Tabellion ; Jehan Ruedol ; Guille Belhoste, mercier ; Perrin Gol ; Jehan Prevost ; Hernement le Fayvre, et Huguenin Frériat, tous les neufz borgeois juriez de la ville de Belfort, et Jacot Garrant pour le commung de la ville, facons scavoir à tous que nous a plain dehuement informez des sens, lautey, prodomie, fame et bone renommée de honorable home, maistre Pasque, médecin, cerorgien, et aussy de l'art et science

de cerogerie, ouquel led maistre Pasque est expert et maistre approuvé, come il nous en ayt fait foy par les lettres d'approbation qu'il nous en ayt montrez. Nous, icelluy maistre Pasque avons receuz en nostre combourgeoisie en ceste ville de Belfort, duquel maistre Pasque, par grant délibération de Conseil sur ce heuz, avons affranchi et affranchissons pour nous et noz successeurs, sa vie durant, tant seulement de tous services, gay, gardes de porte et tous aultres gests, impos ou subsydes quelconques qu'ilz soyent, saulf et réservés les gests qu'ilz se seroyent pour la réparation de l'église ou pour la concession de rentes pour ladite église, esquelx led. maistre Pasque est contribuable. Et est à scavoir que ledit maistre Pasque est et seroit tenu se aucune persone de ceste ville icy avoit besoing de son mestier, tant ceulx quilz sont en la forteresse d'icy coment les manans et habitans en la ville, tant de rompure, de brisuræ et blessure, coment de visitation de laidre, ils doivent estre préféréz devant toutes aultres gens compétent; et ce, nous les bourgeois dessus nomez, avons promis et promettons par nostre foy pour ce doné en lyeu de serment, tenir ferme et estable aud. maistre Pasque, sa vie durant, coment dessus, et pour ce que nous voulons que ced. affranchissement aye force et vigueur nous avons fait inscrire au papié de la ville et signer des seings manuels de Jehan Tabellion, de Belfort, notaire de la Cour de Besançon, et tabellion dud. Belfort, et de Johanes Colin, le prevost par le tems, clerc-notaire de la Cour de Besançon, en signe de vérité, qui furent faictes et donné en nostre Conseil le mardi avant la Saint Laurent l'an mil IIII^e LXXI.

Cette délibération n'est pas inédite. Je l'ai donnée, en partie, dans mon travail intitulé *Coup d'œil sur l'histoire des hôpitaux, de la médecine et de la chirurgie dans le canton de Belfort*, et publié dans la *Revue d'Alsace*, tome II (1851), p. 483 et 484. Elle montre quel cas on faisait alors de l'homme habile dans l'art de guérir, et quel zèle animait nos magistrats quand il s'agissait de sauvegarder la santé publique. Au cas particulier qui nous occupe, il faut noter qu'ils ne s'attachaient pas seulement maître Pasque comme chirurgien, mais encore comme *médecin*, et le chargeaient de visiter les *laidres* ou lépreux, ce qui était bien du ressort de la médecine proprement dite. Or,

par ce mot de *lépreux*, on n'entendait pas seulement parler des malades affligés de la lèpre, qui commençait du reste à devenir assez rare, mais de tous les individus atteints des maladies épidémiques ou contagieuses, que l'on désignait sous le nom général et bien vague de *Peste*.

Par le texte que je viens de rapporter, on voit la Médecine marcher de pair avec la Chirurgie. Notre pays, compris dans les domaines de la Maison d'Autriche, suivait pour les arts et les sciences, les usages germaniques. Il n'en était pas de même chez nos voisins où, depuis 1163, la Médecine s'était nettement séparée de la Chirurgie. Cette année-là, le Concile de Tours avait défendu aux ecclésiastiques, qui partageaient avec les Juifs l'exercice de la médecine, toute opération sanglante. La Chirurgie fut ainsi rejetée du sein des Universités de par cette règle : *Ecclesia abhorret a sanguine*. La Chirurgie fut abandonnée aux laïcs, presque tous illettrés ; elle fut regardée comme inférieure, et tandis que la médecine jouissait avec orgueil des privilèges et des honneurs universitaires, elle marchait humblement confondue avec les professions mécaniques.

Les neuf bourgeois qui, dans le milieu du XV^e siècle, administraient la ville de Belfort, s'étaient fait une idée plus juste des choses : en s'attachant maître Pâque, « expert et maître approuvé en médecine et en chirurgie, » ils avaient parfaitement compris qu'il ne fallait pas séparer les deux branches de l'art de guérir.

HENRI BARDY.

Saint-Dié des Vosges, 24 Août 1894.

ARMOIRIES

des Villes de NEUF-BRISACH et de VIEUX-BRISACH

L'ALSACE, OU TERRE DE REFUGE

NOTICE

Neuf-Brisach. Les armes de cette ville se composent :

D'un soleil d'or éclairant un globe d'azur ; une fleur de lys d'argent orne le bas du globe ; le tout sur champ d'argent portant en chef la devise :

« NEC PLURIBUS IMPAR »

(Sans pareille)

Cet écusson orne la campanile de la mairie ; les éléments de l'écusson ont été tirés des armes du Roi Louis XIV.

Vieux-Brisach. Les armes de cette ville sont :

A cinq collines d'argent sur champ de gueules.

Quand Louis XIV eut reconquis le Vieux-Brisach, il enrichit l'écusson de cette ville de :

Trois fleurs de lys d'or sur champ d'azur placé en chef de l'écusson (1).

Nous verrons ci-après que le choix d'un champ de gueules pour y camper les collines est plainement justifié, attendu que cette ville devint un *Lieu de refuge* et dès lors eut à supporter maintes luttes sanglantes à traverser le cours des siècles.

(1) Ristelhuber, dans son Histoire d'Alsace indique cet écusson comme étant celui de Neuf-Brisach, ce qui est une erreur sensible à première vue, attendu que Neuf-Brisach n'est nullement bâti sur collines, mais dans la plaine du Rhin.

Ce fut lors du partage des terres de l'Empire de Charlemagne entre ses enfants, que l'Alsace et le Vieux-Brisach, qui en faisait partie, passèrent à l'Allemagne et se trouvèrent ainsi séparés de la France pendant près de huit siècles.

Des cinq collines qui composaient autrefois le *Mons-Brisacus*, il n'en n'existe plus que quatre, savoir :

1° L'Eck-hartz-berg, laquelle forme promontoire dans le Rhin ;

2° La falaise de l'Eglise ;

3° La falaise du Couvent, d'où la vue s'étend au loin sur l'Alsace et la ligne des Vosges ;

4° Le Schlossberg, ou colline du Château, aujourd'hui promenade publique, par suite de la démolition du Château.

La 5° colline était appelée *Iseberg* ; c'était la plus petite des cinq (1). Elle fut complètement rasée sous Louis XIV ; les matériaux en furent employés à la construction de Ville-Neuve-St.-Louis, dans une île du Rhin en face du Vieux-Brisach. Ville-Neuve devint la résidence du Conseil Souverain d'Alsace (18 Juin 1681). Un palais y fut élevé dans ce but ; le Conseil qui avait été créé en Septembre 1657, avait sa résidence à Ensisheim. Ville-Neuve n'eut qu'une existence éphémère de seize années, car elle fut démolie en 1697 par suite du traité de Ryswick (art. 20), et le Conseil souverain transféré à Colmar (18 Mars 1698).

Le Fort Mortier actuel était la tête du pont qui reliait l'Alsace et Ville-Neuve au Vieux-Brisach. Ce pont aboutissait en face du Château, à la porte de France, servant aujourd'hui d'hospice civil. Au milieu du pont se trouvait une redoute dite des Italiens, sur l'emplacement de laquelle on a découvert, il y a environ trente ans, divers objets, entr'autres le fourneau en fonte du corps-de-garde. L'emplacement de Ville-Neuve-St.-Louis porte aujourd'hui le nom de Ville-de-Paille (2).

La construction du Vieux-Brisach remonte à la plus haute antiquité, ainsi qu'en témoignent de nombreuses urnes cinéraires découvertes dans un rayon de plus d'une lieue autour de la ville. Son nom tout celtique nous apprend que ce furent des Bretons qui s'y fixèrent :

Breis-ach)
Bris-ach) Breton d'origine.

(1) La redoute qui couronnait l'Iseberg ne pouvait contenir que soixante hommes de garnison.

(2) La dénomination ci-dessus a dans le langage du pays une variante résultant d'une inflexion de voix, les uns disent : *Stroistadt*, ville de paille ; les autres *Straistadt*, la ville jetée à bas (en allemand *Streuen*, faire litière d'une chose !

. . . . *Sic transit gloria mundi.*

De là vient que nos Bas-Bretons qui jadis venaient à Neuf-Brisach en garnison ne se faisaient point défaut de dire :

« Mais ! Brisach ! mais c'est chez nous ! Brisach ! »

Ils ne se trompaient point, du moins quant à l'origine.

En effet, l'on comprend facilement que la position si belle et si avantageuse du *Mons-Brisacus*, ait engagé les premiers hommes venus en ces contrées, à s'y établir ; les cinq collines, toutes de roche volcanique, se dressaient en falaise au milieu d'un fleuve dont le lit majeur de plus d'une lieue de largeur, offrait une défense très facile contre toute attaque ; de plus, il y avait gibier et poisson en abondance ; des forêts avec arbres fruitiers, de spacieuses prairies, tout concourant à assurer l'existence et des hommes et des troupeaux (1).

Cette disposition des lieux eut naturellement pour conséquence de faire du *Mons-Brisacus* un *Lieu de refuge* ; il fut même un refuge si fameux, qu'un auteur du 8^e siècle le dépeint en ces mots :

« Brisacum Castellum latibulum semper Deo,

« Regique rebellantium. »

(Brisach forteresse et lieu de refuge de gens toujours en révolte, et contre Dieu et contre le Roi.)

Les excès ne valent jamais rien, Charlemagne retira à la ville le droit légal d'être un lieu de refuge ; mais ce droit lui fut rendu par l'Empereur Henri V trois cents ans après ; il y avait nécessité publique.

Nous disons qu'il y avait en ceci nécessité publique. En effet, l'histoire en main, que voit-on ? Dès l'origine du monde, on voit Caïn tuant son frère par jalousie ; on voit Joseph vendu par ses frères à des marchands d'esclaves, et cela également par jalousie ; on voit le mépris du faible par le fort marcher à pas de géant, à tel point, que lors de la sortie d'Egypte par le peuple Juif, Dieu ordonna formellement à Moïse d'élever dès son arrivée en Palestine : « Quatre villes de refuge et d'y faire aboutir des routes en « lignes directes, afin d'en faciliter l'accès aux fugitifs » car alors la maxime de : « œil pour œil, dent pour dent » était déjà en pleine vigueur, en sorte que l'homme pacifique qui, en se défendant,

(1) Avant l'exécution des travaux de régularisation du cours du Rhin, les crues de ce fleuve s'étendaient souvent jusqu'au rideau des bas-fonds sur la crête desquels s'étend la voie romaine de Bâle à Strasbourg, laquelle n'est qu'à une portée de pistolet des glaciés de Neuf-Brisach.

avait porté un coup malheureux à son adversaire, était forcé de gagner au plus vite un lieu de refuge, pour n'être pas écharpé et pouvoir y attendre que l'affaire comparaisse devant les juges. Et après Moïse, que nous montre l'histoire?... des amphithéâtres (1) partout, dans lesquels annuellement des milliers d'esclaves sont jetés aux bêtes; dans lesquels encore des milliers de gladiateurs s'entr'égorgeaient, après avoir défilé devant les spectateurs pour les saluer du cri : *Morituri te salutant !!* et tout cela ? pour le bon plaisir des Citoyens !

Il y avait donc là un abyme de férocité ouvert sous les pieds de la triste humanité ! Or, pour la mettre à même de remonter le versant opposé de cet abyme, l'histoire nous montre le *Christ*, montant sur la croix, et à sa suite, des millions de martyrs chrétiens répétant le commandement suprême du divin maître : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même, par amour pour Dieu. » Or, l'histoire nous montre la société payenne refusant le concours des Chrétiens pour sortir de l'abyme et alors la poussée s'en faire par les peuples du Nord se ruant par centaines de mille sur toutes les terres de l'Empire et ces soit-disant barbares qui, chez eux, n'avaient point d'amphithéâtres, se faire chrétiens sans difficulté, même avec enthousiasme (Clovis et ses Francs).

Si donc, dans les jeux publics, on pouvait déployer tant de férocité, on peut se figurer ce que cela pouvait être dans les altercations privées. De là, la nécessité de Lieux de refuge. Citons-en quelques-uns des plus en vue à ces époques :

L'Acropole d'Athènes, le Capitole de Rome (2), celui de Fourvières à Lyon (Lugdunum), le St. Gothard, entre la Suisse et l'Italie, etc., etc. Au Vieux-Brisach, c'était la colline de l'Eck-hartz-berg qui était tout spécialement affectée aux fugitifs, ainsi que cela ressort de son nom : le mot Hartz en celtique signifiant : résistance opiniâtre ; en allemand l'on dit : *Harter Kampf*, combat à outrance ; les mots *Haro ! hardi*,

(1) Voir les ruines de celui d'Epomanduodurum, près de *Montbéliard*.

(2) Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici, qu'à Athènes, la capitale de la civilisation payenne, il y avait selon Dion Chrisostôme, 71,000 habitants, dont 21,000 étaient citoyens, 10,000 étrangers ? et 40,000 esclaves !

arrêter, garder y correspondent en français et ἀπετη en grec, la force légale ; en latin, arduo, âprement (1).

Quant au mot Eck, qui est le premier composant du nom de l'Eck-hartz-berg, ce nom signifie aussi bien en allemand qu'en celtique : pointe, promontoire écartant les eaux ; c'est le rôle que joue la colline dans les eaux du Rhin.

Enfin, disons encore qu'à la base de l'Eck-hartz-berg, on a mis à jour des quantités de squelettes humains, lors des travaux du chemin de fer, squelettes témoignant après bien des siècles, quelles luttes, quels combats y furent livrés.

Donc, histoire et linguistique sont d'accord pour établir la réalité du Lieu de refuge du Vieux-Brisach. Le même accord va se retrouver pour justifier la dénomination d'Alsace, d'Elsasz, donnée à la province et celle d'Ill ou Ell donnée à sa principale rivière, et cela à cause des Lieux de refuge de la province ; mais auparavant faisons connaître l'écusson d'un lieu de refuge (celui de Hip-Elz-Kirch), lequel ne se trouve point dans les armoiries des localités de l'Alsace par Ristelhuber, malgré tous les soins qu'il y a mis, écusson dont nous avons eu la bonne chance de recueillir les débris il y a une vingtaine d'années ; il ornait le cadre d'un tableau détruit lors de la Grande Révolution.

L'écusson de Hip-Elz-Kirch, aujourd'hui péléérinage dans la banlieue de Sondersdorf, vers les sources de l'Ill, canton de Ferrette, cet écusson, disons-nous, est à deux panneaux ; sur celui de gauche, se trouve placé sur champ d'azur, un cœur ayant en chef trois larmes, et deux autres larmes en dessous (du cœur) ; sur le panneau de droite, on remarque un chevron de la toiture de l'église ; dans l'intérieur, une tête de griffon, le bec au large ouvert, lequel représente le gardien ; au haut du chevron deux autres griffons, à bec également largement ouvert, lesquels représentent les veilleurs de la tour, sonnant du cornet (2), (hip, en allemand), houpper, en français, suivant les

(1) De là, la dénomination de N.-D. de la Garde, à Marseille.

Goth hart en allemand, à la garde de Dieu !

Lugdunum — (lugere, dunum), la colline aux pleurs.

Fourvières — (furum hieron), le refuge, la chose sacrée des voleurs),

Capitole (capis! tolle! tolle!) que de fois les bandits du Latium qui campaient avec Romulus au Capitole, n'ont-ils pas dû entendre de ces tolle! en raison de l'animosité que les populations du voisinage leur portaient.

(2) C'est le lilas qu'on utilise le plus pour faire des hip, dans les environs de Brisach.

termes des chasseurs, huperèz, en celtique, huées, cris, afin d'aviser les fugitifs égarés dans les forêts et les plis des montagnes circonvoisines de la direction qu'ils doivent prendre. Quant aux fugitifs, ils sont on ne peut mieux désignés par le cœur et ses larmes. De plus, deux anges aux ailes éployées soutiennent l'écusson, rappelant aux hommes : « que celui qui donne au pauvre, donne à Dieu. »

Au-dessus de l'écusson, se dresse le heaume du seigneur de la contrée, chargé de veiller à la sécurité générale et tenu d'assister en armes à l'exécution des jugements rendus; autour de l'encolure du heaume, se voit une chaînette à laquelle est suspendu un médaillon dont l'unique ornement est une *larme*.



Or tout cela est trop caractéristique pour laisser l'ombre d'un doute : le pèlerinage actuel a été jadis un Lieu de refuge.

Au point de vue qui nous occupe, le nom donné à ce lieu de refuge, Hip-Elz-Kirch, fait surgir la question de la signification du mot Elze, l'un de ses composants, et voici pourquoi : généralement, l'on admet que le nom Alsace, Elsz, signifie : la province arrosée par l'Ill ou Ell. Le nom de Hip-Elz-Kirch donnerait raison à cette manière d'admettre, s'il ne se trouvait point en contradiction avec les noms de beaucoup de localités

dans lesquels le mot Elze entre en composant, localités sises les unes aux bords du Rhin, les autres, disséminées dans la province, sans être sur les bords de l'Ill, telles par exemple : Blodelze, Algelze, Volgelze, Wackelze, Heidelze, Marckelze, Gundelze, Richtelze, etc., etc. (1).

On est donc induit à rechercher si le mot Elze, variante du mot Elsass, n'a pas une autre signification que celle de : Sis sur l'Ill, et cela parce que les mots qui composent un nom, sont les qualificatifs du nom lui-même.

Examinons ce qu'il peut en être.

Les premières mentions écrites du nom de la province la dénomment :

Alsatia, Alesaciones, Alsacensis, Alsegaugensi,
(ans 610 à 728 et encore en 1194, 1195 et 1233)

Hélisaz, Hélicasensi, Elisatio. Elsass
(ans 825, 849, 870 et 1303).

Quant à la rivière, elle est dénommée :

Ille, Illa, Hille, Ylla (ans 817 à 1105) :

Alsa (ans 1262 à 1349); enfin, il y a le nom
Ellus, lequel n'apparaît qu'en 1551.

(Dictionnaire topographique d'Alsace par Stoffel).

Or, pour la dénomination d'Alsace, on trouve la signification de terre du repos, refuge :

Als, en celtique, rivage, terre.

Azeza, » s'asseoir, être en repos.

en allemand, sitzen, er sass.

Le mot azeza est la racine des mots : assises, séances judiciaires.

Pour la dénomination d'Hélisaz, on trouve :

Héli, en celtique, *cordial*, miséricordieux, généreux ;

en allemand, *helfen*, secourir ;

en français *hèler*, appeler au secours, ou prévenir
à cause d'un danger.

Pour la dénomination d'Elsasz, on trouve :

El, en celtique, *ange protecteur* ;

en latin, *angelus* ;

(1) Tous les noms ci-dessus sont écrits suivant l'énonciation populaire en usage ; cet usage laisse de côté la germanisation en *heim* et *olsheim*, donnée à une foule de noms de localités, en sorte qu'on dit :

Alge-Else pour Algolsheim,

Marck-Else pour Marckolsheim, etc., etc.

en allemand, *engel* ;
en hébreu latinisé, *Eloï*, exclamation ; *Mon Dieu* !
en grec, *éléain*, avoir pitié ;
en hébreu, *El* et *Elohim*, Dieu, le Ciel ;
himmel, en allemand ;

en allemand, enfin, *elend*, situation désespérée, la fin.

Pour la dénomination de *Elze*, on trouve en décomposant le mot :

<i>El</i> , miséricorde, protection)	en
<i>Ze</i> , là, en ce lieu là	bas
	breton

La chose est nette, les *Elze* étaient des lieux de secours.

Nous concluons que pour le nom de la province, il a la signification de siège de miséricorde, terre de refuge, laquelle nous semble être la vraie.

Quant au nom donné à la rivière, on remarquera tout d'abord que dans le patois alsacien, les mots *Hille*, *Ille*, *Ylla*, signifient pleurer.

Heulen, en allemand,

Utulare, en latin,

Gwélen, en celtique.

Ce qui était bien dans le rôle des malheureux fugitifs.

Si donc, l'on rapproche toutes les données ci-dessus, il en ressort qu'entre le nom de la province et celui de la rivière, il y a une corrélation ayant une signification supérieure à celle de : *province des bords de l'Ill*, admise de nos jours : c'est celle de *province de refuge*. Et à cela, il n'y a rien d'étonnant, attendu que les terres d'Alsace étaient confinées entre la chaîne des Vosges, aux profondes vallées et aux sombres forêts, et le Rhin aux nombreuses îles boisées, et de plus, qu'elles sont traversées par la vaste forêt de la Hart ; qu'ainsi, cette province offrait de nature, asyle et sécurité aux malheureux forcés de fuir avant de pouvoir se soumettre au pouvoir judiciaire, lequel avait en en Alsace une si belle organisation : les Juges étant assistés par des hommes compétents, attitrés pour remplir les fonctions de Jurés, (appelés Hueber), lesquels avaient pour leur charge le produit de métairies portant le nom de Hueb. Ce nom offre en bas breton un sens bien curieux : il est, avec celui de Hartz, placé sur la même ligne pour signifier : *discuter*, *objecter*, *résister* (1) et a aussi le sens de pierre bornale.

(1) C'est bien là le rôle des jurés en cour d'assises : savoir peser toutes les circonstances pour en faire jaillir la vérité.

Cette dernière signification du mot *hueb*, rappelle la borne triangulaire qui jadis était plantée au milieu de la cuisine du lieu de refuge de Lucelle (*Lützel*) (1). Cette borne avait l'une de ses faces tournée vers la France, l'autre vers la Suisse et la troisième vers l'Allemagne. Arrivait-il un fuyard, on le plaçait sur le territoire opposé à celui de sa nationalité, et, quand le gendarme arrivait à son tour, il restait sur celui de son pays ; après quoi, par hospitalité, on donnait un repas à l'un et à l'autre, pendant lequel le premier consolait ses hôtes. Le gendarme reprenait ensuite le chemin de ses pénates, et le fugitif était conduit à la cellule qu'il devait occuper tranquillement pendant trente jours, délai au bout desquels il devait se rendre à ses juges, s'il le trouvait prudent, ou bien à se pourvoir ailleurs, car, outre les Elze, nous venons de voir qu'il y avait en Alsace des lieux de refuge dits *Lützel*, ainsi *Lützelbourg*, *Lützelhauzen*, les fermes dites *Lützelhof*, etc., et d'autres lieux encore, tels que *Dannemarie*, *Dambach*, etc., où les malheureux étaient reçus.

Cette situation extra-judiciaire cessa d'elle-même par l'adoucissement des mœurs et par une administration générale, sérieusement chrétienne.

C'est donc, et ce sera toujours un titre d'honneur pour notre chère Alsace, que son brave dévouement envers les malheureux, dévouement qu'elle a déployé non seulement pendant quelques siècles, mais pendant des milliers d'années, jusque dans la plus haute antiquité.

Neuf-Brisach, 30 Septembre 1894

CESTRE,

*Conducteur des travaux du Rhin, en retraite,
Officier d'Académie.*

(1) *Lützel*, qui abrite les malheureux. *Lüt* pour *Leute*, se prend généralement en mauvaise part. *Zell*, une cellule, en allemand.

Le mot *Lützel* traduit par *Lucelle* dérive du latin *lucres*, bois sacré et de *Celare*, cacher, recéler.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR UNE PRÉTENDUE DÉCOUVERTE

faite à Bavilliers en 1862

Dans le courant du mois de Janvier 1863, le Préfet du Haut-Rhin, M. Paul Odent, adressa au sous-comité de la Société des Monuments historiques d'Alsace un rapport de M. E. Bogard, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Belfort, sur des découvertes de débris de bâtiments et de constructions faites dans le courant de l'automne 1862 à l'entrée du village de Bavilliers. Les portions de murs et les restes de bâtiments découverts semblaient indiquer qu'ils avaient dû être détruits par un incendie. Dans les décombres, on trouva des morceaux de ciment, des pavés en marbre blanc, des tuiles et des fragments de poterie, qui avaient fait croire à une construction monumentale de l'époque gallo-romaine. Les fouilles mirent également à jour des ossements humains carbonisés. Toutefois, un examen plus attentif donna bientôt la conviction que ces bâtiments détruits n'appartenaient pas à une époque aussi ancienne qu'on l'avait cru d'abord. A défaut de données historiques positives, M. Bogard prétendait avoir interrogé la tradition, et tenir de vieillards fort âgés que les vestiges de bâtiments trouvés à l'entrée du village de Bavilliers étaient les ruines d'un ancien couvent, détruit probablement à l'époque de l'invasion de l'Alsace par les Suédois.

Le sous-comité du Haut-Rhin, dans sa séance du 26 Janvier 1863, estima qu'il pouvait y avoir dans les circonstances signalées par M. Bogard un fait historique intéressant à éclaircir, et renvoya l'examen de la question à deux membres de la Société, M. l'abbé Zimmerlin (1) et moi.

(1) Alors curé à Biederthal, canton de Ferrette.

En conséquence, je reçus de M. le Conseiller Véron-Réville, vice-président du sous-comité de la Société des Monuments historiques à Colmar, la lettre suivante, qui renferme *in extenso* le rapport de M. l'ingénieur Bogard :

Colmar, le 29 janvier 1863.

Monsieur et cher Collègue,

Je viens vous communiquer un rapport de M. Bogard, ingénieur à Belfort, au sujet duquel le sous-comité du Haut-Rhin désirerait avoir votre avis. Il s'agit de la découverte de débris de constructions et autres, mis à jour par suite de travaux opérés par l'Administration, près de Bavilliers.

Voici comment est conçu ce document :

« Pour la rectification d'une petite côte de la route impériale n° 83
« de Lyon à Strasbourg, à l'entrée du village de Bavilliers, on a dû
« déblayer dans le sommet de la côte pour remblayer dans la partie
« inférieure.

« Cette côte descend d'une espèce de promontoire qui fait face, à l'Est,
« à la vallée du ruisseau d'Argiésans et en retour d'équerre, au Nord, à
« la vallée de la Douce où est bâti le village de Bavilliers.

« Les déblais exécutés sur le bord de la route ont mis à découvert des
« portions de murs qui coupaient la route transversalement et des
« débris de bâtiments qui paraissaient avoir été détruits par un
« incendie.

« Quelques-uns de ces murs, les premiers qui ont été découverts,
« étaient construits en petits moellons prismatiques régulièrement taillés.
« On avait trouvé dans les décombres des fragments d'enduit en ciment,
« des pavés en marbre blanc, des portions de frise en plâtre sculpté, des
« tuiles à rebord et des fragments de poterie qui avaient fait tout d'abord
« croire à une construction monumentale de l'époque gallo-romaine.

« Les recherches et sondages postérieurs ont fait découvrir les murs,
« qui sont indiqués par un lavis en rose au plan ci-joint, d'une partie
« du village de Bavilliers. Ces recherches ont aussi permis d'affirmer que
« les bâtiments dont ces murs faisaient partie ont été incendiés; elles ont
« mis à jour plusieurs ossements humains carbonisés et un squelette
« entier, qui étaient mêlés aux décombres à environ 70 centimètres en
« contre-bas du sol du jardin acquis au Sr Mouilleseaux pour l'élargis-
« sement de la route.

« Il a été facile de conclure de ces débris que les bâtiments avaient
« été détruits violemment, mais cependant qu'ils n'étaient point d'une
« époque aussi ancienne qu'on l'avait cru d'abord.

« J'ai fait quelques recherches historiques, mais je n'ai rien trouvé
« qui ait rapport à un monument quelconque à Bavilliers. J'ai dû alors

« m'en rapporter à une tradition racontée par un vieillard très-âgé qui la
« tenait de son grand-père, et de laquelle il résulte que les vestiges
« de bâtiments trouvés à l'entrée du village de Bavilliers sont les
« ruines d'un ancien couvent détruit probablement dans le premier
« tiers du 17^e siècle, lors de l'invasion de l'Alsace par les Suédois.

« L'on a trouvé dans les champs voisins des chapiteaux de colonnes
« d'un ordre grec. En faisant des fouilles pour la construction d'une
« grange on a trouvé, non loin des murs découverts, un énorme bassin
« composé de pierres d'un très-grand appareil et reliés entre elles par
« des crampons en fer dont on voit encore des échantillons sur les
« lieux.

« Enfin, une dalle de couronnement du mur du cimetière communal
« de Bavilliers porte, sculptés en relief, un chevalier armé, puis un moine,
« sous une ogive du genre flamboyant.

« Là se sont arrêtés mes recherches. Je me suis borné à recueillir
« quelques échantillons de ciment, de tuiles, de marbres, de frise sculptée,
« d'ossements calcinés et de poterie. »

Signé : « BOGARD »

Comme vous possédez parfaitement la topographie des environs de Belfort, et que vous avez, si je ne me trompe, fait des recherches particulières sur l'époque du séjour des Suédois dans cette partie de l'Alsace, le sous-comité du Haut-Rhin, sur ma proposition, a décidé que le rapport de M. Bogard vous serait adressé. Il y a peut-être là, en effet, un point historique intéressant à éclaircir. D'autre part, le sous-comité s'est adressé à M. le curé Zimberlin à l'effet d'obtenir de lui les renseignements qui pourraient être à sa disposition touchant l'existence d'un couvent à Bavilliers.

Je vous serais fort obligé, Monsieur, de me faire connaître le résultat de vos recherches, et vous adresse, en attendant, l'expression de mes sentiments distingués et tout dévoués.

VÉRON - RÉVILLE

Je fis à cette communication la réponse qui suit :

Saint-Dié, ce 1^{er} Mars 1863.

Monsieur et cher collègue,

Je vous remercie mille fois d'avoir pensé à moi à propos des découvertes faites dernièrement dans les environs de Belfort. Veuillez aussi, je vous prie, remercier de ma part mes collègues de la Société pour avoir bien voulu me faire l'honneur de me demander mon avis.

J'ai lu avec le plus grand intérêt le rapport de M. Bogard. L'existence à Bavilliers de ruines d'une époque qui ne *peut être que l'époque gallo-romaine* ne me surprend nullement. Il y avait alors, dans ce pays, beaucoup de constructions. Brasse et Olfemont, qui sont si voisins, en

font foi. Les trouvailles faites dans ces localités offraient quelque chose d'assez luxueux, qui indiquait l'emplacement d'un établissement considérable. J'ai à ce sujet, au mois d'octobre dernier, fait une communication au comité de Strasbourg, et envoyé des dessins de poteries, dont l'ornementation de quelques unes est assez riche. La topographie de Belfort indique d'ailleurs que, de tout temps, il y eût là un croisement de routes, un lieu de passage des plus importants qui dût en faire une des plus grandes stations du pays.

Quant à l'existence d'un couvent ou autre établissement religieux à Bavilliers, *je crois être dans le vrai en affirmant qu'il n'y en eût jamais*. La dalle du couronnement du mur du cimetière, où sont sculptés un chevalier armé et un moine, me semble tout simplement provenir du prieuré voisin de Froideval, qui appartenait à l'Ordre de Saint-Antoine Viennois, et dépendait de la Commanderie d'Issenheim. Ce prieuré de Froideval était remarquable par l'élégance de ses constructions; l'église, quoique peu spacieuse, devait être fort belle à en juger par ce qu'il en restait il y a quelques années. Diverses sculptures, des armoiries encastrées dans le mur de la ferme nous disent assez qu'il y avait là des objets dignes d'attention (1).

Ce qui est certain, c'est que Froideval fut presque entièrement détruit par les Suédois en 1633. Qu'y aurait-il d'étonnant que quelques débris aient été transportés dans les environs, dans un rayon de 3 kilomètres à peu près, à Bavilliers ou à Danjoutin. Dans l'église de ce dernier village, j'ai vu un tableau assez curieux provenant de Froideval; pourquoi n'y aurait-il pas eu à Bavilliers quelques pierres de ce prieuré?

J'ai compulsé les archives de la ville de Belfort d'une manière assez complète; nulle part je n'ai trouvé la moindre trace d'un couvent à Bavilliers.

Quant à un établissement gallo-romain, il pouvait fort bien y en avoir un, comme il y en avait un à Chalonvillars (*Villa Colonis*), qui n'est pas éloigné de là, comme il y en avait à Offemont et à Brasse.

Dans ces deux endroits aussi, l'incendie fut la cause de la destruction des bâtiments. Là aussi, on découvrit des ossements humains carbonisés, des pierres noircies par les flammes, et ceux qui attribuent à Attila la ruine de toutes ces stations n'ont probablement pas tort.

Maintenant pour être encore mieux fixé sur la date des constructions du village de Bavilliers, il faudrait comparer les échantillons de poteries que M. Bogard dit avoir recueillis avec les fragments trouvés à Offemont et à Brasse.

En résumé, quant à l'existence d'un couvent ou autre établissement

(1) Voir dans le *Bull. de la Soc. belf. d'émul.*, n° 13, 1894, la double planche qui accompagne l'article de MM. D.-R. et K. sur Froideval. Les dessins représentent les ruines du prieuré telles qu'elles étaient encore en 1845, d'après les croquis que j'en ai faits à cette époque.

religieux à Bavilliers, mon avis, fondé sur l'absence complète de documents à cet égard, est qu'il n'y en a jamais eu; qu'il est plus que probable que les débris, s'il y en a, proviennent des ruines voisines de Froideval, et qu'une seule tradition orale, recueillie près d'un très-vieil habitant du village, est loin d'être suffisante pour établir un fait historique.

Il y a encore bien à dire sur les environs de Belfort. Je regrette parfois d'en être si loin et de ne pouvoir me livrer à un genre d'études auquel j'étais fort attaché dans ma jeunesse. Mais vous me permettrez bien encore, de temps en temps, de vous adresser quelques notes, qui seront comme des souvenirs des heureuses années que j'ai passées dans mon pays natal, au milieu de ma famille et de mes amis.

Veillez, Monsieur le Président, agréer l'expression de mes sentiments distingués.

HENRI BARDY.

A la séance du 16 Mars, les membres du sous-comité du Haut-Rhin examinèrent un fragment de frise et des débris de poterie et autres provenant des fouilles de Bavilliers. M. Schlumberger-Hartmann fut d'avis qu'ils provenaient bien réellement d'un établissement remontant à la période gallo-romaine, et cette appréciation confirma celle de M. l'abbé Zimberlin et la mienne. Consultés séparément, nous arrivions en effet à cette double conclusion, contraire à l'opinion exprimée par M. l'ingénieur Bogard :

1° Qu'il n'y avait jamais eu de couvent à Bavilliers;

2° Que les ruines qui y ont été trouvées devaient dater de la période romaine, et qu'elles prouvaient une fois de plus ce qu'avaient déjà révélé les découvertes faites à Offemont et à Chalonvillars, qu'il existait, dans cette partie du département du Haut-Rhin, des établissements romains considérables.

HENRI BARDY.



NOTES HISTORIQUES

SUR LA

COMMUNE DE GIROMAGNY

d'après le Manuscrit de

M. GEORGES SIMON

(1789-1869)

Ancien Juge de Paix à Giromagny

AVANT-PROPOS

M. Georges Simon n'est plus un inconnu pour la Société d'Emulation. Bon nombre de ses membres n'ont certainement pas oublié la curieuse relation, parue au Bulletin de 1891, sous le titre de *Souvenirs d'un Montagnard*.

D'un caractère d'indéniable sincérité, ces pages, consacrées à célébrer les charmes du sol natal, en un style tout vibrant d'émotion, avaient leur place marquée dans une publication où sont accueillies toutes les manifestations de la pensée, en ce qui a trait à l'histoire — tant ignorée, hélas ! — de notre belle Alsace encore française.

Il en est de même de la trop courte notice donnée ci-après. C'est une sorte de monographie où la commune de Giromagny est principalement étudiée dans son passé religieux. Cette préférence de l'auteur s'explique en se reportant à ce qu'on a dit déjà de ses opinions et de ses croyances. Elle se comprend surtout en tenant compte de l'austérité du milieu qui fut le sien.

A vivre ainsi, dans la retraite, fidèle à un passé qui eut certainement ses gloires et ses grandeurs, sans autre horizon que celui qu'enserrent les cimes agrestes de son pays, toujours dominé par l'impérieuse idée du devoir à remplir, l'esprit acquiert fatalement des tendances très particularistes, et se passionne sans effort pour un but limité.

C'est ce qui caractérise M. Georges Simon. Profondément attaché aux pratiques de son culte, il devait tout d'abord venir à sa pensée l'idée de reconstituer — par le document et par la tradition — les faits marquants de la paroisse où s'écoulait sa vie (1).

Et qu'on ne vienne pas dire que c'est là s'attacher à une œuvre de minime importance. Rien n'est à dédaigner, quand il s'agit de faire plus de lumière sur ce qui compta dans l'existence de nos aïeux. Ces petits incidents de clocher ne sont autres, au fond, que les images réduites des grands événements qui font tressaillir les foules. Comme ces derniers, ils ont leurs causes, leurs péripéties, leurs résultats, où l'observateur peut saisir sur le vif — et plus facilement peut-être que partout ailleurs — les secrets ressorts de l'âme humaine ; d'où le moraliste peut tirer les conclusions les plus imprévues.

Mais M. Simon ne se contente pas de donner la nomenclature des prêtres qui ont successivement desservi sa bourgade ; il va plus loin ; il tente d'arracher à l'oubli les noms de ses concitoyens, dont le persévérant labeur a développé l'intelligence, mise au service de la Patrie.

A ce point de vue, il faut lui savoir gré d'avoir établi, pour Giromagny, ce fragment de livre d'or, preuve nouvelle, après tant d'autres, que notre minuscule coin de terre a toujours su tenir un rang distingué, notamment parmi ceux dont la valeur guerrière s'est donné libre cours, dans la grande épopée du siècle, aux côtés des Rapp, des Lefebvre et des Kléber.

Giromagny, ce 20 Septembre 1894.

ARSÈNE ZELLER.

(1) La plupart des notes jointes au texte sont de M. Dubail-Roy, le patient et sympathique chercheur que notre Société est fière, à juste titre, de posséder en son sein.

NOTES HISTORIQUES SUR GIROMAGNY

Giromagny, aujourd'hui chef-lieu de canton, avait autrefois le titre de bourg. Il était, avant la première Révolution, le siège d'un bailliage royal, où se plaidaient toutes les causes civiles et criminelles. Le dernier bailli portait le nom de Noblat; le dernier procureur fiscal, que j'ai encore connu, était M. Rosely. Il habitait la *Maison du Roi*, appartenant aujourd'hui à M. Lardier, notaire.

L'origine de Giromagny est inconnue; aucun document n'en fixe la date. On ne trouve rien, à cet égard, dans les différentes histoires d'Alsace publiées soit par Schœpflin, soit par le Père Laguille, Grandidier ou de Golbéry. Il ne faut pas pour cela conclure que Giromagny soit d'une date récente; au contraire, tout porte à croire que son origine est ancienne, et qu'elle remonte au moins au XII^e ou au XIII^e siècle (1).

Voici ce qu'on trouve, à ce sujet, dans un manuscrit du XVIII^e siècle, connu sous le titre de « *Manuscrit de Bermont* » :

« Giromagny est un gros lieu qui s'est formé à la faveur des mines d'argent, cuivre et plomb, qui se trouvent sur son territoire et ceux du Puix et d'Auxelles-Haut.

« Il y a marché chaque samedi et quatre foires par an (2).

« Il y a deux cent vingt feux; vingt et un laboureurs et voituriers des mines; cent nonante quatre pioniers compris, vingt-quatre veuves, quatre filles tenant ménages, onze mineurs et quatre fondeurs.

« Les prés sont bons et fertiles.

« Les champs arides ne sont semés que par cantons, de dix en dix ans en seigle, sarrazin et pommes de terre.

(1) La première mention de Giromagny remonte à 1347. Dans le partage des biens de Jeanne de Montbéliard, épouse du dernier comte de Ferrette, entre ses 4 filles, « *Gyrameigin* » échoit à Jeanne de Ferrette, épouse d'Albert le Sage, duc d'Autriche. (Note Dubail-Roy.)

(2) En 1568, la Régence d'Ensisheim enjoint de ne vendre du blé que « *soub les halles de son Altesse à Belfort et à Giromagny*. » (Bibliothèque de Belfort. Ms. n^o 4 : *Titres de la seigneurie de Belfort*.) — Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, Jean-Henri de Reinach propose à la régence d'Ensisheim l'établissement d'un marché hebdomadaire à Giromagny, pour l'approvisionnement des mineurs. (*Archives d'Alsace*.) — Au mois de septembre 1683, le Conseil souverain d'Alsace ordonne également la tenue de 4 foires annuellement dans cette localité. (Cf. Ordonnances d'Alsace, par de Corberon, 1^{er} vol. — Note D.-R.)

« Deux cent quarante fauchées de prés, six cents journaux de champs composent le finage ; il n'y a point de bois que ceux du seigneur dans la montagne, qui donne le bois aux habitants.

« Il n'y a point de revenu commun. Les charges de la paroisse sont de deux cents livres annuellement et sont réparties sur les forêts.

« Le pâturage y est très-abondant et très-étendu, parce qu'il est commun entre toutes les localités du Haut-Rosemont, et se porte dans toutes les forêts, sur les montagnes et dans les vallées.

« Les habitants font commerce de sel.

« Il y a des moulins du seigneur.

« Il y a un fief relevant du roi, possédé par les seigneurs de Riboutet.

« L'église paroissiale était originairement la chapelle des mineurs, sous l'invocation de St. Jean-Baptiste. Elle fut érigée en paroisse en 1470, pour Giromagny et Auxelles-Haut (1). L'empereur Ferdinand second y nomma un curé, et le premier duc de Mazarin y établit des religieux du Tiers-Ordre de St. François de Picpus, qui jouissent de la cure, comme annexe à leur ordre. Ils ont de fixe un principal de soixante sacs, par moitié épeautre et avoine ; la dixme de Novillard, et quatre cent qua-

(1) Ici, il doit y avoir erreur de date. C'est, d'après les archives consultées à Besançon, le 31 octobre 1569, que fut dédiée l'église de Giromagny, fondée par Ferdinand, archiduc d'Autriche, qui en fut le collateur et y fit nommer le premier curé, Pierre Gérard, prévôt du chapitre de St-Denis, de Belfort. — En 1663, le titre de curé fut uni au couvent du Tiers-Ordre de St-François, récemment établi à Giromagny. — Avant l'an 1569, tout Giromagny faisait partie de la paroisse de Rougegoutte, et une fraction de Giromagny continua d'en faire partie jusqu'à 1715. C'est pourquoi le curé de Rougegoutte avait le tiers de la dime de Giromagny. (Note attribuée à M. l'abbé Bidaine, curé-doyen de Giromagny, mort en 1881.)

D'autre part, d'après les archives d'Alsace, C. 931, l'église, payée deux tiers par les mineurs et un tiers par l'archiduc, fut achevée en 1569 et eut pour premier curé maître Guy Klein, qui n'avait pour compétence que les revenus de l'église Ste-Madeleine (Engelthal, Lamadeleine actuelle). Cette chapellenie dépendait primitivement du prieuré de St-Nicolas et rapportait 20 livres, monnaie du pays en 1590. — Cf. Collation et revenus des cures de la seigneurie du Rosemont, *Bulletin de la Société belfortaine d'Emulation, 1893*) et 15 florins, outre le casuel. (1590.) — Dans l'article : Collation et revenus des cures, cité ci-dessus, nous lisons : « *Gyromagny*. Monseigneur l'Archiduc est fondateur et collateur absolu de cette cure, peut ainsi y mettre un prestre selon son bon vouloir. Le curé tire tous les ans sur les dixmes de son Altesse à Neuville (Novillars), en la seigneurie d'Angeot, moitié espiotte, moitié avoine, 60 roisaux, mesure de Moiseuaux, lesquels entrent dans les comptes de cette seigneurie. On dit qu'ils appartenoient autrefois à la Chapelle de Sainte Marie Magdelaine. De plus en vin, qui procède aussy de la mesme chapelle, tous les ans à Limbach, 7 mesures. Ledit curé reçoit du Bergrichter (Juge des mines) 200 liures. Offrandes certaines du Maistre de la Confrairie : 50 liures. » (Note D.-R.)

rante livres d'argent que le seigneur leur donne, au moyen de quoi ils ne peuvent louer les sonailles. Le seigneur a les deux tiers de la dixme et le curé de Rougegoutte l'autre tiers. » (*Ms. de Bermont*).

Ainsi, suivant le manuscrit ci-dessus, Giromagny a été érigé en paroisse en 1470. L'empereur Ferdinand second y nomma un curé, apparemment le premier curé ; enfin le premier duc de Mazarin y établit des religieux du Tiers-Ordre de St. François, dit Picpus, qui jouissaient de la cure, comme annexe de leur ordre.

Voilà, certes, des faits intéressants pour Giromagny, la plupart ignorés aujourd'hui, et qu'on ne trouve nulle part ailleurs. A l'exception du souvenir des religieux du Tiers-Ordre, qui ont administré la paroisse comme annexe de leur ordre, souvenir qui s'est conservé dans l'esprit des anciens, on ne connaît rien de plus sur l'origine de Giromagny. La date de son érection en paroisse (1470) est précieuse. Elle fait évidemment remonter sa fondation au douzième siècle, car cette localité a sans doute existé pendant de longues années, avant d'être érigée en paroisse. Dans les temps anciens, les agglomérations d'habitations et d'individus étaient lentes ; il fallait des révolutions d'années, des siècles même, pour constituer un village assez nombreux pour prendre rang comme paroisse. Il est donc probable que la fondation de Giromagny a subi ces lenteurs et que son origine est ancienne.

L'empereur Ferdinand second a nommé un curé à Giromagny après son érection en paroisse, et apparemment le premier curé. Ce fait vient de trouver une consécration récente. L'ancienne chapelle des mineurs, comme dit le manuscrit, et qui était devenue l'église paroissiale, vient d'être démolie (1) et a fait place à une nouvelle église, belle, spacieuse, en rapport avec les besoins de la population. En creusant sous l'autel de gauche, dédié à la Ste Vierge, on a découvert la tombe du premier curé, probablement celui qui a été nommé par l'empereur Ferdinand II. Cette tombe ou pierre tumulaire a été religieusement conservée et placée intérieurement dans l'église, près de l'escalier qui mène à la tribune. Le buste du défunt, en habits sacerdotaux, est sculpté sur la pierre assez bien conservée ; la cha-

(1) M. Georges Simon écrivait ceci en 1860-61. L'ancienne église de Giromagny a été démolie en 1858 et la nouvelle, inaugurée en 1862.

suble dont il est revêtu, le calice qu'il tient à la main ont la forme qu'on donnait à ces objets au moyen âge. Autour de la pierre, on lit l'inscription suivante, en langue allemande, mais en caractères français ; malheureusement, elle est incomplète :

Traduction française : « *L'an (date illisible), le 22 Janvier, est décédé le très digne Hvnck Klein, le premier curé ici, le soigneur des âmes.* »

Voilà donc la tombe du premier curé de Giromagny retrouvée (1). Ce qu'on peut augurer de l'inscription et de la date qui demeure cependant incertaine, c'est bien la tombe du curé nommé par l'empereur Ferdinand second.

Comme on vient de le voir, l'inscription est en langue allemande. Il ne faut pas s'en étonner. Giromagny et toute l'Alsace faisaient partie de l'empire germanique, et la langue du pays était la langue allemande (2). Ainsi toute l'Alsace a fait partie de l'empire d'Allemagne jusqu'en 1648 ; elle n'a été réunie à la France que par le traité de Munster (3), ratifié par celui de l'Isle des Faisans (4), à l'époque du mariage de Louis XIV avec une princesse d'Espagne.

— Suivant le même manuscrit, Giromagny comptait alors 220 feux, qui pouvaient représenter de 1.000 à 1.200 âmes. Aujourd'hui, cette population dépasse 3.000 âmes et s'augmente tous les jours.

— La situation de Giromagny est agréable et saine, au pied de deux montagnes, qui se font face. Au midi, est la plaine, sillonnée par une belle route allant à Belfort ; au Nord-Est, la belle vallée du Puix, traversée par la même route, franchissant les montagnes du Ballon, conduisant au département des Vosges.

(1) Ce premier curé fut donc Guy Klein, nommé après l'achèvement de l'église, en 1569, — comme il est dit dans une note précédente de M. F. Dubail-Roy.

(2) De nombreux mineurs saxons, probablement envoyés par les archiducs d'Autriche, seigneurs du pays, vinrent se fixer à Giromagny dès le quinzième siècle. De là, des appellations allemandes données aux galeries des mines et le grand nombre de noms de famille allemands, mais francisés par l'usage, qui se rencontrent à Giromagny, Auxelles et Lepuix. Nous pensons que, sous la domination autrichienne, la langue usitée dans ces localités était l'allemand, contrairement à ce qui existait dans le reste de l'Alsace romane. (Note D.-R.)

(3) Les traités d'Osnabrück et de Munster, négociés pour la France par les comtes Servien et d'Avaux, et plus généralement connus sous le nom de traités de Westphalie (1648).

(4) Le traité des Pyrénées (1659).

(La Lorraine). Charles Nodier a fait la description de cette vallée dans ses *Souvenirs de Jeunesse*, et il la compare aux plus belles vallées de la Suisse (1).

Le manuscrit de Bermont annonce que c'est le premier duc de Mazarin qui a établi les religieux du Tiers-Ordre à Giromagny. Or, quel est ce premier duc de Mazarin ? Est-ce le cardinal, premier ministre de Louis XIV, ou un autre membre de sa famille ? Je l'ignore ; mais, dans tous les cas, ce premier duc n'a pu placer ces religieux à Giromagny qu'après la réunion de l'Alsace à la France, c'est-à-dire après 1648 (2). Donc, il s'est écoulé un grand nombre d'années depuis l'érection de la paroisse, en 1470, jusqu'à l'arrivée des religieux du Tiers-Ordre à Giromagny ; une longue suite de curés ont dû administrer la paroisse. Pourquoi et comment ont-ils cessé de le faire ? Quel événement a pu faire cesser leur administration spirituelle ? Le manuscrit n'en dit rien, et c'est un regrettable silence ; mais, ce qu'il ne dit pas, une tradition très ancienne, très probable, nous l'apprend avec de bien tristes détails. Nous allons les rapporter succinctement, tels que nous les avons recueillis de la bouche de nos vieux parents, méritant toute confiance. Mais, avant tout, quelques explications préalables paraissent nécessaires.

D'abord, on pourrait s'étonner de voir le nom du premier duc de Mazarin mêlé à l'histoire de Giromagny ; l'étonnement serait naturel, mais il ne serait pas fondé.

On se rappelle que l'Alsace a été réunie à la France par le traité de Munster. Or, le cardinal de Mazarin, premier ministre de Louis XIV, a été le négociateur de ce traité, et, pour l'en récompenser, le roi lui fit don d'immenses propriétés en Alsace, provenant de l'apanage des archiducs d'Autriche, qui en furent dépossédés, moyennant 3 millions d'indemnité, que le trésor public paya. Toutes les forêts du Rosemont, dont Giromagny était le chef-lieu, firent partie de cette grande libéralité du roi ;

(1) Lire, aux *Souvenirs de Jeunesse* de Charles Nodier, l'intéressante nouvelle intitulée : *Thérèse*, dont l'action se passe à Lepuix, à l'époque de la Terreur. On sait que Nodier avait été nommé, par le Directoire, attaché aux mines de Giromagny, où il était alors question d'établir une Ecole spéciale des Mines.

(2) D'après Stoffel (*Dictionnaire topographique du Haut-Rhin*), une maison du Tiers-Ordre de St-François, dépendant de la maison Picpus à Paris, aurait été créée, dès 1643, à Giromagny. Dans ce cas, ce ne serait pas un Mazarin qui les aurait appelés dans cette localité, mais bien Gaspard de Champagne, comte de la Suze, gouverneur, au nom du roi de France, de la Roche de Belfort. (Note D.-R.)

non seulement les forêts, mais encore les mines d'argent, cuivre et plomb exploitées depuis des siècles par les mêmes archiducs. L'administration des mines de ceux-ci passa naturellement au cardinal, ensuite à ses héritiers, et ils furent dès lors mêlés aux affaires de Giromagny même. Ceci explique l'immixtion du premier duc de Mazarin dans l'établissement des religieux du Tiers-Ordre de St. François à Giromagny, mais n'en n'indique pas la cause. On en trouvera plus loin l'explication.

Les mines

L'administration des mines, quoiqu'elle en prit le nom, n'a jamais été établie à Giromagny. Son siège était au château des mines (1), sur le territoire de la commune du Puix, à quelques centaines de pas de Giromagny, au lieu appelé *Pfennigthurm*. Aucune mine ne se trouvait alors sur son ban ; les plus anciennes et les plus rapprochées, appelées Saint-Pierre, Tiefgrund, Pfennigthurm, n'étaient point alors sur son territoire ; mais bien sur le ban du Puix. Les deux premières le sont aujourd'hui par un changement de territoire survenu, je veux dire par un changement de limites survenu entre les deux communes (2). Mais, comme le bourg de Giromagny est tout à fait voisin, et l'endroit le plus important, le plus rapproché de l'ancien château des mines, l'administration s'est intitulée de son nom.

A cette époque, Giromagny était en effet le lieu le plus civilisé, le plus avantageusement situé, le plus vivant, si je puis m'exprimer ainsi. Il y avait société, réunion de personnes notables. Le bailliage, les avocats, les huissiers praticiens, les directeurs et employés des mines formaient une société nombreuse, qui donnait de la vie à cette localité. Il faut ajouter à cela que les officiers de la garnison de Belfort, tous nobles, menant grand train de vie, avaient l'habitude de faire des parties de plaisir à Giromagny.

(1) Ce château des mines a été incendié en 1840. — Il en reste un petit bâtiment, provenant de l'une des deux ailes. On distingue très bien, à l'étendue du terre-plein sur lequel s'élevait cette construction, la superficie qu'elle occupait jadis.

(2) Le quartier des Planches et une partie du quartier St-Pierre ont été distraits de Lepuix et réunis à Giromagny en 1828, ensemble 67 maisons. La population de Giromagny comprenait alors 1,706 hab. ; celle de Lepuix s'élevait à 1590. (Recensement de 1825.) — Pfénitor (Pfennigthurm), une partie de St-Pierre et St-Daniel, comprenaient 38 maisons et 228 hab. (Note de mon oncle, M. Simon Zeller, de Lepuix.)

Ancienne tradition locale : Trois assassinats de prêtres

Chaque année, au printemps, une partie des chevaux de la garnison étaient conduits dans une prairie de Giromagny, dite *Pré Heiden* (1), pour y prendre le vert. Les officiers qui suivaient le détachement s'installaient dans l'endroit, recevaient leurs camarades de la ville, faisaient des visites au curé, qui les leur rendait. On jouait à la cure ; on jouait aussi chez les officiers. C'est dans cet état de choses que se sont produits trois assassinats successifs des prêtres qui administraient la paroisse.

Suivant la tradition venue jusqu'à nous, le curé étant allé un soir faire la partie chez les officiers ne rentra pas chez lui. On le chercha partout, le lendemain. Enfin son corps fut trouvé dans un coin du pré Heiden. A quelque temps de là, un des vicaires allant porter les derniers sacrements à un mourant, dans une annexe, fut assassiné et trouvé mort au lieu dit : *les Hauts-Champs*, territoire de Vessemont. A quelque temps de là encore, un autre vicaire allant remplir les mêmes devoirs, fut également assassiné près des anciens bocards des mines de Saint-Pierre, où fut plus tard établie la *foule Poirot* (2).

Voilà donc trois assassinats, trois grands crimes dépassant en horreur tout ce que l'on peut imaginer. Quelle en était la cause, quels en étaient les auteurs ? La tradition venue jusqu'à nous n'en dit rien. Y a-t-il eu des informations, des poursuites ? On doit le croire, mais elle n'en dit pas davantage. Enfin, quelles sont les dates de ces crimes ? Elles sont complètement ignorées aujourd'hui. Cependant on peut faire, à cet égard, une conjecture qui paraît fondée. Puisqu'il s'agit des officiers de la garnison de Belfort, il est probable que ces sinistres événements ont eu lieu après la réunion de l'Alsace à la France, et, suivant toute apparence, dans la seconde moitié du XVII^e siècle.

Il semble qu'on pouvait espérer trouver dans les registres de la paroisse, tenus par les ecclésiastiques avant la Révolution, quelques renseignements, ou tout au moins les noms des trois victimes. Ces renseignements, s'ils ont existé, n'existent plus

(1) Les prés *Heiden* — ou prés Èdes, selon la prononciation locale, — doivent très probablement leur nom au sieur de Heidenbourg, ancien directeur des mines d'Auxelles-Haut, pour qui le château de cette localité fut jadis érigé en fief.

(2) La *foule Poirot*, établissement destiné à fouler la laine, était située à l'endroit où se trouve aujourd'hui le tissage mécanique du *Moulin*.

Les registres de la paroisse, enlevés aux prêtres, ont été brûlés dans l'incendie de la maison du sieur Lamielle, alors agent municipal, en 1803 ou 1804.

Je me suis demandé quelquefois si ces crimes avaient réellement eu lieu, s'ils avaient réellement été commis. J'aimais à penser qu'il y avait exagération dans le récit de la tradition. J'ai donc cherché à m'éclairer près des vieillards autour de moi, méritant toute confiance, et, je dois le dire, je n'ai rien appris qui pût diminuer l'horreur des trois crimes commis, et rapportés par la tradition. Ce qu'il y a de certain, en tous les cas, c'est que l'interdiction de l'église de Giromagny en a été la première conséquence.

Oui, l'église de Giromagny a été interdite pendant de longues années ; c'est positif et certain. Toute espèce de culte y avait cessé ; le son des cloches ne s'y faisait plus entendre ; les baptêmes, les mariages, les enterrements ne pouvaient plus avoir lieu que dans les paroisses voisines. Combien de temps dura cette interdiction ? Rien ne le fait connaître, mais la tradition annonce qu'elle dura longtemps, et la mémoire des anciens en fait foi.

La désolation était grande dans la paroisse. Heureusement qu'un directeur des mines, dont le nom est resté inconnu, s'y intéressa. En bons termes avec les notables de Giromagny, et allant à Paris, il leur proposa d'amener avec lui, à son retour, des religieux pour desservir la paroisse. Cette proposition fut reçue avec acclamation. Il tint parole et avec lui arrivèrent les religieux du Tiers-Ordre de St-François, qui prirent possession de la paroisse comme annexe de leur ordre.

L'arrivée des religieux du Tiers-Ordre, par l'intervention du directeur des mines, n'a rien de contraire au manuscrit de Ber-
mont, qui attribue leur établissement au premier duc de Mazarin. Ce directeur des mines était l'agent, l'homme spécial du duc, propriétaire des mines ; il n'y a donc rien d'étonnant qu'il se soit adressé à son chef, se soit servi de son autorité toute-puissante, pour obtenir leur installation dans la paroisse. Ainsi, sur ce point, le manuscrit confirme la tradition, et la tradition confirme le manuscrit. La paroisse était sans prêtre, sans culte, sans cérémonie religieuse ; les pères du Tiers-Ordre vinrent s'y établir et l'administrèrent, à la grande satisfaction de tous les habitants.

Les religieux du Tiers-Ordre, au nombre de cinq, demeurèrent pendant de longues années à Giromagny, comme chefs spirituels de la paroisse, et obtinrent l'attachement le plus sincère de tous les paroissiens. Tous les dimanches, après les vêpres, ils réunissaient dans leur cloître tous les jeunes gens de l'endroit et leur donnaient des leçons appropriées à leur degré d'instruction. Après les principes de la religion, les autres branches d'instruction utile et nécessaire n'étaient pas négligées. Aux uns, ils apprenaient les premiers éléments de la langue française ; aux autres, le calcul, l'arithmétique, l'arpentage, la géométrie. Ils savaient aussi leur procurer des distractions innocentes : dans leur jardin se trouvaient des jeux de quilles, de paume, etc. J'ai connu plusieurs vieillards ayant une instruction solide, un jugement sain, un grand bon sens, qui avouaient ingénument que ce qu'il pouvait y avoir de bon en eux, ils le devaient aux bons pères du Tiers-Ordre.

La paroisse se trouvait donc parfaitement bien, sous tous les rapports religieux ; elle eut été heureuse de conserver cet état de choses indéfiniment ; mais il ne dura pas : une violente tempête s'éleva contre les bons pères.

Nous avons dit ci-devant que l'église de Giromagny avait été interdite. Cette interdiction, comme on l'a vu, a été la cause de l'installation des pères capucins dans cette paroisse. Mais, après un long silence, l'archevêché de Besançon se ravisa et revendiqua le droit de nommer un curé à Giromagny. Il paraît aussi que les dames chanoinesses du couvent de Massevaux, toutes de grande noblesse et puissantes par leurs familles, avaient le droit de présenter un candidat à cette cure ; elles le revendiquèrent et se joignirent à l'archevêché dans l'attaque contre les bons pères. De leur côté, ceux-ci résistèrent à la tempête soulevée contre eux. Suppliés par leurs paroissiens de ne point les quitter, ils refusèrent net de se dessaisir de la cure qu'ils desservaient depuis de longues années, comme annexe à leur ordre.

Un procès s'engagea entre l'archevêché et le Tiers-Ordre. Si la tradition est vraie, il dura longtemps. Elle rapporte qu'il fut d'abord plaidé devant les tribunaux civils du pays, qui donnèrent gain de cause au Tiers-Ordre. Mais l'archevêché ne s'en tint pas là ; il porta la cause devant l'autorité ecclésiastique et, définitivement, en cour de Rome. Là, un décret du Sacré-Colège ordonna la remise de la cure de Giromagny à l'autorité

diocésaine, et tous les pères furent obligés de quitter la paroisse où ils avaient fait tant de bien. Telle fut l'issue du procès, suivant la tradition. Les chanoinesses de Massevaux présentèrent le candidat qu'elles tenaient en réserve depuis longtemps, dans la personne de M. Maire (1). Il fut nommé par l'archevêché et vint prendre possession de la paroisse, au grand regret de tous les habitants.

Il faut remarquer ici que, selon toutes les apparences, la paroisse n'était point partie au procès ; la communauté n'y était pour rien. Suivant toutes les apparences encore, les débats étaient engagés entre le Tiers-Ordre et l'archevêché. Donc, dans cet état, les frais du procès ne pouvaient incomber à la paroisse, ni au conseil de fabrique, qui n'y avait aucunement participé. Tout paraît annoncer que l'archevêché en fit peser la charge sur M. Maire, qui était cependant dans l'impossibilité de s'en acquitter personnellement. Voici comment il s'y prit, pour satisfaire l'archevêché.

L'ostensoir en or de l'église de Giromagny

L'église de Giromagny possédait un superbe ostensoir en or massif, d'un travail exquis, d'une forme particulière imitant la tour de la cathédrale de Strasbourg. C'était un don de l'administration des mines, et l'on prétend que l'or avait été extrait des mines du pays. Une de ces mines, située sur le territoire du Pui, connue sous le nom de *Gold-Grub* (Puits d'or) (2), avait en effet produit de l'or en petite quantité. Quoi qu'il en soit sur ce point, le superbe ostensoir existait ; c'était une pièce précieuse, à laquelle la paroisse attachait la plus grande importance. Sa valeur intrinsèque, assure-t-on, était de onze mille francs, non compris le travail qui, assure-t-on encore, équivalait à la valeur de l'or. Or, un beau jour, M. Maire, le nouveau curé de Giromagny, prit ce bel ostensoir, cette pièce précieuse,

(1) M. Maire était de Maîche, en Franche-Comté. Une famille de ce nom existe encore au même lieu. (Renseignement fourni par mon oncle, M. Joseph Zeller, de Lepuix.)

(2) Prononciation locale : la *Galroube*. — Ce gissement métallifère se trouve situé au lieu dit : « *Pré le Saint* », au-dessous de la Côte, ou « *Fouillies de la Côte* », vers la « *Goutte des Plaines fauchées* ». — D'après l'ouvrage de Delbos-Kœchlin (Description minéralogique du Haut-Rhin), il est exact que l'on a trouvé de l'or, voire même de l'or natif, en petite quantité, dans les mines de Giromagny.

dans le tabernacle, l'enferma dans une petite caisse et l'envoya à l'archevêché de Besançon, pour acquit des frais qu'on lui réclamait. C'est une fille Hennemann, que j'ai parfaitement connue, qui le porta à Besançon, de la part de M. le curé Maire. Ce bel ostensor doit encore se trouver aujourd'hui dans la cathédrale de cette ville ; plusieurs ecclésiastiques du diocèse, auxquels j'en ai parlé, m'ont dit l'y avoir vu, il y a peu d'années encore.

Le curé Maire cacha aussi longtemps qu'il pût l'enlèvement de cet ostensor ; il y substitua même un ostensor de peu de valeur. Mais enfin, les paroissiens ne voyant plus reparaitre la pièce précieuse dans les grandes solennités religieuses, voulurent savoir ce qu'elle était devenue. Ils s'adressèrent directement au curé et lui demandèrent péremptoirement de la produire. Ne pouvant cacher plus longtemps le fait de son enlèvement, il l'avoua et déclara qu'il l'avait fait porter à l'archevêché par la fille Hennemann. Celle-ci, interrogée, avoua le fait, ajoutant qu'elle ignorait la nature de la commission qu'elle était allée remplir à Besançon, et que, si elle l'eût connue, elle s'y serait complètement refusée.

L'indignation fut grande dans la paroisse, en apprenant la disparition de l'ostensor auquel on attachait une si grande importance. L'église fut déserte pendant quelque temps ; les paroissiens ne voulaient plus s'y rendre. Comme on le pense bien, l'autorité municipale s'en émut, on en délibéra, et la résolution fut prise de poursuivre en justice le curé Maire, en restitution de l'ostensor enlevé. Les poursuites allaient commencer, quand il mourut soudainement. Il ne laissait aucune fortune ; la grande Révolution allait son train ; tout en resta là. La spoliation de l'église de Giromagny fut consommée.

Il serait difficile d'expliquer, dans l'intérêt du curé Maire, l'enlèvement furtif de l'ostensor en question. Les circonstances de clandestinité établissent la culpabilité du fait. Si la paroisse était débitrice de l'archevêché, elle pouvait être forcée juridiquement à se libérer. La fabrique de l'église était riche ; elle avait en réserve une somme de plus de quarante mille francs, déjà destinée alors à bâtir une nouvelle église ; mais dont, quelques années plus tard, le gouvernement révolutionnaire s'empara. Elle pouvait donc payer l'archevêché, si elle était débitrice. Dans tous les cas, il fallait agir au grand jour, ne pas

s'exposer au reproche de spoliateur, que la tradition venue jusqu'à nous adresse au curé Maire. Mais il pourrait se faire qu'il y eût dans cette affaire des circonstances inconnues aujourd'hui, qui rendraient le fait en question plus facile à expliquer.

Il serait très intéressant, pour la paroisse de Giromagny, de rechercher les documents du procès qui a existé entre l'archevêché et les pères du Tiers-Ordre ; ils doivent encore se trouver dans les archives de l'archevêché de Besançon. Une recherche bien dirigée les découvrirait sans doute, et il serait très curieux pour nous d'en connaître les détails. Ce procès a-t-il été aussi long que la tradition l'annonce ? Quelles étaient les parties en cause ? Quelle en est la date ? Non seulement ces détails seraient intéressants, comme faits historiques, mais encore ils présenteraient un grand intérêt pour Giromagny, concernant le séjour des religieux dans la paroisse. L'archevêché se prêterait-il à ces recherches ? Il s'agirait simplement de connaître au vrai les causes, les circonstances du procès qu'ont eu les pères du Tiers-Ordre.

Nous avons dit que les religieux avaient été établis à Giromagny par l'autorité du premier duc de Mazarin, suivant toute apparence dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Ce fait est confirmé aujourd'hui par une inscription qui se voit sur le chapiteau d'une porte du couvent qu'ils habitaient, porte maintenant murée, et qui paraît avoir été déplacée antérieurement. J'ai vu cent fois cette inscription sans m'y arrêter et sans y donner aucune attention. La voici :

1688.

— *Conv. Pœn. tert. ord. sanc. Francisci.* —

(*Conventus pœnitentium tertii ordinis sancte Francisci.*)

Ainsi, c'est en 1688 que les pères religieux ont pris possession de la paroisse de Giromagny. Or, il paraît que c'est seulement vers 1784 (1) que M. Maire, qui leur a succédé, a pris possession de la même paroisse, d'où l'on peut conclure que les pères du Tiers-Ordre l'ont administrée pendant près d'un siècle, quatre-vingt dix ans au moins. Suivant moi, ces dates doivent être conservées.

(1) Erreur de date. — M. Maire paraît déjà comme curé de Giromagny à la fin de 1763, dans un acte de baptême du 17 décembre 1763. (Note attribuée à M. l'abbé Bidaine, ancien curé-doyen de Giromagny.) — D'autre part, d'après Stoffel (*Dict. topogr. du Ht-Rhin*), les Franciscains auraient encore administré la paroisse de Giromagny en 1774, car, dans un acte, nous lisons : *Aux Révérends Pères pique puce de Giromagny.* (Note D.-R.)

Après la mort de M. Maire, la Révolution exerçant ses ravages, il n'a point été nommé d'autre curé à Giromagny, jusqu'à l'époque du Concordat. Mais un prêtre né à Giromagny, renvoyé d'un couvent d'Italie pour ses désordres (1), demeurant chez ses parents, s'installa lui-même sans aucune autorité curé de la paroisse et l'administra pour ceux qui vivaient dans le schisme. Plus tard, il jeta le froc, renonça à la prêtrise et devint président du club local. Mais, à l'approche du rétablissement de l'ordre, il reprit ses fonctions de prêtre, toujours pour les schismatiques. A l'époque du Concordat, il fut nommé desservant à Felon.

Différents curés de Giromagny

A la même époque, la cure de Giromagny fut donnée à *M. Besançon*, bon et excellent prêtre, non jureur ; mais il n'y put séjourner longtemps. Il fut persécuté, demanda lui-même son changement, fut nommé à Saint-Ursanne (Suisse), où il mourut en grande vénération.

Il fut remplacé à Giromagny par *M. Didierjean*, originaire des environs de Lapoutroye (Alsace). Il était jureur, homme du monde ; il avait été abbé dans un couvent de Lorraine. Il fit de nombreuses dettes. La Restauration mit fin à ce triste état de choses. Une commission épiscopale se rendit à Belfort ; il fut appelé devant elle et obligé de donner sa démission.

M. Paquet, alors curé de Phaffans, fut nommé à sa place. Il était originaire de Belfort. Il prit possession de la cure en 1816 et mourut en 1831. *M. Méguin*, né en Italie d'un père français et d'une mère savoyarde, lui succéda, mourut jeune et fut inhumé dans une paroisse à peu de distance de Brumath, près de Strasbourg. Son successeur fut *M. Nægelen*, ancien vicaire de Strasbourg, originaire de Wegscheid, près de Masevaux, mais dont la famille était établie à Porrentruy. Il demeura peu d'années à Giromagny, fut obligé de se retirer dans la maison de Sainte-Barbe, à Strasbourg. C'est au curé actuel, *M. Bidaine* (2), que l'on doit la belle église qui vient d'être édifiée et dont la paroisse avait si grand besoin.

(1) Il se nommait Damotte. — Voir, au sujet du rôle joué par lui dans la localité, pendant la Révolution, les intéressantes pages publiées par la *Croix* et le *Journal de Belfort*, sur la « persécution religieuse à Lenuix et à Giromagny. »

(2) Né à Courcelles, canton de Delle, mort à Giromagny, en 1881.

Il est regrettable qu'on ne connaisse plus aujourd'hui la longue série des curés qui se sont succédé, depuis la mort du premier curé dont la tombe a été retrouvée, et dont nous avons parlé ci-devant, c'est-à-dire depuis l'an 1500 environ jusqu'à l'an 1688. Aucun registre, aucun document n'en a conservé le souvenir. Les faits qui les concernent sont tombés dans un profond oubli et n'en sortiront plus. Il en est de même des crimes qui ont motivé l'interdiction de l'église de Giromagny. Si les archives de l'archevêché de Besançon n'en conservent pas de souvenir, il n'en existera bientôt plus dans le pays. C'est une raison de plus pour désirer que des recherches soient faites sur ces points intéressants.

Anciennes chapelles à Giromagny

Il existait anciennement sur le territoire de Giromagny deux chapelles entièrement détruites aujourd'hui. La première, la plus ancienne, paraît-il, était la chapelle dite des *Grenadiers*. Elle était située à un kilomètre environ de Giromagny, au lieu dit : « *Pont de la Siote* », sur une petite éminence de terrain à gauche de la route allant à Belfort. C'est du moins là que la tradition place son érection (1). Il n'en reste plus de trace aujourd'hui ; le sol est cultivé à sa place. Personne du pays, encore vivant, n'a vu cette chapelle ni ses débris. Le nom seul subsiste. Voilà encore un fait tombé dans l'oubli. Ainsi va le monde.

La seconde était celle qu'on nomme *la chapelle d'Henri Zeller*, dont les anciens, moi du nombre, ont encore vu les ruines. Elle était située à quelque distance de Giromagny, sur une hauteur, à gauche de la route d'Auxelles-Bas. Elle est aujourd'hui remplacée par une grande croix en bois. Non seulement cette chapelle a existé ; mais il paraît certain qu'elle avait déjà remplacé un ancien ermitage qui a existé dans le milieu d'un vaste terrain appelé le « *Clos d'Henri Zeller* » (2). Il y avait en effet, et j'ai vu moi-même au milieu de ce clos, un monticule

(1) C'est-à-dire sur la moraine voisine de l'emplacement aujourd'hui occupé par le cimetière où sont enterrés les soldats allemands, morts pendant le siège de Belfort, en 1870-71.

(2) Actuellement le Pré de M. Alexis Zeller. La croix de bois, dont parle M. Georges Simon, a été remplacée par un Christ en fonte, don de M. le curé Bidaine à sa paroisse.

composé de matériaux de construction, de débris de murs ; j'ai appris que c'étaient les ruines d'un ancien petit ermitage. Il est très probable que la chapelle lui a succédé. Aujourd'hui, la culture a tout nivelé ; on n'y voit plus rien.

Il est d'ailleurs facile d'expliquer la destruction des monuments religieux attestant la foi de nos pères : l'invasion en Alsace de l'armée suédoise, armée protestante, explique tout. Cette armée devait protéger l'Alsace contre l'Autriche ; loin de là, elle commit dans notre pays tous les excès, tous les ravages, tous les déprédations. Les habitants furent obligés de se révolter, de se défendre : réunis dans ce but au cimetière de Vézelois, ceux de nos localités y furent presque tous massacrés (1). L'église fut brûlée ; les traces de feu se voient encore dans l'intérieur de la tour restée debout. De nos jours encore, on a trouvé dans les mines, notamment dans celle appelée *Tief-Grund* (2), des caisses de linge pourri, qui y avaient été cachées dans ces temps de calamités. A la guerre succéda la peste noire (3), qui enleva la plus grande partie de la population qui avait échappé au premier fléau. Notre pays fut ainsi à peu près dépeuplé. Les ordonnances de Louis XIV pour le repeuplement de l'Alsace, accordant des terres à tous ceux qui voudraient s'y fixer, avec dispense de tout impôt pendant dix ans, en font foi.

Personnages marquants de Giromagny et environs

Giromagny, en particulier, et, en général, le bailliage du Rosemont, ne paraissent pas avoir produit d'hommes marquants hors ligne. Dans les anciens temps, aucun n'a laissé de renommée qui soit venue jusqu'à nous.

Nous devons cependant une mention honorable à *M. de Bourquenez* (4), ancien curé de Chauv, né à Besançon. Tout annonce

(1) Lire, au sujet de la défense des Rosemontois contre l'armée suédoise, commandée par le rhingrave Othon-Louis (1633), l'intéressant épisode de Vézelois, publié par M. Henry Bardy, dans la *Revue d'Alsace*. Plus que personne au courant de nos fastes alsaciens, le savant auteur y fait revivre, avec une intensité toute particulière, les émouvants spectacles de la guerre de Trente Ans.

(2) Ou, plus exactement, *Deutschgrund* (Terre allemande ; — *Tige-Gronde*, en prononciation locale), — entre St-Daniel et Pfennighurm.

(3) Ces ravages régionaux de la peste, en 1633, sont aussi mentionnés dans les *Curiosités d'Alsace*, de Bartholdi. (Cf. art. Ste-Marie-aux-Mines.)

(4) Bourquenez Etienne exerçait les fonctions de vicaire dans la paroisse de Ste-Marie-Madeleine à Besançon dont le chapitre le nomma à la cure de Chauv.

qu'il était de la même famille que l'ambassadeur actuel du même nom. Mais, par son long séjour à Chauv, par sa charité, sa bienfaisance, il appartient à notre contrée.

La paroisse de Chauv était considérable ; Lepuix était une de ses annexes. Il y avait ordinairement trois vicaires. M. de Bourquenez fit beaucoup de bien : sa charité était inépuisable. C'est lui qui a bâti l'église actuelle de Chauv, de ses propres deniers. Il projetait de bâtir aussi une nouvelle tour ; la mort ne lui en a pas donné le temps. De son vivant, il fit deux fondations de chacune six mille francs, l'une en faveur de Chauv même, l'autre en faveur de l'annexe du Puix, dont les revenus devaient servir à perpétuité à salarier deux institutrices vouées à l'instruction des filles. La Révolution dévora ces fondations. M. de Bourquenez apporta à Chauv une fortune de cent cinquante mille francs, et lorsqu'il mourut, en odeur de sainteté, on trouva six sous dans sa poche. C'était tout ce qui lui demeurait de son avoir. Ses restes mortels reposent au cimetière de sa paroisse.

Nous devons aussi un souvenir à M. Marsot, né au Puix, religieux franciscain, qui fut provincial de son ordre, avant la Révolution. Il refusa le serment, émigra. A son retour en France, il fut nommé curé de Soissons, où il mourut regretté de ses paroissiens.

Nous mentionnerons encore un peintre, né au Puix, d'une famille *Chassignet*, portant le sobriquet de la *Jeunesse*. Il vivait à l'époque où l'église actuelle (1.) du Puix a été bâtie : il fit pour cette église un petit tableau de Ste-Cécile, qui s'y voit encore. Si ce tableau n'annonce pas un talent hors ligne, il prouve au moins que l'auteur était véritablement peintre. Après avoir fait ce tableau, il quitta son village et n'y reparut plus. On ignore l'époque et le lieu de sa mort.

Dans les temps modernes, nous pouvons citer MM. *Rossée*,

Il en prit possession le 17 mars 1759 et y mourut le 10 août 1780. Doué d'une fortune de plus de cent mille écus en biens fonds, héritier de toute sa famille, il sacrifia tout ce bien pour le bonheur de sa paroisse qui s'étendait alors à Auxelles-Bas et au Puix, il eut soin que ces deux villages fussent desservis chez eux *in divinis*. Il était aussi savant que modeste, il avait composé une Concordance des IV Évangélistes ou Vie de J.-C. restée inédite. On a imprimé longtemps après sa mort et depuis le Concordat son Catechisme ou Explication des articles du Catechisme du diocèse de Besançon sur les sacrements en général et sur les sacrements de pénitence et d'eucharistie... en faveur des enfans qui se préparent à la première communion. Besançon, petit in-8°, 155 pages (Cf. Descharrières, Histoire manuscrite de Belfort.)

(1) C'est-à-dire l'ancienne église, démolie après 1870. — Ne pas oublier que l'auteur écrivait ces lignes vers 1860.

père et fils (1). Le père, de simple avocat, est devenu d'abord procureur-syndic au tribunal du district de Belfort ; puis il fit partie de l'Assemblée législative, fut du Conseil des Anciens, rapporteur dans la discussion du traité de Campo-Formio. Plus tard, il devint président de chambre à la cour impériale de Colmar, enfin fut mis à la retraite en 1815 ou 1816, se fixa à Giromagny, où il mourut dans un âge très avancé. Il était officier de la Légion d'honneur. Sous le rapport des talents, c'était un homme fort commun.

Son fils débuta jeune encore dans les fonctions de procureur impérial. La Restauration le trouva avocat-général à Colmar, et le conserva, quoiqu'il fût loin de lui être favorable et dévoué. Il fut chargé de porter la parole, en 1821, contre les conspirateurs de Belfort, et s'en acquitta de manière à favoriser le verdict d'acquiescement du jury. Le gouvernement mécontent, et ne voulant cependant pas avoir l'air de se venger, le nomma procureur-général à Cayenne. Il refusa, rentra au barreau de Colmar et y resta jusqu'en 1830. Le gouvernement de Louis-Philippe le nomma d'abord procureur-général ; il devint ensuite président de la Cour impériale et occupa ce poste élevé jusqu'au moment où il fut mis à la retraite. Il fut deux fois député, dans nos plus malheureux jours, et mourut à Colmar, dans un âge fort avancé, comme son père. Il voulut être enterré à Giromagny, où l'on voit aujourd'hui son pompeux monument. Il était aussi officier de la Légion d'honneur. Son esprit et ses connaissances ne le mettaient pas au-dessus du commun des mortels. Son opposition au gouvernement de la Restauration fit toute sa fortune.

Nous devons une mention honorable à *M. Ecoffet*, enfant de Giromagny, avocat, mort juge de paix à Thann. C'était un homme instruit, de bonne probité, un bon magistrat.

(1) *Rossée* (Jean-François-Philibert), de Belfort ; élu procureur-syndic du district en 1790 ; confirmé dans ces fonctions par Hérault. Quand Foussedoire procéda, au sein de la Société populaire, à l'épuration des autorités établies par le conspirateur Hérault, Rossée fut maintenu comme agent national du district de Belfort. Il en fut de même, lors de l'épuration faite, au mois de Ventose An III (mars 1795), par les soins du représentant Bailly. Vivement attaqué à la tribune de la Convention par le député Lesage (d'Eure-et-Loir), Rossée donna sa démission. On refusa de l'accepter, mais il fut envoyé à Délémont, comme agent national du district. En l'An III, le Corps électoral le nomma au Conseil des Anciens. Après avoir rempli plusieurs mandats législatifs, Rossée devint, en 1811, président de Chambre à la Cour impériale de Colmar, mais il fut remplacé en 1816. Il est mort à Giromagny, au mois de septembre 1832. » (Véron-Réville : *Histoire de la Révolution dans le Haut-Rhin.*)

Je regretterais d'oublier *M. Dèmeusy*, né au Puix, dans la montagne de la Côte, où sa famille existe encore. Jeune homme, il travaillait avec son père dans les champs. Un jour, il jeta sa pioche et dit : « Je ne la reprendrai plus, je veux étudier et me procurer un autre état. » Il avait une mémoire si heureuse qu'étant lecteur dans la congrégation de son village, il lui suffisait de lire une seule fois sa lecture chez lui pour la réciter de mémoire dans l'église, le dimanche suivant. Son père ayant consenti à le faire étudier, il se rendit à Besançon et, quelques années plus tard, il était professeur de mathématiques transcendantes. Il mourut à Besançon, jouissant de l'estime publique, avec la réputation d'un savant.

Dans l'état militaire, nous avons beaucoup de noms à citer honorablement.

En première ligne, figure *Xavier Hingue*, fils du juge de paix et d'une sœur de ma mère, conséquemment mon cousin germain, né dans la maison que j'habite moi-même. Il devint militaire fort jeune et conquit tous ses grades à la pointe de son épée. Il devint colonel d'un régiment de dragons et mourut à Toulon de la fièvre jaune, à son retour de Saint-Domingue, avec son régiment. Il était couvert de blessures. C'était un brave.

Baquol, dans son *Dictionnaire historique de l'Alsace*, 2^e édition, cite un *M. de Serre*, né à Giromagny, décédé commandant d'artillerie à Metz. Ce militaire paraît réellement être né à Giromagny ; mais sa famille n'y existe plus. Son souvenir ne s'y est même pas conservé.

Citons encore le commandant *Poirot* ; *M. Marchand*, capitaine d'artillerie, né à Rougegoutte, décédé à Giromagny, chevalier de la Légion d'honneur. Il a fait les premières campagnes d'Italie, l'expédition d'Égypte. A son retour, il se maria en Italie ; sa femme étant morte, il vint se fixer à Giromagny et y mourut. C'était un brave militaire.

M. Hantzberg, capitaine d'infanterie, né au Puix, décédé à Giromagny. C'était un homme extraordinaire, un véritable sabreur. Il était illettré, mélangeant le patois de son village avec quelques mots de français mal prononcés. Mais, avec cela, c'était un des premiers maîtres d'armes de l'armée. Il avait été recruteur à Rouen et à Paris avant la Révolution, et, à tout instant, il avait des duels. Il était rare qu'il ne laissât pas son adversaire sur le carreau ; quant à lui, il n'a jamais été blessé.

Il avait donné des leçons d'escrime au général Soult. Ce général commandait le département du Haut-Rhin en 1807 et vint à Belfort, faisant partie du conseil de révision. Le capitaine Hantzberg vint le voir. Il entra dans la salle du Conseil ; le général l'ayant vu, se leva, alla à lui et lui dit : « Te voilà, mon vieux », et l'embrassa. J'étais présent, faisant partie de la classe de 1808, qui avait tiré en 1807.

Pendant les Cent-Jours, une garde-nationale, un arrière-ban, avait été organisé. Hantzberg était capitaine de la compagnie dans laquelle j'étais sergent-major. A l'approche des ennemis qui avaient envahi la France, le capitaine Hantzberg voulait se défendre et faire sonner le tocsin. Il vint me trouver, dans ce but, et me fit part de sa résolution. J'eus assez de peine à le faire changer d'avis. Je lui représentai qu'il y avait impossibilité à quelques paysans sans armes de résister à l'armée envahissante, et que s'il y avait révolte de leur part, l'endroit serait incontestablement brûlé, détruit, pillé, massacré. « Voulez-vous ces conséquences ? ajoutais-je : faites sonner le tocsin, et elles se réaliseront certainement. » Il demeura un instant pensif et me dit enfin : « Tu as raison. Je connais les lois de la guerre ; c'est comme tu le dis. Je n'avais pas songé à cela. Restons tranquilles ; je vais chez moi et n'en sortirai plus ». Il tint parole. Le capitaine Hantzberg mourut quelques années après, dans de bons sentiments de piété.

M. Portet, capitaine d'infanterie, légionnaire, né à Giromagny. Il a fait les campagnes de la Révolution, celles de l'Empire ; il obtint sa retraite et vint finir sa carrière au lieu de sa naissance.

M. Demenu, capitaine d'infanterie, légionnaire retraité, mourut à Giromagny dans un âge avancé.

M. Chassignet, quartier-maitre de marine, retraité, mourut aussi dans un âge avancé, au même lieu.

M. Brunet, capitaine d'infanterie, légionnaire, retraité, mourut dans un âge peu avancé et ne jouit de sa retraite que pendant quelques années.

M. Vetzél, capitaine d'infanterie, légionnaire, retraité, né à Giromagny, s'est fixé à Belfort où il vit encore.

Ces deux derniers officiers étaient mes contemporains, mes camarades d'enfance. Nous étions du même âge, nous avons tiré ensemble à la conscription. Le capitaine Vetzél était duel-

liste. Pendant les Cent-Jours, étant en demi-solde à Giromagny, il s'est battu en duel avec un jeune officier du 101^e régiment de ligne qui était en cantonnement, et le tua dans la ruelle qui conduit à la « foule Poirot. »

M. Marsot, né à Giromagny, officier retraité, qui a assisté à l'arrestation du Saint-Père, à Rome, sous le commandement du général Mallet.

M. Fogle, né à Giromagny, officier retraité, ayant séjourné plus de vingt ans à Cayenne.

M. Verrier, né d'une pauvre famille à Pfennigthurm, mort officier à Saint-Domingue, au cours de l'expédition que nous y avons faite, pendant les premières années de la Révolution.

M. Septans, né à Giromagny, beau-frère du capitaine Hantzberg, officier mort en activité de service.

Tous ces officiers étaient de bons soldats, des braves ; tous sont morts aujourd'hui, à l'exception de Vetzell, qui vit encore et habite Belfort, comme je l'ai dit plus haut.

Ne trouvera-t-on pas que j'écris des choses et des noms qui présentent peu d'intérêt et qu'il est indifférent de laisser tomber dans l'oubli ? Je ne suis pas de l'avis de ceux qui pensent ainsi. Nous vivons dans une époque de révolutions, de guerres, de bouleversements, de renversements de monarchies, de trônes. Partout la terre tremble sous les pas des hommes ; le monde semble être en travail d'un enfantement quelconque. Sera-ce un monstre qui naîtra, ou un sage qui rendra la paix à l'univers ? Dieu seul le sait. Dans de pareilles circonstances, il n'est pas indifférent de connaître au moins sommairement l'histoire de son village, les faits qui s'y sont produits et les hommes qui ont apporté dans les affaires, soit civiles, soit militaires ou religieuses, le tribut de leurs forces, de leur capacité, et la part qu'ils ont été appelés à y prendre. D'ailleurs, je l'ai déjà dit, mon travail n'est point destiné à la publicité. Je veux parfaitement qu'il soit incorrect, j'admets qu'il ne supporterait pas l'examen ; mais il suffit pour moi qu'il satisfasse mon esprit, qu'il éloigne de moi l'ennui et me préserve de l'oisiveté. Je n'en demande pas davantage.

Comme on le voit, Giromagny a peu d'illustrations. Il était cependant anciennement la capitale du Haut-Rosemont, le siège d'un bailliage important, composé des communes suivantes :

Anjoutey, Argiésans, Auxelles-Haut, Banvillars, Bourg,

Chaux, Eloye, Etueffont-Bas, Etueffont-Haut, Evette, Giromagny, La Chapelle-sous-Chaux, Lamadeleine, Le Puix, Meroux, Petit-Magny, Sermamagny, Urcerey, Valdoie, Vézelois, Vesce-
mont et Rievescemont.

Le seigneur était le duc de Mazarin ; après lui, le duc de
Valentinois, son héritier (1).

Auxelles-Bas, Grosmagny et Rougegoutte ne faisaient point
partie du bailliage de Giromagny.

Auxelles-Bas avait pour seigneurs les comtes de Ferrette (2).
Grosmagny et Rougegoutte, les comtes de Roppe (3), de la
famille de Reinach.

Giromagny n'a aucun monument ancien à citer, sinon une
fontaine, sur la petite place, qui n'a de remarquable qu'une
pyramide plus élevée, où se trouve gravée une rose, avec cette
inscription :

*In salubri Rosa nupserunt Lilia fonte
Annuit huic Lodox præside luce toro
Lilia dum vivent. gratum diffundet odorem
Rosa et gens alacrit plaudet amica manu,*

dont voici la traduction :

*« Dans cette fontaine salutaire
Les lys se sont unis aux roses ;
Louis consent et le soleil
Préside à leur hymen.
Tant que les lys vivront,
La rose répandra son doux parfum,
Et une population amie
Applaudira des deux mains. »*

Georges SIMON.

(1) Le duc de la Meilleraie, en 1691, est seigneur haut-justicier de Belfort. —
En 1679, on trouve à la seigneurie du Rosemont : le sieur Jacques Dupin, notaire
et *prévost* des mines ; l'honorable Nicolas Viellard — ancêtre de MM. Viellard,
de Morvillars — *houtman* des fonderies, et Adam Cuenin, tabellion à Belfort.
— (Note de M. Simon Zeller, de Lepuix.)

(2) Il ne s'agit pas des comtes de Ferrette, dont le dernier mourut, sans héri-
tier masculin, en 1324, mais bien de leurs ministériaux, les seigneurs de Fer-
rette, qui possédèrent le fief d'Auxelles-Bas de 1520 à la Révolution. (Note
D.-R.)

(3) Il n'y eut jamais de comtes de Roppe, mais de simples chevaliers, dont
le dernier, François-Léopold, mourut en 1729, et auquel succéda le comte Fran-
çois-Joseph de Reinach. La ligne masculine de cette noble et antique famille du
Sundgau s'éteignit en la personne du P. Conrad de Roppach, jésuite, qui mourut
à St-Morand, près Altkirch, le 26 décembre 1730. (Note D.-R.)

Ici s'arrête le manuscrit de mon grand-oncle. La faiblesse excessive de sa vue, la maladie, puis la mort — survenue le 1^{er} janvier 1869, le jour même où il atteignait sa quatre-vingtième année, — l'empêchèrent d'achever l'œuvre commencée, de terminer ces pages où revit la tradition qui, à défaut de l'histoire, est l'âme du passé.

A. Z.



LES ORIGINES
DE LA VILLE ET DE LA COMMUNE DE
BELFORT
ET LA POLITIQUE DE
RENAUD DE BOURGOGNE, COMTE DE MONTBÉLIARD

INTRODUCTION

L'étude des origines des villes et de leurs premières institutions municipales est l'une de celles qui s'imposent à l'attention des historiens du Moyen-Age. Augustin Thierry, qui révéla pour ainsi dire l'importance du mouvement communal en France, déclare fort justement que les bourgeois ne durent pas toujours leur succès aux mêmes causes. La guerre et la paix, les menaces et les transactions, l'intérêt et la générosité eurent leur part dans l'événement définitif. Les uns, du premier élan, arrivèrent à leur but; d'autres, tout près de l'atteindre, se virent ramenés en arrière (1).

Il ne pourra donc être fait un travail d'ensemble sur l'histoire des communes que le jour où aura été préalablement écrite, avec l'aide des documents des archives municipales, la monographie de chaque commune.

La petite ville de Belfort dont nous allons nous occuper, n'a pas un brillant passé. Son existence est certaine au XIII^e siècle seulement, et sa charte d'affranchissement est de l'année 1307, mais l'on a sur ces origines peu lointaines des textes précis et même curieux. D'autre part, on se trouve en présence d'une seigneurie féodale, qui joua au Moyen-Age, un véritable rôle

(1) Augustin Thierry. Monuments inédits sur l'histoire du Tiers-Etat. Paris. Didot. 1850, tome I, introduction p. XXIII.

politique, fut étroitement mêlée au grand débat ouvert entre la France et l'Allemagne sur la possession du royaume d'Arles. Ce sont là des raisons suffisantes pour justifier notre travail.

La petite contrée, au milieu de laquelle Belfort s'élève, a d'ailleurs des caractères géographiques bien déterminés. Elle correspond à ce détroit, large d'environ trente kilomètres, creusé entre le Ballon d'Alsace et le Lomont, les Vosges et le Jura, qui faisait autrefois communiquer le lac d'Alsace avec le lac de la Haute-Saône. Il a été creusé, puis approfondi et façonné par des courants qui ont dû se renverser dans un sens, puis dans l'autre, en brisant la digue de jonction qui réunissait les Vosges au Jura. Ces courants ont laissé comme témoin de leur action une série de buttes rougeâtres aux escarpes rapides, dont les plus connues sont à l'ouest de la ville, le Petit et le Grand Salbert, ce dernier atteignant 647 mètres de hauteur, l'un et l'autre enveloppés d'une parure de forêts aux sombres couleurs (1).

Le sol, formé par un étonnant mélange de roches (2), est plat dans l'ensemble ; mais il va en s'élevant peu à peu dans la direction de l'Est, vers le seuil du Valdieu, où il se termine à la limite des bassins du Rhône et du Rhin, par un plateau d'alluvions anciennes qui porte le nom d'Ajoie. L'Ajoie appartient au territoire actuel de Belfort, et Delle en est la principale localité. Trois petites rivières tracent un vrai petit réseau fluvial, la Lisaine ou Luzine, la Savoureuse et la Bourbeuse, qui toutes se jettent dans un autre cours d'eau, l'Allaine, affluent du Doubs. C'est cette dernière rivière, anciennement appelée Elle ou Alle, appelée aujourd'hui encore par les habitants du nom d'Allan, qui a donné son nom au pays : l'Elsgau (3). Il ne faut donc pas confondre, comme la chose a lieu fréquemment, l'Elsgau avec le Sundgau, qui est la pente inclinée du seuil de Valdieu vers l'Alsace et arrosée par des cours d'eau qui vont au Rhin, l'Ill supérieur et son affluent la Largue.

(1) Niox. Géographie militaire, la France, p. 209. — Voir aussi : Kilian. : Contribution à la connaissance de la Franche-Comté septentrionale ; les collines préjurassiennes et le Jura du Doubs. Annales de géographie. 15 avril 1894.

(2) Grès vosgien, calcaire coquillier, calcaire jurassique, alluvions quaternaires.

(3) Le nom d'Elsgau ou canton de l'Ell. (gau = canton) est très ancien. Parmi les pays attribués par le traité de Mersen de 870 à Louis le Germanique, figure entre le Bassigny (Bassiniacum) et le comté de Bâle (Basalchowa), l'Els-gau ou Elischowé (Monumenta Germaniae historica éd. in-4°. Boretius. Capitularia regum Francorum p. 517). L'Elischowé ne désigne donc nullement le Sud de l'Alsace, comme le pensent Longnon et Bœhmer.

L'Elsgau a dans ces conditions une signification géographique très nette, celle d'un pays de transition, et sa directrice marquée par la vallée de l'Allaine indique que c'est un pays de transition entre la Franche-Comté et la Suisse. Les cultures y sont rares, les prairies fort développées. Le type physique des habitants des campagnes, qui n'a pas été modifié comme celui des habitants des villes par le mélange d'éléments allemands appelés par le voisinage et les circonstances historiques, les patois et l'accent, sont aussi ceux de la Franche-Comté et de la Suisse. Les maisons faites de pierres ne rappellent aucunement l'originale demeure du paysan alsacien faite de poutres en bois aux intervalles remplis de torchis. Le pays est donc absolument français (1). Les villes y sont rares, petites, il y a plutôt des villages. Les principales sont : Montbéliard, Delle et Porrentruy sur l'Allaine, Héricourt sur la Luzine, Belfort sur la Savoureuse.

Montbéliard et Belfort, l'une et l'autre protégées par de puissants châteaux, étaient au Moyen-Age, comme elles le sont encore aujourd'hui, les positions les plus importantes de l'Elsgau, et elles ont eu longtemps des destinées communes. Les premières institutions municipales de Montbéliard ont déjà été étudiées dans un livre de M. Tuetey (2), mais il n'en est pas de même de celles de Belfort et la tâche reste tout-à-fait intacte.

Les *Documents* originaux, qui ont permis de l'entreprendre, ne sont pas très nombreux. Le nom de Belfort n'est cité dans

(1) Il est certain qu'on étonnera beaucoup de Français, et aussi des Belfortains, surtout depuis la guerre de 1870-71, en affirmant que le territoire et la ville de Belfort n'ont rien d'alsacien. Il est entendu que le territoire de Belfort est le dernier lambeau de la terre alsacienne encore attaché au sol de la mère-patrie, et certaines gens sont convaincus qu'on y parle couramment l'allemand, de même que les coutumes et manières de vivre sont purement allemandes. Aucune opinion n'est plus erronée. Il faut distinguer dans l'histoire de l'Elsgau (je restitue au territoire son véritable nom) deux périodes. 1^o Depuis les origines historiques jusque en l'année 1350, où il fut annexé par Albert II d'Autriche au landgraviat de Haute-Alsace, l'Elsgau est un pays absolument français, uni à la Franche-Comté et à la Suisse par ses relations et ses destinées. 2^o Après l'annexion de 1350, l'Elsgau disparaît, politiquement incorporé dans le Sundgau. Il reste roman par sa langue, tout en devenant terre d'empire, d'où la nécessité de le distinguer du reste de l'Alsace qui est plutôt germanique, et Schœpflin invente au XVIII^e siècle le terme bizarre d'Alsace romane. Cependant, à la même époque, le nom du comté d'Elsgau reste connu des savants, et dans une dissertation de M. Perreciot, parue à la fin du siècle, le comté est divisé en trois doyennés : d'Ajoie, auquel appartient Montbéliard, de Granges avec Belfort, de Rougemont avec l'Isle-sur-le-Doubs.

(2) Tuetey. Etude sur le droit municipal au XIII^e et au XIV^e siècle, en Franche-Comté et en particulier à Montbéliard. (Membres de la Société d'Emulation de Montbéliard, 2^e série, 2^e volume).

aucune chronique antérieure à l'année 1307, qui est celle de l'affranchissement ; on le rencontre seulement dans quelques actes ou diplômes, cinq ou six au plus, recueillis par *M. Léon Viellard : Documents et mémoires pour servir à l'histoire du Territoire de Belfort. 1 vol. Besançon. Jacquin 1884.* La charte d'affranchissement de Montbéliard en 1283, qui nomme un habitant de Belfort, et celle de Belfort, fournissent deux textes qui doivent être joints aux précédents ; mais pour les années qui suivent l'affranchissement de 1307, on trouve dans les *Archives de Belfort* un certain nombre de titres qui éclairent différents points de la période antérieure. Ces titres ont été catalogués, classés par séries et réunis en liasses, par le bibliothécaire de la ville, M. Beck.

Les Chroniques et les Annales de la fin du XIII^e siècle et du commencement du XIV^e ne sont pas inutiles pour marquer la place de Belfort dans l'histoire au moment où elle devient commune affranchie. Deux chroniques allemandes sont particulièrement intéressantes à cet égard : la *Chronique de Godefroi de Ensmingen* et la *Chronique des Dominicains de Colmar* (1) ; les relations suivies de l'Elsgau avec l'évêché voisin de Bâle donnent une égale valeur aux *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle rassemblés par Trouillat* (2). Beaucoup plus maigres sont les chroniques françaises de la même époque. Occupés des affaires de Flandre qui passionnent la royauté française, Guillaume de Nangis et son continuateur négligent presque totalement les événements qui se passent dans la région de l'Est (3).

Quant aux ouvrages modernes, ils sont assez nombreux, mais de valeur tout-à-fait inégale. Il existe trois histoires de Belfort :

L'abbé Descharrières. — Histoire générale et particulière des ville et comté de Belfort. 1 fort vol., relié en veau, manuscrit. Strasbourg. Juillet 1826.

Corret. — Histoire pittoresque et anecdotique de Belfort et de ses environs. 1 vol. Belfort. 1855.

(1) Elles se trouvent dans les *Monumenta Germaniæ historica. Scriptorum XVII.* La chronique de Godefroi de Ensmingen y figure sous le titre de *Chronicon Ellenharti.* Abréviation : M. G. H., Scr. XVII.

(2) 5 vol. Porrentruy. 1858.

(3) Voir le *Recueil des historiens de France et des Gaules*, tomes XX-XXIII (*Monuments de l'histoire de saint Louis, Philippe le Hardi, Philippe le Bel et ses fils*, publiés par l'Académie des inscriptions).

Liblin. — *Belfort et son territoire.* 1 vol. Mulhouse. 1877.

L'histoire manuscrite de Deschanières est déposée à la bibliothèque municipale de Belfort. Elle forme un énorme volume plein de confusion et de répétitions. L'auteur n'a pas conçu un plan suffisamment rigoureux, il a écouté beaucoup trop son imagination et trop peu les textes, mais il a placé à la fin de son ouvrage un excellent recueil des pièces justificatives comprenant les titres essentiels qui se trouvaient de son temps aux archives de Montbéliard. On peut tirer grand profit de ce recueil, ainsi que des *Ephémérides de Duvernoy*, où sont analysés également plusieurs actes tirés des mêmes archives (1).

Enfin, on peut consulter avec fruit les grandes histoires de la région, écrites au siècle dernier par Dunod de Charnage et Schœpflin :

Dunod. — *Histoire du comté de Bourgogne et des comtes de Bourgogne, Montbéliard et Neufchâtel.* 1 vol. in-4°. Besançon. 1740.

Dunod. — *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne.* 1 vol. in-4°. Besançon. 1746.

Dunod. — *Histoire de l'église et de la ville de Besançon.* 2 vol. in-4°. Besançon. 1750.

Schœpflin. — *L'Alsace illustrée où son histoire sous les empereurs d'Allemagne et depuis sa réunion à la France,* dernière édition, traduction Ravenez. 4 vol. Mulhouse. 1851.

Surtout, on lira le remarquable livre de *Clerc.* — *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté,* 2 vol. in-8°, 1840-46, dernière éd. Marion, Besançon 1870, travail de longue haleine, fait avec une rare conscience, et dans lequel l'auteur mettant à jour les nombreux documents de la Chambre des comptes de Besançon, peut affirmer n'avoir eu d'autres guides que les textes originaux.

(1) Les archives de la principauté de Montbéliard, fort riches, constituaient autrefois un ensemble de plus de 300 000 pièces, lesquelles furent dispersées en 1839 entre les départements du Doubs, de la Hte-Saône, du Ht-Rhin, et Paris qui reçut les documents les plus généraux et les plus importants au point de vue historique (V. Inventaires et documents des archives nationales. 1^{re} partie. Régime antérieur à 1789. p. 259-266. Principauté de Montbéliard). — L'ouvrage de Duvernoy est intitulé : *Ephémérides du comté de Montbéliard.* 1 vol. Besançon, 1832.

CHAPITRE I^{er}

Les origines de la ville. Son aspect et son importance au commencement du XIV^{me} siècle.

Belfort, localité actuellement la plus importante, la seule importante même du Territoire, est presque la dernière à apparaître dans l'histoire. Elle était, il y a six cents ans, dit justement M. Corret, une chétive bourgade, si minime que c'est à peine si son nom se trouve cité dans les volumineuses histoires de l'Alsace et des provinces voisines (1). Les diplômes mentionnent des agglomérations rurales, qui sont encore aujourd'hui des simples villages, Meroux, Grandvillars, Bavilliers, Bermont (2), alors qu'il n'est aucunement question de Belfort.

Le nom de Belfort est écrit pour la première fois au commencement du XIII^{me} siècle dans deux actes presque contemporains. Encore ne désigne-t-il pas une ville, mais un château, lequel aurait été créé selon toute vraisemblance par Richard, comte de Montbéliard, afin de s'opposer aux empiètements de ses voisins, tant de Besançon, que de Porrentruy et de Ferrette (3).

Le plus ancien de ces actes est un traité conclu à Grandvillars, le 15 mai 1226 entre le comte de Montbéliard, Richard, le fondateur probable du château, et le comte de Ferrette ; par ce traité signé, grâce à l'intervention du légat pontifical, pour mettre fin à une guerre entre les deux seigneurs, « ledit comte de Ferrette fait abandon audit comte de Montbéliard de tous les droits qu'il prétendait avoir sur le château de Belfort » (4). Sept ans après, le 12 octobre 1233, Thierry III, comte de Montbé-

(1) Corret o. c. p. 18.

(2) Meroux en 1102, Grandvillars vers 1140, Bermont en 1147 ; Bavilliers (ecclesia de Basvilly) est cité dans un diplôme du pape Innocent II du 12 avril 1241. Viellard o. c. p. 163, 235, 237, 247.

(3) Corret o. c. p. 21. — Notes ajoutées à l'histoire de la Franche-Comté par Gollut, p. 1861, note 8.

(4) *Dictus comes Firretensis donavit dicto comiti Montisbiligardi, et libere quietum clamavit eidem totum jus, quod dicebat se habere in castro de Belfort.* Viellard o. c. p. 406-407.

liard et successeur de Richard, « reprend son château de Belfort en fief et hommage de son seigneur le duc de Lorraine (1) ». Ce duc, Mathieu II, était un puissant prince qui, dans le collège électoral d'Allemagne, prenait rang immédiatement après le roi de Bohême et avant tous les autres princes de l'empire, mais la reprise du fief se réduisit à une vaine cérémonie, et Thierry ne tint pas sa promesse (2). Dans le même temps sont cités les premiers habitants de Belfort, les frères Nicolas et Gerhard (3), Richard de Belfort (4), mais l'existence de la ville n'est affirmée avec certitude que en 1307, dans l'acte qui affranchit solennellement les « château, bourg et ville de Belfort ».

De ces textes précis, la conclusion est facile à tirer. La ville a pris naissance dans le courant du XIII^{me} siècle, autour du château construit par les comtes de Montbéliard et sous sa protection, et c'est le château qui apparaît comme la cause de l'agglomération urbaine. Le cas n'est point rare et ne saurait étonner. On sait que un grand nombre de nos villes prirent ainsi naissance devant le péril extérieur. Les invasions normandes, en obligeant les paysans à quitter leurs demeures isolées pour se grouper à l'abri de puissantes murailles, firent naître et grandir plusieurs cités ; quand le château dominant la vallée était occupé par un seigneur brave et audacieux, les campagnards trouvaient en ce seigneur le protecteur attendu, et ils se recommandaient à lui. Parmi les dangers quotidiens auxquels furent exposées les populations du Moyen-Age, les invasions normandes ne sont que le plus mémorable ; il y avait aussi les guerres privées de seigneurie à seigneurie, et ceux là surtout étaient exposés à de continuelles pilleries qui habitaient les régions de passage, traversées par les grandes voies de communication. Tel était le cas des villages placés sur l'unique voie venant de la vallée du Rhin en celle du Rhône. Lorsque Richard de Montbéliard eût bâti son château féodal à l'entrée du seuil de Valdieu, les habitants des campagnes envi-

(1) *Noverint universi...*, quod ego castrum meum Bellumfortem in feudum et homagium de dicto domino meo duce Lotharingæ recepi. Viellard o. c. p. 422. — Dom Calmet (*Histoire de Lorraine. Preuves*, tome II, n^o ccccxv) donne pour l'hommage de Thierry à Mathieu de Lorraine la date du 9 octobre 1238, admise également par Duvernoy.

(2) Schœpflin. o. c. t. IV p. 113.

(3) Viellard o. c. p. 356. — Il y a même une reprise de fief de 1178, approuvée par Louis de Ferrette, qui mentionne un certain Symon de Belfort, mais il s'agit très probablement de Beaufort dans le Jura. Viellard o. c. p. 311, note 3.

(4) Charte d'affranchissement de la ville de Montbéliard.

ronnantes, soucieux d'assurer leur sécurité, se réfugièrent naturellement sous la protection de la nouvelle forteresse, et leur nombre grossissant d'année en année durant un siècle, on comprend qu'ils aient fini par former un groupement assez considérable pour avoir sa vie propre et mériter le nom de ville.

Une tradition déjà ancienne et reprise de nos jours avec arguments à l'appui prétend résoudre mieux encore la question des origines de Belfort. Parmi les villages environnants, il en est un dont les habitants se seraient tous réfugiés sous la protection du château ; un village entier, celui de Brace, situé sur l'emplacement du cimetière actuel, se serait fondu dans la ville de Belfort en formation. L'événement aurait eu lieu en 1226, au cours de la guerre des comtes de Montbéliard et de Ferrette. Brace fut, d'après M. Liblin, le point de rencontre des deux armées, et les maisons ayant été incendiées, ruinées pendant la bataille, les habitants se réfugièrent sous la protection des seigneurs victorieux. Hypothèse extrêmement séduisante, qui expliquerait l'accroissement rapide de la population autour du château, cette transformation si subite qu'elle fit d'une localité inconnue la veille, une ville capable d'obtenir son émancipation (1).

Les preuves sur lesquelles s'appuie cette tradition n'ont malheureusement aucune valeur. Rien n'indique qu'il y eut, durant le conflit (2) entre Richard de Montbéliard et le comte de Ferrette, un combat sur le terrain de Brace. Il y a mieux : l'existence du village de Brace n'est rien moins qu'établie, et il résulte de l'examen attentif et comparé des textes qu'il n'a même jamais existé.

Brace n'a jamais été un village, mais une église qui relevait avec beaucoup d'autres, celles de Courgenay, de Rougegoutte, de la riche église collégiale de Saint-Maimbœuf de Montbéliard.

(1) Liblin o. c. p. 47 sq. — C'était une opinion reçue et enseignée au début du siècle que les Belfortains étaient originaires de Brace. En ce temps là, les distributions de prix des écoles étaient accompagnées d'exercices littéraires faits en public, et où les meilleurs élèves répondaient à des questions écrites dans un programme imprimé par avance. Dans le programme d'un exercice littéraire qui eut lieu « le premier jour complémentaire au X à deux heures de relevée dans la salle de la maison commune de Belfort » (8 septembre 1802), je relève les questions suivantes : Où les Belfortains étaient-ils placés avant 1307 ? Quelle est l'origine du mot Brasse ? Vous dites que les Belfortains habitaient la plaine de Brasse avant 1307 : dites-nous pour quelle cause ils la quittèrent en cette année ? » Archives de Belfort.

(2) Hostilis discordia. Le texte ne dit rien de plus. Viellard o. c. p. 405.

Cette église avait ses dépendances (1), prairies, champs de cultures, nécessaires pour l'entretien des desservants, et à la tête de ces dépendances était placé l'un de ces fermiers au caractère spécial, que l'on voit figurer auprès de nombreuses abbayes du Moyen-Age et qu'on appelle les « villici » (2). Les villici n'étaient plus, comme jadis, des hommes de conditions absolument servile, chargés de surveiller les autres serfs du domaine ; ils étaient devenus des propriétaires et des personnages établis comme de petits seigneurs sur les terres de leur office, dont ils avaient rendu la possession héréditaire dans leur famille. Leurs tenures, quoique d'un genre servile, étaient au fond de petits fiefs, et lorsqu'ils avaient payé une certaine rente, rempli quelques obligations annuelles et fixes, ils étaient à peu près quittes envers l'abbaye ou l'église. Ils n'en restaient pas moins ses hommes, quelquefois avec la qualité de serfs, vivant dans sa dépendance et ne pouvant en sortir, ni se marier sans la permission de l'abbé ou du chapitre (3).

Cette condition était celle du villicus de Brace appelé Guillem ou Guillaume, dont le nom a été conservé. Il tenait à son compte, moyennant redevances annuellement payées aux desservants, la gestion des domaines de l'église, domaines peu étendus d'ailleurs, sur lesquels les maisons étaient rares. Il y aura tantôt un siècle, en cultivant la terre dans les terrains de Brace, on ne trouvait déjà plus ni briques, ni pierres de maçonnerie, ni aucune espèce de fondation (4), et des fouilles sérieuses faites depuis ce temps-là dans le sol qui environnait l'église n'ont amené la découverte d'aucun objet, d'aucun outil, à plus forte raison de substructions. La fonction de villicus se perpétua dans la famille de Guillem, qui devint une sorte de famille noble encore représentée en 1223 par Richard de Brace (5), mais alors cette famille disparut, par extinction ou pour toute autre

(1) Le 9 juin 1106, le pape Célestin III confirme les biens et privilèges de l'église St-Maimbœuf de Montbéliard, et nomme parmi les églises relevant de la collégiale « *ecclesiam de Corgenart...*, et *ecclesiam de Braceles cum appendiciis*, *ecclesiam de Roiagotta.* » Viellard o. c. p. 349.

(2) Vers 1170, Amédée, comte de Montbéliard, confirme certaines donations faites à l'abbaye de Belchamp. Parmi les témoins figure « *Villermus, Villicus de Bracelis.* » Viellard o. c. p. 295.

(3) Guérard. Préface au Polyptique de l'abbé Irminon.

(4) Descharrières o. c. p. 48.

(5) En 1223, Gérard de Rougemont, archevêque de Besançon, confirme certaines donations faites à l'abbaye de Lucelle par Richard, comte de Montbéliard et ses fils. Parmi les témoins figure « *Richard de Braceles.* » Viellard o. c. p. 403.

cause, et dès lors il n'est plus fait mention que de la vieille église (1).

Au fond, cette tradition — à laquelle il faut renoncer résolument — n'a été admise pendant longtemps que parce qu'elle flattait l'amour-propre des habitants de Belfort, en donnant à leur ville de lointaines origines ; Brace « berceau de la ville moderne de Belfort » n'est pas seulement un village plus ancien de quelques années que le château, mais une « station militaire » de l'époque gallo-romaine qui disparut « sous le flot des invasions barbares de la fin du V^{me} et dans le cours du VI^{me} siècle » (2), et de Brace l'on s'apprêtait même à aller jusqu'à Cravanche et à retrouver dans ses grottes les os préhistoriques du premier Belfortain (3). Plus modestes sont les origines réelles de la petite ville : formée dans le courant du XIII^{me} siècle par une agglomération relativement rapide autour du château primitivement construit, elle n'existe historiquement qu'en 1307, et c'est seulement à cette grande date, la première de son existence en quelque sorte officielle, que la Charte de l'affranchissement permet de faire de Belfort une description assez complète, intéressante d'autant qu'elle est la plus ancienne possible (4).

Le château est la partie dominante et essentielle de l'ensemble. Il s'élève avec son donjon et ses murs crénelés sur la roche de couleur rouge qui porte le château actuel, et l'on ne peut y accéder qu'en gravissant une pente rapide. La défense de la position est très sérieusement organisée ; constamment des hommes montent la garde alentour et font le guet, observant ce qui se passe au loin dans la vallée. Cette défense est d'ailleurs indépendante de toute autre, de sorte que l'ennemi, arrivant au pied du château, après avoir enlevé les maisons de la ville, ren-

(1) V. les archives de Belfort pleines de titres postérieurs, relatifs à l'église de Brace, et où il n'est question que d'une église, jamais d'un village, ou d'un habitant de Brace quelconque.

(2) Liblin o. c. p. 46, 94-95. V. dans l'exercice littéraire précédemment cité cette invraisemblable question : « Quelle peuplade de Celtes étaient les habitants de Brasse, lorsque Jules César, premier empereur romain (sic) fit la conquête du pays ? »

(3) La Revue d'Alsace, 2^e série, t. V, année 1854, a publié une série d'études de l'abbé Descharrières intitulées : Cravanche, berceau de Belfort au préjudice de Brasse, ou époque celtique, romaine, franco-bourguignonne et germanique, de Belfort et de son arrondissement. Cravanche y est assimilé au Gramatum de l'itinéraire d'Antonin.

(4) L'abbé Descharrières a déjà esquissé un tableau de Belfort en 1307, mais ce tableau est absolument fantaisiste.

contre des ouvrages fortifiés se suffisant à eux-mêmes, bien ordonnés et difficiles à enlever (1).

Au pied du château et jusqu'au cours de la Savoureuse se développent le bourg et « les vylls » c'est-à-dire la ville avec ses différents quartiers. Il régnait, en effet, dans les anciennes villes un extraordinaire morcellement, correspondant au mode de leur formation. Elles s'étaient formées pour la plupart de parties primitivement indépendantes auxquelles étaient venus s'adjoindre le bourg ou les bourgs, dont la population avait, elle-même, augmenté peu à peu. Alors les murailles avaient été transportées au-delà des bourgs, et l'on avait pu voir les faubourgs eux-mêmes séparés longtemps par des remparts et des fossés s'incorporer à la ville propre (2). Les Chartes mentionnent presque toujours à côté de la ville, les bourgs et les faubourgs (3); tel est, pour notre région, le cas de Montbéliard, celui de Clémont, de Blamont avec ses faubourgs de la Halle et de Dessus-Blamont (4). La distinction de Belfort en plusieurs quartiers s'explique vraisemblablement par la provenance des habitants venus de différents villages. Certaines rues restaient également affectées à des professions déterminées (5).

Il y a donc lieu de distinguer dans l'agglomération urbaine, formée sous la protection du château de la Roche, la ville avec ses divers quartiers et le bourg qui s'est fondé un peu plus loin. On reconnaissait la séparation encore trente-cinq années plus tard, au temps de la comtesse Jeanne, mais elle disparut avec Ursule, fille de Jeanne, qui établit en 1347 une nouvelle division en vieille et en nouvelle ville (6), laquelle subsista jusqu'au XVIII^me siècle. La ville et le bourg sont d'ailleurs réunis dans une commune enceinte fortifiée, avec murs, portes, courtines,

(1) Charte de 1307, doivent vaïter et eschargaiter lesd. lyeu... sauf que nostre donjon dud. Belfort.

(2) Babeau. La ville sous l'ancien régime, p. 4.

(3) Faubourg ou bourg de fuer vient de fors bourg et signifie simplement hors du bourg.

(4) Charte de Montbéliard. Chartes de Clémont et de Blamont, dans les mémoires et documents pour servir à l'histoire de Franche-Comté, t. I, p. 469 et 480.

(5) Babeau o. c. p. 5.

(6) En 1342, la distinction entre la ville et le bourg subsiste encore, comme il résulte de l'acte écrit en latin et en français par lequel la comtesse Jeanne attribue au chapitre de Belfort « les dixmes des villages et finages d'Ofemoût, de bourg le château dud. Belfort (de burgo castri dicti Belfortis. » Arch. de Belfort. G. G. 1. En 1347, Ursule, femme d'Ulric, comte de Ferrette, établit une différence entre la nouvelle et la vieille ville, qui dès lors est seule admise. Schœpflin, d'après Hergott. Geneal. Habsburg, t. II, p. 792.

chemins de ronde au dedans et au dehors sur lesquels se fait une continuelle surveillance (1), et ces fortifications descendent jusqu'à la Savoureuse qui les environne d'un large et profond fossé (2).

On n'a aucun renseignement sur l'aspect intérieur de la ville, mais elle doit ressembler à toutes les villes du XIV^{me} siècle, avec leurs rues étroites et tortueuses, un égout creusé au milieu pour l'écoulement des eaux, des maisons basses ou plutôt des masures auxquelles sont appendues çà et là des enseignes dorées. Les habitants ne sont pas assez riches pour construire une maison de ville ou quelque magnifique hôtel à pignon sur rue, comme font les bourgeois des communes flamandes. Leur foi religieuse peut être vive, mais ils n'ont pas assez d'argent pour rivaliser avec les communes voisines des bords du Rhin, dont les superbes cathédrales gothiques se dressent vers le ciel. Une pauvre église, dont le souvenir et la trace sont aujourd'hui perdus, est le seul bâtiment public, où les habitants se réunissent non seulement pour prier, mais pour converser entre eux et faire des affaires (3). La misérable abside du XI^{me} siècle, que l'on montre à Bermont, peut donner une idée de ses dimensions et de sa valeur architecturale. Un clocher, où se trouvent placées les cloches destinées à rassembler le peuple en cas de danger ou d'incendie, surmonte le monument et permet encore de découvrir la campagne (4). Adossée aux murailles mêmes du château, dans un emplacement qui fut conservé jusque vers le milieu du XVIII^{me} siècle, l'église est pauvrement desservie, n'étant encore que paroissiale. Elle ne sera transformée en collégiale que quelques années plus tard par la comtesse Jeanne et recevra alors un chapitre de douze chanoines (5). Elle relève de l'archevêché de Besançon, et se trouve placée sous le patronage de St-Jacques et de St-Christophe, saints très vénérés dans la région, surtout le dernier, qui était aussi le patron de la vieille

(1) Charte de 1307, mentionnant murs, portes « méates » ou courtinés, « chemins dedans et dehors », et chargeant les habitants de « vaïter et eschargaiter. »

(2) Descharrières o. c. p. 48.

(3) La Charte de 1307 fut jurée par le seigneur « en l'église de la vylle de Belfort en la présence du commung ou d'une grent partie des leurs. »

(4) Rodolphe de Habsbourg ravageant le pays en 1289 enlève et emporte, au dire de l'abbé de Cîteaux, les cloches des églises (campanæ de campanalibus violenter depositæ et deportatæ). Dunod. Histoire de l'église de Besançon, t. II. Preuves p. 604.

(5) Archives de Belfort. G. G. I.

et mémorable église d'Altkirch (1) et qui est resté le patron de l'église actuelle de Belfort (2).

La population de la ville est très peu nombreuse et l'aisance peu grande parmi ses habitants, bien qu'ils réussissent, à rassembler la somme de mille livres pour payer leur liberté. Ils sont soumis en effet aux innombrables servitudes des temps féodaux : tailles, prises, corvées, banalités (3). La taille leur prend leur argent, la corvée les oblige à prêter au seigneur le concours de leur personne, de leurs chevaux, de leurs bœufs, à charroyer et rentrer son foin qui croit à merveille dans les prairies avoisinantes. Ensuite seulement ils mettent à l'abri leurs propres denrées, et encore le seigneur peut-il en vertu du droit de prise, et sans leur demander autorisation, prélever pour son service une partie considérable de leur récolte.

La situation du pays, sur le passage des armées et des bandes, dans le voisinage immédiat de l'Allemagne livrée à l'anarchie, expose en outre les champs de culture à de fréquentes dévastations. Une vingtaine d'années environ avant l'affranchissement, en 1289, l'empereur Rodolphe d'Habsbourg s'engage à travers la campagne, venant des bords du Rhin, pour aller châtier, dans Besançon, Otton, comte palatin de Bourgogne, son vassal rebelle. Il s'acharne en passant sur le territoire de Belfort, dont le seigneur est le propre frère et l'allié du comte de Bourgogne, et commet d'épouvantables ravages dont

(1) Viellard o. c. p. 174.

(2) Au sujet de l'ancienne église de Belfort, M. Liblin (Les Eglises de Belfort. 1 vol. Belfort 1882), reprenant une tradition indiquée par Schœpflin (o. c. IV, p. 114) qui, lui-même, la qualifie d'incertaine, veut que Brace ait été l'ancienne église paroissiale de Belfort. Ce nouvel argument, destiné à consolider encore la légende sur les origines gallo-romaines de Belfort, n'a pas plus de valeur que les autres. En 1342, l'official de la cour de Besançon fait savoir à tous que la comtesse Jeanne « a fait ériger et convertir en collégiale l'église paroissiale de Belfort du diocèse de Besançon. » (Arch. de Belfort G. G. 1). En 1422, dans un accord intervenu entre les paroissiens et le chapitre au sujet des offrandes qui se mettent dans les Troncs de Brace et de Belfort, l'official distingue nettement les deux paroisses, en parlant « desdites église collégiale et paroissiale dud. Belfort comme de Brace près du parochiage dud. Belfort. » (Arch. de Belfort G. G. 1). Il est difficile de citer un texte plus catégorique. L'église de Brace, isolée, mais voisine de Belfort, paroissiale aussi, releva même depuis 1342 du chapitre de Belfort qui lui fournit ses desservants ; cela résulte d'un Etat des collations et revenus des cures des seigneuries de Belfort où on lit que l'église de Brasse « appartient à messieurs du chapitre, lesquels la desservent les uns après les autres selon leurs coutumes. » (Arch. de Belfort G. G. 7). Brace fut la petite église de la ville placée elle aussi sous le patronage de St-Christophe, tandis qu'à Belfort se trouvait « la grande église. »

(3) Charte de 1307, qui affranchit les habitants des « tailles... prises... corvées... et aultre service. »

les chroniques ont gardé le souvenir. Godefroi de Ensmingen, qui n'est point sùspect, montre les Allemands ses compatriotes détruisant les moissons, brûlant et ruinant les villages, égorgeant les troupeaux, enlevant les biens des habitants, assisté dans son œuvre par Dieu toujours élément (1). Ces ravages durent trois semaines, et les campagnes environnant Montbéliard et Belfort, désolées récemment par les soldats de l'évêque de Bâle (2) sont particulièrement éprouvées (3). Rodolphe s'attaque spécialement aux églises qui relèvent, comme Belfort de l'archevêché de Besançon, les dépouillant de leurs richesses, brûlant leurs domaines, enlevant leurs cloches, sans respecter la personne des prêtres, des femmes et des enfants réfugiés sous la protection de l'asile sacré (4).

Les grandes routes de commerce se détournent naturellement d'une contrée aussi peu sûre. Bien qu'elle ouvre la voie la plus courte des villes de la Suisse aux foires de Champagne et de la fertile vallée du Rhin à la plaine à blé de la Saône, elle n'est point fréquentée par les marchands. La route commerciale du golfe de Lion aux mers septentrionales qui suit le Rhône et la Saône se relie au Rhin par la Moselle et non par le Dôubs. Le trafic restreint aux échanges courants est, comme dans la Franche-Comté voisine, entre les mains des étrangers, des Juifs et des Lombards qui, venus de Florence et d'Asti, traversent à grand prix les frontières où ils arrivent la balle sur le dos. Dans toutes les villes et bourgades, ces étrangers sont reçus avec faveur, et on va jusqu'à leur accorder des privilèges comme celui de ne pouvoir être appelés en champ de bataille (5).

L'agriculture fournit à peu près les seules ressources des habitants de Belfort, non point tant la culture des céréales que

(1) *Destruxit segetes... municipia et villas exussit et depopulavit, favente eum divina clementia.* Mon. Germ. hist. S. XVII p. 130.

(2) Octobre 1287. *Episcopus basilienensis terram comitis Montisbilgardis potenter intravit pluresque villas devastavit.* Ann. colm. maiores. Mon. Germ. hist. S. XVII p. 215.

(3) 1289. *Comiten Montis-Bilgardis obsedit (Rudolphus), et tribus septimanis terram Galliarum cum potentia devastavit.* Chron. de Colmar. m. G. H. S. XVII p. 255.

(4) Lettre de l'abbé de Cîteaux au souverain pontife citée par Dunod. Histoire de l'église de Besançon, t. II, p. 604. Preuves. — M. Tuefferd, dans l'étude qu'il a consacrée aux comtes de Montbéliard (Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard) dit que Thierry III, possesseur de Belfort et comte de Montbéliard, s'associa même en 1251 à la Ligue du Rhin. Je n'ai trouvé aucune trace de ce fait dans les actes constitutifs de la Ligue du Rhin (m. G. H. Scr. XVII et Leges III).

(5) Clerc o. c. t. I, p. 512-513.

l'exploitation des grandes prairies qui s'étendent autour de la ville et l'éleve du bétail. Les forêts, qui croissent sur les collines voisines et particulièrement sur les flancs du Salbert, sont utilisées pour la nourriture des troupeaux de porcs, si importants au Moyen-Age où l'on faisait de la viande de porc une consommation considérable (1). Les habitants des villes ne craignaient pas de les élever eux-mêmes, et l'on voyait ces animaux errer dans les rues, même à Paris, où, au dire de Suger, l'un d'eux fit tomber le cheval de Philippe, fils aîné du roi Louis le Gros et causa ainsi la mort de ce prince (2). Ces porcs vivent à l'état moitié domestique et moitié sauvage, se battent entre eux (3), mais tirent grand profit pour leur engraissement de la glandée abondante qu'ils trouvent dans les bois (4). Dans ces conditions, les foires et marchés qui ont lieu de temps à autre (5) ont un caractère surtout agricole et local. Il ne s'y fait pas de grosses affaires et l'on fixe l'échéance des dettes contractées à certaines fêtes, comme l'usage existe encore dans beaucoup de campagnes, à la St-Michel, la St-Jean, la Mi-Carême, ou la Toussaint (6).

Les coutumes, comme le pays lui-même et la langue (7), sont toutes françaises, et se rattachent avec quelques divergences et particularités locales (8) aux coutumes de Bourgogne. La monnaie qui a cours dans la ville, et qui, d'ailleurs, est à peu près seule en usage dans la région, est la livre estevenante (9). C'est la monnaie des archevêques de Besançon, ainsi nommée de Saint-Etienne (Stephanus), l'un des patrons du diocèse, dont le nom

(1) Un règlement curieux de Humbert, dauphin du Viennois, en l'année 1315, fixe la consommation annuelle d'une maison de trente personnes à un cochon frais par semaine et trente cochons salés par an.

(2) Suger. Vie de Louis le Gros, XXXI.

(3) 1288. Kalendas Februarii... prope Montembilgardis..., porci domestici plurimi convenerunt, et se mutuis morsibus occiderunt. Ann. colm. maiore. m. g. h. Scr. XVII, p. 215.

(4) Charte de 1307, par laquelle les habitants de Belfort obtiennent du seigneur comme une grande concession le droit de mener paître leurs porcs dans les bois seigneuriaux du Salbert.

(5) Charte de 1307, fixant les amendes « en foyre ou en marchez ».

(6) Charte de 1307. — Quittance de 500 livres payées sur le prix de l'affranchissement (Arch. de Belfort, G G 2).

(7) Si on ne peut citer comme preuve le texte primitif malheureusement perdu de la Charte de 1307, on a du moins la quittance de 500 livres et la confirmation des privilèges accordés à trois personnes étrangères à Belfort, qui sont en français. (Arch. de Belfort, G G 2).

(8) Charte de 1307, parlant des « us desd. lieu de Belfort ».

(9) Chartes de Belfort et de Montbéliard, qui ne parlent que de la livre estevenante « la monnoye de Montbéliard que court communaleement en la cité de Besançon ».

figure sur les pièces de monnaie ; d'un côté est représentée une main autour de laquelle est gravée l'inscription S. STEPHAN. et de l'autre l'arc de triomphe connu sous le nom de Porte Noire avec ces mots NIGRA PORTA. La livre estevenante se divise en sols, pites et niquets. Il faut quatre niquets pour une pite, douze pites pour un sol, et vingt sols pour la livre, mais la livre estevenante ne vaut que quatorze sols neuf deniers monnaie de France (1).

Voilà tout ce qu'on sait sur les origines historiques de la ville de Belfort et sa condition au début du XIV^{me} siècle. En écartant les hypothèses dangereuses pour ne s'appuyer que sur des preuves certaines, tout devient simple et clair : un château s'est formé sur une hauteur dominant la vallée et le passage des gens de guerre, les paysans des villages voisins ont accouru se grouper autour du château, sous sa protection, et une ville nouvelle est née, qui demeurera à la surface du sol de France. Quelle en est l'importance ? Parmi les villes nouvelles, les unes un peu plus anciennes, les autres récentes, que notre pays possède à ce moment là, Belfort est l'une des plus petites, et sa valeur tient à des causes particulières. L'impression qui se dégage à la lecture des textes et documents, — impression dont il faut tenir grand compte en histoire, — est qu'on ne se trouve pas en présence d'une cité ayant certaine puissance économique, industrielle, commerciale, ou même agricole, mais d'une de ces innombrables forteresses qui hérissent alors le sol de l'Europe féodale. Celle-là vaut surtout par l'admirable système défensif dont elle est dotée, et qui correspond à la définition du parfait château-féodal d'après l'architecte Viollet-le-Duc : des bâtiments se défendant isolément, quoique réunis par une pensée de défense commune, disposés de manière que, une partie étant enlevée, l'autre possède encore ses moyens complets de résistance, ses ressources en munitions et en vivres, ses issues libres, soit pour faire des sorties ou prendre l'offensive, soit pour faire échapper la garnison si elle ne peut plus tenir (2). Les armées ennemies, qui franchissent la trouée de Belfort, évitent pour cette raison de passer sous les murs de la place, elles marchent au Sud directement sur Montbéliard et ainsi s'explique le silence complet gardé par les chroniques du temps sur la ville et même sur le château.

(1) Duvernoy. Ephémérides.

(2) Viollet-le-Duc. Dictionnaire de l'Architecture, t. III, p. 79.

CHAPITRE II

Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, auteur des franchises de Belfort (1).

Au XIV^{me} siècle, la société féodale a presque atteint son plein épanouissement. Plus que jamais est vrai l'adage bien connu : Nulle terre sans seigneur, nul seigneur sans terre. Le château et la ville de Belfort relèvent d'une seigneurie féodale qui est le comté de Montbéliard, et la destinée de Belfort est intimement unie à celle du comté tout entier.

Le comté de Montbéliard correspondait à peu près exactement à la petite région physique de l'Elsgau, et il occupait politiquement une situation remarquable, à la frontière de l'Allemagne et de la France. Il touchait à l'Allemagne par l'Alsace considérée comme la vallée de l'Ill et des eaux qui vont au Rhin (2), mais tandis que l'Alsace était tenue pour terre allemande, nul ne doutait, même parmi les chroniqueurs allemands comme Godefroi de Ensmingen, que le pays de Montbéliard fût absolument français (3). L'étendue du comté n'était d'ailleurs pas très grande. Montbéliard et Belfort avec leurs châteaux fortifiés y occupaient les deux principales positions stratégiques, relevant directement du comte de Montbéliard, et ainsi Belfort

(1) Il n'existe sur Renaud de Bourgogne qu'une monographie, celle de Tuefferd (Bull. de la Société d'Emulation de Montbéliard, année 1877), mais on ne saurait attacher aucune valeur à cette compilation faite sans consulter les sources.

(2) Est locus in Teuthonia, qui Alsatia nominatur... Dicitur hic locus Alsatia latine ab Alsa fonte seu fluvio, teutonice vero illa dicitur Elsass et ab incolis nominatur. Descriptio Teuthoniæ attribuée aux Dominicains de Colmar. M. G. H. Scr. XVII, p. 239. — In Alsatiâ sunt aque potabiles, Rhenus et Alsa. Descriptio Alsatiæ attribuée aux mêmes Dominicains. M. G. H. Scr. XVII, p. 237.

(3) Godefroi de Ensmingen signalant l'entrée de Rodolphe de Habsbourg sur les terres du comte de Montbéliard, dit que l'empereur entre « in Galliam ». Chron. M. G. H. Scr. XVII, p. 130. M. Clerc o. c. t. I, p. 385, se trompe donc absolument, quand il place Clerval « à la frontière du comté de Montbéliard, ou comme on disait alors, de l'Allemagne ».

ne constituait pas à l'intérieur du comté, comme on serait tenté de le croire, une châteltenie ou une seigneurie particulière (1).

Bien que par sa langue, ses coutumes, et les liens religieux qui l'unissaient à l'archevêché de Besançon, le comté de Montbéliard appartient à la Franche-Comté, et par la Franche-Comté à la France, en droit féodal, il ne relèvait pas du comté de Bourgogne. Peut-être anciennement n'en avait-il pas été ainsi, mais au commencement du XI^{me} siècle, à la suite d'un conflit entre Rainaud I^{er} et l'archevêque Hugues de Salins pour le principat de Besançon, le seigneur de Montbéliard, qui avait soutenu ce dernier, reçut en dédommagement une extension de domaine, et dès lors le pays de Montbéliard demeura un Etat indépendant de la province comtoise (2). Il sut garder cette indépendance plus de deux cents années. Le titre de comte de Montbéliard devint un titre sérieux, qui obligeait celui qui le portait. Thierry III (1228-1282) s'intitule comte par la grâce de Dieu et dans certains documents, il figure sur un rang d'égalité absolue avec le comte de Besançon (3).

Deux événements, d'une importance capitale, se produisirent cependant, qui modifièrent cette situation pendant le long gouvernement de Thierry III. En 1250, ce prince, moins heureux que ses prédécesseurs, fut obligé de reconnaître la suzeraineté de l'Allemagne, puis à sa mort, l'ancienne dynastie comtale dite de Montfaucon (4) disparut, laissant la place à une maison nouvelle, la maison de Châlon.

Depuis que l'empereur Conrad II avait recueilli les droits de Rodolphe III, dernier roi d'Arles mort en 1033, sur le royaume d'Arles et de Vienne, la soumission du comté de Montbéliard à l'Empire était devenue indispensable pour assurer le libre passage des armées allemandes. Sans doute, la suzeraineté de l'Allemagne sur le royaume d'Arles était toute nominale ; le pays était morcelé entre un grand nombre de principautés dont les seigneurs se comportaient comme s'ils eussent été souverains

(1) Cela ressort de l'acte par lequel Renaud de Bourgogne reçut le comté de Montbéliard et où Belfort ne figure point parmi les seigneuries et fiefs énumérés. V. cet acte dans Dunod, Histoire des comtes de Bourgogne, t. II, p. 605-606.

(2) Castan. Notice historique sur la Franche-Comté et le pays de Montbéliard, p. 26.

(3) Duvernoy. Notes à l'Histoire des Séquanois de Gollut, p. 1851.

(4) V. la généalogie des seigneurs de Montfaucon, qui remontent aux comtes de Chimy, clairement établie et fixée dans un tableau général par Viellard, o. c. p. 23.

en leurs terres, mais si un empereur plus hardi que les autres prétendait un jour faire valoir ses droits, de quel prix serait pour lui l'inféodation du comté à ses domaines et à sa politique ! Les intrigues de l'Allemagne réussirent. Vers 1250, Thierry III reconnut tenir de l'Empire « son château de Montbéliard, la ville et le comté avec ses appartenances » (1). Pour l'empereur, ce ne fut pas une vaine cérémonie. On en a la preuve quand Rodolphe de Habsbourg mène la guerre contre le roi de Bohême Ottocar en 1278. Au plus gros du péril, l'empereur, établi dans la ville de Vienne, apparaît agité, inquiet ; il attend des troupes qui ne viennent pas, son propre fils fait défection. Ses conseillers le rassurent de leur mieux, lui disent de ne pas s'émouvoir, que les secours approchent. « Votre fils, ajoute l'un d'entre eux, se prépare à venir avec cinq cents hommes d'armes. Le comte de Ferrette, le comte de Montbéliard et d'autres arriveront également bientôt avec de nombreux soldats admirablement préparés » (2).

Thierry était trop occupé dans ses propres Etats pour se déranger et courir en Bohême les risques d'une expédition périlleuse. Il ne vint pas. Très âgé, sentant sa fin prochaine, n'ayant pas de fils auquel il pût léguer son comté, il travaillait à régler son héritage, et il faut reconnaître qu'il le régla avec un remarquable esprit politique, capable de justifier son surnom de « grand baron ». Il fit choix, pour unique héritier et successeur, de Renaud de Bourgogne, et unit ce seigneur en mariage avec son arrière-petite-fille, Guillemette de Neuchâtel outre Joux. Le contrat fut signé au mois de mai 1282, au sortir d'un des plus terribles hivers de ce temps-là (3). Thierry céda à Renaud pour lui et ses héritiers : Montbéliard, le comté, la seigneurie et la baronnie, avec de nombreux fiefs, entre autres ceux de Faucogney, de Rougemont, d'Auxelles, de Cusance, de

(1) On ne possède pas l'acte officiel par lequel Thierry inféoda son comté à l'Empire, mais dans l'investiture du comté donnée en 1284 par Rodolphe de Habsbourg à Renaud, successeur de Thierry, il est dit que Renaud reçoit « predictum castrum (Montisbilgardis), opidum et comitatum cum pertinentiis, sicut ea quondam Theodericus, comes Montisbeligardis tenuit ab imperio ». Viellard o. c. p. 473. La date de 1250 que nous admettons est celle que donne M. Viellard.

(2) Comes vero Phiretensis et comes Montis Pilgardis et ceteri sunt in veniendo cum multis militibus optime præparatis. Chron. Colmar. m. g. h. Scr. XVII, p. 250.

(3) Nix intra octavam epiphaniæ cecidit, que nullo recordabatur intra 30 annos tante spissitudinis in Alsatie finibus cecidisse. Ann. Colmar. maiores. m. g. h. Scr. XVII, p. 208.

Beaumont, les fiefs du seigneur de Pierrefontaine, du seigneur de Grandvillars et du seigneur de Montmartin (1). Ces domaines s'ajoutèrent à ceux que Renaud possédait personnellement depuis quelques années, et parmi lesquels figurent : les château, ville et châtellenie de Clerval, Baume, Ornans et la châtellenie, Montbozon, Montjustin, Thieffrans et Quesnoche dans la vallée de l'Ognon (2). Le comté, avec ses dépendances franc-comtoises, présentait une respectable étendue. L'habile Thierry avait bien travaillé. Il pouvait se vanter d'avoir donné Guillemette à Renaud « par son gré et volonté » et son héritage « en bonne mémoire, en bonne loyauté, et bien appensé, par le conseil des prud'hommes et bonnes gens, et pour le profit de lui et de la terre » (3). Il avait fait mieux encore. Désireux de prévenir certaines réclamations, comme celles du comte de Bourgogne, de Thiébaud de Neufchâtel, et surtout du très puissant évêque de Bâle qui élevait des prétentions sur le pays de Porrentruy, il s'était réservé « pour sa volonté faire » la libre disposition de Porrentruy, de Blamont, l'avouerie de Dôle et le fief de Salins (4). Quand il mourut vers la fin de l'année 1282, il laissait, grâce à ces précautions, le comté pacifié, uni sous un chef valeureux qui paraissait lui garantir les plus glorieuses destinées.

Renaud de Bourgogne était le quatrième fils de Hugues, comte de Bourgogne et d'Alix de Méranie. Il appartenait à la puissante famille française de Châlon, laquelle fournit aussi des comtes d'Auxerre et de Tonnerre, et son frère aîné Otton avait hérité le comté de Bourgogne. Personnellement, il était tenu pour l'un des plus braves chevaliers de son époque, hardi, aventureux, insoucieux du danger. Dur envers ses ennemis qu'il ne ménageait pas et auxquels sa rancune ne pardonnait jamais (5), il était dur envers lui-même, prodigue de sa personne sur les champs de bataille. Sur son sceau, il est figuré

(1) Texte du contrat dans Dunod. Hist. des comtes de Bourgogne, t. II, p. 605-606.

(2) Partage fait par Alix, comtesse de Savoie et de Bourgogne, entre ses enfants, dans Dunod. Hist. des comtes de Bourgogne, t. II, p. 602.

(3) Acte de mariage de Renaud, dans Dunod. Hist. des comtes de Bourgogne, t. II, p. 605.

(4) On lit dans l'Art de Vérifier les dates, III, p. 63, que Thierry s'était également réservé les seigneuries de Belfort et d'Héricourt. Cette affirmation ne repose sur rien, Belfort n'est pas nommé dans le contrat de Renaud.

(5) Ann. 1288, qui comes (Renaud), fere quartam partem civium Basilensium et potiores ex eis et nobiles alios plures episcopatus eiusdem et aliarum partium Alemannie durissimis vinculis suis in carcere tenuit captivatos. Chr. de Godefroi de Einsmingen, m. g. n. Scr. XVII, p. 128.

l'épée haute, le bouclier couvrant son corps, monté sur un cheval bardé de fer, qui se cabre, presque dressé sur ses jambes de derrière (1). Tout dans son attitude révèle l'homme de combat, belliqueux et entreprenant.

Avec un semblable tempérament, Renaud accepterait-il le rôle pacifique qui lui était réservé ? Sur ce point, du moins, Thierry III s'était singulièrement trompé, et la politique de Renaud de Bourgogne ne répondit pas au vœu que, mourant, il avait formé. Renaud estima qu'il ne pouvait accepter une tranquillité achetée au prix de cruelles concessions, et surtout il répudia l'abandon du pays de Porrentruy, dépendance géographique naturelle de l'Elsgau, que l'évêque de Bâle revendiquait et qui ouvrait du côté de la Suisse une entrée sur les terres du comté. La nature aventureuse et audacieuse du jeune comte, ses traditions de famille, la fierté de sa naissance, ne lui permettaient pas de renoncer à ce qu'il considérait comme son droit. Au lieu de la paix, il apporta la guerre à ses nouveaux sujets, ou plutôt une série de guerres, et des plus redoutables, car l'évêque de Bâle ayant fait appel à son ami et allié l'empereur d'Allemagne, Renaud eut recours à son frère le comte de Bourgogne et comme ce dernier s'appuyait sur la France, le conflit s'éleva soudain à une hauteur tout-à-fait imprévue : il fit partie de la lutte engagée alors contre les empereurs par les rois capétiens fiers de leur puissance et désireux de mettre à profit les circonstances favorables pour achever l'œuvre de l'unité française.

Parmi les sentiments de Renaud, peu nombreux, peu complexes, simples comme ceux d'un soldat, il en est un qui domine tous les actes de sa vie, naît pour ainsi dire avec elle et va grandissant jusqu'au dernier jour, c'est la haine de l'Allemagne et de la maison d'Autriche. Avant qu'il eût aucun grief particulier contre les Habsbourg, il les haïssait de tout cœur parce qu'il était leur vassal, et cette haine était encore aiguisée par les hautaines prétentions de Rodolphe de Habsbourg, sur le royaume d'Arles. Dès le commencement, les textes en font foi, Rodolphe avait, dans les termes les plus sérieux et les plus formels, sommé tous les vassaux de l'empire de rendre à son nouveau chef l'obéissance qui lui était due. Il avait réclamé tous

(1) Voir une belle reproduction du sceau de Renaud, dans le Musée des Archives départementales. Atlas, planche XLI.

les domaines, droits et juridictions qui appartenait en Allemagne à la couronne, et annoncé qu'il en ferait la recherche pour reprendre les uns et exercer les autres. S'il renonçait à l'empire universel chrétien comme on l'avait entendu avant lui, s'il cherchait à ramener, à renfermer sa souveraineté dans ses limites naturelles allemandes il semblait vouloir la rendre aussi plus réelle en même temps que plus honorée sur ce terrain. Il y avait là une politique nouvelle dont il pouvait tirer grand profit pour lui-même et pour l'Allemagne (1). Dans le cas particulier du comté de Montbéliard, ces prétentions tendaient à transformer la suzeraineté nominale de l'Allemagne en suzeraineté effective, à faire du comté une simple étape sur la route des armées impériales, en un mot l'absorber.

Renaud épousa toutes les inquiétudes causées dans le royaume d'Arles par les hardiesses impériales, il prit part à toutes les intrigues des seigneurs (2), et il était déjà fort mal disposé envers Rodolphe, lorsque celui-ci, en soutenant les réclamations de l'évêque de Bâle sur Porrentruy, s'aliéna à tout jamais le comte de Montbéliard.

Renaud n'avait pas voulu remettre à l'évêque de Bâle le pays de Porrentruy et les advocaties d'Ajoie et de Bure, bien que Thierry III eût déclaré les avoir regus de l'évêque en fief, seulement pour les posséder pendant sa vie, et qu'il eût réservé ces domaines pour en faire ce qu'il voulait, c'est-à-dire pour les restituer à leur légitime possesseur (3). Or, l'évêque de Bâle, Henri d'Isny, était l'un des plus fidèles amis et conseillers de l'empereur (4). Il invoqua l'appui de Rodolphe de Habsbourg pour enlever de vive force à Renaud ce que ce dernier ne voulait concéder de son plein gré. Rodolphe, bien que très fatigué par des expéditions récentes, accourut sans prendre de repos, assiégea le château de Porrentruy, l'emporta d'assaut, et le remit aux mains de Henri d'Isny (5). Renaud et Guillemette sa femme durent faire une renonciation solennelle au pays de Porrentruy tout entier (6), et après les fêtes de la Pentecôte de

(1) Zeller. Les Habsbourg et les Luxembourg, p. 135.

(2) V. l'excellent livre de Fournier. Histoire du royaume d'Arles et de Vienne. I vol. Picard, 1891, p. 229 s. q.

(3) Contrat cité de Renaud avec Guillemette. — Trouillat, o. c. t. II.

(4) Dominus Henricus, episcopus Basiliensis, frater ordinis fratrum minorum, vir sapiens atque discutus, et regi Ruodolpho fidelissimus amicus. Chron. Colm. m. g. h. Scr. XVII, p. 250.

(5) Chr. de Godefroi de Ensmingen, m. g. h. Scr. XVII, p. 125.

(6) Trouillat, o. c. t. II.

l'année 1284, le comte de Montbéliard se rendit à Fribourg-en-Brigau, y prêta serment de homme-lige à l'empereur siégeant en son tribunal, reconnut tenir de lui ses château, ville et comté de Montbéliard (1). Rodolphe avait su exploiter habilement la situation, il avait fait renouveler au bon moment une précieuse vassalité. Mais il avait créé un ennemi acharné, de lui-même et de sa famille. A partir de 1284, Renaud n'eut plus qu'un souci, celui de venger par tous les moyens l'humiliation qui venait de lui être infligée, et il s'en prit naturellement à l'empereur, l'auteur responsable de sa défaite. Comprenant que, réduit à ses seules forces, il ne pouvait rien, il chercha des alliés partout, entra dans toutes les coalitions qui se formèrent contre Rodolphe, et après la mort de celui-ci, contre ses fils et successeurs.

D'ailleurs, les alliés ne lui manquèrent pas. Les prétentions de Rodolphe avaient soulevé toute la région franc-comtoise et helvétique. La popularité de l'empereur, si grande auprès des Suisses dans les années antérieures (2), avait disparu. Les Suisses craignaient déjà pour leur indépendance, et Berne repoussa une armée impériale envoyée contre ses murs. Parmi les alliés possibles du comte de Montbéliard, il en était un plus proche encore et vers lequel Renaud se tourna immédiatement, son frère aîné Othon, le comte palatin de Bourgogne, dont il était non seulement le parent, mais le vassal et homme-lige pour son bel apanage de Franche-Comté (3). Cet Othon, dont le personnage a été admirablement étudié par M. Clerc, dans le premier volume de son Histoire de Franche-Comté (4), est le prince le plus français, le plus capétien, si j'ose m'exprimer ainsi, qui vécut en ces années-là. Digne de figurer à la cour de France par son amour des tournois, des belles armures, et des beaux bijoux, il avait couru le monde, visité Rome, projeté le voyage de Terre-Sainte. Il avait conduit des hommes d'armes à Charles d'Anjou pour venger les Français massacrés pendant les Vêpres

(1) Texte de l'investiture donnée à cette occasion par l'empereur à Renaud, dans Viellard, o. c. p. 473.

(2) Ipse solus timebatur per totam Alsatiam et Sueviam. Chr. de God. de Ensmingen, m. G. H. Scr. XVII, p. 123.

(3) Dans le partage fait par Alix de Savoie entre ses enfants (Dunod, o. c. t. II, p. 602), il est dit des fiefs remis à Renaud que « Renals et sui hoirs les repreignent et teignent ligement et en soient hommes-liges doud t Othe et de ses hoirs qui seront comtes de Bourgoigne ». V. dans Gollut o. c. p. 605. Déclaration du comte palatin Othon ; il énumère ses vassaux, et cite le comte de Montbéliard pour les fiefs que celui-ci possède en Franche-Comté.

(4) Clerc. o. c. t. I, p. 471 sq.

siciliennes, rejoint Philippe le Hardi qui partait pour l'Espagne, et veillé le corps du roi sur son lit de mort à Perpignan. Nul prince ne fit plus que lui pour introduire dans la Franche-Comté les coutumes françaises. Il créa dans sa ville de Gray une université française, fiança sa fille aînée et héritière, Jeanne à Philippe, fils du roi de France Philippe le Bel, qui fut plus tard le roi Philippe le Long; finalement, il abandonna son comté aux Français pour aller vivre à la cour de Philippe le Bel, épouser une petite-fille de saint Louis et devenir comte d'Artois, combattre vaillamment dans les guerres de Flandre et mourir à Paris d'une blessure reçue à la bataille de Cassel.

En s'appuyant sur Othon de Bourgogne, Renaud, s'appuyait donc sur la royauté capétienne qui ne demandait qu'à intriguer du côté de l'Allemagne. Les chroniqueurs allemands contemporains ne se font pas illusion à cet égard, ils sentent fort bien l'influence française se développer de plus en plus dans la région, et dans un texte curieux, l'auteur de la chronique des Dominicains de Colmar, pose nettement le débat entre l'empereur et le roi de France, exagère même le rôle de ce dernier. « Le roi d'Arles, dit-il, étant mort sans laisser d'héritier, avait légué ses Etats au roi des Romains. L'empereur Rodolphe, qui avait de nombreuses affaires à régler en Allemagne, ne pouvait réussir à placer le royaume d'Arles sous son autorité. Le roi de France, qui s'en rendait très bien compte, manda aux barons chargés de garder le royaume qu'ils eussent à le lui remettre immédiatement, sans quoi il le dévasterait entièrement avec ses soldats » (1). Avec une exagération évidente dans la forme, le chroniqueur allemand a vu juste, mais ce qui empêchait véritablement Rodolphe d'occuper le royaume d'Arles — et ce que le moine de Colmar n'avoue pas, — c'étaient moins les embarras intérieurs de l'Allemagne que l'hostilité déclarée des seigneurs du royaume d'Arles contre l'empereur.

Une puissante coalition se forma en 1287 pour faire aux prétentions impériales une opposition ferme et résolue. Godefroi

(1) Circa idem tempus, rex Arelatensis, sine hæredibus moritur et hæreditas ad regnum devolvitur Romanorum. Ruodolphus tunc temporis exitit Romano-rum; propter nimias occupationes quas habuit in Theutonia, ad regnum Arelatense non poterat pervenire, ut illud in propriam potestatem traheret — Intelligens hoc rex Franciæ, mandavit baronibus quibus rex regnum Arelatense commiserat custodiendum, ut sibi regnum in potestatem suam darent, alioquin totum regnum cum armatis hominibus devastaret. Chr. Colm. m. g. n. Scr. XVII, p. 261-262.

de Ensmingen énumère les coalisés : Othon, comte de Bourgogne qui apparaît comme le chef militaire de l'entreprise, Robert, oncle du roi de France, l'archevêque de Besançon, le comte de Châlon, le comte d'Artois, le comte de Champagne, le comte de Savoie, le comte de Ferrette, le comte de Montbéliard et le seigneur de Rougemont (1). Il n'existe aucune équivoque sur l'objet de la réunion, comme cela résulte de l'alliance particulière conclue au mois de juillet de la même année entre les comtes de Bourgogne et de Ferrette « à l'encontre d'honorable prince Rahous, par la grâce de Dieu, roi d'Allemagne, à telle manière que tous deux s'engagent à aider à grande force et à petite, à se récepter dans leurs villes, châteaux et forteresses, et à bouler feu contre le roi d'Allemagne » (2).

Renaud de Bourgogne fut le premier artisan de la lutte qui allait s'engager. Avant que les coalisés fussent tous préparés, il partit en guerre contre son éternel ennemi, l'évêque de Bâle. L'évêque, qui n'était plus Henri d'Isny, retiré de la vie séculière, mais Pierre Reich de Reichenstein, devança l'attaque. Au mois d'octobre 1287, il pénétra sur les terres du comte de Montbéliard et y dévasta quelques villages (3) ; plusieurs nobles du Brisgau l'accompagnaient et ses forces étaient bien supérieures à celles de son adversaire. Renaud accourut à la rencontre des envahisseurs, sans s'inquiéter de leur supériorité numérique. Il les assaillit avec tant d'impétuosité que les nobles du Brisgau s'enfuirent sans plus tarder, donnant un exemple que beaucoup d'autres suivirent. Rangés autour de leur évêque, présent lui-même sur le champ de bataille, les Bâlois résistèrent davantage, mais la plupart périrent et le reste fut fait prisonnier (4). Godefroi de Ensmingen montre dans le récit de ce combat une colère visible et vraiment amusante ; après avoir cherché à sauver au moins l'honneur de l'évêque de Bâle, en attribuant sa défaite à la trahison, il se contredit un peu plus loin, avoue que les Bâlois et leur chef se sauvèrent comme les autres, sans avoir seulement tiré l'épée ou fait mine de se défendre (5).

(1) Chr. de Godefroi de Ensmingen, M. G. H. Scr. XVII, p. 131.

(2) Arch. de la Chambre des comptes de Besançon. Citation de Clerc, o. c. t. I, p. 48r.

(3) Ann. Colm. maiores, M. G. H. Scr. XVII, p. 215.

(4) Chr. de God. de Ensmingen, M. G. H. Scr. XVII, p. 128.

(5) Propter detestandam fugam episcopi Basiliensis et eorum, qui cum eo erant. . . qui nunquam evaginato gladio nec vultum defensionis habentem, fugam dedit. Chr. God. de Ensm., M. G. H. Scr. XVII, p. 130.

L'empereur allemand ne se méprit point sur la valeur du conflit, et la victoire gagnée par Renaud prit à ses yeux le caractère d'un échec national. Le bon renom de l'armée allemande avait été compromis, la réputation de l'Allemagne avait été souillée (1). Rodolphe se rendit immédiatement à Colmar, et y réunit ses troupes, sans se laisser tromper par les ambassadeurs du roi de France qu'il reçut en cette ville et qui avaient mission de l'arrêter (2). Godefroi de Ensmingen pousse un soupir de soulagement quand il voit enfin l'empereur marcher « contre l'archevêque, et la ville de Besançon, le comte Othon de Bourgogne, et tous les Français en général, pour le bien de l'Etat, la restauration de l'honneur allemand et la bonne renommée de l'Allemagne tout entière » (3).

Si l'on en croit les chroniqueurs allemands, qui en voulant grandir la puissance de l'empereur, font grand honneur aux coalisés français, Rodolphe de Habsbourg avait réuni pour son expédition une formidable armée : six mille chevaliers, cent mille fantassins, avec un convoi de chariots considérable (4). Au début de l'année 1289, il envahit le comté et assiégea la ville de Montbéliard, qui fut prise malgré la vigoureuse résistance de Renaud, secondé par le comte de Ferrette (5). Les deux seigneurs reculant devant les troupes impériales, se retirèrent sous les murs de Besançon, où toutes les forces des coalisés étaient réunies. Il y avait là des Français de toutes les parties de la France, des Champenois, des Flamands, des Picards, des nobles, et des évêques « en si grand nombre que leurs noms ont été oubliés », et même plusieurs seigneurs de l'Allemagne (6). Besançon, bien que ville impériale (7), fort animée con-

(1) Denigravit bonam famam militie Teuthonie regionis, dit Godefroy de Ensmingen du noble de Brigau qui s'enfuit le premier, et plus loin il ajoute : que fama denigrata fuit, et odor bonus Alemannie mutatus in fecem. Chr. God. de Ensm. M. G. H. Scr. XVII, p. 128-130.

(2) Ann. Colm. maiores, M. G. H. Scr. XVII, p. 215. — V. Leroux. Etudes sur les relations de l'Allemagne et de la France, p. 53-54. (LVIII^e fasc. de l'École des hautes études).

(3) Contra archiepiscopum et civitatem Byzuntinensem, Otytnem comitem Burgundie, ac generaliter omnem Galliam, causa reipublice, id est ad recuperandam honorem et bonam famam totius Teuthonie. M. G. H. Scr. XVII, p. 130. V. p. 262, le moine de Colmar disant que Rodolphe marcha pour venger « Gallicorum insultus ».

(4) God. de Ensmingen, M. G. H. Scr. XVII, p. 136. V. p. 216 et 254 chron. Colm. et ann. Colm. maiores.

(5) Ann. Colm. maiores. M. G. H. Scr. XVII, p. 215. V. Dunod, o. c. p. 254.

(6) God. de Ensmingen, M. G. H. Scr. XVII, p. 131.

(7) Clerc, o. c. t. p. 261.

tre l'empereur qui voulait diminuer ses privilèges municipaux, travaillée secrètement d'ailleurs par les agents du roi de France (1), s'était déclarée pour la coalition. L'archevêque lui-même, le véritable représentant de l'empereur dans la ville, avait suivi l'exemple des habitants. Rodolphe avança lentement, pillant et saccageant tout ce qu'il rencontrait sur son passage, incendiant les villages, enlevant les cloches des églises, détruisant les vignes, égorgeant les troupeaux, volant ce qui lui faisait plaisir (2), sans doute pour remplir ses nombreux chariots. Pendant trois semaines, il se livra à ces déprédations, tournant autour de la ville sans oser l'attaquer, inspirant aux habitants un tel dédain qu'ils ne prirent même pas le soin de fermer leurs portes (3). Un mois environ se passa sans que les armées en présence osassent s'attaquer, puis Rodolphe désespérant de prendre la ville, décampa comme il était venu, en commettant de nouvelles dévastations et de nouveaux pillages.

On peut s'étonner à bon droit que, après cet échec, les coalisés français promirent à l'empereur sous la foi du serment, d'aller composer (4) avec lui à Bâle. Ce fut évidemment pour eux un moyen de se débarrasser plus rapidement de leur ennemi et l'on ne voit point du tout l'importance réelle de cette prétendue soumission. Seul Othon de Bourgogne se rendit à Bâle vers la fin du mois de septembre et y fit hommage à l'empereur, puis il rentra dans son comté, plus fidèle que jamais à ses amitiés françaises (5). Le chef de la coalition semble avoir prêté serment pour tous ses alliés, Renaud en particulier ne se dérangea pas (6), il n'y eut qu'un parchemin de plus, et le triomphe de l'empereur se réduisit à une comédie dénuée de toute conséquence politique. La chose est si vraie que les rapports entre Othon de Bourgogne et Philippe le Bel devinrent de plus en plus intimes dans les années suivantes et aboutirent le 2 mars 1295, au mémorable contrat de Vincennes, par lequel Othon, déclarant agir « de sa propre volonté, en toute connoissance de

(1) V. lettre curieuse de Rodolphe aux habitants de Besançon, citée par Aug. Thierry, o. c. t. II, p. XLII, note 2.

(2) God. de Ensmingen, M. G. H. Scr. XVII, p. 130-131. V. p. 255, chr. Colm. et dans Dunod, H. de l'Eglise de Besançon, t. II, p. 604, une lettre de l'abbé de Cîteaux au souverain pontife.

(3) Clerc, o. c. t. I, p. 483.

(4) Componere. God. de Ensmingen, M. G. H. Scr. XVII, p. 131.

(5) Fourmier o. c. p. 279.

(6) La chronique dit simplement : Rodolphus comitem Montisbeliardi... potenter subjugavit. Ann. Treves wormstienses M. G. H. Scr. XVII, p. 78.

cause, sans être circonvenu par personne », fiançait sa fille et héritière, Jeanne de Bourgogne, à Philippe, second fils du roi de France, abandonnait immédiatement au roi comme dot de Jeanne son comté tout entier, sa baronnie et sa terre, ses châteaux, possessions, hommages, fiefs et tous les droits réels ou personnels qui lui revenaient de partout (1). La portée d'un acte semblable était immense. C'était le débat entre l'Allemagne et la France, terminé en faveur de la dernière puissance. Celle-ci, maîtresse de la Franche-Comté, isolait la Provence de l'Allemagne et pouvait y intriguer à l'aise. Adolphe de Nassau, qui avait succédé à Rodolphe de Habsbourg, considéra le comté de Bourgogne comme fief vacant et le réunit à l'empire, et l'auteur de la Chronique de Colmar racontant l'événement, marque sa conséquence, en concluant que le roi de France a enlevé au roi des Romains, non pas seulement le comté de Bourgogne, mais le royaume d'Arles (2).

L'abandon de la Franche-Comté et de ses dépendances féodales à la France eut, dans toute la région de l'Est, un immense retentissement, mais elle détermina une évolution complète, fort explicable d'ailleurs, ainsi qu'on le verra, dans la politique de Renaud de Bourgogne.

Philippe-le-Bel et Othon étaient allés trop vite en besogne. Ils avaient compté trop aisément sur l'adhésion des vassaux du comte de Bourgogne, transformés subitement en vassaux de la royauté française. Or, s'ils avaient participé volontairement quelques années auparavant à la guerre contre l'empereur dont ils redoutaient la tyrannie, les seigneurs comtois ne voulaient pas accepter davantage la domination absolue du roi de France (3). Ils le prouvèrent immédiatement. Dans le courant du mois qui suivit la signature du contrat de Vincennes, quinze seigneurs franc-comtois se réunirent dans la ville de Besançon, à l'instigation de Jean de Bourgogne, comte d'Auxerre, seigneur de Rochefort et de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard. Ils rédigèrent, en langue française, une solennelle protestation, écrite sur parchemin, scellée de leurs sceaux, enregistrée par l'official de la cour archiépiscopale, et où ils disaient :

(1) Le texte du Contrat de Vincennes est dans Pérard. Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne. 1 vol. 1666. p. 574.

(2) *Audiens rex Angliæ, quod rex Franciæ regnum Arelatense regi Romanorum subtraheret.* Chron. Colmar. M. G. H. Scr. XVII, p. 262.

(3) V. Funck-Brentano. Philippe le Bel et la noblesse franc-comtoise. (Bibl. de l'Ecole des Chartes, t. XLIX, année 1888).

« Si le noble baron, notre bien-aimé prince Othon, comte de Bourgogne et prince de Salins, en la foi et hommage duquel nous demeurerons volontiers, a donné pour raison de mariage ou aliéné à quelque titre que ce soit le comté de Bourgogne, à très haut prince Philippe, roi de France, ou à l'un de ses enfants, et s'il advient que nous soyons requis par ledit comte d'entrer en la foi dudit roi ou de l'un de ses enfants pour les fiefs que nous tenons du comte de Bourgogne, nous déclarons que nous ne nous mettrons pas hors la foi dudit comte pour entrer dans celle du roi de France ou de l'un de ses enfants » (1). La déclaration était fort nette et ne laissait subsister aucun doute sur les sentiments des barons à l'égard de Philippe-le-Bel. Non moins net était le rôle pris dans la circonstance par Renaud de Bourgogne et Jean de Châlon, son oncle ; c'est à eux que les confédérés prêtaient le serment d'union, eux seuls avaient le droit de délier dans la suite les barons de ce serment, ils étaient les chefs reconnus de la ligue, auxquels les autres seigneurs permettaient d'obéir aveuglément, leur adjoignant seulement Simon de Montbéliard et Gauthier de Montfaucon pour les conseiller (2).

Le comte de Montbéliard prenait dans la coalition contre le roi de France une part active, comme il avait fait jadis dans la coalition contre l'empereur Rodolphe. Etant donné son caractère hardi et aventureux, cela se comprend et cependant n'y avait-il pas une contradiction entre son attitude présente et sa conduite passée ? La vérité est que Renaud de Bourgogne ne connaissait pas en politique d'autre principe que celui de l'intérêt personnel, et ainsi son antipathie pour Philippe-le-Bel s'explique naturellement. Il obéissait au même mobile que tous les barons comtois, repoussant également la suzeraineté écrasante du roi et celle de l'empereur. S'il n'avait pas voulu que ses terres servissent pour le passage des armées allemandes en marche vers le royaume d'Arles, il n'entendait pas davantage qu'elles servissent pour le passage des troupes françaises en route vers l'Alsace. D'ailleurs, il haïssait moins l'Allemagne que la maison

(1) Le texte de ce document a été reproduit dans le musée des Archives départementales, p. 215 sq.

(2) Les barons déclarent qu'ils ne feront rien « si ce n'est par la volonté et l'ordonnement desdits comtes d'Auxerre et de Montbéliard ». La formule du serment est la suivante : « Promettons, par serments donnés sur saints évangiles, à nobles barons Jean de Bourgogne, comte d'Auxerre et seigneur de Rochefort et Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard ».

d'Autriche, et Adolphe de Nassau, successeur de Rodolphe de Habsbourg à l'empire, était l'ennemi déclaré de cette maison dont le roi de France au contraire était devenu l'allié et l'ami (1). Adolphe était faible, n'inspirant à ses vassaux aucune crainte, et Renaud fit sans aucun doute le même raisonnement que les ducs de Saxe et de Brandebourg : « Adolphe est pauvre en biens et en amis. Au fond, c'est un sot, et l'Etat placé entre ses mains périlitera rapidement » (2).

Le raisonnement était juste, et même trop juste pour les barons comtois qui ne trouvèrent pas auprès de l'empereur le concours qu'ils espéraient. Les armées de Philippe le Bel pénétrèrent en Franche-Comté, sans coup férir, entrèrent dans Besançon au milieu d'acclamations enthousiastes, et le 8 février 1297, en présence de la multitude assemblée, Hugues de Bourgogne prit possession du comté au nom de la France, y installa officiellement les juges et l'autorité du roi (3). Le malheureux Adolphe ne savait que faire. Les embarras qu'il rencontrait en Allemagne, les mauvaises nouvelles qu'il recevait de France, les continuelles semonces de son banquier le roi d'Angleterre, tout contribuait à lui faire perdre la tête. Il changeait sans cesse d'opinion, dépensait l'argent de la guerre pour ses besoins personnels, négociait son propre mariage avec Marguerite, sœur du roi de France. Les barons comtois incapables de faire quelque résistance s'ils restaient livrés à leurs seules forces, se rendirent en Allemagne, où l'empereur les reçut dans la ville de Coblenz. Ils lui représentèrent que, par son inaction, il allait perdre le royaume d'Arles (4), s'engagèrent, s'il se rendait en Franche-Comté, à lui ouvrir leurs châteaux et à le servir directement contre Philippe, comme s'ils étaient vassaux immédiats de l'empire (5). L'empereur leur fit de belles promesses, les renvoya contents et ne vint pas. Il préféra conduire ses soldats en Flandre où l'appelait le comte Guy de Dampierre, mais ce ne

(1) Leroux, o. c. p. 70. Pendant le même mois de mars 1295, qui vit se conclure le traité de Vincennes et la ligue des barons comtois, des ambassadeurs français préparent à Vienne un mariage entre les enfants de Philippe le Bel et d'Albert d'Autriche, fils de Rodolphe.

(2) Chr. Colmar, M. G. H. Scr. XVII, p. 263.

(3) Clerc o. c. t. I, p. 501.

(4) Ad regem Franciæ defenderet quia eos pro regno Arelatense scœpius infestaret. Ann. Colm. M. G. H. Scr. XVII, p. 222.

(5) Ac si immediate ad imperium pertinerent. Texte cité par Leroux, o. c. p. 84, note 5.

fut que pour assister à la chute de Lille et à la conquête du pays par les Français (1).

Le succès des armées françaises en Flandre garantissait du même coup l'occupation de la Franche-Comté. La ligue des barons comtois, déjà mortellement atteinte, fut achevée par la mort d'Adolphe de Nassau, tué au combat de Gelheim en 1298. Les vaincus durent faire leur soumission au vainqueur et payer les frais de la lutte dans laquelle ils s'étaient imprudemment engagés. Les chefs de la ligue, Jean de Châlon et Renaud de Bourgogne donnèrent l'exemple ; conformément à l'accord de Besançon, ils délièrent tous leurs « aidans et alliés, » du serment que ceux-ci leur avaient prêté. Philippe le Bel, qui avait le droit de se montrer exigeant, voulut que les barons révoltés contre lui vinssent en France se rendre à merci. A Paris, au mois d'avril 1301, en leur nom et au nom de ceux de leurs alliés qui « pour certaines causes n'estoient pas avec eux es parties de France », Jean de Châlon, Jean et Renaud de Bourgogne, Jean et Gautier de Montfaucon, Jean de Faucogney, Thiébaud de Neufchâtel, Humbert de Clervaux, Gaucher de Châteauvillain, Eudes de Montferrant, Guillaume de Corcondray, Jean de Flagey et Jean de Joux « déclarèrent, octroyèrent et promirent en bonne foi que leurs raisons ouïes, sans délai, ils feraient, tiendraient, garderaient et rempliraient tout ce que très excellent et puissant prince leur très cher sire Philippe, roi de France, regarderait et dirait par lui ou par sa court ». Tous s'avouèrent pour quelques-uns de leurs fiefs, vassaux immédiats du roi, s'engageant à l'aider et le défendre contre tous. Ils prêtèrent le serment de fidélité, et le 1^{er} mai établirent des pleiges, barons possédant terres en France qui, sur leurs biens, répondaient d'eux au roi (2). M. Funck-Brentano, auquel nous empruntons les lignes précédentes, observe, avec raison, que le lien de vassalité, que les seigneurs de Franche-Comté établissaient ainsi entre eux et le roi de France, était indépendant de l'hommage qu'ils devaient à Philippe de Poitiers, fils de Philippe-le-Bel

(1) Dans un passage de la Chronique de Jean Desnouelles, relatif au siège de Lille, on voit figurer parmi les chevaliers français qui assiègent la place, le comte de Montbéliard et Jean de Châlon ; ils font le guet du jour, et veillent à ce que les assiégés dirigés par le sire de Faulquemont, n'attaquent pas à l'improviste l'armée royale. (Recueil des Histoires de France, t. XXI, p. 184-186). L'erreur du chroniqueur est manifeste et devait être signalée.

(2) Funck-Brentano. Art. cité p. 32. — L'acte de soumission des barons comtois, qui se trouve aux arch. nat. est reproduit intégralement, p. 247.

qui, par son mariage avec Jeanne, fille d'Othon, allait devenir comte de Bourgogne (1).

Parmi les hommages qui furent prêtés au roi de France, par chaque seigneur en particulier, celui de Renaud de Bourgogne a soulevé une discussion de droit féodal, que cette observation permet de trancher aisément. Le comte de Montbéliard se trouvant dans une situation ambiguë, vassal de l'Allemagne pour son comté de Montbéliard, vassal du comte de Bourgogne et partant de la maison de France pour son apanage franc-comtois, on s'est demandé si Renaud s'engagea vis-à-vis de la France pour toutes ses terres ou seulement pour ses fiefs en Franche-Comté. Dunod (2) ne doute pas que Renaud fit hommage à Philippe le Bel pour tous ses Etats, y compris le pays de Montbéliard, mais M. Duvernoy (3) repousse cette assertion, et admet seulement que Renaud fit hommage de ce qu'il était ou pouvait être tenu pour raison des terres qu'il possédait et qui dépendaient de la comté de Bourgogne, telles que Granges, Passavant et celles qui composaient son héritage paternel. La remarque très judicieuse de M. Funck-Brentano résout la question : Renaud de Bourgogne se déclara uni à Philippe le Bel par un lien de vassalité tout à fait personnel. Le texte même de son serment en fait foi : « Nous R. comte de Montbéliard faisons savoir à tous que, conformément à la promesse faite à notre cher seigneur Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, — nous sommes entré, et il nous a reçu en sa foi et son hommage lige, pour nous et les comtes de Montbéliard nos héritiers, lesquels nous avons obligés et obligeons perpétuellement à faire semblable foi et hommage à lui et à ses héritiers rois de France » (4). La seule restriction, entourée d'ailleurs par de nouvelles protestations de fidélité, que Renaud apporte à son serment est la suivante : « Nous promettons audit notre seigneur le Roi que jamais nous ne marcherons contre lui ni contre ses héritiers, en quelque cas que ce soit, sauf le cas où le susdit roi mènerait la guerre contre nos autres seigneurs, à qui nous étions tenu par foi et hommage avant que les présentes lettres fussent faites ; dans ce cas nous prêterions aide à ces derniers pour défendre leur corps et leur terre ».

(1) Funck-Brentano. Art. cit. p. 32, note 6.

(2) Dunod. Histoire des comtes de Bourgogne, p. 274.

(3) Duvernoy. Ephémérides, p. 211.

(4) Le texte du serment de Renaud de Bourgogne est dans Tuetey, o. c. Pièces justificatives n° 3 bis.

Il serait curieux de savoir quels sont ces autres seigneurs auxquels Renaud fait allusion. Nous ne possédons de lui qu'un seul hommage antérieur et c'est celui qu'il prêta à l'empereur Rodolphe, mais Rodolphe est mort et le comte de Montbéliard n'a certainement contracté aucune obligation à l'égard d'Albert d'Autriche. Il ne saurait d'ailleurs être sérieusement question de la suzeraineté allemande après une guerre, où le roi de France a lutté victorieusement pour détruire dans la région de l'Est cette suzeraineté. La valeur de la formule restrictive ne doit pas être exagérée. Au fur et à mesure que les complications féodales devenaient plus grandes, elle était entrée comme une cheville obligatoire dans tous les serments (1). Les obligations du vassal envers le suzerain, toujours consacrées par les vieilles cérémonies et les formules d'autrefois, valaient surtout par la manière dont elles étaient observées. Tout dépendait des dispositions amicales ou hostiles des deux seigneurs, des circonstances, de l'intérêt du moment. La suite des événements va montrer que Philippe le Bel ne négligea aucune occasion pour rappeler à Renaud de Bourgogne quels liens l'unissaient désormais à la royauté française.

Un an après la dissolution de la confédération comtoise, Philippe le Bel se trouvait dans la situation la plus difficile. Le gouvernement dur et inhabile de Guillaume de Châtillon avait provoqué une nouvelle révolte des Flandres, et le pape Boniface VIII venait de lancer une bulle menaçante (2) contre le roi de France qui avait voulu restreindre dans ses Etats la juridiction ecclésiastique. Le roi avait besoin du concours de tous ses vassaux, anciens et nouveaux, et de l'appui moral de la nation entière. Il adressa aux archevêques, évêques, barons, l'ordre de se rendre à Paris « avec de pleins et suffisans pouvoirs », le troisième Etat était également convoqué et ainsi furent réunis le 10 avril 1302, dans l'église Notre-Dame de Paris, les premiers Etats-Généraux. Renaud prit séance dans l'assemblée en qualité de seigneur français, et comme Dunod (3) le remarque justement

(1) L'histoire même du comté de Montbéliard en fournit une preuve. Thierry III faisant hommage de son château de Belfort à Mathieu II, duc de Lorraine, s'était déclaré l'homme de ce dernier « post dominum comitem Burgundie et archiepiscopum bisuntinensem », et de fait il ne fut jamais l'homme du duc de Lorraine, ni du comte de Bourgogne, ni de l'archevêque de Besançon.

(2) Bulle *Ausculca carissime fili*.

(3) O. c. p. 274.

avec le titre de comte de Montbéliard. La noblesse adressa aux cardinaux du sacré-collège une lettre où elle déclarait le roi indépendant du pape pour les choses temporelles, accusait Boniface d'excès et d'oppressions telles que « ne oncques mes telles choses ne descendirent en cuer d'homme, ne ores ne furent ne attendues advenir, fors avecque Antechrist ». Parmi les trente-cinq barons qui signèrent cette lettre « Renault, cuens de Montbéliard » figure immédiatement après Etienne, comte de Sancerre et Enguerrand, sire de Coucy, à côté des fils et frères du roi et des plus illustres barons français (1).

La noblesse entraînée par cet élan de loyalisme ne se borna pas à des paroles. Il était nécessaire avant tout de réunir une bonne armée et de l'argent. Tandis que le roi ordonnait de porter à la monnaie la moitié de la vaisselle d'argent, les barons et les prélats se réunissaient spontanément le samedi après la saint Remy de l'année 1303 à Château-Thierry, et d'un commun accord s'engageaient à faire aide au roi dans les mois de juin, juillet, août et septembre pour chacune 500 livres de terres, d'un gentilhomme bien armé et monté à cheval, de cinquante livres tournois et couvert de couverture de fer ou de couverture pourpointée (2). Philippe, s'autorisant de cette bonne volonté, enjoignit à ses vassaux par lettres closes du 5 août 1303 qu'ils se rendissent à Arras dans le plus bref délai. Le comte de Montbéliard considéré comme vassal du roi et rangé parmi les seigneurs « bourguignons », reçut l'une de ces convocations (3). Il ne se pressa guère d'obéir, car le 21 du même mois, Philippe le Bel partant pour l'armée en toute hâte, adressa une seconde lettre aux seigneurs retardataires, parmi lesquels figurait Renaud de Bourgogne (4). Celui-ci était d'autant plus intéressé dans la lutte, que Boniface VIII agissant avec une rare habileté, ressuscitait la question du royaume d'Arles, déclarait vassales de l'empereur, par une bulle du 31 mai 1303 « la Bourgogne et toutes les provinces du royaume d'Arles, relevant en droit de l'empereur et du royaume des Romains, qui avaient prêté serment de fidélité ou de vassalité à d'autres princes, au

(1) Isambert. Recueil des anciennes lois françaises, t. II, p. 787.

(2) Isambert. Recueil cité, t. II, p. 804.

(3) Recueil des hist. de France, t. XXIII, p. 790 et 805. « Li conte de Montbéliard » figure parmi les barons convoqués entre le seigneur de Dampierre et Gui d'Auncel.

(4) Recueil des Hist. de France, t. XXIII, p. 791.

préjudice des susdits empire et royaume et de notre très cher fils en Christ, Albert, illustre roi des Romains » (1).

Si Renaud ne répondit pas aux appels réitérés de son suzerain, c'est qu'il se trouvait engagé lui-même dans un conflit avec le comte d'Auxerre, Jean de Châlon, son oncle et précédemment son allié. Jean de Châlon prétendait que Renaud était son vassal pour des terres qui lui venaient de son père. Renaud soutenu par plusieurs seigneurs, prit les armes pour défendre ses droits, mais il tomba aussitôt dans une embuscade, fut fait prisonnier, et si un arbitrage lui donna raison, il ne sortit de prison qu'au mois d'août 1305 (2). A ce moment là, les guerres de Flandre étaient terminées. Les Flamands vaincus à Mons-en-Puelle, avaient signé le traité d'Athies. La soumission de la Bourgogne était complète. Le comte palatin Othon était mort ; le mariage de sa fille et héritière Jeanne avec Philippe, fils du roi, fut consommé au mois de janvier 1307, et le roi de France ayant gardé auprès de lui les jeunes époux, un puissant seigneur bourguignon, Jean de Châlon, sire d'Arlay, délégué par Philippe le Bel, administra le comté de Bourgogne.

Renaud de Bourgogne devenu décidément bourguignon et français, se rallia tout à fait à la politique française, aida Jean d'Arlay à soumettre une révolte des Bisontins qui trouvaient son administration trop dure (3), et il écrivit cette même année 1307 en des lignes qui méritent d'être rapportées toute sa haine contre la maison d'Autriche. Dans la charte par laquelle il affranchit au mois de mai sa ville de Belfort, il plaça cet article significatif sur les bourgeois et habitants qui quitteraient la ville pour aller habiter l'Allemagne : « *Si les bourgeois et bourgeoises desdits lieux, et les habitants qui y sont ou qui dorénavant y seront allaient demeurer hors desdits lieux, ils garderaient franchement leurs héritages, leurs meubles, leurs maisons, et tous leurs biens. Ils ne pourront cependant pas prendre pour seigneur le roi d'Allemagne, ni un duc d'Autriche, ni un de ses héritiers ou successeurs, ni un autre homme de cette Allemagne qui nous a cherché à cause de leurs biens*

(1) Notices et extraits des manuscrits, par Boutaric, t. XX, 2^{me} partie, p. 1472.

(2) Clerc, o. c. t. II, p. 9. — V. doc. sur cette affaire : Chambre des comptes B, 919 et 920.

(3) Clerc, o. c. t. II, p. 9.

guerre ou dissension (1). Ils ne pourront non plus vendre ou aliéner leur héritage audit roi, audit duc, à l'un de ses successeurs ou de ses gens. En tout autre cas, ils peuvent prendre seigneur selon leur plaisir, tenir leurs biens franchement, vendre, aliéner, donner, agir selon leur volonté ».

Ainsi se termine cette période de vingt-cinq années (1282-1307), pendant laquelle le comte de Montbéliard fut comme balancé entre deux dominations, celle de la France et celle de l'Allemagne. Il serait contraire à la vérité historique de faire de Renaud un Français, comme son frère Othon qui soutint fermement et constamment les efforts de Philippe le Bel par pure sympathie française. Malgré un texte fort précis sur ses tendances françaises (2), il est certain que Renaud pratiqua une politique d'intérêt, et non de sentiment. D'un caractère violent et entier, il conçut dès le début une haine farouche contre l'Allemagne, surtout contre la maison d'Autriche qui l'avait empêché de compléter l'occupation de l'Elsgau par la conquête de Porrentruy, et s'il se rapprocha de la France, ce fut uniquement pour s'assurer un puissant allié contre l'empereur. Aussi lorsque Philippe le Bel prétendit annexer purement et simplement la Bourgogne à sa monarchie, et traiter le comte de Montbéliard comme un vassal, celui-ci s'insurgea, n'acceptant pas plus la suzeraineté de la France que celle de l'Allemagne. Mais il était trop tard pour arrêter le courant que Renaud lui-même avait contribué à créer ; entraîné, vaincu, Renaud de Bourgogne se reconnut le vassal du roi de France.

Les ambitions et les intrigues de ce petit prince eurent donc leur importance dans l'histoire du royaume d'Arles. Mises à profit par les Capétiens avisés, elles favorisèrent dans une certaine mesure les progrès de l'influence française sur ce royaume. Dans le cas particulier qui nous occupe, elles eurent ce résultat, que : en l'année 1307 où la ville de Belfort fut affranchie, son seigneur était l'homme-lige du roi de France, figurant parmi ses féaux conseillers et les soutiens de son remarquable gouvernement.

(1) M. Bardy, dans le texte qu'il a donné de la Charte de 1307 et que nous avons adopté, omet ce dernier membre de phrase : qui pour raison de leurs biens nos menast guerre ou decencon. (V. Arch. de Belfort, AA²).

(2) Erant Rudolpho præter episcopi Basiliensis querelas et alizæ hujus expeditionis causæ, quod Reginaldus, comes Montis Bilgardis, ejusque frater Otto, Burgundiæ comes, Gallorum regno quam germanico imperio additiones, suorum ditionum jura illius potius quam hujus beneficia accepta ferre viderentur. Annales Girardi de Roo, texte cité par Clerc, o. c. t. I, p. 481, note 2.

CHAPITRE III

Pourquoi Renaud de Bourgogne affranchit les château, ville et bourg de Belfort.

L'étude du personnage historique de Renaud de Bourgogne et de la condition féodale de Belfort au temps de ce prince était indispensable pour apprécier l'affranchissement. On aurait pu s'attendre à trouver dans le comté quelque chose d'allemand, dû au voisinage de l'Allemagne. On a vu au contraire que Belfort appartenait à un seigneur bien français, de race, de langue, d'affinités, et qu'il le voulût ou non, de politique ; toutes ses attaches étaient par Montbéliard avec le comté de Bourgogne et la France. C'est ce que confirme encore le grand acte accompli par Renaud : l'affranchissement des château, ville et bourg de Belfort fait et donné l'an de l'Incarnation de Notre Seigneur, 1307 au mois de mai.

Les princes de la maison de Châlon passent à bon droit pour de grands affranchisseurs. Depuis Jean de Châlon qui inaugura l'avènement de la branche cadette de Bourgogne par l'affranchissement du bourg de Salins, qui venait lui-même après ceux d'Auxonne, Ornans-le-Bourg et Rochefort, trente chartes communales, presque toutes émanées des seigneurs de la même race furent dans le XIII^{me} siècle le résultat de ce grand exemple (1). Renaud affranchit successivement ainsi les deux villes de son comté, Montbéliard en 1283, Belfort en 1307.

Parmi les historiens du comté de Bourgogne, les uns ont vu dans cette série d'affranchissements des actes généreux dictés par la politique et l'humanité, et qui forment un des caractères principaux de ces princes et de leur époque (2), les autres, une imitation de la conduite des rois de France dont les exemples devaient être contagieux (3). On sait ce qu'il faut penser de la

(1) Clerc, o. c. t. I, p. 442.

(2) Clerc, o. c. t. I, p. 442.

(3) Corret. Histoire de Belfort, p. 30.

faveur accordée aux communes par les rois de France (1), et M. Castan semble avoir apprécié plus justement les véritables intentions des princes bourguignons, quand il a vu dans leur bienveillance pour les villes le désir de s'assurer contre les petits seigneurs la faveur de l'élément populaire (2). Pour ce qui est du comte de Montbéliard, il n'agit nullement par générosité. L'intérêt le plus brutal et le plus matériel le détermina seul à signer la Charte des franchises de Belfort, comme d'ailleurs aussi celle de Montbéliard.

L'administration de Renaud de Bourgogne manqua, autant que sa politique extérieure, de calme et de tranquillité ; dès le premier jour, il se trouva aux prises avec des difficultés sans nombre, plusieurs seigneurs élevèrent des prétentions sur les terres de son comté, des contestations interminables surgirent au sujet de certains fiefs, et pour désintéresser les prétendants, il fallut de l'argent, beaucoup d'argent. Son avènement ne s'était pas fait dans des conditions normales. Il succédait à Thierry III parce qu'il avait épousé Guillemette, arrière-petite-fille de celui-ci, mais Thierry avait un petit-fils, Thiébaud, comte de Neuchâtel, né de sa fille Marguerite, et qui réclamait, non sans quelque raison, une part des biens de son aïeul. Voulant même attirer à lui l'héritage entier, Thiébaud avait mis dès 1280, le comte palatin de Bourgogne de son côté, en signant un acte par lequel il reconnaissait que le comté de Montbéliard était un fief bourguignon. Un autre adversaire, moins dangereux il est vrai, était Guillaume, sire d'Arberg. Pour écarter ces réclamations, Renaud céda au comte de Neuchâtel, Blamont et le Chatelot, les fiefs de Cusance et de Beaumont, que Thierry lui-même avait réservés pour cet usage, avec une rente considérable sur les salines de Salins (3), il reconnut, au sire d'Arberg « cent livres de rentes assises tant sur le château de Bélieu que sur d'autres terres à charge de les tenir de lui en fief » et lui paya une fois pour toutes la somme de 540 livres estevenantes (4) 1283. Il était tellement navré de ces pertes en terres et en argent qu'il ne se considérait plus comme assuré de conserver son comté (5). Du moins, il voulut remplir ses caisses en prévision

(1) Lettre XIII sur l'histoire de France, d'Augustin Thierry.

(2) Castan, o. c. p. 32.

(3) Duvernoy. Notes à l'histoire des Séquanais de Gollut, p. 186r.

(4) Duvernoy. Ephémérides, p. 40.

(5) C'est ce qui résulte de la Charte de Montbéliard. Renaud y prévoit le cas où il devrait abandonner son comté pour le reprendre en fief ; il s'engage dans ce cas à faire confirmer les franchises par le nouveau seigneur.

de l'avenir, et prit la décision soudaine d'affranchir Montbéliard ; les franchises les plus complètes furent accordées aux bourgeois moyennant la somme de mille livres et le payement annuel d'une imposition fixée à douze deniers estevenants pour chaque toise de façade, mai 1283 (1).

Malheureusement, le comte de Montbéliard s'engagea peu de temps après dans les grandes guerres, que l'on sait, contre l'empereur Rodolphe de Habsbourg et le roi de France, Philippe le Bel, et l'argent recueilli fut bientôt dépensé. Vaincu par Rodolphe, contraint à reconnaître sa suzeraineté, Renaud dut en outre lui payer l'indemnité de huit mille livres. En même temps, il était harcelé d'un autre côté. Si Thiébaud de Neuchâtel avait consenti à se déclarer son homme-lige et à abdiquer résolument ses droits (2), il n'en était pas de même de la famille d'Arberg. Un frère de Guillaume, Ulric, chanoine de Grandval et curé d'Arberg, renouvela les anciennes prétentions à la succession du comte Thierry, et Renaud dut lui verser, en présence de ses frères Jean et Guillaume, la somme de 430 livres estevenantes (3) 1300. Les bourgeois de Montbéliard firent encore les frais de cet accord, ils reçurent une extension de leurs libertés, moyennant finance. Déjà, en décembre 1298, le comte s'était engagé vis-à-vis des bourgeois, qui n'avaient pas de bois pour entretenir leurs ponts, à entretenir lesdits ponts moyennant une redevance annuelle de quinze livres estevenantes en bonne monnaie ayant cours dans l'archevêché de Besançon (4). En avril 1301, il leur concéda le droit de nommer leur maire pendant quinze ans, à charge de payer annuellement la somme de cent trois livres, moitié à la St-Michel et moitié à Pâques (5).

M. Corret s'est trompé, en attribuant l'affranchissement de Belfort à la nécessité de réunir les huit mille marcs d'argent promis antérieurement à l'empereur Rodolphe (6). Celui-ci était mort, et la dette contractée envers lui devait être payée depuis fort longtemps, quand arriva l'année 1307. Mais M. Corret ne

(1) Actes, pièces, titres et documents des franchises de Montbéliard. Bâle, 1775. V. p. 2-3, franchises de Montbéliard.

(2) Duvernoy, o. c. p. 41.

(3) Duvernoy, o. c. p. 41.

(4) Actes, pièces, titres et documents des franchises de Montbéliard. Bâle, 1775. V. p. 17, accord fait avec messire Reynaud de Bourgogne, comte de Montbéliard et les bourgeois dudit lieu pour l'entretien des ponts de ladite ville.

(5) Texte dans Tuetey, o. c. p. 363-364.

(6) Corret, o. c. p. 29.

s'est pas trompé sur le mobile purement pécuniaire qui dicta à Renaud sa conduite. Après les expéditions ruineuses des années précédentes, étaient venues les guerres de Flandre, et le comte de Montbéliard, désormais vassal du roi de France, s'était associé aux autres membres de la noblesse française qui contribuaient à la lutte par leur personne ou par leur argent ; plus récemment encore, en 1304-1305, il n'avait pas fait sans bourse délier cette guerre contre Jean de Châlon qui lui valut plusieurs mois de captivité. C'est, de toute évidence, pour satisfaire à ces innombrables dépenses venant après tant d'autres qu'il signa la charte des franchises de Belfort. Comme les bourgeois de Montbéliard vingt-quatre années auparavant et exactement pour le même prix, ceux de Belfort obtenaient leur affranchissement. « *Chacun des bourgeois, bourgeoisés ou habitants de Belfort, qui y sont ou qui dorénavant y seront, dit Renaud dans le préambule même de la Charte, qui ont ou qui auront maison au château, au bourg ou à la ville, doivent donner et payer, soit à nous, soit à nos héritiers et successeurs, soit à notre commandant, douze deniers estevenants pour chaque toise de façade de leurs maisons. Lesdits deniers estevenants sont payables chaque année, la moitié la veille de la fête saint Michel et l'autre moitié à la Mi-Carême qui suit, et ladite toise doit contenir dix pieds. Outre cette rente de douze deniers estevenants, les bourgeois desdits lieux de Belfort nous ont donné mille livres estevenantes desquelles nous nous tenons pour bien payé et portant.* »

La somme était considérable, d'autant plus que, étant donné l'augmentation progressive de la valeur du marc d'argent, ces milles livres auraient aujourd'hui une valeur quinze fois plus grande. Elle fut intégralement payée, le premier quart à la fête de saint Jean-Baptiste de l'année 1307, le second quart à la Toussaint de la même année, entre les mains de Girard de Tavey, chapelain du comte de Montbéliard, comme en fait foi la quittance conservée encore aux archives de la ville de Belfort et scellée du petit sceau de Renaud (1).

Que dans le même préambule, Renaud ait invoqué, pour expliquer sa conduite, des raisons plus nobles et plus généreuses, la chose ne surprend aucunement, et personne ne s'atten-

(1) Arch. de Belfort. AA, liasse AA'. Fac-simile hors texte dans Bardy. Revue d'Alsace. Ann. 1864.

dait à ce qu'il avouât des besoins d'argent, communs d'ailleurs à la plupart des princes de son temps (1). Si on l'en croit, il a considéré, non seulement son « bon et grand profit » ainsi que celui de ses héritiers et successeurs, mais aussi celui de ses château, bourg et ville de Belfort (2). La chose est possible. N'avait-il pas tout intérêt dans sa périlleuse politique à se ménager les sympathies et le concours de ses sujets ? (3). Or, était-il une mesure plus que celle-là, capable de lui concilier les habitants des villes du comté, et ceux-ci de leur côté pouvaient-ils espérer mieux que l'affranchissement alors tant recherché de leurs biens et de leurs personnes ? Quoi qu'il en soit, l'événement s'accomplit d'une manière absolument pacifique, avec le consentement des deux partis intéressés, l'un vendant, l'autre achetant, tous deux sachant fort bien ce qu'ils faisaient ; la Charte fut jurée « en l'église de la vylle de Belfort en la présence du commung ou d'une grant partie des leurs ». Cette vente des libertés communales méritait d'être signalée, parce qu'elle est rare en Franche-Comté où l'on cite à peine quelques villes qui achetèrent leurs privilèges argent comptant (4), mais au point de vue de l'histoire générale, elle n'apprend rien de nouveau et se trouve en parfait accord avec ce que l'on sait sur les origines d'un grand nombre de communes.

Quittance de 500 livres estevenantes, donnée le mardi après la Toussaint 1307.

Nous, Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, faisons savoir à tous : comme les bourgeois et les habitants de Belfort — pour la franchise que nous leur avons donnée ainsi que cela est contenu dans une lettre que lesdits bourgeois ont de nous scellée de notre sceau — nous devaient à la fête de saint Jean-Baptiste passée 250 livres estevenantes, et nous devaient lesdits bourgeois pour raison de ladite franchise à la fête de la Tous-

(1) Othon, le frère de Renaud était criblé de dettes et la proie des usuriers lombards. M. Clerc, o. c. t. I, p. 479, emprunte aux archives d'Arbois ce texte : *Feneratores destruxerunt comitem Othonem, et vocabuntur Lombardi.*

(2) Nous diligemment regardez, parpensez, et considérez notre bon et grand profit de nous et de nos hoysr et de nos successeurs et de notre chastel de Belfort du bourg dudit chastel et de toutes les vylles dudit Belfort. . . .

(3) M. Libin, o. c. p. 55 a vaguement compris cet intérêt, mais il se trompe en admettant d'après M. Tuefferd que Renaud agissait ainsi pour « se fortifier contre les entreprises incessantes des comtes de Bourgogne ».

(4) Tuey, o. c. p. 221, cite seulement Seurre 1278, Felvoir 1311, Salins 1328.

saint après en suivant 250 livres estevenantés, Nous desdits bourgeois et habitants dudit Belfort reconnaissons et confessons avoir reçu par la main de Girart de Tavey notre chapelain la somme de l'argent dessusdit entièrement qu'ils nous devaient aux jours dessusdits pour raison de ladite franchise, c'est à savoir 500 livres estevenantes. De laquelle somme d'argent nous pour nous et pour nos héritiers donnons quittance pour toujours aux dessusdits bourgeois et à leurs héritiers, sans jamais rien demander.

En témoignage de quoi nous avons donné auxdits bourgeois cette lettre scellée de notre petit sceau. Donné le mardi après la fête de la Toussaint l'an mil trois cent et sept.

Original scellé sur cire verte avec queue de parchemin ; petit sceau de Renaud.

(Arch. de Belfort AA¹).

CHAPITRE IV

La Charte de 1307, et les premières institutions municipales de Belfort.

Le texte original de la Charte de 1307 ne nous est point parvenu. Il n'a jamais été vu aux archives de Belfort, bien qu'on y trouve une enveloppe avec cette inscription : *Original des franchises de la ville de Belfort, may 1307* (1). Ces mots sont d'une écriture postérieure, et l'enveloppe renferme seulement la quittance de 500 livres estevenantes.

Dans les années qui suivirent l'affranchissement, parmi les alertes et les prises d'armes continuelles, le précieux parchemin eut une véritable odyssée, comme cela résulte d'un document de 1412, déposé aux archives de Belfort et qui est une *Reconnaissance du dépôt des franchises de Belfort en l'église Saint-Jean de Besançon* (2). L'original de la franchise « fette par feu bonne mémoire le comte Renaud » fut, par mesure de précaution, transporté à Besançon. La guerre ayant cessé un instant, on le rapporta à Belfort, mais le péril renaissant, deux conseillers bourgeois Girart et Guille partirent une seconde fois pour Besançon et le baillèrent « en garde et dépost en ung escrin à Huguenin, le marglia de l'église de Saint Jehan ». Longtemps après, en 1412 au mois de mai, dans la semaine qui suivit la fête de la Pentecôte, les Belfortains voulurent savoir si leurs titres étaient bien gardés, et ils envoyèrent pour vérifier le contenu de l'ecrin Hugues Coillot, chanoine de l'église collégiale, Jehannot son frère, Huguenin dit Collin et Jacquot la Gugne, ces trois derniers membres du Conseil des Neuf. Les lettres de franchise furent trouvées « saines et entières », mais « le escrin était gasté ». Alors « lesdits de Belfort dirent que eux voul-

(1) Arch. de Belfort AA'.

(2) Arch. de Belfort AA'. — V. Bardy. Belfort au Moyen-Age. Revue d'Alsace, 1859, p. 105, où ce document a été analysé.

laient faire faire un autre escrin tout neuf pour mettre lesdites lettres et empourter lesdites lettres jusque ledit escrin fut fait, et puis les rappourteraient en la garde et de post de messire Jehan Venlatoux, marglier de l'église de Saint-Jehan. Lequel escrin, ensemble lesdites lettres, lesdits de Belfort empourtèrent et incontinent firent faire un escrin tout neuf à deux clefs et bien fermez, et en ycel escrin mirent lesdites lettres bien enveloppées de drapel bleu pour myeux garder ycelles lettres, et fermèrent ledit escrin aux dites deux clefs et mirent une cédula à la garde dudit escrin pour le plus toucher. Et ledit escrin ensamble lesdites lettres rappourtèrent en ladite église Saint-Jehan ledit jour du jeudy à heure de vespre, ou fut défermez (1) ledit escrin en la présence » d'un notaire, de messire Jehan marguillier de l'église, et des témoins. On montra au marguillier que les lettres étaient bien dans le coffret, « et ledit escrin refermez aux deux clefs, lesquelles lesdits de Belfort empourtèrent pour les bailler à deux hommes dudit Belfort pour les garder, comme eux disaient ; et ledit escrin fut baillie au secret de ladite église audit marglier en garde et de post, lequel ledit marglier prist en de post pour l'avoir des habitants dudit Belfort, et le mit audit secret sur un grant armoire derière la court de Besançon ».

On ignore malheureusement la suite de cette curieuse histoire et nul ne sait ce qu'est devenu le dépôt confié au marguillier de St-Jean. Très peu nombreux sont d'ailleurs les textes primitifs et authentiques de Chartes parvenus jusqu'à nous. Bien que scellées, comme celle de Belfort dans des coffres-forts dont les autorités municipales avaient la clef, elles ont disparu pour la plupart, et on ne les connaît en général que par des informations plus récentes (2). La Charte de 1307 était évidemment écrite en langue française, comme tous les actes émanés du comte Renaud ; l'écriture de la quittance de 500 livres, qui devait ressembler à celle de la Charte est une bonne écriture de l'époque, assez élégante et régulière, avec des caractères moyens qui rappellent ceux usités dans la chancellerie royale (3). Il est possible également d'affirmer « avec un grand degré de

(1) Ouvert.

(2) Giry, dans l'Histoire générale, t. II, p. 442.

(3) Il est inutile d'insister sur l'opinion, reproduite par Descharrières dans son Histoire manuscrite, d'après laquelle l'original de la Charte était en allemand ; tout concourt à en démontrer la fausseté.

certitude » (1) qu'elle était de la main de maître Girard de Tavey, chapelain du comte de Montbéliard.

Si l'original a disparu, les copies et confirmations postérieures, en français et en allemand sont nombreuses. Lorsque Belfort passa plus tard à l'Allemagne, les diplômes déposés dans ses archives furent en effet pour la plupart traduits en allemand, et les nouveaux seigneurs confirmèrent les anciennes libertés. Plusieurs traductions allemandes se trouvent ainsi dans les archives de Belfort (2) et des villes voisines d'Alsace (3). Nous nous servîmes du texte français qui a été copié à la suite de l'Urbaire de 1472 et imprimé par M. Bardy dans la Revue d'Alsace (4).

La Charte débute par la formule proprement dite de l'affranchissement, celle qui assure aux habitants de la ville la liberté personnelle et les dégage des exactions qui pesaient auparavant sur eux et sur leurs biens : « Nous accordons franchises louables, à toujours mais affranchissons et avons affranchi pour nous et pour les nostres et pournos successeurs prémoingnablement lesd. chastel, bourc et villes de Belfort, tout les habyttans que or ils sont, que dorénavant ils seront, de toute manière de mainmorte de tailles, de prises, de corvez (5), et tous autres service quelque comme ils puissent estres ou par quelque nom qu'elles soyent appelés,.... » Vient ensuite le long exposé des concessions réciproques faites par le seigneur au peuple et par le peuple au seigneur, de sorte que la Charte a la forme d'un contrat bi-latéral, d'un accord, ou, comme l'on disait dans la région, d'un « convens » (6) :

(1) Bardy, Revue d'Alsace, ann. 1864, p. 530.

(2) Arch. de Belfort AA¹. — Transcription en allemand des premières franchises et libertés de Belfort avec confirmation par Hug de Bourgogne et Henri, comte de Montbéliard ; certifié conforme par le notaire-juré de la ville qui a signé, 1328, sur velin. — Traduction allemande, de date plus récente, également sur velin, certifiée conforme par Henri Raigaichin, écrivain urbain, et Jean Jacquelin, tous deux bourgeois et notaires-jurés à Porrentruy, qui ont signé.

(3) A Colmar notamment (Inventaires des Archives civiles du Haut-Rhin).

(4) Revue d'Alsace, 2^{me} série, V. ann. 1864, p. 529-538.

(5) Ce sont les trois exactions principales, dont les Chartes ont coutume de délivrer les bourgeois, la taille étant l'exaction par excellence (latin « exactio ». Ducange). L'événement par lequel les habitants d'une ville cessent d'être mainmortables est le premier de l'affranchissement et quelquefois il est l'objet d'un acte spécial ; on a ainsi des affranchissements de la mainmorte seulement, pour Granges-le-Bourg et Frâne. Dans ce dernier, le seigneur consent volontiers à libérer « les mainmortables hommes et femmes » de leur misérable condition, « regardant eux en pitié et aulmosne ». Mém. et doc. pour l'h. de Franche-Comté, t. I, p. 489.

(6) Charte d'Auxonne.

Renaud de Bourgogne exige les trois grands services féodaux : d'assistance, d'ost et de plaid. On a vu ailleurs quelles impositions étaient mises sur les habitants (1). A ceux-ci incombe également, dans le cas de guerre, le soin de défendre la ville. Les bourgeois, qui se trouvent hors des murs, doivent rentrer dans la quinzaine qui suit l'ouverture des hostilités « et doivent vaïter (2) et eschargaiter lesdits lyeu et mettre et paier vaytes et eschargaites...., et doivent maintenir en pied les murs des bourgs de Belfort qui sont ou qui seront, et les portes qui sont auxdits bourgs et qui y seront et les méates (3) qui sont sur les dits murs et qui y seront, en tel état ou en meilleur comment ils sont maintenant, et leur rue et leur chemin dedans et dehors.... » Si durant la guerre, les bourgeois sont pillés et rançonnés, le seigneur n'est nullement tenu de les dédommager. « Et est encore à sçavoir que se nous, nos hoïrs ou successeur, qui seront seigneur desd. lyeu de Belfort où nous aussi, ayant guerre ouverte, si aucun des bourgeoys ou bourgeoises en était pris ou resté où les siennes choses prises, nous ne somes atenuz de payer la rançon ni de restorer les dommaiges ». Par dessus tout, Renaud réserve son droit et sa justice. Malgré « la dessusd. franchise, que nous avons donnéès dessusd. habyttans desd. lyeux, dit-il, nous n'entendons de rien à corrompre ni à enfreindre nostre droict et nostre justice que nous avons sur leur corps et sur leur bien. » S'il admet que les autorités municipales rendent la petite justice, il tient pour lui les amendes, la grande justice (4) et le dernier appel, promettant une sentence loyale, conforme « ès us dud. lyeu de Belfort, comme un bon sire ». Un de ses officiers, qui porte le titre de maire, a la mission de faire respecter ces diverses obligations. « Aprez est à sçavoir que noz Regnald cœns et Guillaume, sa femme comtesse de Montbéliard et Othenin leur fils, nous nos hoïrs et nos successeurs qui seront seigneur de Belfort, pouvons et devons mettre un maire ès dessusdits lyeu [pris parmi les] bourgeois desd. lyeu, ou un aultre si on ne trouvayt esd. lyeu [quelqu'un] qui le voulût estre, pour salver nostre droict et nostre raison et maintenir nostre justice et pour recevoir nostre droict et nos rente ».

(1) Chapitre III.

(2) Faire le guet.

(3) Courtines.

(4) Sauf l'amende de soixante sols et la grande justice que nous retenons à nous.

Les bourgeois reçoivent pour leur part des franchises privées et des libertés municipales. Auparavant, tout dans la ville appartenait en droit au seigneur ; celui-ci renonce absolument à ses vieux privilèges. Les détenteurs de maisons deviennent propriétaires. « Tous les bourgeois et la meix (1) de chacun bourgeois et des bourgeoisse et des habitans desd. lieu, ensemble les appendices de toutes les appartenances de leurs maix et de tous leurs biens, comme qu'ils les ayent et ou qu'il soyent le jour que ces lettres furent faictes, les meubles et non meubles, doyvent estre quittes, francs et délivrés de tous autres prises et servitudes, et leurs habytans aussi, ainsi que toutes leurs choses en quelque lyeu qu'elles soyent ». L'héritage des époux unis par un mariage légitime passera aux enfants, ou s'il n'y a pas d'enfants aux parents les plus proches. « Si aucun borgoys ou borgeoise ou [l'un] des habitans esd. lyeu mourait sans hoirs de son corps, tous ses biens meubles et héritages doivent se passer et estre au plus prochain de sa parenté selon le droit de succession de lignage. Si ainsi n'était que celuy qui mourait en ordonnait aultrement, ni nous ni nos successeurs qui seront seigneur de Belfort ne réclame les biens qui demeureront de ccluy ou celle qui mort sera, per coutumes ni per autres raisons quelle quelle soyt ou quelle puisse estre, ni ès meubles ès héritages ni ès conquis. Et se aucun qui ne serait de léal mariage mourait sans hoirs de son corps, tous ses biens meubles et héritaiges doibvent estre au seigneur, sauf ce que sa femme doit tenir son douaire à sa vie et après sa mort doyt répérier au seigneur ». Les bourgeois peuvent garder les biens qu'ils possèdent dans la ville « franchement vendre et aliéner donner et faire leurs voluntez », s'ils vont habiter un pays étranger avec l'intention de revenir ; et même dans le cas où ils voudraient « s'en aller du tout et partir de la franchise », la même liberté leur est garantie. Ils n'ont qu'à prendre congé du seigneur ou du maire et choisir un autre seigneur « selon leur plaisir », à condition que ce ne soit pas l'empereur d'Allemagne.

Le seigneur reste le chef naturel et le protecteur de la ville, il s'engage pour lui, ses successeurs et ses représentants à « garder et deffendres les bourgeois et bourgeoises et tous les habitans et tous leurs biens en quelque lyeu qu'ils soyent con-

(1) Maison.

tre toutes gens ayder en tous lieu », mais il délègue l'autorité municipale à un conseil de neuf membres élus par les habitants. « Nous voullons octroyer et ordonnons et expressément nous consentons que lesd. borgeoys et borgoyses et les habitans desd. Iyeu, sans requérir nous ni nos hoirs ni nos successeurs, puissent et ayent pouvoir d'élire neuffs bourgeois des leur par le consentement de la plus grande partie des borgoys et des habytans desd. Iyeus, par lesquels neuffz borgoys desd. Iyeu soyent gouvernés ». Tout membre du conseil des neuf, qui vient à manquer, doit être aussitôt remplacé. M. Tuetey remarque que ce chiffre de neuf est particulier au pays de Montbéliard (1). Quant à la présidence du conseil, la Charte ne dit pas si elle était exercée par chaque bourgeois successivement ou par un maître-bourgeois qui aurait été en quelque sorte le premier élu de la ville (2).

Les pouvoirs des neufs « bourgeois-jurez » ne sont pas établis avec plus de précision. D'une manière générale, ils « gouvernent » les habitants, mais en quoi consiste leur gouvernement ? Il est certain qu'ils rendent la petite justice, jouant à peu près le rôle des juges de paix actuels, et infligent des amendes. Ces amendes ne peuvent dépasser soixante sols estevenans « si ce n'est de forfait en foire ou en marchez où les amendes se doublent », et encore pour les prononcer, l'assistance de « deux ou trois chaselx » est-elle nécessaire. Les chalez ou chasaux seraient des hommes dévoués au comte, logés par sa munificence et chargés de les représenter dans le tribunal des neuf bourgeois pour contrebalancer l'autorité de ces derniers (3). Le conseil des neuf veille également à ce que la défense et l'entretien des murs de la ville soient convenablement assurés (4). Enfin ses membres prêtent serment à leur entrée en charge, « ils doivent

(1) Tuetey, o. c. p. 222.

(2) Schœpflin (Alsace illustrée, t. IV, p. 115) dit que chaque bourgeois préside le conseil à son tour. Cette opinion nous semble erronée, car si la Charte de 1307 ne parle pas d'un maître-bourgeois, les documents postérieurs mentionnent fréquemment l'existence de ce personnage : élection des neufs bourgeois, dont le principal a le nom de maître-bourgeois (Arch. de Belfort BB', années 1435-1565 et CC' années 1432-50 et 1453-1486), le maître-bourgeois élu pour trois ans à la pluralité des voix (F F 43) ; dans la suite, on le voit acheter pour la ville (D D 16), recevoir la cession du sel (C C 12), rendre les comptes de la ville (C C 3), verser le don gratuit (C C 36).

(3) M. Tuetey, o. c. p. 224-225 fait remarquer que le mot chalez s'emploie dans les chansons de gestes pour désigner les vassaux de Charlemagne et il le fait dériver de casati homines, ceux qui ont reçu un domaine du seigneur.

(4) Doivent vaïter et eschargaiter lesdits lieux et mettre et paier vaytes et eschargaites par l'accord desd. neuf bourgeois.

jurer de garder les droitures à seigneur et le droit de la ville (1) ». Comme ils sont exposés par leurs fonctions mêmes à bien des dangers, on les garantit contre toutes saisies, arrestation et violences dont ils pourraient être l'objet. Ils ne sont responsables et tenus de payer eux-mêmes leur rançon que dans le cas d'un « méfait » personnel « qui serait prouvé et su », mais s'ils sont emprisonnés ou dépouillés « pour le fait » du seigneur, celui-ci s'engage à « pourchasser la délivrance, mener et faire guerre et à grand force et à petites, si autrement ne le peut délivrer, dans le terme que lesd. neuffz borgoys ou la plus grande partie des leurs accorderait » et à « paier de son propre et en toute manière faire la délivrance », et si c'est « pour le fait » de la communauté, la rançon est payée par « le commun desd. bourgeois ou de la plus grande partie des leurs. »

Les bourgeois et habitants de Belfort forment dans leur ensemble une commune-jurée, munie du droit d'élire ses représentants, et la Charte fixe avec une grande précision les conditions nécessaires pour entrer dans la commune et en sortir. « Après lesd. bourgeois desd. lieu qui y sont et que dorénavant y seront ne peuvent mettre ni ne doivent recevoir en lad. franchise desd. lieu de Belfort, homme ny femme de nous tailliables ni de nous fieds qui soyent fuer desd. lieux, si ce ne fust pas notre vullentez, mais toute autre manière de gens ils peuvent recevoir s'il luy plait en lad. franchise desd. lieux ». En aucun cas le seigneur ne pourra « requerre lesd. bourgeois pour aucun homme ni femme mettre ou recevoir en lad. franchise

(1) Le serment primitif des neuf bourgeois n'a pas été conservé, mais l'on a celui qu'ils prêtaient avant la Révolution et dont voici le texte : *Je jure à Dieu*, par le saint-canon, en face de notre mère sainte Eglise de vivre et mourir dans la vraie foi catholique, apostolique et romaine, *d'être fidèle* et obéissant à S. M. très chrétienne, *au seigneur comte de ce lieu* et à ceux qui y commanderont de la part de Sa Majesté, de leur révéler tout ce qui me viendra à notice être contre le service de S. M. et de mon dit seigneur. Je jure aussi de porter honneur et respect à messieurs d'église, à messieurs les officiers et spécialement d'obéir à un prévôt de Belfort en toutes choses raisonnables et dépendantes de la justice et sentences que par icelui me seront enjoins, d'en rapporter mon fidel jugement en tant pour le pauvre que pour le riche. *Je jure aussi de maintenir les franchises, libertés, et louables coutumes de la ville de Belfort*, faire le profit et éviter le dommage d'icelle de tout mon possible et de tout ce qui me sera mis en mains appartenant à la dite ville, d'en rendre bon et fidèle compte, ne rien révéler de ce qui sera délibéré dans le conseil, le tout en bonne foi. Ainsi Dieu et les saints me veulent aider. (Terrier de Belfort 1742 art. 7, copié par Descharrières, o. c. Pièces justificatives n° XV, p. XCVI). Les bourgeois prêtaient le serment « *ès mains du prévôt et officier de la seigneurie, en l'église paroissiale et collégiale de St-Denis, tenant en main le canon de la messe* ».

desd. Iyeu » On sait déjà que les bourgeois et habitants gardent leurs droits et leurs biens dans la ville, s'ils vont habiter un pays étranger qui n'est point l'Allemagne. La Charte réserve les intérêts du seigneur et de la communauté en exigeant de ces bourgeois-forains, comme on les appelle, qu'ils payent les redevances fixées par les usages et coutumes du lieu « ainsi comment les autres bourgeois feront que demeureront esd. Iyeu », et qu'ils viennent eux ou leurs femmes, une fois l'an faire un « stage » dans la ville pendant les six semaines qui suivent la fête Saint-Michel. M. Tuetey (1), commentant la Charte de Montbéliard qui est identique sur ce point à celle de Belfort fait remarquer qu'aucune disposition n'exclut les hommes appartenant aux églises, ni même les juifs ou les usuriers, et il qualifie de libérale l'attitude de Renaud. Nous croyons plus volontiers que Renaud ménageait les Juifs et les Lombards parce que, accablé de dettes comme son frère Othon, il attendait d'eux de continuels services.

La petite communauté n'a pas de gros revenus. En argent, elle ne reçoit guère que les amendes légères mises par le conseil des neuf, mais la Charte lui assure quelques avantages en nature. Elle reçoit ainsi « en perpétuel héritage » les bois que l'on appelle Les Espasses, sous la forêt du Salbert, « lesquelles espasses durent deis lou vay que l'on dit de La Mainberte ainsi comment le rupz se porte jusqu'à l'autre chanon desd. espasses et encor en lad. forêt qui commence à la Goutte qui est delaz le pré Roullin fils à Roy et en val tout droit jusque esd. espaces per ainsi que le chemin qu'on y ay fait l'emporte » (2). Il est également permis aux habitants de Belfort de mener paître leurs « pores d'alleuchement » dans les forêts et bois seigneuriaux moyennant la redevance de deux deniers estevenants pour chaque porc.

Telles sont les clauses essentielles de la Charte de 1307. Le contrat, passé dans ces termes entre le seigneur et les habitants de la ville fut solennellement garanti, comme il convenait pour un acte aussi important, et il ne lui manqua ni la prestation du serment ni la protection sacrée des lois religieuses. Le comte y

(1) O. c. p. 229.

(2) On a de l'année 1442 une donation de Frédéric, duc d'Autriche, roi des Romains, de l'autre moitié de la forêt du Salbert à la ville de Belfort. Texte dans Descharrières. Histoire manuscrite. Pièces justificatives, n° XXI, p. CIX.

apposa son sceau « authentique » (1) et les bourgeois le placèrent dans un coffre précieux. Le peuple tout entier réuni dans l'église de la ville reçut le serment de Renaud, qui engageait non seulement celui-ci, mais ses successeurs, s'ils voulaient être obéis. Guillemette, femme de Renaud, Othenin son fils et Hugues de Bourgogne (2) son frère, furent témoins et mirent également leurs sceaux. Enfin l'official de la cour de Besançon, requis à cet effet par maître Etienne de Heynaz « cleric-notaire juré de ladite cour » mit son sceau avec les précédents, et reçut en quelque sorte la garde juridique de la Charte ; il avait le droit et le devoir de punir les comtes de Montbéliard qui la violeraient, soit en prononçant leur excommunication, soit en jetant l'interdit sur leurs terres. Juge d'église tenant la place de l'évêque ou de l'archevêque, l'official ne pouvait prononcer en effet que des peines canoniques ; quand il s'agissait de peines corporelles, il devait en référer au juge séculier. Les officiaux sous la sauvegarde desquels les actes les plus importants de la vie municipale étaient ainsi placés, veillaient à ce que les engagements fussent tenus. Dans le cas contraire, ils avaient mission d'intervenir, et c'est ainsi que en 1314, celui de Besançon déclara les bourgeois de Montbéliard déchus, au profit du comte, du droit de nommer leur maire, parce qu'ils s'étaient rendus coupables d'injures, outrages, et vilénies à l'égard de leur seigneur (3).

La Charte d'affranchissement de Belfort n'a jamais été commentée. On s'est borné jusqu'à maintenant à la copier ou à l'analyser ; elle a donné lieu seulement à des appréciations courtes et superficielles, à des formules vaguement admiratives. Schœpflin au siècle dernier s'étonnait de rencontrer des « privilèges aussi considérables » (4). M. Tuetey, quand il écrivit l'histoire du droit municipal dans le comté de Montbéliard, ignorait le texte des franchises de Belfort qu'il n'avait pu retrou-

(1) M. Liblin (o. c. p. 54) se trompe quand il parle du sceau des neuf bourgeois. Il est vrai que chaque commune avait un sceau particulier, mais la Charte est muette sur celui de Belfort.

(2) Hugues de Bourgogne était le frère préféré du comte palatin Othon, très aimé aussi des habitants de Besançon qui le choisirent comme protecteur. Associé intimement à la politique du palatin, Hugues fut le confident et le témoin du traité de Vincennes, et quand éclata la révolte des barons comtois, il se rendit à Besançon pour soutenir auprès des habitants la cause de la France. Clerc, o. c. t. I, p. 488 sq.

(3) Tuetey, o. c. Pièces justificatives, p. 365-366.

(4) Schœpflin, o. c. t. IV, p. 115.

ver (1). M. Bardy laisse chacun libre de faire « tel commentaire qu'il lui plaira sur ce vieil acte qui érigeait Belfort en une véritable commune et lui accordait des libertés municipales *qu'on pourrait peut être encore envier de nos jours* » (2). La louange est exagérée, mais il est certain que l'ensemble des libertés accordées aux Belfortains en 1307 est très complet. Alors que la plupart des villes ont vu leurs privilèges augmenter progressivement et les droits politiques suivre après de longues années les avantages économiques (3), les bourgeois de Belfort obtiennent dès le premier jour l'abolition de la mainmorte et l'établissement de la commune-jurée. Si les années héroïques des communes sont écoulées, le passé a porté ses fruits ; il a permis de faire immédiatement mieux qu'on eût fait un siècle auparavant et même de faire bien.

Augustin Thierry a distingué dans la France municipale du Moyen-Age cinq grandes régions, parmi lesquelles celle de l'Est, dans laquelle il range l'Alsace, la Franche-Comté, le Lyonnais, la Bresse, le Dauphiné(4). D'ailleurs, il ne trouve pas de caractères communs aux villes affranchies de cette région ; il se contente de nommer les principales, Besançon, Strasbourg, signale en passant Montbéliard et son conseil de neuf membres. Pour lui un seul trait les rassemble, outre leur situation géographique, c'est d'avoir appartenu à l'empire d'Allemagne, et les liens de vasselage très éloignés qui les unissaient à l'empire ont favorisé l'établissement des municipalités. Belfort entre dans la même catégorie de communes que Besançon et Montbéliard, sa Charte appartient à la Franche-Comté (5) ; il y a

(1) Tuety, o. c. p. 207.

(2) Bardy. Revue d'Alsace, année 1864, p. 529.

(3) Dans notre région, Héricourt obtient d'abord en 1351 de Marguerite, marquise de Bade, que ses habitants ne seront plus mainmortables, et c'est seulement treize ans plus tard, en 1374, que Albert et Léopold d'Autriche complètent cet affranchissement par un acte copié presque textuellement sur la Charte de Belfort. Mém. et doc. pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, t. I, p. 509-515.

(4) Aug. Thierry. Monuments inédits de l'histoire du Tiers-Etat, t. II. Préface, pages XXXIV sq.

(5) M. Tuety veut que la Charte de Montbéliard ait certains caractères particuliers tenant à sa situation géographique. En effet, dit-il, ne serait-il pas tout à fait invraisemblable que le comté de Montbéliard, limitrophe de l'Allemagne et de la Suisse et en relations constantes avec ces deux pays, n'eût pas conservé dans ses institutions des traces de cette influence étrangère qu'on retrouve à chaque instant dans les mœurs et coutumes locales ? Tuety, o. c. p. 207-208. Nous n'avons, pour notre compte, trouvé aucune trace de cette influence.

mieux : elle est copiée sur celle de Montbéliard (1). L'identité des deux textes n'est cependant pas absolue. Nées dans les mêmes conditions, pour satisfaire à de pressants besoins d'argent, accordées par le même personnage à des villes ayant également une grande importance militaire, les Chartes de Belfort et de Montbéliard devaient être semblables, mais celle de Belfort voit le jour vingt-quatre ans après l'autre, et dans cet intervalle de temps bien des événements avaient eu lieu, la politique de Renaud s'était précisée. L'influence de la politique a introduit ainsi dans la Charte de 1307 des modifications curieuses, un allongement du texte, plusieurs articles qui réunis font environ trois pages. De plus en plus opposé à l'Allemagne, Renaud affirme d'une manière éclatante cette hostilité sur laquelle il gardait le silence dans les lettres de franchises antérieures, et il resserre plus étroitement ses rapports avec ses sujets ; quatre articles nouveaux sont consacrés à la défense de la place, assurent des revenus aux bourgeois pour les dédommager, et en terminant le comte proclame la nécessité pour tous de respecter la Charte « sans fraude et sans malice » (2).

Au reste, si les Belfortains imitaient, ils furent imités à leur tour, soit que des particuliers aient demandé et obtenu qu'on leur étendit le « droit de Belfort », soit que des seigneurs voisins leur aient emprunté l'instrument tout entier. La franchise constitue un ensemble de privilèges bien définis, qui peuvent, certaines réserves faites, être accordés même à des étrangers ; ceux-ci acquièrent par le fait la protection du seigneur, échappent aux exactions, à la taille, à la corvée, mais naturellement à condition de payer les mêmes redevances que les bourgeois de la ville. Plusieurs habitants des villages du Territoire entrèrent ainsi dans la franchise de Belfort : Gauthier, de Menon-

(1) La Charte de Montbéliard fut rédigée au mois de mai 1283 en deux actes originaux déposés aux archives de la ville, l'un en français, l'autre en latin. Ces deux actes ont été souvent imprimés, en dernier lieu par M. Tuetey, o. c. p. 342 et 356.

(2) Pour le reste, les deux Chartes sont absolument identiques : préambule général, formule générale de l'affranchissement, prix de l'affranchissement et impositions établies sur les habitants, création d'un conseil de neuf bourgeois, le maire représentant le seigneur, les bourgeois autorisés à demeurer hors de la ville pourvu qu'ils payent leur cense, conditions pour entrer dans la bourgeoisie et pour en sortir, les bourgeois chargés de la défense de la ville. La formule, qui termine la Charte de Montbéliard place cet acte également sous la sauvegarde de l'official de la cour de Besançon ; ont été apposés, outre les sceaux de l'official et du comte, ceux de Odon, archevêque de Besançon et de Thiébaud, seigneur de Rougemont.

court, Belin, dudit Menoncourt, mais demeurant à Offemont, et Henryat le duchet, demeurant à Enguelingues (1).

Thiébaud V de Neufchâtel, le parent de Renaud, fut parmi les seigneurs du voisinage, celui qui utilisa le plus fréquemment les actes sortis de la chancellerie du comte de Montbéliard. L'imitation est flagrante pour les Chartes de l'Isle-sur-le-Doubs (mai 1308), Blamont (décembre 1308), Clémont (1338) (2). Thiébaud déclare agir « en regardant l'honneur, le prou et l'avantage de luy et des siens, et de tous ses successeurs et au suivant en regardant le prouffit et l'accroissement de ses bourgeois » (3). Il octroye aux bourgeois et habitants l'abolition de la mainmorte, des servitudes et corvées, leur donne des bois et forêts, leur permet d'acheter et vendre à leur guise et de quitter la ville, leur garantit sa protection s'ils sont molestés dans leurs biens et leur personne ; il fixe enfin les redevances et amendes qui devront lui être payées (4). Les aides qu'il réclame sont celles que l'on rencontre sans cesse dans les contrats de ce genre : li premier est, se il marie sa fille ; Item se il va outre mer ; item se il devient nouvel chevalier ; item se il estoit pris, ce que jà ne soit, et il le convenait raicheter : item se il achetoit terre selon ce que li achat monteroit (5). Là s'arrête la bonne volonté du comte de Neufchâtel, et il n'ose accorder à ses sujets la chose essentielle : le droit de nommer un conseil chargé de diriger les affaires municipales. L'affranchissement qu'il accorde est l'affranchissement personnel des habitants, mais non de la ville considérée comme unité administrative ; il n'autorise pas la commune, et son attitude embarrassée, contrastant avec la franche décision de Renaud, permet d'apprécier l'esprit large dans lequel était conçue la Charte de Belfort. On pourrait citer d'autres imitations, la Charte de Moron, près Montjoie-le-Château, celles du bourg de Belvoir et de la ville d'Héricourt, for-

(1) Charte de 1307 ; et arch. de Belfort AA' : confirmation des franchises accordées à trois particuliers n'habitant pas Belfort (année 1317). — V. dans la Charte de Montbéliard : et en cette franchise est Voillels (Guillaume) de Granges, fils Bourguardin qu'il fut, il et lis hoirs....

(2) Les textes de ces trois Chartes se trouvent dans les mémoires et documents pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, t. I et II.

(3) Charte de Blamont. Mém. et doc. t. I, p. 460. Cf. Charte de 1307 : pourpenséz et considérez notre bon et grand profit de nous et de nos hoys et de nos successeurs et de notre chastel de Belfort.

(4) Nous résumons dans ce passage les franchises de l'Isle-sur-le-Doubs, les premières en date et qui ont servi de modèle à toutes les autres. Texte dans les mém. et doc. t. II, p. 511-516.

(5) Mém. et doc. pour servir à l'histoire de Franche-Comté, t. I, p. 519.

mellement affranchie selon les droits et coutumes de Montbéliard et de Belfort. Il suffit d'avoir reconnu une fois de plus le phénomène intéressant de la filiation des Chartes communales et de leur propagation par la puissance de l'exemple à travers une même région (1).

Quant à la Charte de 1307 elle-même, il faut la placer dans son milieu pour apprécier sainement sa valeur. Comparée aux privilèges commerciaux et financiers des grandes communes du Nord de la France ou des villes du St-Empire, détaillés, nombreux, longuement élaborés après des années de discussions et de lutte, elle semble bien pâle et bien incolore. Qu'on envisage au contraire le petit coin de terre où se trouve la petite ville, et les libertés acquises paraissent proportionnées aux besoins des habitants, très suffisantes, presque libérales. Dans le duché de Bourgogne, à quelques lieues seulement de notre comté, ou tout au moins dans la partie du duché qui forme aujourd'hui le département de Saône-et-Loire, les Chartes ne sont pour ainsi dire que la rédaction des coutumes locales, et c'est à peine si nous voyons ça et là, quelques seigneurs accorder aux habitants de leurs villes, le droit de se gouverner eux-mêmes (2). Les bourgeois de Belfort plus heureux, obtiennent l'autonomie. Le conseil de neuf membres mis à leur tête est une sorte de tribunal de paix chargé d'assurer la concorde par une administration bienveillante et des amendes qui ne sauraient être trop grosses ; cela leur suffit, et en effet pourquoi auraient-ils demandé des droits plus étendus ? pourquoi, demi-paysans, auraient-ils sollicité des avantages commerciaux qui ne pouvaient leur être utiles ? Renaud de son côté est satisfait. Sa politique faite de guerroyements et de besoins d'argent trouve son profit dans l'affaire. Tout est ménagé pour lui assurer, moyennant les quelques droits qu'il abandonne et dont la perception ne devait pas être toujours facile, une forte somme, de beaux deniers comptants chaque année et une place d'armes solidement gardée.

Est-ce à dire que l'affranchissement de la ville fut pour elle le signal d'une grande et immédiate prospérité ? Vit-on presque

(1) Le fait de la filiation des chartes a été constaté d'abord en Picardie. Dans le duché de Bourgogne, voisin du comté de Montbéliard, la charte de Dijon, commune établie en 1187 sur le modèle de celle de Soissons, servit elle-même de modèle aux villes de Beaune, Semur, Montbard, etc....

(2) Tuetey, o. c. p. 119.

aussitôt, comme Renaud de Bourgogne en avait exprimé le grand désir, « le chastel, le bourg et la vylles creuhs, multipliez et amandez, et les habitans esdits lieux crus et multipliés » (1) ? Cela ne fut et cela ne pouvait être, les ravages causés par les bandes de l'archiprêtre, pendant la guerre de Cent Ans ne le permirent pas. Belfort ne joua aucun rôle particulier dans les événements qui marquèrent au XIV^e siècle. Son rôle paraît avoir été purement passif, car on ne trouve dans les titres du temps aucun acte qui lui soit particulier. Il n'y est fait aucune mention de son magistrat, ni même du prévôt à qui la défense du château devait être confiée. On se borna sans doute à user des franchises pour l'administration intérieure et à en solliciter la confirmation à chaque changement de maître. Elles furent confirmées par Jeanne en 1325, par Ursule en 1356, par Adélaïde et par Albert en 1357. Aucune chronique ne fait mention de la vie propre de Belfort dans le cours de ce siècle, pas plus à l'occasion de la peste de 1349 et de l'immolation des Juifs, qu'à l'occasion du tremblement de terre du 12 octobre 1356 qui détruisit une partie de la ville de Bâle et un certain nombre de châteaux-forts du pays (2). Ville de guerre et de bataille en vertu de sa position géographique, Belfort fut victime de sa destinée, qui ne lui permettait pas de tirer les avantages enfermés avec la Charte de 1307, dans le coffret de bois précieux inviolablement scellé.

L'histoire a parfois de singulières ironies et elle montre que les volontés les plus fermes doivent s'incliner devant les hasards de la vie. Après toutes les luttes auxquelles nous venons d'assister et ces opiniâtres efforts accomplis par la royauté capétienne pour faire rentrer la région de l'Est dans le domaine de la France, il semblait que le but fut atteint et que Belfort en particulier fut revenu pour jamais à la France, sa patrie d'origine. Il n'en fut rien : un accident, un mal impitoyable s'acharnant sur un enfant, détruisit le résultat obtenu. Le fils de Renaud de Bourgogne, Othenin, faible de corps et d'esprit, ne guérit pas ; sa sœur Jeanne, mariée à Ulric, dernier comte de Ferrette, reçut en héritage, le territoire de Belfort et de Delle, et Jeannette, fille de Jeanne, ayant épousé Albert II d'Autriche, le chef de la maison des Habsbourg, incorpora Belfort à l'Al-

(1) Charte de 1307.

(2) Liblin. Belfort et son territoire, p. 62.

sace, le 22 juillet 1350. L'Elsgau politiquement réuni au Sundgau, fit dès lors partie du langraviat supérieur de Haute-Alsace, qui s'avança entre le Jura et les Vosges, grâce à son annexe du pays roman, et trouva dans Belfort un boulevard contre les entreprises des Capétiens.

Belfort à l'Allemagne et à ces Habsbourg tant détestés, tel n'avait pas été le rêve du comte Renaud. La réunion devait pourtant durer trois siècles, jusqu'à ce qu'elle fût brisée par les traités de Westphalie, et plus récemment encore, dans des circonstances douloureuses, elle fut le prétexte des revendications allemandes sur cette petite contrée française, comme on vient de le voir, par sa géographie, son histoire, son présent et son passé.

A. KLEINCLAUSZ.

DICTONS POPULAIRES SUR LE TEMPS

SUPPLÉMENT

Au Recueil paru dans le Bulletin N 8, 1886-1887

JANVIER

Sécheresse de janvier,
Richesse du paysan.

Les hivers qui sont les plus froids
Sont ceux qui prennent vers les Rois.

A la chaire du bon saint Pierre,
L'hiver s'en va, s'il ne se resserre.

Prends garde au jour de saint Vincent,
Car si le jour tu vois et sens
Que le soleil est clair et beau
Nous aurons plus de vin que d'eau.

Les jours quand vient la saint Antoine
Augmentent du repas d'un moine.

Si le soleil luit en ce jour (25)
L'hiver durera encore soixante jours.

Si le jour saint Paul le Convers (15)
Se trouve beau et découvert,
L'on aura pour cette raison
Du blé et du foin à foison,
Et si ce jour fait vent sur terre,
Nous signifie d'avoir guerre ;
S'il pleut ou neige sans faillir
Le cher temps nous doit assaillir.

FÉVRIER

Le jour de la sainte Julienne,
Point n'est rare que neige vienne.

La Chandeleur
Quand le soleil luit ou luizerne,
L'ours rentre dans sa caverne.

Neige que donne février,
Met peu de blé dans le grenier.

A la Chandeleur,
L'hiver passe ou demeure.

A la Chandeleur
Grande douleur.

MARS

De Mars la verdure
Mauvais augure.

Fleur de Mars
Guère de fruits tu mangeras.

Au cinq de la lune de Mars tu verras
Quel temps tout le mois donnera.

AVRIL

Première ondée d'Avril
Vaut son poids d'or.

Tonnerre en Avril,
Blé au grenier, vin au baril.

Saison tardive
Ne fut jamais oisive.

Caprice d'Avril fait tomber les fleurs
Et trembler le laboureur.

MAI

Au mois de Mai,
Il faudrait qu'il ne plut jamais.

Quand il pleut à la sainte Pétronille,
Pendant quarante jours elle trempe ses guenilles.

Quand il pleut le jour de la saint Philippe,
Il ne faut ni tonneau, ni pipe.

Lorsqu'il pleut le trois Mai,
Point de noix au noyer.

Mai frais et venteux,
Fait l'an plantureux.

Qui a la fièvre au mois de Mai,
Le reste de l'an vit sain et gai.

Rosée et fraîcheur
Donnent vin à la vigne et foin au pré.

De glands votre porc sera dépouillé,
Si à la saint Jacques votre toit est mouillé.
Si la lune est pleine ou nouvelle
Le jour que sainte croix suivra,
Ou s'il advient qu'alors il gèle,
La plus grande part des fruits mourra.

S'il pleut aux Rogations,
Le premier jour, il pleuvra pendant la fenaison,
Le deuxième, pendant la moisson,
Le troisième, pendant les vendanges.

Rosée de Mai
Vaut chariot de roi.

Sème tes haricots à la sainte Croix,
Tu en récolteras plus que pour toi ;
Sème-les à la saint Gengoult,
On t'en donnera beaucoup ;
Sème-les à la saint Didier
Pour un tu en auras un millier.

De la pluie le 1^{er} jour de mai
Ote aux fourrages leurs qualités.

En Mai
Blé et vin naît.

Grand soleil de Mai
Diminue le poids du grain.

S'il pleut le 1^{er} Mai
Les coings ne seront qu'aux haies.

Quand il pleut le 13 Mai,
Pour les blés signe mauvais.

Si de Mai le vingt-cinq
Est sec, beaucoup de vin.

Celui ne sçait qu'est vendre le vin
Qui de Mai n'attend le parfin.

JUIN

Juin laborieux
Rend le laboureur joyeux.

S'il pleut à la saint Médard,
Il pleuvra quarante jours plus tard,
A moins que saint Barnabé
Ne vienne lui couper le pied.
Et s'il fait beau, sois certain
D'avoir abondamment du grain.

JUILLET

Frais Juillet, épaisse tourte,
Mais peu de vin dans la coupe.

En Juillet
La faucille au poignet.

Quand il pleut et que le soleil luit,
Le pasteur se réjouit.

Qui avec le foin ne fourgeonne,
Et frétille quand on moissonne,
Et dans l'automne ne se lève bon matin,
Verra dans l'hiver une pauvre fin.

Cent jours après qu'en ton jardin
Le lilas blanc sera tout fleuri,
Si tu veux faire du bon vin
Tes raisins ont assez mûri.

AOUT

Quand l'Août est bon,
Abondance dans la maison.

Août humide, hiver rude,
Août sec, hiver neigeux.

Au soleil qui s'endormira,
En Août, s'en repentira.

Jette son bien de la belle façon
Qui sème et fait la moisson.

En Août les gélines sont lourdes.

Quiconque se marie en Août
Souvent n'amasse rien du tout.

Pour être bien portant il faut que l'on se saigne
Quand le calendrier célèbre saint Etienne.

Le chaud à la saint Laurent,
Le froid à la saint Vincent.
S'il est grand, fort peu se sent
Et la saison bonne nous rend.

Votre fille sera la plus belle du monde
Si naquit par bonheur à sainte Radegonde.
Le gars qui viendrait à saint Roch
Serait aussi dur qu'un grand roc.

SEPTEMBRE

Quand Septembre est venu, si la cigale chante
N'achète point de blé pour le remettre en vente.

Si l'osier fleurit,
Le raisin mûrit.

Au sept septembre sème ton blé,
Car ce jour-là vaut du fumier.
Beaucoup d'étoiles filant en Septembre,
Tonneaux trop petits en Novembre.

OCTOBRE

Au négligent laboureur
Les rats mangent le meilleur.

En Octobre mes amis,
Tous perdreaux sont perdrix.

S'il pleut le jour de saint Denis (9)
Tout l'hiver aura de la pluie.
Regarde bien auparavant
Et après saint Denis, les jours,
Car, si tu vois qu'il gèle blanc,
Les vieux assurent que toujours
De semblables temps tu revois
Avant et après la sainte Croix.
Purgez-vous dans cette saison,
Et tirez du sang avec raison ;
Buvez du vin en tempérance
Font la santé de plus ferme espérance.

NOVEMBRE

Entre Toussaint et Noël,
Ne peut ni pleuvoir, ni venter.

Autant d'heures de soleil à Toussaint,
Autant de semaines à souffler dans ses mains.

A sainte Catherine,
Tout bois prend racine.

Tel Toussaint, tel Noël.

DÉCEMBRE

A la saint Thomas
Les jours sont les plus bas.

A Noël au balcon,
A Pâques au tison.

Le jour de Noël humide,
Donne greniers et tonneaux vides.

DICTONS GÉNÉRAUX

S'il neige dru,
Froid disparu.

Pluie orageuse dans l'Avent,
L'hiver n'arrive pas à temps ;
Quand il tonne en Toussaint et Noël
L'hiver est en retard.

Si l'hiver ne fait son devoir
Au mois de Décembre et Janvier,
Au plus tard il se fera voir
Dès le deuxième Février.
Doux hiver, printemps desséché,
Pénible hiver, printemps mouillé.
Hiver sitôt qu'il est trop beau
Vous promet un été plein d'eau.

Qui se chauffe au soleil à Noël le saint jour,
Devra brûler du bois quand Pâques aura son tour.

Après joie viendra grande colère
Et après Noël vent ou bise.
Hiver dur à qui le grand froid
Fait brûler bien plus qu'il ne doit.
Des neiges et un bon hiver
Mettent beaucoup de biens à couvert.

CORBIS.

Breuilvâ ⁽¹⁾

Fable légende en patois de Châtenois

A lon d'Tchâtenais ⁽²⁾ vie Nonmaie, ^(a)
On allant devie Montbillaie, ⁽³⁾
È ye ne gran combe, lai Vâ, ⁽⁴⁾
Qu'on pô't bin aipelaî Breuilvâ. ^(b)

On voit que dans lou tòn liès_aves l'ant creuillie,
On lê d'reviere fon bin de quarante pié' ;
(A tòn où è piouvit, â lairdje et bin â louë,
Pondant quarante neues, pondant quarante djouë').

Quoiqu'aiprie diès millies et diès millies d'on'naie'
Liès aves on lai Vâ, aint râtaî de coulaie,
On voi'yant liès couetais, faiçenais on talu,
Seure bin louë lou fon aipiain'ni et hiebu
On se repoutche ai ç' tòn, qu'ât chi, chi ielouëgnie
Et on crairait enc vouër liès aves i russie,
Et ronpiâtre lai vâ
Jusqu'i hâ.

Liès airbes di boûe fant on ce yûe gran onbraidje,
Et liès oùejais tchantant, i fant gran raimaidje.
On dit que lai neue l'Ëchprit Malin
Pa vie liès mieneue i revin' ;
On i ontont liès hucherots hëlaie,
C'mon si è vouë'yint l'aipelaie.

(a) = Les neuf maix.

(b) C. à, d. Le Val du bois.

Breuilval

FABLE LÉGENDE, TRADUCTION MOT A MOT

Au long de Châtenois, vers Nommay,
En allant *devers* Monthéliard,
Il y a une grande combe, *La Val*
Qu'on peut bien appeler Breuilval.

On voit que dans le temps les Eaux l'ont creusée,
En lit de rivière profond bien de quarante pieds,
(Au temps où il plut, au large et bien au loin,
Pendant quarante nuits, pendant quarante jours).

Quoiqu'après des milliers et des milliers d'années,
Les Eaux *en la Val*, aient cessé de couler,
En voyant les côteaux, façonnés en talu,
Suivre au loin le fond aplani et herbu,
On se reporte à ce temps, qui est si, si éloigné,
Et on croirait encore voir les eaux y [ruisseler] ^(c)
Et remplir *la Val*
Jusqu'en haut.

Les arbres du bois font en ce lieu grand ombrage,
Et les oiseaux chantant, y font grand ramage.
On dit que la nuit l'Esprit Malin
Par vers *les* minuit y revient ;
Ou y entend les chats-huants y ululer,
Comme s'ils voulaient l'appeler.

(c) Ce mot est trop faible pour traduire le patois *russe*.

Lîes djenâches d'Nonmaie, pou teni lu Saibait,
A c'haï d'lai lêne vant, dit on, on cêt ondraït.
Et si on i ontont diès fois lai Hâte-tchêsse ⁽⁵⁾
On i vaît diaire ai lai tchêsse.

Achi on i voit diès tâchons
Trant'yillemont piëssaï liès sâjons ;
Allaï on paix ai lu aïfaïres,
Lai neue on ciès 'yûes solitaires.

In bê soi qu'on pailaï de çoulaï tout â lon,
Ontre cin ou chaï djûenes hon'mes,
Que n'êtaint encouë pe on aidje de païr' fon'mes ^(d)
Lou Diodiot, iun de lu, pou faire lou luron,
(On saït que v'lontie lai djûenese
Aïme bin faire ne prouesse),
Li païr'yit qu'ai mieneue, è viërait on lai Vâ.
El i allit et houit : i sô on Breuilvâ.

Sîes cam'rades dâ louë se boutun'nent ai houaie :
« Diodiot ! ⁽⁶⁾ Ties pu bê' côs sont faïe'. ^(f)
« Si te n'îes ni beurre ni sâ
Jonmais te n'païtchiries d'Breuilvâ ». ^(e)

Noûete hon'me ait son tchprit frappaï de ç'tê sontance ;
Bin chur è craï'yit voûer ène internale danse ;
È sont son poi s'drassie, è s'sont rietremoulaï ;
Tout grans sîes œuils s'ïevront pou ne ron riediaïdjaï.

(d) Licence ; il faudrait fon'mes.

(f) Expression proverbiale.

(e) Ces deux lignes représentent les paroles textuelles de la tradition. Voy. ce que dit Duvernoy (Ephém.) du *Vau de Glay* sur un dicton analogue. P. 321. — Les bergers qui passaient la nuit près du Val de Vau, portaient toujours sur eux du beurre et du sel, pensant, selon la croyance locale, se mettre ainsi à l'abri des maléfices de l'Esprit hantant ce lieu.

Les sorcières de Nommay, pour tenir leur Sabbat,
Au clair de la lune vont, dit-on en cet endroit,
Et si on y entend *des fois* la Haute-Chasse.
On n'y va guère à la chasse.

Aussi on y voit des *Tessons* (Blaireaux)
Tranquillement passer les saisons ;
Aller en paix à leurs affaires
La nuit *en* ces lieux solitaires.

Un beau soir qu'on parlait de cela tout au long,
Entre cinq ou six jeunes hommes,
Qui n'étaient pas en âge de prendre femme
Le Didiot, l'un d'eux, pour faire le luron,
(On sait que volontiers la jeunesse
Aime à faire une prouesse),
Leur paria qu'à minuit, il irait en *la Val*.
Il y alla et cria : je suis en Breuilval.

Ses camarades *dès* loin se *boutèrent* à crier :
« Didiot ! *Tes plus beaux coups sont faits.* ^(g)
« Si tu n'as ni beurre ni sel
Jamais tu ne *partiras* de Breuilval “ . »

Notre homme a son esprit frappé de cette sentence ;
Bien sûr il crut voir une infernale danse
Il sent son *poil* ^(h) se dresser, il se sent *trembler* ; ⁽ⁱ⁾
Tout grands ses yeux s'ouvrent, pour ne rien regarder.

(g) C. à. d. c'en est fait de toi.

(h) Ses cheveux.

(i) Il faudrait : éprouver un tremblement spasmodique de tout le corps.

Diodiot tēpaivurīe se boute ai se savaie,
Ai traivīe lies tchamps, lies raivins,
Ai traivīe lies raidjīes, sans seure lies tchemins,
C'mon si l'Diale lou poursuyāie.
Ai lai majon el airivit grulant.
Et pô aiprīe è s'on allit merant.

Lai pavou ât sevont ne mīetchan conseilliere,
Achi bin dans lai paix, achi bin dans lai d'yīere.
Pou fure in fā dandjīe, on se boute à pu mâ,
Tiēmouë çou qu'airivit on ce ton on Breuilvâ.

C'ât gran et bê lou vrai couëraidje.
Drassons lies aifants dâ l'djûene aidje,
Ai tch'ssīe lies fantômes troubiants,
Ai rīediaidjai on tieurs vaillants,
Dans l'cours de lai vie,
Lou vrai dandjīe.

Diodiot épouvanté se *boute* à se sauver ;
A travers les champs, les ravins,
A travers les haies, sans suivre les chemins,
Comme si le Diable le poursuivait.
A la maison, il arriva tremblant,
Et peu après *s'en alla mourant*.

La peur est souvent une *méchante* conseillère,
Aussi bien dans la paix, aussi bien dans la guerre,
Pour fuire un faux danger, on se *boute* au plus mal,
Témoin ce qui arriva en ce temps *en Breuilval*.

C'est grand et beau, le vrai courage.
Dressons les enfants dès le jeune âge,
A chasser les fantômes troublants,
A regarder en cœurs vaillants,
Dans le cours de la vie,
Le vrai danger.

Notes faisant suite à la Fable légende de Breuilvâ

« PAULO MINORA CANAMUS »

1^o Breuilvâ (1). A près de deux kilomètres à l'Ouest du village détruit de Villars, en allant vers Bussurel, non loin de lai « *Vie diés Sairaidins* (Sarrasins = Bohémiens), et de lai « *bouène diés tras quarts* » c. a. d. de la borne des trois dép^{ts} voisins, au Nord du canton boisé des *Hautes feuillées* se trouve dans le bois un lieu dit *Breuilvâ*.

Là, était un gros **chêne** autour duquel les sorcières célébraient leur sabbat la nuit, au dire des anciens. Vague réminiscence des temps payens ou druidiques.

Mais un autre Breuilvâ, plus célèbre est celui de St-Dizier (St-Daijie).

C'est un lieu écarté, broussailleux, où le diable y revenait la nuit. De plusieurs légendes qui s'y rapportent nous n'en relatons qu'une.

Un soir d'hiver, des garçons en veillée, parièrent avec la fille de la maison, qu'elle n'oserait pas aller au *Breuilvâ* ficher un couteau dans la terre, que les parieurs devaient aller chercher le lendemain matin.

La jeune fille accepta le pari ; elle prit un couteau et dit, en partant : pas un de vous n'oserait aller la nuit au *Breuilvâ*. Demain matin vous irez chercher ce couteau que je vais y planter.

On attendit son retour, mais elle ne revint pas. Le temps était sombre et froid. Les parents inquiets se décidèrent à aller

(1) Nom de lieu d'ancienne facture, c. a. d. du temps où la déclinaison n'avait pas disparu de notre parler néo-latin. Il est formé de *Vâ* = vau = val, et de : — *Breuil*, mot venu de haut à travers le bas-latin (*Brollum*, broletum, bruillum, brolium, brogillum). — En vieux fr. Breu, brel, brul, breil, breuil, bregille, etc. Il signifiait : petit bois, bois taillis, brousse, parc, bois réservé à la chasse.

Ducange signale l'étym. grecque *Peri bolion*.

Breuil est très répandu dans les pays de l'ancienne France, excepté la Bretagne, mais y compris l'Alsace rhénane où il prend les formes de *Bruhl*, *brugel*, *brygel*, *breyel*, *bruchel*, *brichl*, *preyal*. (Dict. top. Stoffel).

Dans notre région nous avons, breu, breulle, *breuleux* ?, *broille*, *breyvâ*, *Brévilliers* ? ; sur *Fruelle* (Vezelois). (D. Stoffel).

à la recherche de leur fille. Munis d'une lanterne et d'eau bénite, ils partirent avec les garçons qui n'osèrent refuser de les accompagner, malgré la crainte que ce lieu inspirait. Arrivés au Breuilvâ, ils voient quelque chose qui *blanchoyait*, dans l'obscurité, sur le sombre de la terre ; ils s'approchent et reconnaissent la jeune fille, étendue sans vie, la face contre terre.

Le couteau était fiché dans le sol à travers le tablier qu'il retenait. On devine ce qui s'était passé. Après avoir enfoncé en terre son couteau, la jeune fille, se sentant retenue par son vêtement, avait eu une angoisse terrible qui la fit mourir de frayeur.

2° Châtenois (= Chataigneraie). Ce nom devrait s'écrire *Châtenais* ou *Châtenay*, comme dans le reste de la France et même Tchâtenais, comme en notre patois, car il paraît s'être prononcé ainsi depuis des siècles.

Les terminaisons en *ois* il y a un siècle se prononçaient *ais* ; depuis on a mis l'orthographe en accord avec la prononciation (1).

Quand au *Tch*, le Dialecte de l'Isle de France l'ignorant, il l'a remplacé par le *Ch*.

Nous avons Schehtenay en 1241 (2) où l'on peut voir une tentative de figurer le *Tch* ; Chastenois en 1303.

Dans cette localité il y a un côteau rocheux exposé au soleil, lieu dit : en la Vigne ; mais Vigne en pleine terre et Chataigniers ont disparu depuis longtemps, et ne se rencontrent pas dans notre Territoire.

Une foire (3) existait à Châtenois au siècle précédent (4). Elle se tenait dans une espèce de carré long à la jonction en x du vieux chemin côtier : Bermont, Châtenois, Nommay, Montbéliard (*Raisse*) avec la route Dép^{le} établie sous Louis XV. Si l'on en juge par l'alignement des anciennes maisons, la superficie du champ de foire se trouve bien retrécie ; il comprenait la petite crête de l'*Orme* dans son périmètre.

Lors de l'occupation de Montbéliard par les troupes de Louis XIII et Louis XIV, Châtenois a donné la sépulture aux officiers français pour être enterrés en terre catholique. Entr'autres ins-

(1) Même observation pour Faverois, en patois *Faiverais*.

(2) Dict. top. Stoffel.

(3) M^e Fr^e Cheux (*Avia paterna*).

(4) Il existait aussi une foire à Grosagny.

criptions tumulaires, on relève celles-ci sur les dalles de la nef de l'église.

..... STEL MORGON CO
MANDANT POVR SA
MAJESTE TRES CHRETIEN
..... LEQVEL DE
CEDE A MONBELIARD
..... DE CE MONDE
..... JOVR DU MOIS DE
FEVRIER 1642
LA MORT EST LA FIN DE TOVTES CHOSES

CY GIST LE CORPS DE
LVI VIVANT SIEVR DE LA
VALLEY EN NORMADIE
ET MARESCHAL DES LO
GIS DE LA COMPAGNIE
DES CHEVAVX LEGRS DE
.....

L'église de Châtenois bâtie, dit-on, sous la direction de Kléber, a dans sa façade des motifs qui se retrouvent dans celle de Masevaux (en p. Moijevâ). Elle a remplacé l'ancienne église plus petite (celle ayant reçu primitivement les pierres tumulaires). Celle-ci avait sa façade à l'opposé de l'église actuelle, c'est-à-dire du côté de la voie principale du vieux village. Cette voie faisant partie du vieux chemin côtier, fait suite à la *Vie des Rouges pertuis-orme*, et se continue, par la montée de la *Hyie*, vers Montbéliard.

3^o Le nom de Montbéliard paraît avec assez d'évidence signifier Mont de belle garde (= Mont de belle *diadjé*). La position du Château, qui a donné son nom à la ville, ne vient pas démentir cette étymologie.

Au X^e S^e le nom de cette localité, à l'accusatif latin, est *Montem Billardae* (1), qui semble notre mot patois latinisé. Quelques dizaines d'années après, on relève la forme *Mons piligardae*, où le mot garde est au génitif latin. Dans cette forme, comme dans la précédente, c'est un nom *féminin* qui est le

(1) Duvernoy, Ephémérides du comté de Montbéliard.

déterminatif du mot mont, autre considération à l'appui de notre dire.

Dans le génitif *Montis belgardensis*, XIII^e siècle, le mot belgardensis est un adjectif qui paraît évidemment formé de Belle garde.

Quant aux formes allemandes, surtout celles du XVI^e siècle, *Mumpelgard*, c'est le mot « Mont belle garde » prononcé à l'allemande.

Dans la forme patoise *Montbillai*, la dernière syllabe reprend virtuellement les lettres *rd*, en formant l'adjectif *Montbillai-djot* (1), car *rd* est représenté en patois par *dj*.

4^o La Va [*La Val* ou *La Vau* (2)]. Dans l'incertitude où nous sommes du lieu où est arrivé l'événement relaté dans la fable légende, que nous a rapportée il y a longtemps Julie V. (soror mea), nous l'avons fait passer dans le Vallon de *Lai Vâ*, où j'avais cru d'abord que la chose était arrivé, mais en conservant les paroles traditionnelles prononcées.

Ce magnifique Vallon, digne d'être visité par les curieux de la nature, semble être conservé tel qu'il a été façonné par les eaux diluviennes, dans les couches les plus supérieures, en notre pays, de calcaires marins ou saumâtres jurassiques.

La tête du bassin de ce vallon, commence en éventail non loin de Dorans, Banvillard, Brévilliers ; dans le « Gran boue » de Châtenois la rigole principale prend le nom de *gran combe* qui plus bas s'appelle combe *ai l'Aine* (jonction avec la combe *dîes Tronbiots*), puis pré d'*Opue* et ne prend le nom majeur de *Vâ* qu'au débouché de la combe de Villars, près la borne séparative du pays de Montbéliard d'avec l'Alsace (3); après un cours tortueux d'un bel aspect, ce vallon débouche à Nonmay dans la vallée de la Savoureuse.

Le bassin dont ce vallon est l'émissaire peut avoir 15 kil. carrés, on peut juger de la quantité d'eau tombée sur une aussi petite surface pour se creuser une aussi grande rigole (4).

(1) C. à. d. habitant de Montbéliard [Montbéliardot].

(2) Comme on le voit, notre patois a conservé le féminin pour ce mot, alors que le français a fini par adopter le masculin.

(3) Cette borne est située au fond du vallon, sur le bord du sentier qui va sous bois de Châtenois à Vieux-Charmont (*Tcharmont di boue*, en patois). Elle est assez bien conservée, elle porte la date de 1643, avec un écusson assez fruste, et sur le côté étroit le chiffre XXIV, probablement le n^o de la borne, elle paraît être plus enfoncée en terre qu'elle ne l'était il y a 50 ans.

(4) En tenant compte de la surface du bassin, de la pente, et de la hauteur à laquelle les eaux ont pu atteindre, on pourrait calculer, à beaucoup près, il est vrai, la quantité d'eau qui devait s'écouler par notre vallon.

En remarquant que de nos jours les plus grandes inondations ont lieu à la fonte des neiges, aidée par les pluies, on peut être amené à penser que les neiges de la période glaciaire, n'ont peut-être pas été étrangères au creusement ou à l'approfondissement (1) de ce vallon et des combes affluentes.

5° La Haute-Chasse, est une chasse qui est censée se passer dans le haut, dans les airs, aérienne et infernale à la fois, menée par une troupe invisible et bruyante, sous la conduite d'un chef, variant avec les traditions locales.

Une légende analogue se retrouve chez tous les peuples indo-européens. Elle aura été apportée en Europe, lors de l'émigration des Aryas, dans les temps anté-historiques.

Dans l'Inde, on identifiait les âmes des trépassés avec le vent (2) (3).

En France quand, dans les airs, un bruit insolite et mystérieux se fait entendre dans les bois, à Givet, à Rocroy, c'est la chasse de St Hubert qui passe, en Comté, celle de l'Homme sauvage, ailleurs la chasse infernale ; dans les Vosges, c'est Jean des Baumes (grottes) (4).

Après l'établissement du Christianisme, les « esprits de l'air », comme ceux des grottes, des forêts ou des arbres, sont confondus avec les êtres infernaux (5) ; comme les sectateurs payens qui célébraient dans les forêts d'anciennes cérémonies du paganisme ou du druidisme (6), longtemps après l'affermissement de la religion chrétienne, sont tombés au rang des sorciers qui tenaient la nuit leur sabbat sous le chêne de *Breuilvâ*.

Le silence et l'isolement dans les bois porte l'homme à la crainte de l'inconnu et du mystérieux.

Aussi quand un bruit subit, étrange ou inexplicable se fait entendre dans les airs, quand les arbres des forêts sont agités par un tourbillon, un « *fouletot* » (7), l'homme simple, qui a

(1) Approfondissement, car le vallon paraît antérieur à la période glaciaire, et peut-être au creusement définitif de la vallée de la Savoureuse.

(2) A. Maury. Légendes et croyances de l'Antiquité.

(3) Ame vient à travers le latin du grec, *Anēmos* vent ou souffle.

(4-5) A. Maury.

(6) On ne cueille plus le gui sur le chêne, mais cet arbre est encore choisi pour y placer la madone, témoin celui du bois de Dorans après l'abatage duquel, a succédé une chapelle. D'un autre côté, les sorciers affectionnaient cet arbre pour leurs réunions nocturnes.

(7) Tourbillon de vent ou trombe minuscule qui soulève de terre les *buchettes* et les ramasse en son axe.

A Mandeure et en Bourgogne *fouletot* signifie : feu follet (*Folletot*) ; Lutin, à Langres.

déjà l'esprit hanté par une légende qui porte son esprit vers le merveilleux, est disposé à y voir l'action d'êtres surnaturels.

C'est ce qui est arrivé au vieux Dj̄oset qui racontait d'un air mystérieux et convaincu, avoir entendu « lai hâte-tchêsse dans les environs de Breuilvâ ou de « *lai vie diés Sairaidins* ».

6° Dīdiot̄, diminutif de *Dīd̄'ye* (1), forme très fréquente de Joseph qui fait régt̄ *Dj̄oueset* ou *Dj̄ouèsè*. *Dīd̄'ye* prend l'article fém. devient Lai Dīd̄'ye, mais reste nom masculin. Les variantes de ce nom sont nombreuses : *yôyô* anc. forme qui a disparu, mais reste fréquente dans les Vosges ; Dīdiate (n. masc.) ; *Doûede* ou lai *Doûede* (forme sèche) ; Dioud'yi (term^{an} als.) ; Dioud'ye dans le n. comp. *Pi-Dioud'ye* = Pierre Joseph *Dj̄oset* ou *Dj̄osè* faisant au fém. *Dj̄osète* (femme de *Dj̄osè* ; *Dj̄oseli* (term. alsac.) ; *Jouse* ou lai *Jouse*, *Jouson*, au fém. *Jouse-nate* ; *Lai Youchque* (un cas) importé d'un pays rhénan. Il y a encore *Diaid'ye* ? ; *Tô'yet* (2).

Dans le voisinage nous avons *Dj̄osè* à Banvillard, Angeot ; *Djeusè* au Salbert ; *Djeusa* à Eguenigue (term. ajoulotte).

En Alsace (Brumath), en Thurgovie (Suisse) Joseph, c'est *Iôssep* dont le diminutif formé de la dernière syllabe et des suffixes diminutifs alsaciens devient *Sèbèlè* ou *Sèplè* à Strasbourg (et Thurgovie) et *Sèpi*, Haut-Rhin rhénan et Thurgovie.

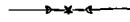
Les terminaisons alsaciennes *i*, *èlè*, *lè*, *lé*, *li*, *lin* = *lein*, *klein*, en all^a (= petit). Les deux suffixes *i* et *li* se retrouvent à Châtenois dans certaines formes de prénoms.

· AUG. VAUTHERIN.

(1) A Mandeure *Dīd̄'ye* = George, ici l'o est bref.

(2) Tous noms constatés à Châtenois il y a près de 50 ans.

LE DEVOIR



SONNET

S'il est un mot magique et bien fait pour nous plaire,
C'est ce nom simple et grand, qu'on prononce à genoux ;
Quand la vie est à charge, et qu'on s'y veut soustraire,
Il est le talisman qui fait les jours plus doux.

C'est lui — c'est toujours lui — la force nécessaire
Pour voguer sans effroi sur la mer en courroux,
Pour dominer un *moi*, mobile et volontaire,
Et grandir notre cœur, avec un soin jaloux.

Aussi, combien de fois, dolente et délaissée,
Afin de mieux lutter, notre âme a ce recours
De tremper sa vigueur à ce puissant secours !

Point de plus noble but offert à la pensée ;
Car le Devoir est l'arbre au suc mystérieux
Dont la fleur est sur terre et le fruit dans les cieux !

Arsène ZELLER.



LES ANCIENNES CHAPELLES

aux Alentours de Massevaux

I

Il y avait anciennement dans le voisinage de la ville de Massevaux un nombre assez considérable de petites chapelles. Ces fort modestes et fort pauvres monuments de la piété de nos ancêtres, construits tantôt en bois, tantôt en pierres, se trouvent aujourd'hui pour la plupart, remplacés par de simples croix. C'est ainsi qu'au-dessus de Massevaux, et aux lieux dits Gœtzfeld et Helsekappelé, il existe une croix en bois sur l'emplacement occupé jadis, ainsi que le nom l'indique et ainsi que le confirme la tradition populaire, par une petite chapelle construite en bois. On voyait aussi autrefois dans le bas de la ville, dans le voisinage de la léproserie, surnommée encore le Sieckenhaus, un petit édifice dédié au bon larron : édicule remplacé aujourd'hui par une simple croix. — Dans le haut de la ville, entre le ruisseau du Willerbach et le chemin qui conduit dans la gorge de ce nom, se trouve encore une croix de bois qui marque l'emplacement d'une ancienne chapelle consacrée à St Nicolas. En face de cette dernière et non loin du hameau de Stœcken, il y avait une autre chapelle élevée en l'honneur de Ste Odile. Elle était sise au bord même du ruisseau de ce nom et se trouve également aujourd'hui remplacée par une croix. Autrefois, on y suspendait des oignons. Cet usage assez singulier, peut s'expliquer par le culte même de Ste Odile que l'on a toujours invoquée contre la maladie des yeux, maladie dont l'oignon peut être considéré comme l'emblème ou le symbole populaire. Dans notre vieux château du Ringelstein, que les Suédois achevèrent de détruire, se trouvait une chapelle dédiée à Ste Catherine, et riche en beaux et nombreux revenus. Une partie du grand pré de Cernay lui appartenait. On a découvert,

tout récemment sur une éminence en face du Ringelstein, des vestiges d'un petit édifice religieux de forme carrée. Il est possible que ce sanctuaire fut dédié à St Michel, et que le monticule sur lequel il se trouvait et qui s'appelle communément Endeberg, s'appelât autrefois Engelberg, montagne de l'Ange. On voit encore, sur la route de Houbach, une chapelle de ce genre placée sous le vocable de la Ste Vierge, santé ou refuge des malades. Une autre semblable, construite en pierres, existe au-dessus du village de Sickert : elle est consacrée à St Séverin, contemporain de St Martin et patron des tisserands. — Les communes de Niederbruck et de Sickert, faisant partie de la paroisse de Massevaux, ont encore chacune leur chapelle vouée, l'une à St Wendelin, et l'autre à St Etienne. C'est le culte que l'on rend à St Etienne, dont une des fêtes se trouve au quatre août, qui explique pourquoi la fête de la ville, ou Kilbe, se tient vers cette époque de l'année, bien que le patron religieux de l'Eglise soit St Martin, dont la fête se célèbre le onze novembre. Enfin il y a la chapelle de Ste Catherine, située au col de ce nom et en face du col de Ste Catherine, la chapelle de Houbach. Les deux chapelles sont érigées dans un lieu isolé au bord d'une source d'eau. Celle de Houbach est très fréquentée. On y monte en pèlerinage et en procession deux ou trois fois par an, c'est-à-dire vers Pâques, vers la Pentecôte et à la fête de la Nativité de la Ste Vierge, le huit septembre. Dans l'ancien sanctuaire, démoli en 1869, on vénérât St Meinrad et St Antoine, ermites. Dans le nouveau, joli édifice de style roman, les deux vieux saints ermites sont remplacés par des saints, dont le culte n'a plus rien de traditionnel en ces lieux. Cette chapelle, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, a encore ceci de particulier, c'est que jadis on y vénérât une Vierge noire et que l'eau de la source passe pour guérir les maux d'yeux.

II

Les chapelles isolées ne sont pas rares. Aussi n'est-ce pas en raison de leur rareté que nous en parlons ici ; à Ronchamp, Rougegoutte, Gewenheim, Bourbach, Rammerschmatt, on en voit dans les mêmes conditions.

Nous avons parlé de chapelle au vieux château du Ringelstein, mais il s'en trouvait dans tous nos vieux manoirs féodaux.

L'Engelburg à Thann avait sa chapelle de Ste-Catherine qui partageait sans doute avec celle du Ringelstein le grand pré de Cernay.

Ce qui nous serait utile de connaître, c'est l'origine de toutes ces petites chapelles perdues on ne sait plus pourquoi, soit au fond d'un vallon solitaire, au milieu des bois, au sommet d'une montagne, ou encore au bord de quelque vieille route.

C'est là le but de nos recherches et tout l'objet de ce travail.

Il faut remonter au XIII^e siècle pour découvrir l'origine de la plupart de nos églises et chapelles. C'est l'époque de la grande ferveur religieuse : beaucoup de nos vieux pèlerinages et de nos vieux sanctuaires de la Ste Vierge datent de cette époque.

Nos plus vieux monuments religieux ont été construits au IX^e siècle.

Nos vieilles églises de la vallée n'étaient guère autrefois que des tours carrées, très solides où l'on gardait les fonts baptismaux et les saintes espèces.

III

Nous venons de parler de fonts baptismaux : ces fonts peuvent à peine remonter au X^e siècle. Où donc s'administrait le Sacrement de baptême dans nos pays antérieurement à cette époque ? Pourrait-on retrouver nos anciens lieux de baptême ? Ailleurs qu'ici, on a fait des recherches sur cette intéressante question et elles n'ont pas toujours été infructueuses. — Pour arriver à quelque résultat, il faut pouvoir opérer et porter ses investigations sur une certaine étendue de pays. — Il est nécessaire également d'en connaître les traditions et les usages locaux. L'étymologie des noms de lieux, vient parfois au secours de ces connaissances locales ; mais la preuve historique tirée de la science étymologique serait de peu de valeur, si, par ailleurs, elle contredisait la tradition populaire. La vie des saints fournit quelquefois des indications précieuses : assez fréquemment, il y est fait mention de sources miraculeuses que font jaillir les saints alors que l'eau nécessaire au baptême vient à leur manquer. Sans sortir des limites de la Normandie, dit l'abbé Corblet (1),

(1) Voir l'abbé Corblet. Des lieux consacrés à l'administration du Sacrement de baptême, page 4.

nous pouvons indiquer d'assez nombreuses fondations, rendez-vous actuels de pèlerinage, que la tradition, souvent confirmée par des documents hagiographiques, considère comme d'anciennes piscines baptismales : telles sont les fontaines de Vaux près Triel, où St Nicaise baptisa trois cent dix-huit infidèles ; celle de St-Denis d'Héricourt où baptisait St Mellon ; la baignerie de Charles Mesnil qui se rattache au souvenir de St Ribert, celle de St-Firmin à Sommesnil, qui perpétue la mémoire des premiers évêques d'Amiens, etc.

Après le triomphe de la religion chrétienne, c'est-à-dire dans nos pays, après le baptême de Clovis, l'Eglise abandonna peu à peu l'usage de baptiser à ciel ouvert et consacra à l'administration de ce Sacrement des monuments spéciaux, mais on comprend que l'Eglise frappée des inconvénients de ces baptistères isolés, surtout dans nos pays pauvres et tourmentés par des guerres incessantes, ait songé de bonne heure à confier l'administration du Sacrement de baptême à des chapitres réguliers ou à rapprocher du moins le baptistère du lieu où se tenait d'ordinaire l'assemblée des Fidèles.

L'existence d'anciens lieux de baptême ne peut pas être mise en doute. Toutefois leur emplacement dans nos pays, ne peut-être qu'une conjecture plus ou moins plausible.

Un fait nous paraît être hors de conteste, c'est que la fondation de communautés religieuses au VII^e et VIII^e siècle, suppose toujours dans le voisinage une chrétienté considérable préexistante à cette fondation. Cette observation est de M. J. Vetter et s'applique, ce me semble, à tout le bassin du Rhin.

Une autre remarque de M. Vetter et qui peut s'adresser à nos pays et particulièrement à notre vallée de Massevaux, c'est que les vieilles églises et chapelles isolées supposent et indiquent une organisation territoriale disparue, mais existante encore au moment de leur fondation.

Ainsi notre église St-Martin, dont l'origine remonte au IX^e siècle, et qui se trouvait située sur un emplacement isolé, hors de la ville, emplacement qui sert encore de cimetière, accuse un groupe d'habitants et une organisation territoriale tout autres que ceux qui existèrent plus tard. C'est à un déplacement considérable et rapide de la population, c'est à la formation de la ville et du ban communal de Massevaux, qu'il faut attribuer l'isolement de notre église St-Martin, jadis fort impor-

tante, et qui eut pour annexes non seulement Houbach et Stœcken, mais encore Sickert, Niederbruck, Bourbach et Lauw. J'ai à faire la même remarque pour nos chapelles de Houbach, de St-Nicolas et de Ste-Odile. Leur isolement me semble provenir d'une modification importante qui a dû se produire dans le régime de la propriété et dans le groupement de la population du IX^e au XII^e siècle.

M. L. Spach qui, dans le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, a fait en 1869 un résumé très intéressant des études de M. J. Vetter, sur l'origine des villes dans le Sud-Ouest de l'Allemagne, relève et indique plusieurs églises situées extra muros et construites sur l'emplacement d'anciens burgs ou castels romains.

Ces vieilles églises qui desservent parfois des villes importantes, restent ainsi isolées pendant des siècles, et ne sont incorporées dans l'enceinte de la ville qu'après des agrandissements successifs.

L'isolement d'une église est donc, à plus d'un titre, une preuve de son ancienneté, d'où nous croyons pouvoir conclure que notre église St-Martin, ainsi que notre vieille abbaye, indiquent dans leur voisinage, une chrétienté importante, remontant aux temps gallo-romains, c'est-à-dire à l'époque où la population de la vallée était partagée en deux ou trois groupes relevant de nos burgs et de nos camps. Et n'est-ce pas précisément dans le voisinage de nos camps et de nos burgs que se trouvent nos vieilles chapelles ; c'est-à-dire dans le voisinage du Ringelstein, nos chapelles de Ste-Catherine et de Ste-Odile, notre église du cimetière et notre chapelle dite Helsekappelé et dans les environs du Heuschburg, celles de St-Nicolas, de St-Etienne et de St-Séverin ?

Les sources, les rivières, les ruisseaux étaient l'objet d'un culte religieux, tant chez les Gaulois que chez les Germains. Ne nous étonnons donc pas de voir tant de sources porter encore aujourd'hui des noms de saints, les ruisseaux eux aussi être spécialement placés sous leur patronage. Il est très probable que nos Michelbach et nos Kattbach (ruisseaux de St-Michel et de Ste-Catherine) furent jadis des ruisseaux entourés d'une vénération particulière. Ce culte remonte aux temps payens ainsi que le culte de la Vierge de Houbach.

Déjà l'abbé Braun avait pressenti que la Vierge noire de

Houbach avait succédé en ces lieux à la déesse Isis. Voici ce qu'il en dit dans ses légendes du Florival :

Notre chronique (il s'agit ici de la chronique de Guebwiller) relève cette circonstance importante pour nous, que dans l'ancienne chapelle de St-Nicolas au Heisenstein (Pierre d'Isis), on vénérât la Ste Vierge. Il y a tout lieu de croire que cette Vierge du Heisenstein, en face du Schimmelrain, était comme celle de Houbach, près de Massevaux en face du Schimmel, une de ces Vierges noires dont il existe encore quelques-unes et qui n'ont pas toujours été noircies par le temps, mais qu'on aura cru pouvoir représenter ainsi pour les opposer à l'ancienne déesse de la nuit, c'est-à-dire à Isis. Ainsi du côté de Houbach, la reine des ombres et de la nuit et de l'autre côté, vers le Schimmel, la reine de jour la dame blanche.

La source de Houbach n'a pas de nom particulier, mais ses eaux ainsi que nous l'avons déjà dit, passent pour guérir les maux d'yeux. Cette tradition populaire nous est venue peut-être de ce que les eaux ont servi à l'administration du Sacrement de baptême. Le miracle de Ste Odile était trop présent à la pensée de tous pour qu'on ne fût pas tenté d'attribuer aux eaux qui avaient servi aux ablutions baptismales quelque vertu curative pour les yeux.

Ailleurs, les eaux passaient pour guérir de la lèpre : de là, sans doute, sur la route de Houbach, notre chapelle dédiée à la Vierge, santé et refuge des malades. Ailleurs, elles étaient maudites et comme chargées des péchés des hommes. Les eaux du ruisseau de St-Odile, derrière Stœcken, auraient-elles aussi servi aux ablutions baptismales ? Cette hypothèse ne nous paraît nullement invraisemblable. Et que penser à cet égard de notre petit ruisseau surnommé le Hasebachlé, le ruisseau du lièvre, si proche de l'église St-Martin ?

Faut-il y voir, puisque le lièvre fut dans l'antiquité un symbole d'impureté et de lubricité, un ruisseau aux eaux souillées, et chargées de toutes les impuretés humaines ? Peut-on croire que sur ses bords s'administrât le Sacrement du Baptême ? Ce sont là, évidemment, de simples conjectures. Ajoutons pourtant que dans notre vieille église du cimetière, il y avait non seulement un autel ou plutôt une chapelle consacrée à St Michel et à St Jean-Baptiste, mais il y en avait encore une autre spécialement consacrée aux Trois Rois. Or, dans l'octave de la fête

des Trois Rois, fête si populaire jadis à Massevaux, on trouve la commémoration du baptême de Notre Seigneur.

La chapelle de St-Nicolas, non loin du ruisseau de Villerbach, ne nous paraît pas devoir être tout à fait étrangère à notre sujet. Elle se trouvait dans le voisinage du Heuschburg, le burg d'Isis, et nous rappelle ainsi la chapelle du Heisenstein à Guebwiller, dédiée elle aussi à St Nicolas. Je ne vois pas ce que le culte de ce saint a de commun avec celui d'Isis, mais je comprends le patronage de St Nicolas dans un sanctuaire ou dans un lieu qui servait à la cérémonie du baptême, car ce grand saint, par une inspiration céleste et contrairement à l'usage du temps, fut baptisé dès sa plus tendre enfance et la légende veut qu'il se tint debout dans la cuve baptismale où il avait été plongé, bien qu'il n'eût que trois mois d'âge. De là parfois dans nos vieux baptistères le culte de St Nicolas « in Undis ».

La vallée de Massevaux avait-elle d'autres lieux de baptême que ceux que nous avons signalés ? Tout nous porte à le croire. Si la source de Houbach fut changée en piscine baptismale, je ne vois pas pourquoi la source de Ste-Catherine n'aurait pas été affectée au même usage. Nous pensons également que Sewen avait aussi un emplacement destiné à ce but, soit au bord du lac, au lieu dit Kirchenwuest, soit au Kappelle Wasen.

Nous avons dit que les chapitres réguliers et plus tard les églises paroissiales firent disparaître les chapelles baptismales situées au bord de nos ruisseaux ou de nos sources d'eaux.

Toutefois, en souvenir de ces vieux sanctuaires et des nombreuses générations qui y avaient été régénérées dans l'eau sainte du baptême, ces lieux ne furent pas livrés à l'oubli. De là ces chapelles de Ste-Odile et de St-Nicolas qui n'ont disparu que depuis un siècle et celles si populaires de Ste-Catherine et de Notre-Dame de Houbach. On comprend du reste que dans le pays même de Ste Odile (car une pieuse tradition veut que le domaine de Massevaux ait été la propriété particulière de Ste Odile), les anciens lieux de baptême durent être en honneur.

Propriété de l'évêque, nos anciens baptistères s'enrichirent bientôt, grâce à la libéralité des néophytes et il est probable que ces trésors allèrent plus tard avec le privilège baptismal, soit au monastère de Mason dont l'origine remonte au VIII^e siècle, soit à l'église paroissiale. Ainsi dépouillés de tout revenu, ces lieux vénérables durent, tout nous porte à le croire,

être confiés à des ermites. De là pour Houbach le titre d'Eremus minor Dei paræ et pour Sewen celui d'Eremus major beatæ Mariæ Virginis. Un ermite séjourna près de la source de Ste-Catherine. Il serait pour nous du plus grand intérêt de connaître nos anciens ermitages. Est-ce à dire que tout ermitage avait été un baptistère ; non, mais il est très probable qu'un bon nombre d'anciens lieux de baptême devinrent des ermitages.

Il existe pour Ste-Catherine comme pour Houbach d'autres indices qui révèlent l'existence d'un ancien emplacement baptismal. Nous nous réservons dans un prochain article de revenir sur celui de Ste-Catherine. Nous signalerons aujourd'hui ce qui se rapporte à Houbach. Ainsi vers cet endroit, du côté du col de Bourbach, il y a un lieu appelé le Tauferguth, c'est-à-dire le domaine du Baptiseur, un autre, le Butzellersloch, nom que nous croyons pouvoir traduire par « le domaine ou la demeure de celui qui essuie » ; le Schirm ce qui signifie abri ou montagne de l'abri ; le Hanzi, c'est-à-dire la montagne de St-Jean, le patron de toutes les chapelles baptismales. Il y a l'Angli, c'est-à-dire l'Ange ou la montagne de l'Ange. Le ruisseau de Bourbach s'appelle encore le Michelbach. Il existe cet usage de processions aux fêtes de Pâques et de Pentecôte, jours et fêtes consacrés jadis à l'administration du Sacrement de Baptême. Enfin, il y a la fête de la Nativité, car les chapelles baptismales étaient dédiées, soit à Notre Dame, soit à Notre Seigneur. Les fêtes correspondant à ce titre étaient alors, pour Notre Dame, la Nativité et pour Notre Seigneur, la Transfiguration.

Le temps ne nous permet pas de porter nos investigations sur nos vieux pèlerinages de Thierenbach et de Ronchamp, mais il me semble y reconnaître à plus d'un trait, d'anciens lieux de baptême ; il ne nous permet pas davantage de conduire nos lecteurs à travers la région où l'on peut voir : au bas du rocher du Rosemont, la Fontaine des Dames et une Dame Blanche comme à Ste-Catherine ; à Rougegoutte : la Fontaine St-Georges ; à Lepuix : la Fontaine Notre-Dame ; à Munster, en Alsace : un Heidebach, ruisseau des payens ; à Buschweiller : un Heidebrunn ou fontaine des payens ; à Walbach : une source de l'Ange, un Engelsod ; à Hartmanswiler : une fontaine de l'Ange ou Engelsbrunnen ; à Ueberstrass : une Fontaine St-Jean ; à Kaysersberg : une source St-Jean et jadis un ermitage de même

nom ; à Steinbach, près Cernay : l'ermitage Marie-Madeleine ; à Jungholz : une Fontaine Ste-Odile ; à Heimsbrunn : une vieille chapelle dédiée à St-Nicolas ; à Guebwiller enfin : le Vivier des Pèlerins, c'est-à-dire l'Etang Ste-Catherine, où d'après la tradition, St Pirmin séjourna avant de se fixer à Murbach.

D'autres que nous, voudront peut-être se rendre compte de l'origine et de la signification de toutes ces anciennes dénominations topographiques que nous avons extraites du dictionnaire de G. Stoffel.

Puissent du moins nos conjectures, au sujet de nos anciens lieux de baptême, conjectures qui me semblent bien projeter quelque lumière sur l'origine si obscure de nos anciennes chapelles, se vérifier et se confirmer un jour, par d'autres découvertes plus concluantes que celles dont nous avons fait l'exposé fort écourté et fort incomplet, dans les quelques pages qui précèdent.

A. GENDRE.

NOTICE BOTANIQUE

Au commencement d'une notice parue en 1880 dans le Bulletin de la Société d'Emulation de Montbéliard, M. Coutejan s'exprime ainsi : « Loin de rester immobiles les flores subissent des modifications incessantes qui peuvent à la longue en altérer la physionomie ».

Si telle était alors l'opinion de l'auteur de la flore de Montbéliard, c'est que déjà bien auparavant il avait constaté l'apparition dans ce pays de quelques fleurs nouvelles, entre autres l'*Elodea Canadensis*, et que déjà aussi il avait dû déplorer la disparition d'autres plantes qu'il pouvait cependant croire bien acclimatées ou naturalisées.

Rien d'étonnant. Tout comme les êtres du règne animal, les plantes sont soumises à certaines lois qui les régissent d'une façon universelle et immuable. La propagation est la principale. Différentes causes contribuent à la propagation des plantes : le mouvement, la température et le terrain.

Le mouvement des plantes est de deux sortes : Le mouvement général et le mouvement automatique.

Le mouvement général est celui qui les transporte d'un lieu à un autre et dont les moyens ordinaires sont le vent, la main de l'homme et les déjections des animaux. Le vent, plus encore que les deux autres moyens, contribue à la propagation des plantes et conséquemment à changer la flore d'un pays. Il n'y a pour s'en convaincre qu'à considérer les prairies. Ainsi cette année on les a vues couvertes de grandes marguerites. En certains cantons ce n'était qu'un immense tapis blanc composé de ces jolies chrysanthèmes. Le vent seul, comme un semoir magique, en avait pu répandre, d'une manière aussi uniforme, les semences aigrettées. Quelquefois on est très surpris de trouver dans un endroit isolé ou à l'abri du vent une plante dont rien n'y justifie la présence. C'est un animal quelconque de la race

des herbivores, qui a passé là et qui s'étant arrêté un instant y a laissé la graine d'une fleur qu'il avait broutée la veille. Quant à la participation de l'homme, nul n'ignore comment elle s'opère. Les plantations et les semis sont les principaux modes de propagation.

Le mouvement automatique est celui inhérent à chaque plante, la faisant croître et s'élever, mouvement qui en fait, si je puis m'exprimer ainsi, un être animé possédant au même titre toutes les sensibilités nécessaires à son existence. Ceci toutefois n'ayant rien à voir dans ma notice je n'en parle qu'en passant.

En ce qui concerne la température et le terrain, je ne dirai rien non plus que personne ne sache. Si chaque plante a besoin pour germer et croître d'un terrain qui lui soit favorable, il lui faut également la chaleur proportionnée à sa constitution et égale à celle du pays dont elle est originaire.

Ces diverses causes, plus ou moins régulières, contribuent puissamment aux modifications dont a parlé M. Coutejean. Ces modifications sont plus sensibles encore dans un petit coin de pays comme notre territoire que dans le grand arrondissement de Montbéliard. En effet, plus un pays est grand, plus les plantes comme les hommes peuvent s'y mouvoir à l'aise. Ce qui leur manque ici, jour, soleil ou nature du sol, elles le trouvent plus loin et, le vent aidant, ainsi que les autres moyens que je viens de décrire, naturellement, elles changent de position ou émigrent, soit seules, soit en masse, pour aller s'implanter autre part sous un climat ou dans un terrain meilleur.

Il a fallu à M. Parisot de regrettée mémoire, plusieurs années pour établir sa flore des environs de Belfort et, détail à noter, cette flore n'est cependant à proprement parler qu'une nomenclature, très détaillée, il est vrai, mais pour l'intelligence de laquelle il faut quand même avoir recours aux flores les plus en usage. Parmi les plantes qu'indique la flore Parisot, trouvées par lui au début ou signalées à son attention, plusieurs avaient certainement déjà disparu lorsqu'elle fut livrée à la publicité ; par contre, dans le même intervalle, d'autres étaient survenues dont son auteur ignorait la présence ou qu'il n'avait pu consigner. Ces changements ont évidemment augmenté, dans un sens comme dans l'autre, depuis 1882. Personne jusqu'ici n'a songé, je ne dis pas à s'en occuper, mais à en entretenir la Société d'Emulation.

En ce qui me concerne j'ai trouvé quelques fleurs nouvelles, sur lesquelles je veux appeler l'attention de ceux de mes collègues qui s'occupent spécialement de botanique. Je signalerai aujourd'hui les suivantes :

La *Nicotiana rustica*.

La *Solidago Canadensis*.

La *Nicotiana rustica*

Cette plante classée par Linnée appartient à la famille des Solanacés. On n'en connaît en France que deux espèces : la *Nicotiana Tabacum* (Nicotiane tabac) et la *Nicotiana rustica* (Nicotiane rustique).

La *nicotiana tabacum* ou tabac à fleurs roses cultivée en grand dans certaines parties de la France ne figure dans nos jardins que par plants isolés et comme ornement. Elle est originaire d'Amérique Elle était appelée *Petun* par les habitants de l'île de Tabago, d'où le premier tabac fut apporté en Espagne, et qui lui a donné son qualificatif *tabacum*, *tabac*. C'est sous ce dernier nom qu'on la connaît plus particulièrement. Celui de *Nicotiane*, j'ai à peine besoin de le rappeler, lui vient de Jean Nicot, seigneur de Villemain, diplomate et érudit, né à Nîmes en 1530, mort à Paris le 5 Mai 1600. Dans une description qu'il a donnée lui-même de la *Nicotiana tabacum*, Nicot dit que c'était une plante d'une merveilleuse vertu contre toutes les plaies, ulcères, etc. Son dictionnaire français paru à la fin du XVI^{me} siècle consacre à la *Nicotiane* un article dans lequel nous apprenons que c'est en l'an 1560 que Jean Nicot, ambassadeur en Portugal envoya en France *cette herbe de vertu admirable* dont toutes les provinces du royaume ont été peuplées à cause de quoi ladite herbe a obtenu et porté le nom de *Nicotiane*. Aujourd'hui la principale vertu du tabac est d'être l'un des meilleurs et plus solides revenus de l'Etat.

La *Nicotiana rustica* ou tabac à fleurs jaunes est de la même provenance mais bien moins connue que la précédente, sa congénère. C'est une plante de port beaucoup plus petit. Voici d'ailleurs la description qu'en donnent Lamarck et de Candolle dans leur flore de 1805, tome III, page 609 : « sa tige est droite, cylindrique, velue et haute de six centimètres ; ses feuilles sont épaisses, ovales, obtuses, un peu glutineuses, couvertes d'un

duvet fin et portées par de courts pétioles ; la corolle des fleurs semblable à celle de la nicotiane tabac est d'un jaune pâle à divisions toutefois obtuses. Cette plante, originaire d'Amérique, se resème si facilement d'elle-même dans les lieux où on l'a une fois apportée, qu'elle est maintenant commune et presque naturalisée dans nos climats. Elle est détersive, anodine, purgative et émétique. On la cultive en grand dans plusieurs provinces du Midi de la France. On la nomme *Priapée* à Marseille ».

On remarquera les propriétés médicales de la *Nicotiana rustica*. Je l'ai trouvée, il y a deux ans déjà, dans l'un des jardins qui bordent la route du cimetière de Brasse. Voici comment. Un jour que mes pas m'avait dirigé de ce côté, je m'arrêtai contre une palissade de droite, attiré par la vue d'un grand nombre de fleurs jaunes éparses au milieu d'autres légumes de toutes espèces. A l'instant survint une femme, la propriétaire du jardin qui me dit : « vous regardez cette fleur ; je ne sais ce que c'est, elle a poussé comme du chiendent ». J'entrai et en ayant arraché un pied je n'eus pas de peine à reconnaître la *nicotiana rustica* avec son calice en godets à limbe ouvert divisé en cinq lobes égaux, étamines insérées à la base de la corolle, style unique, capsule ovoïde conique, creusée de quatre stries et s'ouvrant au sommet en quatre parties ; embryon des graines courbé et placé dans l'axe du périsperme (flore parisienne).

Comment cette plante était-elle venue là ? Par quel moyen de locomotion ? Par le vent sans doute, et de loin. Elle aurait pu se propager, mais les nombreux plants qui se trouvaient dans le jardin de Brasse en furent tous arrachés, mis au fumier probablement et la graine perdue, car l'année suivante, j'eus beau passer et repasser au même endroit, je ne trouvai plus de trace de la *Nicotiana rustica*. Peut-être cependant la verrons nous reparaitre plus tard en plus ou moins grande quantité, sinon dans le même jardin, du moins dans le voisinage ? C'est pour ce motif que j'ai néanmoins tenu à en consigner la courte apparition.

La Solidago Canadensis

Depuis deux ans, en allant à Delle, j'apercevais dans les mois de Juillet à Septembre, le long de la ligne du chemin de fer, à droite et à gauche, depuis le passage à niveau de Joncherey,

de grandes plantes à fleurs jaunes. Je ne les connaissais pas. Je n'en avais encore trouvé nulle part dans les bois, les prairies ou dans les terrains incultes. Je voulus en avoir le cœur net.

Donc un jour de l'an dernier, vers la fin de l'été, étant descendu à la gare de Delle, j'allai prendre l'ancienne route de Faverois. Arrivé un peu au-dessus du pont du chemin de fer, je m'engageai à gauche dans un chemin de défruitement qui longe la tranchée. A cent cinquante mètres environ, le long de la haie, en dehors, je trouvai déjà quelques pieds de cette fleur et, ayant traversé la clôture, j'en découvris aussitôt de grandes quantités sur les talus de la voie.

Ce dont je pus à l'instant me rendre compte c'est que cette plante ne croit qu'en massifs souvent très grands et très épais. Sa tige est cylindrique, droite, ligneuse, haute de cinquante centimètres à un mètre et plus, ses racines sont traçantes, ses feuilles glabres comme la tige sont un peu embrassantées, elles sont de plus lancéolées et finement dentelées dans leur partie supérieure. Les fleurs jaunes sont disposées au sommet des tiges en panicules allongées et unilatérales portées sur des pédicelles garnis de petites bractées. J'ajoute que les feuilles radicales sont également ovales et dentelées.

C'était la *Solidago Canadensis*, *Solidage du Canada*, de la famille des composées. Elle est originaire de l'Amérique du Nord, comme son qualificatif l'indique d'ailleurs. Son nom qui dérive de *solidare*, *consolider*, vient des propriétés vulnérinaires de la plante en général. La *Solidage du Canada* n'a jamais été cultivée que comme plante d'ornement ; elle est vivace et s'acclimate facilement ; elle aime particulièrement les terrains glaiseux et, de préférence, croit sur les talus. Il en existe plusieurs autres espèces indigènes, mais notre flore ne possédait jusqu'à présent que la *Solidago Virgo aurea*, la *Solidage Verge d'Or*.

En m'en retournant à Delle par le côté opposé de la ligne du chemin de fer, je me demandais d'où et comment cette *solidage* avait pu s'implanter là. Ainsi réfléchissant, j'arrivai sans presque m'en douter, près du cimetière. Je le contournai et y entrai par l'une de ses grandes portes. J'eus à peine jeté un coup d'œil dans l'intérieur de cette nécropole que j'eus le mot de mon énigme. Sur un grand nombre de tombes se dressaient raides, balancées par le vent de grandes tiges de ma *solidage*. Semée depuis plusieurs années, dans une terre grasse, par des parents

désolés, sur les restes vénérés d'un père, d'une mère ou d'un enfant chéris, cette plante s'y trouvait acclimatée et naturalisée. Du cimetière à la tranchée du chemin de fer il n'y a pas loin. Il est donc bien certain qu'à l'époque de la défloraison les akènes des fleurs garnis de leurs aigrettes poilues se sont trouvés emportés par le vent et que, passant par dessus le mur de clôture, ils sont allés tomber sur les talus de la voie pour y former peu à peu les énormes massifs que je viens de signaler.

Voilà donc encore une fleur que nous pouvons ajouter à la flore du Territoire de Belfort.

Avant de terminer qu'il me soit permis de souhaiter que dans chaque Bulletin de la Société d'Emulation un article sur la botanique vienne mettre un peu plus de variété dans ses communications. La botanique est une branche d'études aussi instructive et aussi attrayante même que n'importe laquelle. On recherche sans cesse ce qu'ont fait nos ancêtres, ce qu'ont été nos cités, nos villages. Pourquoi donc toujours fouiller le passé ? La nature n'est-elle pas toujours là, vivante manifestation de Dieu, sans cesse disposée à nous montrer tous ses trésors ! J'aime donc à penser que ma petite notice sera continuée par d'autres amateurs ; ce n'est d'ailleurs qu'une bien légère contribution à la flore de Belfort et de son Territoire.

Belfort, le 30 Septembre 1894.

L. HERBELIN.

Contribution à la Flore du Territoire de Belfort

Dans le Bulletin N° 5 de la Société Belfortaine d'Emulation des années 1880-1882, MM. Parisot et Pourchot ont donné une deuxième édition des plantes qui croissent dans les environs de Belfort.

Depuis cette époque, il n'avait pas été rendu compte des découvertes faites par plusieurs botanistes qui ont habité pendant quelque temps le Territoire.

Nous avons aussi parcouru la région et avons pu récolter un certain nombre d'espèces nouvelles.

C'est le résultat de ces recherches que nous venons aujourd'hui ajouter à celles de MM. Parisot et Pourchot.

Plusieurs localités qui n'avaient pas été signalées précédemment ont été mentionnées à la suite de plantes plus ou moins rares.

Nous maintiendrons l'ordre de classification adopté par les premiers auteurs de la Flore et ferons suivre chaque plante du nom de celui qui l'a découverte en premier lieu.

BONNAYMÉ.

FAMILLE DES NYMPHÉACÉES.

NUPHAR. *Smith.*

N. pumilum *Smith*, variété *Spennerianum* *Gaud.* Vivace, juin — septembre. — Découvert en 1891 par M. *Hetier* dans le 4^e étang d'Eloie, au Nord du 3^e, à gauche de la route de Belfort à Eloie. Assez abondant. — *Nuphar nain.*

FAMILLE DES CRUCIFÈRES.

DIPLLOTAXIS. *D C.*

D. muralis *D C.* Annuel, mai — septembre. Ballast du chemin de fer à la gare de Belfort, tranchée des Barres, Bas-Evette; assez commun, (*Bonnaymé*). — *Diplotaxis des murs.*

ERUCASTRUM. Spenn.

E. Pollichii Spenn (*Diplotaxis bracteata* Gren. et God.) Bisan. mai — octobre. Ballast du chemin de fer aux gares de Belfort, Petit-Croix, décombres à Belfort ; assez com. (Bonnaymé). — *Erucastre de Pollich.*

E. obtusangulum Rehb. (*Diplotaxis erucastrum* Gren. et God.) Bisan. mai — septembre. Décombres à la Justice à Belfort ; rare. (Bonnaymé). — *Erucastre à angles obtus.*

ERYSIMUM. L.

E. virgatum Roth. Bisan. mai — juillet. Récolté en 1891 par M. Hetier au bord du chemin allant de la route du Vallon au fort de la Miotte à Belfort ; assez ab. — *Velar effilé.*

E. perfoliatum Crantz. (*Erysimum orientale* R. Br.) Ann. mai — juin. Lieux vagues, Beaucourt, Danjoutin ; disséminé. (Bonnaymé). — *Velar perfolié.*

E. cheiriflorum Wallr. Bisan. juin — juillet. Talus du chemin de fer à la gare de Giromagny ; juillet 1889. (Bonnaymé). — *Velar violier.*

NASTURTIUM. R. Br.

N. sylvestre R. Br. Viv. juin — août. Tranchée des Barres et quai militaire à Belfort ; ab. (Bonnaymé). — *Roquette sauvage.*

ALYSSUM. L.

A. incanum L. (*Berteroa incana* D C.) Bisan. juin — septembre. Talus de la tranchée des Barres, à côté du pont de l'Avenue du Lycée à Belfort, dépôt des locomotives de la gare, persiste depuis 1888 ; assez ab. (Bonnaymé). — *Alysson blanchâtre.*

COCHLEARIA. L.

C. armoracia L. (*Roripa rusticana*, Gren. et God.) Viv. mai — juillet. Cultivé dans quelques jardins, lieux vagues humides ; disséminé. (Bonnaymé). -- Cranson, grand raifort.

LEPIDIUM. L.

L. ruderale L. Ann. juin — août. Faubourg de Montbéliard, gare de Belfort ; ab. (Bonnaymé). — *Passerage des décombres, herbe aux puces.*

L. draba L. Viv. juin — juillet. Bord de la route d'Offemont à proximité du pont du Magasin, chemin du Dépotoir de Belfort à Bavilliers ; disséminé. (Bonnaymé). — *Passerage drave.*

L. latifolium L. Viv. juin — août. Bord du canal du moulin, près de la station de Bourogne : peu rép. (*Bonnaymé*). — *Passerage à larges feuilles*.

L. virginicum L. Ann. juin — août. Cette plante, située en dehors du Territoire, a été trouvée en 1887 à l'entrée de la cour de la gare aux marchandises de Vesoul (Haute-Saône), elle continue à s'y multiplier. (*Bonnaymé*). — *Passerage de Virginie*.

FAMILLE DES SILÉNÉES.

VISCARIA. Röhl.

V. purpurea Wimm. (*Lychnis viscaria* L.). Viv. mai — juin. Prairies au-dessus du Champ de Mars à Belfort, au pied du Salbert, vers Bas-Evette ; très ab. (*Bonnaymé*). — *Lychnide visqueuse, attrape-mouche*.

HOLOSTEUM. L.

H. umbellatum L. Ann. avril — juin. — Talus de la route de Chèvremont non loin de Perouse ; ass. ab. (*Bonnaymé*). — *Holostée en ombelle, morgeline du printemps*.

MALACHIUM. Fries.

M. aquaticum Fries, variété *arenaria* Nobl. Viv. juin — septembre. Bord de la Savoureuse au Champ de Mars à Belfort ; rare. (*Bonnaymé*). — *Malachie aquatique*.

FAMILLE DES ÉLATINÉES.

ELATINE. L.

E. hexandra D C. Ann. juin — septembre. Bord de l'étang de Malsaussé à Bas-Evette ; ab. (*Hetier*). — *Elatine à six étamines*.

FAMILLE DES GÉRANIÉES.

GERANIUM. L.

G. palustre L. Viv. juillet — août. Bord du ruisseau à Egue-nique ; ass. ab. (*Hetier*). — *Géranium des marais*.

FAMILLE DES RHAMNÉES.

RHAMNUS. L.

R. cathartica L. Arbuste, mai — juin. — Buissons au pied de la Tour de la Miotte (*Bonnaymé*), crête des roches de la Justice à Belfort. (*Alb. Mathieu*). — *Nerprun purgatif, épine de cerf*.

FAMILLE DES PAPILIONACÉES.

MEDICAGO. L.

M. maculata Willd. Ann. juin — juillet. Bord de la route de Belfort à Danjoutin ; diss. (*Hetier*). — *Luzerne tachée*.

MELILOTUS. Tourn.

M. alba Lam. Bisan. juillet — septembre. Bord du chemin de fer, en face de l'usine à gaz de Belfort ; ass. ab. (*Bonnaymé*). — *Mélilot blanc*.

TRIFOLIUM. L.

T. hybridum L. Viv. juin — août. Berges de la Savoureuse, principalement la rive droite, au Champ de Mars à Belfort ; ass. ab. (*Bonnaymé*). — *Trèfle hybride*.

VICIA. L.

V. dumetorum L. Viv. juillet — août. Lisière du bois du Mont, vers les usines de Belfort ; ass. ab. (*Bonnaymé*). — *Vesce des buissons*.

LATHYRUS. L.

L. vernus Wimm. Viv. avril — mai. Bois près de la gare de Beaucourt, château de Florimont ; ab. (*Bonnaymé*). — *Gesse printanière*.

FAMILLE DES ROSACÉES.

ROSA. L.

R. pomifera Herm. Arbuste, mai — juin. Mêlé au *Rosa canina*, sur les rocailles des glacis du fort de la Justice à Belfort ; ass. ab. (*Bonnaymé*). — *Rosier pommier*.

FAMILLE DES POMACÉES.

SORBUS. L.

S. torminalis Crantz. Arbre, mai. Planté sur la route de Perouse à Vézelois ; ab. (*Bonnaymé*). — *Alisier tranchant ou des bois, torminal*.

FAMILLE DES ONAGRARIÉES.

EPILOBIUM. L.

E. Dodonaei Vill. Viv. juillet — septembre. A côté de la poudrière supérieure du Vallon à Belfort ; ass. ab. (*C. A. Gérard*). — *Epilobe de Dodonaeus*.

FAMILLE DES CALLITRICHINÉES.

CALLITRICHE. L.

C. hamulata Kütz. Viv. mai — septembre. Rivière de la Savoureuse, au Champ de Mars à Belfort ; ass. ab. (*Bonnaymé*). — *Callitriche en crochet*.

FAMILLE DES PORTULACÉES.

PORTULACA. Tourn.

P. oleracea L. var. *angustifolia* Bauh. Ann. mai — septembre. Pied du mur du quartier Gérard, rue des Barres à Belfort; peu ab. (Bonnamyé). — *Pourpier sauvage*.

FAMILLE DES GRASSULACÉES.

SEDUM. L.

S. spurium Bieb. Viv. juillet — août. Naturalisé au bord du chemin de la Forge à Belfort; ab. (Bonnamyé). — *Orpin à fleurs roses*.

S. sexangulare L. (*Sedum Boloniense* Lois). Viv. juin — juillet. Talus du chemin de halage du canal, entre Bourogne et Froidefontaine; ass. ab. (Bonnamyé). — *Orpin du Bois de Boulogne*.

FAMILLE DES SYNANTHÉRÉES.

SOLIDAGO. L.

S. canadensis L. Viv. juillet — septembre. Talus du chemin de fer à Delle (L. Herbelin), décombres près du dépotoir de Belfort; ass. ab. (Bonnamyé). — *Solidago du Canada, gerbe d'or*.

INULA. L.

J. salicina L. Viv. juin — août. Bord du bois de la Miotte, côté de la route de Roppe; ab. (Bonnamyé). — *Inule à feuilles de saule*.

ONOPORDON. L.

O. acanthium L. Bisan. juin — août. Terrain inculte près du chemin du dépotoir de Belfort à Bavilliers; ass. ab. en 1892. (Bonnamyé). — *Chardon acanthe, pet d'âne, épine blanche, artichaut sauvage*.

HYPOCHAERIS. L.

H. glabra L. Ann. juin — août. Champs sablonneux des environs de l'étang Rudolphe à Offemont; ass. ab. (Hetier). — *Porcelle glabre*.

HELMINTHIA. Juss.

H. echioides Gaertn. Ann. juillet — septembre. Pied du mur à l'intérieur de la nouvelle enceinte Nord de Belfort; ass. ab. en 1888. (Alb. Mathieu). — *Helminthe viperine*.

LACTUCA. L.

L. saligna L. Bisan. juillet — août. Ballast à la gare de Meroux; peu ab. (Bonnamyé). — *Laitue à feuilles de saule*.

L. scariola *L.* Bisan. juillet — septembre. Lieux vagues, impasse du quartier Gérard à Belfort, bord du chemin de fer à la station de Bourogne ; ass. ab. (*Bonnaymé*). -- *Laitue sauvage, scariole.*

FAMILLE DES AMBROSIACÉES.

XANTHIUM. *L.*

X. spinosum *L.* Ann. juillet — septembre. Deux pieds en 1889, près du quai découvert du passage à niveau de la gare de Belfort et détruits la même année. (*Bonnaymé*). — *Lampourde épineuse.*

X. strumarium *L.* Ann. août — septembre. Bord du chemin du front N. du fort des Barres, en face de la ferme à Belfort. Un pied en 1891 (*Hetier*), plusieurs en 1894 (*Bonnaymé*). — *Lampourde gloutheron.*

FAMILLE DES APOCYNÉES.

VINCETOXICUM. *Moench.*

V. officinale *Moench.* (*Asclepias vincetoxicum* *L.* Viv. juin — juillet. Haies, rocailles au bord du chemin de la poudrière supérieure du Vallon à Belfort ; peu ab. (*Bonnaymé*). — *Dompte-venin officinal, ipecacuanha des Allemands, herbe de saint Laurent.*

FAMILLE DES GENTIANÉES.

ERYTHRAEA. *Renealm.*

E. pulchella *Horn.* Ann. ou bisan. juin — septembre. Bord du sentier humide de Cravanche aux usines de Belfort, chemin d'Offemont à l'étang Rudolphe : ab. (*Hetier*). — *Erythrée élégante.*

GENTIANA. *Tourn.*

G. campestris *L.* Ann. août — septembre. Prairies au front N.-O. du fort des Barres à Belfort ; ab. en 1889 (*Alb. Mathieu*). — *Gentiane des champs.*

FAMILLE DES BORRAGINÉES.

ECHINOSPERMUM. *Schwartz.*

E. lapulla *Lehm.* Ann. ou bisan. juillet — août. Ballast du chemin de fer à la station de Bourogne, empierrement du quai découvert du passage à niveau de la gare de Belfort : peu ab. (*Bonnaymé*). — *Bardanette faux myosotis, grippe.*

FAMILLE DES SOLANÉES.

HYOSCYAMUS. L.

H. niger L. Ann. ou bisan. juin — juillet. Champ de Mars, chemin des usines, route de Danjoutin, avenue de l' Arsenal à Belfort : fugace. (*Bonnaymé*). — *Jusquiamé noire*.

NICOTIANA. L.

N. rustica L. Ann. juillet — septembre. Chemin du cimetière de Belfort, à proximité des habitations ; peu ab. (*L. Herbelin*). *Tabac à fleurs jaunâtres*.

FAMILLE DES SCROPHULARIÉES.

MELAMPYRUM. Tourn.

M. cristatum L. Ann. juin — juillet. Champ de seigle entre le Salbert et le Valdoie ; ab. en 1892 (*Hetier*). — *Melampyre à crête*.

FAMILLE DES LABIÉES.

SALVIA. L.

S. verticillata L. Viv. juin — août. — Gare intérieure de Giromagny, origine du chemin de la Forge de Belfort vers le bord du canal ; peu ab. (*Bonnaymé*). — *Sauge verticillée*.

LEONURUS. L.

L. cardiaca L. Viv. juin — août. Bord de la route à l'extrémité de Giromagny, Auxelles-Haut, derrière le collège libre de Belfort ; ass. ab. (*Bonnaymé*). — *Agripaume cardiaque*.

FAMILLE DES AMARANTACÉES.

AMARANTUS. L.

A. retroflexus L. Ann. juillet — août. Intérieur de la gare de Belfort ; ab. depuis 1889 (*Bonnaymé*). — *Amarante réfléchie*.

FAMILLE DES SALSOLACÉES.

CHENOPODIUM. L.

Ch. vulvaria L. Ann. juin — septembre. Ballast de la gare de Belfort ; ab. depuis 1889 (*Bonnaymé*). — *Ansérine fétide*.

FAMILLE DES POLYGONÉES.

RUMEX. L.

R. maritimus L. Bisan. juillet — septembre. Bord de l'étang de Malsaussé à Bas-Evette ; ab. (*Bonnaymé*). — *Patience maritime*.

R. hydrolapathum Huds. Viv. juillet — août. Bord du canal du Rhône au Rhin à Bourogne; ab. (*Bonnaymé*). — *Patience à longues feuilles, grande patience des eaux, pabelle des marais.*

FAMILLE DES ARISTOLOCHIÉES.

ARISTOLOCHIA. L.

A. clematitis L. Viv. mai — juin. Bord du chemin stratégique du Bosmont; peu ab. (*L. Herbelin*). — *Aristoloché clématite.*

FAMILLE DES SALICINÉES.

SALIX. L.

S. nigricans Sm. (*S. philicifolia* Wahl). Arbuste, avril — mai. Deux individus femelles aux sablières, près des fours à chaux de Belfort (*Alb. Mathieu*). — *Saule noircissant.*

FAMILLE DES HYDROCHARIDÉES.

ELODEA. Rich.

E. canadense Rich. Viv. juin — juillet. Mares à Bourogne, canal près de la gare de Petit-Croix: très ab. (*Bonnaymé*). — *Elodie du Canada.*

FAMILLE DES CYPERACÉES.

CAREX. L.

C. pilosa Scop. Viv. avril — mai. Forêts des environs du chalet Bonaparte au Ballon de Giromagny; ass. ab. (*Alb. Mathieu, Hetier*). — *Carex poilu.*

FAMILLE DES GRAMINÉES.

PHALARIS. L.

Ph. canariensis L. Ann. juin — juillet. Décombres à Belfort; ass. ab. (*Bonnaymé*). — *Phalaris des Canaries, alpiste.*

AVENA. L.

A. fatua L. Ann. juin — août. Moissons à Eguenigue; ass. ab. (*Hetier*). — *Folle avoine.*

POA. L.

P. fertilis Host. Viv. juin — juillet. Bord du canal de la Forge à Belfort; ass. ab. (*Bonnaymé*). — *Paturin des marais.*

ERAGROSTIS. P. B.

E. megastachia Link. Ann. juillet — septembre. Pied du mur de la caserne Bougenel, à l'extrémité de la rue de Barres à Belfort; persiste depuis 1892; ass. ab. (*Bonnaymé*). — *Eragrostis amourette.*

FAMILLE DES LYCOPODIACÉES.

LYCOPODIUM. L.

L. inundatum L. Viv. juillet — août. Bord de l'étang Rudolphe, à droite en venant d'Offemont; ass. ab. (*Bonnâymé*). — *Lycopode inondé*.

L. Chamaecyparissus Al. Br. Viv. juin — août. Forêt du versant Nord du Salbert à Belfort (*Parisot*, juillet 1886). — *Lycopode aplati, cyprès nain*.

ESSAI D'UNE MINÉRALOGIE DES ENVIRONS DE BELFORT

PAR

Lucien MEYER

*Membre de la Société d'Histoire naturelle de Colmar, et de
la Société Belfortaine d'Emulation.*

AU LECTEUR,

En livrant à la publicité l'étude qui va suivre, je n'ai, certes, pas la prétention de m'ériger en minéralogiste, ni de produire un travail de haute valeur. Je ne fais que céder au désir de communiquer à d'autres naturalistes le résultat d'observations faites pendant près de 10 ans dans nos environs.

Déjà nous avons, comme ouvrages utiles à consulter sur la minéralogie du Territoire, entre autres, les anciens rapports sur les mines de Giromagny, l'ouvrage de M. Voltz, et surtout l'excellente statistique minéralogique contenue dans la description géologique du Département du Haut-Rhin, par MM. Delbos et Kœchlin-Schlumberger; mais ces divers ouvrages ont été faits, les uns au point de vue purement technique ou industriel, les autres au point de vue de la statistique départementale, et ces derniers, embrassant tout l'ancien Département du Haut-Rhin, passent sous silence maint détail intéressant. D'autre part, depuis la publication des études que je viens de citer, il a été exécuté des travaux de nature diverse qui m'ont permis de faire des observations nouvelles. La récente reprise des travaux d'extraction et de sondage dans les mines de Giromagny et d'Auxelles a donné lieu à la découverte de plusieurs espèces minérales non encore signalées dans ces mines. En outre, les petites tranchées pratiquées dans divers terrains pour l'établissement de la voie stratégique ont révélé la présence de filons et gisements intéressants. La publication d'une étude minéralogique comprenant ces éléments nouveaux et venant combler une lacune semblait donc tout indiquée.

M. Parisot, à la fin de son excellent travail sur la géologie du Territoire de Belfort, a fait insérer une note annonçant son

intention de publier ultérieurement une statistique minéralogique. Mais la mort l'a enlevé avant qu'il n'ait pu mettre son projet à exécution ; et cela est fort regrettable, car le savant bel-fortain, je l'avoue, eût été à même de traiter cette matière avec plus de compétence que je ne saurais le faire. J'ai cependant l'espoir que ce petit essai, si modeste qu'il soit, sera favorablement accueilli par le lecteur, et surtout par les naturalistes débutants, et je serai heureux d'avoir pu faciliter leurs recherches.

Simple amateur, j'ai parcouru le pays en tous sens, afin de former une collection aussi complète que possible de nos minéraux et roches et afin de réunir les éléments nécessaires à mon étude. Suivant en ceci l'exemple de M. Leymeric, je considère la minéralogie comme une branche de l'histoire naturelle, et c'est comme telle que je l'ai envisagée dans mes courses aussi bien que dans mon travail, ne m'occupant aucunement de la partie technique de l'exploitation minière, partie qui n'est pas de ma compétence, et qui, du reste, a fait l'objet de rapports longs et détaillés. J'ai, de même, complètement négligé la partie historique, laissant à d'autres chercheurs le soin de cette étude assurément intéressante. Je n'ai, toutefois, pu me dispenser d'insister sur les caractères chimiques de quelques espèces, afin de bien en fixer la nature.

Qu'il me soit permis d'exprimer ici mes remerciements sincères aux personnes qui m'ont favorisé de leur concours ou de leur générosité, notamment à M. Gasc, ingénieur-directeur des mines de Giromagny, qui m'a fait visiter les travaux miniers, et m'a surtout communiqué les plans qui ornent mon travail, et à mon ami Ackermann, ingénieur civil des mines.

Un mot de gratitude aussi à la Société d'Emulation, qui a mis à ma disposition les colonnes de son Bulletin.

Février 1895.

LUCIEN MEYER.

Bibliographie

1779. — GOBET. Les anciens minéralogistes du Royaume de France. Seconde partie. A Paris, chez Ruault.

An VI. — DUHAMEL. Rapports. Journal des Mines publié par le conseil des mines de la République. 1^{er} trimestre. Paris, imprimerie de la République, suite.

1806. — GRAFFENAUER. Essai d'une minéralogie économique-technique des départements du Haut et Bas-Rhin. Strasbourg, chez Louis Eck.

1828. — VOLTZ. Aperçu des minéraux des deux départements du Rhin. Strasbourg (supplément à « l'Alsace », par J.-Fr. Aufschlager).

1834. — ROZET. Description géologique de la partie méridionale de la chaîne des Vosges. Paris, librairie Roret.

1838. — RENOIR. Bullet. soc. géolog. de France, année 1838, 1^{re} série, tome IX.

1847-53. — DELESSE. Mémoire sur la constitution minéralogique et chimique des roches des Vosges. Annales des Mines, 4^{me} série, tomes XII, XIII, XVI, XVIII, XIX, XX, 5^{me} série, tome III.

1848. — DELESSE. Notice sur les caractères de l'Arkose dans les Vosges. Genève.

1850. — A. DAUBRÉE. Notice sur les filons de fer de la région méridionale des Vosges, et sur la corrélation des gîtes métallifères des Vosges et de la Forêt-Noire. Strasbourg.

1850. — D^r CARRIÈRE. Recherches sur la chaux carbonatée dans les Vosges. Mémoires soc. du Museum d'hist^{re} nat^{lle} de Strasbourg.

1856-59. — DUFRENOY. Traité de Minéralogie. 2^{me} édition. 4 volumes et atlas.

1862. — J. KOECHLIN-SCHLUMBERGER et W.-PH. SCHIMPER. Le terrain de transition des Vosges. (Extrait des mémoires de la soc. des sciences naturelles de Strasbourg.

1866. — DELBOS et KOECHLIN-SCHLUMBERGER. Description géologique et minéralogique du département du Haut-Rhin. 2 volumes et planches.

1875. — ALF. CAILLAUX. Tableau général et description des mines métalliques et des combustibles minéraux de la France. Paris, librairie Baudry.

1877. — L. PARISOT. Description géologique du Territoire de Belfort. Bull. Société Belfortaine d'Emulation.

1885. — E. TRAUTMANN. Etude des gîtes minéraux de la France. Bassin houiller de Ronchamp. Paris, imp. Quantin.

1890. — A. DE LAPPARENT. Cours de minéralogie. 2^{me} édition. Librairie Savy, Paris.

1890. — MONET et GASC. Rapport sur les mines de Giromagny. Lille.

1890. — HINTZE. Handbuch der Mineralogie (encore en cours de publication). Leipzig, chez Veit et C^{ie}.

1890. — D^r CARRIÈRE. Etudes et observations sur la nature, les caractères et la constitution minéralogique des roches des Vosges. Bull. Société philomatique Vosgienne, St-Dié.

1894. — D^r BLEICHER. Recherches sur la structure et le gisement du minerai de fer pisolithique.

N.-B. — Cette bibliographie, nous le savons, est incomplète. La bibliothèque de Belfort n'est rien moins que riche en ouvrages scientifiques concernant le pays. Nous avons donc dû faire des emprunts à la bibliothèque de l'Université de Strasbourg. Ces emprunts ont eu lieu par l'obligeant intermédiaire de M. Dubail-Roy, secrétaire de la Soc. Belf. d'Emul., à qui nous exprimons ici nos remerciements. Nous n'avons cependant pu nous procurer la notice de M. Collard sur les mines de Giromagny.

DESCRIPTION PHYSIQUE

La description physique du pays de Belfort a été faite par M. Parisot, et nous n'avons aucun motif pour y revenir.

GITES FILONIENS

Parmi les différents genres de gisements minéraux il en est un qui doit, avant tous les autres, attirer l'attention du minéralogiste : ce sont les gites filoniens, ces admirables dépôts de richesses minérales variées, qui ont donné lieu à tant de recherches et travaux opiniâtement poursuivis, et qui ont tant exercé la perspicacité des mineurs. Aussi, quoique l'étude des phénomènes qui ont présidé et président encore à la formation et aux remaniements des minéraux soit du domaine de la géologie, nous avons jugé qu'il serait important de jeter un coup d'œil sur ce que nos courses ont pu nous apprendre sur les gites métallifères du pays, gites auxquels nous portons un intérêt particulier.

Les environs de Belfort, et plus particulièrement ceux de Giromagny, sont riches en formations filoniennes (1), et l'histoire

(1) On appelle filons des fentes (fractures) du sol remplies de minéraux divers qui y ont été déposés postérieurement à la formation des fractures. On distingue, dans un filon : sa *direction* ou orientation de son horizontale ; son *inclinaison* ou *pendage*, soit l'angle que forme sa ligne de plus grande pente avec l'horizontale ; les *épontes* ou parois stériles de la roche encaissante. Celle de ces

des mines exploitées sur ces filons se perd dans la nuit des temps. Il y aurait une belle étude à faire sur ces gites minéraux, sur leurs allures dans les roches encaissantes, leur formation, leurs relations avec les phénomènes éruptifs qui ont bouleversé notre coin de terre pendant les périodes géologiques, et enfin sur leurs relations avec les filons qu'on observe sur l'autre versant des Vosges, etc. Ce sont là des objets dont l'étude présente des difficultés matérielles qui ne sauraient être aplanies que par la continuation active de l'exploitation minière. Nos investigations ne sont guère avancées, et ne comportent que quelques observations que, faute de mieux, nous allons exposer ici :

I. Filons de quartz sauvage ou improductif.

La syénite des Ballons est traversée, en certains endroits, par des filons de quartz compacte, blanc, rougeâtre ou veiné de rouge (entre la Grand'Goutte et le Ballon d'Alsace). Il en existe aussi dans le terrain de transition. De puissants filons de quartz traversent la montagne du Salbert.

II. Filons de fer oligiste.

Il en existe, avec gangue quartzreuse dans la syénite (sentier des cascades, Grand'Goutte, etc.).

Dans la montagne du Salbert les travaux de creusement effectués pour les abris-cavernes ont mis à découvert un filon, paraissant assez important, de beau fer oligiste spéculaire associé à de l'hématite rouge et à du carbonate de chaux et de fer cristallisé. Nous regrettons de n'avoir pu voir ce gisement, dont, cependant nous avons pu nous procurer de bons échantillons. Il semble que ce filon est de formation indépendante de celle des filons quartzeux qui traversent en nombre considérable la montagne ?

III. Filons de plomb (cuivre, argent, etc.).

Sous ce titre nous réunissons les filons métallifères de Giro-magny et d'Auxelles, et nous donnons ci-après un tableau des principaux d'entre eux, avec les observations que nous avons pu faire.

parois sur laquelle repose le filon, lorsqu'il n'est pas vertical, est dénommée le *mur* ; celle qui recouvre le filon, le *toit*. Les matières du filon sont souvent séparées des épontes par des zones détritiques ou argileuses, qui portent le nom de *salbandes*. On appelle *gangues* les parties inutiles ou nuisibles d'un filon métallifère.

TABLEAU DES PRINCIPALES MINES DE GIROMAGNY & D'AUXELLES-HAUT

avec indication des minéraux qui y ont été observés (voir les plans).

NOTA. — Les renseignements figurant dans les colonnes 1, 2 et 3 sont tirés du rapport sur les Mines de Giromagny par Guillo-Duhamel fils (Journal des Mines, 1^{er} trimestre, An VI de la République). Les colonnes 4, 5, 6 et 7 renferment les observations personnelles de l'auteur.

COMMUNE DE GIROMAGNY						
FILONS	DIRECTION des filons	INCLINAISON des filons	GANGUE	EPONTES	MINÉRAUX OBSERVÉS	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	7
St-Pierre.	E-N-E O-S-O		Quartzeuse	Grauwacke métamorphique.	Pyrite arsenicale. Limonite brune et noire. Plomb carbonaté. — phosphaté. Cuivre pyriteux. — gris. — carbonaté vert amorphe et fibro-radié. — carbonaté bleu. — hydro-siliceux.	
La Cave	S-N		id.	id.		
Pfennigthurm et St-Louis	S-N	Presque verticale à l'Est.	id.	id.	Cuivre gris, galène, fluorine en cubes, limonite compacte et terreuse.	
Le Solgat	S-S-O N-N-E		id.	id.	Quartz amorphe. — cristallisé. Silice terreuse avec teneur d'alumine. Fluorine en cubes. Soufre libre sur galène. Mispickel cobaltifère. Fer oxydé hydraté fibreux. — terreux. — en épigénies. Carbonate de fer et de chaux.	Chapeau de fer. Soufre libre.

— 158 —

					Cobalt arséniaté. Galène - galène sursulfurée. Plomb arsénio-phosphaté. — carbonaté. Cuivre pyriteux (peu). — carbonaté bleu. — vert amorphe et fibreux.	
St-Nicolas	id.			id.	Cuivre gris.	
St-Daniel	N-N-E S-O-O		Quartz, fluorine, barytine, etc.	id.	Quartz amorphe. — cristallisé-bipyramidé. Halloysite, silicate d'alumine hydraté. Fluorine en cubes (violette, jaune, incolore. — à cristallisation confuse (rose, verte, violette, bleue, incolore, jaune). Barytine en tables (blanche et jaunâtre). Carbonate de fer et de chaux, limonite. Zinc sulfuré (Blende). Plomb sulfuré (galène) cristallisé. — lamellaire. — carbonaté cristallisé. Cuivre pyriteux. — gris amorphe. Cuivre sulfuré noirâtre. Phillipsite ? — carbonaté bleu amorphe. — vert amorphe et fibro-radié. — hydro-silicaté.	On remarque une première venue de fluorine cristallisée sur laquelle s'est moulée une couche de quartz saccharoïde. Ensuite la fluorine a disparu, laissant vides les espaces cubiques qu'occupaient ses cristaux. Sur les parois de ces creux cubiques est venue ensuite se déposer de la blende noire, en enduits durs, solides, cristallins et souvent irisés. Ces enduits sont toujours orientés de la même façon. Venue barytique tabulaire avec cuivre gris. La venue de cuivre pyriteux est antérieure à celle du plomb. Quartz bipyramidé sur cristaux de fluorine. Galène en cristaux isolés.
Teutschgrund	S-N		Quartz, fluorine.		Quartz cristallisé hyalin. — ferrugineux. — ordinaire. Chaux fluatée en cubes. Fer oxydé hydraté en mamelons. Plomb sulfuré (très peu).	

— 159 —

COMMUNE DE GIROMAGNY (Suite)						
FILONS 1	DIRECTION des filons 2	INCLINAISON des filons 3	GANGUE 4	EPONTES 5	MINÉRAUX OBSERVÉS 6	OBSERVATIONS 7
Teutschgrund (Suite)	S-N		Quartz fluorine.		Cuivre pyriteux amorphe. — carbonaté vert en mouches, enduits, etc. — — fibreux, mamelonné. — — bleu (azurite) en enduits.	
COMMUNE DU PUIX (GY)						
St-Georges	E-O		Quartz	Rochs feldspathique kaolinisée par endroits	Sulfure de plomb et d'antimoine. Zinc sulfuré. Cuivre gris? Quartz.	
Ste-Barbe	N-S	Est	Quartz	Porphyre brun	Quartz. Barytine en crêtes de coq. Plomb sulfuré. — carbonaté. Cuivre pyriteux amorphe. — gris (peu).	
St-Paul	N-S	Est	Quartz	Grauwacke métamorphique?	Quartz cristallisé. Barytine en crêtes de coq associée à de la fluorine jaune en cubes. Plomb sulfuré lamellaire. — phosphaté (traces).	
St-André	N-S	Est	Quartz	id.	Quartz cristallisé. Chaux fluatée jaune en cubes (assez commune). Fer sulfuré blanc (galerie du bas). Plomb sulfuré.	

— 160 —

					— carbonaté (très peu). Cuivre pyriteux (peu abondant). — carbonaté bleu et vert (peu abondant).	
St-Nicolas-des-Bois	S-N	60 à 70 Ouest	Quartz		Quartz cristallisé-bipyramidé. Chaux fluatée cristallisée verte et violette. Plomb sulfuré lamellaire. Cuivre pyriteux (en mouches).	Venues de fluorine et de quartz postérieures à celle de la galène. Quartz bipyramidé sur fluorine.
St-François Colgruben	S-O—N-E				Galène.	
St-Michel	S-N	Ouest			Galène.	
Ste-Marie	S-N				Galène.	
COMMUNE D'AUXELLES-HAUT						
Ste-Barbe	E-O	80° au N	Bréchiforme Quartz et fluorine	Schistes de transition plus ou moins métamorphiques	Quartz cristallisé (haldes supérieures). — en pléromorphoses de fluorine. — à cristallisation confuse. Chaux fluatée jaune en cubes. Zinc sulfuré (abondant). Plomb sulfuré. — phosphaté (peu abondant, haldes supérieures). Cuivre pyriteux.	Gangue bréchiforme (fragments de schistes incrustés). Cavités cubiques dans le quartz, provenant de la remise en mouvement de la fluorine. Beaucoup de Blende. Absence de calamine.
Schelmütte ou Schennmütte	E-O	80° à 86° N	Quartz	Schistes de transition	Quartz en gros cristaux. Plomb sulfuré lamellaire. Cuivre pyriteux en mouches.	Gangue en partie bréchiforme.
St-Georges ? (filon au-dessus de l'étang Boigeol)	E-O		Quartz		Quartz cristallisé, abondant. Chaux fluatée cristallisée et lamellaire (très abondante).	Beau filon visible à ciel ouvert, galerie - minéralisation rare.
Gesellschaft	N-S ?		Fluorine	Schistes de transition	Chaux fluatée (on y signale du plomb, du cuivre et de l'argent).	

— 161 —

Tous ces filons ont leur origine dans les éruptions de la syénite et des porphyres qui forment le massif des Ballons, éruptions qui ont disloqué le terrain de transition, occasionnant de nombreuses fentes et failles qui ont ensuite été remplies par des minéraux divers. Nous n'insistons pas sur le mode de remplissage, que nous n'avons pu suffisamment étudier. Disons seulement qu'il a été complexe ; qu'il y a eu plusieurs venues minérales, et que les phénomènes des sources thermales ont dû jouer un rôle important dans le remplissage.

A mentionner ici les filons métallifères de la vallée du Rahin, qui ont donné lieu aux mines, actuellement entièrement abandonnées, de Plancher-les-Mines. Nous n'avons pas eu l'occasion de visiter ces anciens travaux.

IV. Filons de baryte.

Il en existe probablement plusieurs qui traversent les couches du muschelkalk. On peut notamment voir la partie supérieure d'un de ces filons sur le talus du chemin de fer Decaerville dans le vallon entre Offemont et la Miotte. Mais, la tranchée étant peu profonde, on ne peut saisir les allures de ce filon (inclusion ?) La baryte en est très altérée et accompagnée de concrétions siliceuses. De rares mouches de galène peuvent aussi s'apercevoir. Nous avons vu les traces d'un filon de baryte dans le même muschelkalk, près de la ligne de jonction de celui-ci avec le grès bigarré, dans les environs de l'étang de l'Autruche.

V. Filons de calcite.

Ils sont assez nombreux dans les étages calcaires : dans le marbre dévonien à Chênebier, dans le bathonien à Essert, au Vallon, etc., dans le corallien à Perouse, dans l'astartien, etc.

Classification ⁽¹⁾ et Nomenclature des Espèces Minérales observées dans les environs de Belfort.

ÉLÉMENTS DES ROCHES FONDAMENTALES

1^{er} ORDRE. — ÉLÉMENTS SILICATÉS DES ROCHES ACIDES

1^{re} CLASSE. — ÉLÉMENTS ESSENTIELS

FAMILLE DE LA SILICE

Quartz. — Si O², poids spécifique, 2,5 à 2,8 ; dureté = 7.

Quartz cristallisé. — On le trouve principalement dans les gangues des filons métallifères de Giromagny, Lepuix et Auxelles. Ordinairement il s'y présente en simples pyramides hexagonales ; quelquefois cependant on trouve des tronçons de prismes hexagonaux surmontés de leur pointement. Les plus grands cristaux que nous ayons pu observer avaient des faces de deux centimètres de côté. Les cristaux de grande taille sont généralement recouverts d'une couche ferrugineuse jaune ; il n'y a que les petits qui soient limpides.

Les travaux de St-Daniel, à Giromagny, de St-Martin, Bagralle, un filon situé au-dessus des étangs Boigeol, rive droite, au milieu des broussailles, à Auxelles-Haut, les haldes de St-André, à Lepuix, nous ont fourni un grand nombre d'échantillons, de même que les récentes recherches dans la mine Elba, à Storkensohn (prisme hexagonal avec pointement). Nous avons trouvé, sur les anciennes haldes de St-Nicolas des Bois (Goutte des Forges) une petite géode de fluorine sur laquelle sont fixés deux cristaux de quartz bi-pyramidé d'une limpidité parfaite. Pareille observation a été faite à St-Daniel (Giromagny). Dans la syénite des environs de la Vieille Hutte (vallée du Rahin) il existe des druses de quartz hyalin en cristaux de petite taille.

Suivant M. Parisot on aurait trouvé dans le terrain Callovien de l'ancien étang de la Mèche des rognons de quartz hyalin : nous n'avons pu faire aucune observation personnelle à ce sujet.

Le quartz en grains cristallins est l'un des éléments de nos porphyres quartzifères (vallée de la Beucinière) et se trouve

(1) Nous avons adopté la classification proposée par M. A. de Lapparent.

également, quoique moins fréquemment dans la syénite, roche formant le massif des Ballons d'Alsace et de Servance.

Les grès rouge, vosgien et bigarré renferment le quartz à l'état de grains.

Quartz compacte, quartzite. Des travaux de diverse nature exécutés dans la montagne du Salbert ont révélé la présence de nombreux filons de quartz compacte blanc ou rougeâtre, avec accidents de pyrite de fer. La base de la montagne, du côté du village de Salbert contient d'énormes quantités de quartz compacte. A gauche de la route de Giromagny au Ballon d'Alsace à peu de distance au-dessus du chemin de la Papeterie, on peut voir la tête d'un énorme filon de quartz compacte dans lequel les anciens ont percé une galerie étroite dont l'orifice est à peu près au niveau de la route. Ce filon paraît être stérile. Le chemin qui mène de la Haute-Planche à la Grand'Goutte est, par endroits, parsemé de fragments de quartz blanc compacte provenant de veines et filons dans la syénite. On y rencontre parfois des cristaux de quartz hyalin. Le même fait se remarque sur le chemin de la Grand'Goutte au Ballon d'Alsace.

Les dépôts diluviens offrent en quantité des galets roulés de quartzites compactes. La variété ferrugineuse de quartz compacte (Eisenkiesel) se rencontre en veines et filons dans la syénite (chemin de la Planche des Belles Filles à la Grand'Goutte).

Silex. On trouve fréquemment, dans les terrains jurassiques de nos environs, des fossiles entièrement silicifiés, notamment dans le terrain à chailles, où les polypiers et articles d'encrines sont presque toujours passés à l'état de silex. Le même étage géologique renferme, le long de la route de Danjoutin (La Côte), de larges nodules de silex brunâtre, qui, à l'extérieur, sont recouverts de Cacholong.

Quartz en pseudomorphoses. Des pseudomorphoses par moulage (pléromorphoses) de quartz se trouvent assez fréquemment dans les gangues des filons métallifères ; il en existe un magnifique échantillon au Musée de Belfort, provenant du Grand St-Jean, d'Auxelles-Haut ; c'est un moulage de quartz un peu jaunâtre sur des cristaux de fluorine préexistants, et qui ont ensuite disparu. Nous avons trouvé dans les environs de la « Roche la Dame » près Auxelles-Haut, un échantillon de quartz en pseudomorphoses de calcite. C'est une plaque de silice à cristallisation confuse hérissée de cristaux (scalénoèdres aigus)

creux, se brisant au moindre choc. Ces cristaux ont un éclat mat, et au toucher ils sont un peu rugueux. La cavité existant à l'intérieur de chaque cristal est elle même tapissée de cristaux microscopiques de quartz.

Calcédoine. La venue de la barytine dans le gros filon existant dans le muschelkalk supérieur, entre la Miotte et le village d'Offemont, a été accompagnée d'émissions calcédonieuses. En effet, on trouve très fréquemment aux abords de ce filon des nodules de silice présentant les caractères de la calcédoine : couleur bleuâtre ou grise, texture compacte, cassure imparfaitement conchoïdale et esquilleuse, translucidité assez prononcée. Ces rognons affectent des formes tantôt plus ou moins sphéroïdales, tantôt bizarres, et sont recouverts extérieurement de petits cristaux de quartz. Leur grosseur est fort variable, et va de celle d'une noix à celle du poing. Ceux de petite taille semblent être les plus régulièrement sphéroïdaux.

Jaspe. Le calcaire astartien de Boncourt (Milandre) et des environs de Ferrette contient de la silice jaspoïde blanchâtre, rubannée de gris ou de gris-brunâtre. Elle se présente en nodules de fortes dimensions, couverts à l'extérieur d'une couche cacholonnée blanche, happant à la langue et très friable. C'est à Milandre notamment que nous avons rencontré des échantillons magnifiquement zonés. Ces nodules semblent manquer dans l'astartien de nos environs immédiats (Perches, Perouse, Beaucourt, Réchésy, etc.).

Cacholong. Ainsi qu'il a été dit plus haut les nodules de silex que l'on rencontre dans le terrain à chailles de La Côte de Danjoutin sont recouverts extérieurement par du cacholong mamelonné blanc ou jaunâtre, donnant beaucoup d'eau dans le tube. La teinte jaunâtre est produite par de l'hydrate de peroxyde de fer.

FAMILLE DES FELDSPATHS (1)

Orthose — Orthoklas. — $K^2 Al^2 Si^6 O^{16}$. — Poids spécifique : 2,551 ; dureté : 6 ; cassure inégale ; éclat vitreux, souvent un peu nacré. L'orthose est difficilement fusible au chalumeau, en

(1) M. Achille Delesse, dans son mémoire sur la constitution minéralogique, géologique et chimique des roches des Vosges (1847 et années suivantes) a publié une étude approfondie et savante des feldspaths qui peuvent se rencontrer dans nos environs. Cet ouvrage ayant conservé toute sa valeur scientifique, quoique l'époque de sa publication soit déjà un peu reculée, nous y renvoyons le lecteur désireux d'avoir plus de détails, et nous ne ferons que rappeler ici les principaux caractères de nos feldspaths.

un verre bulleux et blanchâtre, et laisse, étant chauffé avec le carbonate de soude, un squelette siliceux ; il est insoluble dans les acides. C'est, comme l'indique la formule, un silicate d'alumine et de potasse ; mais bien souvent la potasse y est en partie remplacée par de la soude, et on y constate aussi une teneur plus ou moins forte de fer, de chaux, de magnésie, et des traces de manganèse.

L'orthose est l'un des minéraux constituants de la syénite, roche qui forme les beaux massifs des Ballons de Giromagny et de Servance. Dans cette roche notre minéral se trouve en cristaux de dimensions fort variables, dont les formes sont ordinairement celles figurées dans la minéralogie de Dufrénoy, planche 162, figures 100 et suivantes ; mais presque toujours les cristaux sont maclés (Dufrénoy, pl. 165, fig. 117). Lorsque les cristaux sont de grandes dimensions (de 3 à 5 et même 7 centimètres de longueur) la roche prend un aspect porphyroïde, les autres éléments, plus fins, prenant le rôle de la pâte. Les cristaux d'orthose sont facilement clivables suivant p et g^1 ; ils sont presque toujours de couleur rose-fauve, plus ou moins foncée. Comme ils résistent bien plus longtemps que les autres éléments de la roche, à la kaolinisation, qui est la conséquence de l'action des intempéries, les cristaux d'orthose situés à la surface des blocs de syénite se dégagent peu à peu de la pâte qui les entoure, et font saillie, tandis que l'argile qui résulte de l'altération de la pâte est entraînée par les eaux de pluie.

Nous trouvons aussi l'orthose en cristaux plus ou moins imparfaits et décomposés dans diverses roches : tuf porphyritique (ancienne grauwacke métamorphique), porphyre rouge du Rosemont, porphyre quartzifère de la vallée de la Beucinière, arkose ou grès feldspathique (Tête des Planches à Giromagny et Arsot), etc.

Andésite — Andésine. — Poids spécifique : 2,65 ; dureté : un peu moindre que 6 ; plus facilement fusible au chalumeau que l'orthose. La perle obtenue avec le carbonate de soude est opaque et blanc-jaunâtre.

M. Delesse a rattaché au type andésine, créé par M. de Humboldt, le second feldspath qui entre dans la composition de la syénite du Ballon d'Alsace. Dans les échantillons qui n'ont subi aucune altération par l'action de l'air, il se présente ordinairement avec une couleur blanche, jaunâtre ou verdâtre, et avec

un éclat gras. Mais par l'action atmosphérique, il se colore en jaune et même en rouge corail. Les cristaux d'andésite de la syénite sont loin d'être aussi gros et aussi bien formés que ceux d'orthose, et n'ont généralement que quelques millimètres de côté. Les cristaux non encore altérés contiennent, suivant M. Delesse, 1,30 % d'eau de combinaison, et leur couleur est d'autant plus verdâtre qu'ils sont plus riches en fer.

Nous donnons ici la moyenne de trois analyses faites par M. Delesse sur un échantillon recueilli au Ballon de Servance (variété couleur de cire) :

		Oxygène.	Rapports.
Silice	58,92	30,614	8
Alumine, traces d'oxyde de fer et de chrôme	25,05	11,708	3
Protoxyde de manganèse, trace.	»	»	»
Chaux	4,64	4,044	1
Magnésie	0,41		
Soude	7,20		
Potasse	2,06		
Eau	1,27		
	99,55		

Labrador — Labradorit. — $(Ca Na^2) Al^2 Si^3 O^{10}$. — Poids spécifique : 2,719 ; dureté : 6.

M. Delesse (1) a publié une étude très détaillée et documentée du feldspath qui constitue essentiellement le porphyre type (mé-laphyre) de Belfahy, dont notre circonscription possède quelques lambeaux. Il a montré que ce feldspath est du labrador.

Résumons les principaux caractères de cet intéressant miné-ral : Les cristaux (dans le porphyre de Belfahy) sont blancs ou blanc-verdâtres, et quelquefois, après un commencement de décomposition, un peu roses. Ils sont presque toujours maclés et réunis en groupes ; ils appartiennent au système triclinique et affectent ordinairement des formes parallélépipédiques. On n'observe pas le chatoiement si fréquent dans les cristaux de la Côte du Labrador. Le labrador de notre porphyre fond au cha-lumeau, quoique difficilement en un émail blanc, translucide et bulleux ; chauffé dans le tube fermé, il donne de l'eau (de com-binaison) ; avec le borax : dissolution facile, perle transparente ; avec le sel de phosphore : perle jaune à chaud, incolore après

(1) Auteur cité.

refroidissement, squelettes de silice. Avec le carbonate de soude : dissolution incomplète, squelettes. Notre minéral, réduit en poudre fine, est attaqué par l'acide sulfurique, plus difficilement et lentement par l'acide chlorhydrique.

Le feldspath Labrador du porphyre de Belfahy se kaolinise facilement et complètement, tandis que la pâte (feldspathique et augitique) offre une plus grande résistance aux actions atmosphériques. Le porphyre dont il s'agit affleure en différents endroits de notre région : à la montagne Ste-Barbe à Lepuix, au-dessus du Querty, à la Planche-des-Belles-Filles, au Mont Ménard, etc.

FAMILLE DES MICAS

Mica. — Poids spécifique : 2,80 à 3 ; dureté : 2,5. Silicate d'alumine, de fer et de potasse ; peu fusible, se présentant ordinairement en paillettes brillantes.

Le grès bigarré renferme souvent de grandes quantités de mica blanchâtre et brillant, inégalement distribué dans les différentes assises de la roche (carrières d'Offemont, de Clairegoutte, de Chagey, etc.).

Aux environs des étangs du Petit-Haut (région du Ballon d'Alsace) il existe un épais filon d'une roche (minette) presque entièrement composée de mica de couleur foncée, à éclat vif et bronzé, en paillettes brouillées. Contiennent également du mica ou substances micacées : le porphyre quartzifère à pinite de la vallée de la Beucinière (peu) ; la syénite du Ballon d'Alsace ; les galets du diluvium alpin aux environs de Froidefontaine, Brebotte, etc. : le grès rhétien à Offemont, Mandrevillars, etc.

2^{me} CLASSE. — SILICATES ACCESSOIRES DES ROCHES ACIDES

Pinite. — Poids spécifique : 2,9 ; dureté ; 3.

Ce minéral, qui se rattache à l'espèce Cordiérite, dont il est une variété, se compose de silice, d'alumine, de magnésie et de fer ; sa formule n'est pas bien déterminée.

Se trouve en prismes allongés à huit ou douze faces (les premiers sont les plus nombreux) de couleur vert-poireau ou vert-olive, souvent nuancée de brun, dans les porphyres quartzifères qui affleurent à droite et à gauche de la Beucinière, derrière le village de Lepuix. Les cristaux de pinite sont très irrégulièrement disséminés dans la pâte de ces porphyres ; c'est la variété rougeâtre de la roche en question qui en contient ordinairement le plus.

Sphène. — Ca Ti Si O⁵ (avec petites quantités de peroxyde de fer). Poids spécifique : 3,3 ; dureté : 5 ; éclat vitreux, un peu adamantin ; couleur : le rouge grenat ou le brun ; translucide.

Ce silico-titanate de chaux et de fer se trouve disséminé dans la syénite des Ballons en très petits cristaux à facettes brillantes, mais à peine perceptibles. Les cristaux sont trop petits et trop engagés dans la roche pour pouvoir être déterminés avec assurance. Cependant M. Delesse (1) leur attribue la forme représentée dans la minéralogie de Dufrénoy, planche 219, figure 452.

2^{me} ORDRE. — ÉLÉMENTS SILICATÉS DES ROCHES BASIQUES

Pyroxène Augite — Augit. — Poids spécifique : 3,3 à 3,5 ; dureté : 6 ; silicate d'alumine, de chaux, de fer et de magnésie.

Le pyroxène augite se rencontre en petits cristaux mal définis, ou en petits globules de couleur vert-sombre ou noire, dans le porphyre diabasique du type de Belfahy (Chauveroches, Planchette des Belles Filles). Il est facile à reconnaître, surtout dans les échantillons à pâte un peu claire.

Amphibole Hornblende. — Poids spécifique : 3,114 ; dureté : 5,5.

L'amphibole hornblende est un silicate d'alumine, de fer, de chaux et de magnésie et forme le troisième élément essentiel de la syénite (Ballon d'Alsace, Langenberg, Grand'Goutte, Ballon de Servance). Il s'y présente en cristaux d'un beau vert foncé, ayant ordinairement la forme d'un prisme hexagonal aplati, fibreux dans le sens de la longueur. Il est rare de trouver ou de pouvoir dégager un cristal bien défini. Souvent on observe des cristaux groupés en étoiles.

L'amphibole hornblende se rencontre aussi en cristaux mal définis dans le porphyre quartzifère de la vallée de la Beucinière. MM. Delbos et Kœchlin-Schlumberger (2) citent de l'amphibole globuliforme dans le même porphyre.

3^{me} ORDRE. — SILICATES DE MÉTAMORPHISME

1^{re} CLASSE. — SILICATES D'ALUMINE

Argiles. — D'importantes masses d'argiles plus ou moins sableuses ont été charriées et déposées dans nos environs par les courants d'eau des périodes glaciaire et post-glaciaire. Ces argi-

(1) Auteur cité (mémoires sur la constitution, etc. Annales des Mines 1848, page 683.

(2) Auteurs cités page 364, tome II.

les, connues ordinairement sous la dénomination de lehm, doivent être divisées, selon leur provenance, en lehm vosgien et lehm alpin.

Le lehm vosgien est le produit de l'érosion de nos montagnes, et a été déposé, par les eaux, à la base des Vosges et dans les parties basses du pays. Dans les environs immédiats de Belfort on peut l'observer entre le Fort de Belle-Vue et le village de Bavilliers, où des tuileries l'utilisent pour leur industrie. Les dépôts d'argiles vosgiennes s'étendent sur les territoires de Chauv, Bavilliers, Cravanche, Bessoncourt, Menoncourt, etc.

Le lehm alpin ou rhénan occupe, au Sud-Est, une grande partie du Territoire de Belfort : finages de Brebotte, Froidefontaine, Boron, Lepuix (D), Suarce, Chavannes, etc. Il sert également à la confection de tuiles et briques. A Brebotte il atteint une puissance considérable : dans certains endroits elle dépasse 4 mètres.

Les argiles quaternaires tant d'origine vosgienne que d'origine alpine sont presque entièrement dépourvues de carbonate de chaux et ne font pas effervescence avec les acides. On n'y voit aucune trace de stratification.

Les fentes qui existent souvent dans les couches des calcaires jurassiques (bajocien, bathonien, callovien) sont ordinairement remplies d'une argile très ferrugineuse, de couleur rouge-brun, plastique et se divisant en fragments prismatiques par la dessiccation. Cette argile est sans doute le produit de la lixiviation de la roche par les eaux météoriques, action qui, en dissolvant et entraînant dans les profondeurs l'élément calcaire de la roche, en laisse subsister les parties argileuses.

Halloysite. — A signaler avec doute dans les cavités de la gangue du filon St-Daniel, à Giromagny. (De très petites quantités d'une matière blanche à cassure conchoïdale, savonneuse au toucher).

Kaolin — Porzellanerde.

Les feldspaths (orthose, andésite, labrador), qui occupent le plus grand volume de la masse de nos roches cristallisées, se décomposent, sous l'action prolongée des agents atmosphériques, en kaolin, qui est entraîné par les eaux. Cette décomposition est plus rapide dans l'andésite et le labrador que dans l'orthose.

Dans le filon St-Jean, d'Auxelles, il existe, par endroits, des

enduits ou faibles masses de kaolin qui atteignent une épaisseur de 15 millimètres. Il est à supposer que ce kaolin provient également de la décomposition de la roche encaissante et qu'il n'a aucun lien avec l'action filonienne thermale.

2^{me} CLASSE. — SILICATES NON EXCLUSIVEMENT ALUMINEUX.

Epidote. — $H^2 Ca^4 (Al^2 Fe^2)^3 Si^6 O^{26}$. Poids spécifique : 3,32 à 3,5 ; dureté : 6 à 7.

L'épidote est signalée par plusieurs auteurs dans les spilites de la montagne Sainte-Barbe, à Lepuix.

Delessite. — Minéral du genre chlorite (silicate hydraté d'alumine, de magnésie et de fer) que l'on rencontre dans les spilites de la même montagne, à Lepuix (Gy). Peut-être pourrait-on citer ici les petites masses de substance terreuse verte et tendre qui se voient souvent dans le porphyre rouge du Mont-Jean et du Rosemont ?

Talc. — $H^2 Mg^3 Si^4 O^{12}$; dureté : 1.

Nous attribuons, avec doute, au talc, de légers enduits blancs, onctueux, à éclat un peu nacré, dans les schistes à l'entrée de la galerie inférieure des travaux de Saint-André, à Lepuix (au fond du jardin de l'auberge Kolb). Nous croyons aussi avoir remarqué des enduits talqueux sur certaines parties des épontes du filon St-Jean, à Auxelles.

Eléments des gîtes minéraux

1^{re} ORDRE. — OXYSELS NON MÉTALLIFÈRES

Carbonates.

Chaux carbonatée. — *Calcite.* — *Spath calcaire.* — *Chaux carbonatée cristallisée.*

Dans les carrières d'Essert on trouve de la chaux carbonatée cristallisée en gros scalénoèdres métastatiques ordinaires dont les angles latéraux sont émoussés par les faces du prisme hexaèdre régulier et dont les sommets sont remplacés par celles du rhomboèdre équiaxe. (Dufrénoy, traité de minér., pl. 31, fig. 191). Nous croyons pouvoir citer aussi, comme se trouvant dans la même carrière (1), le scalénoèdre métastatique ordinaire

(1) Notre échantillon est trop imparfait pour nous permettre d'affirmer.

émoussé par l'équiaxe, mais ne portant pas les faces du prisme. Les mêmes formes se rencontrent, en cristaux souvent volumineux, mais de nuance laiteuse, dans les calcaires bathoniens à la Miotte (Vallon) et au Mont de Cravanche. Nous avons remarqué sur un échantillon venant des carrières d'Essert, une forme hémitrope de scalénoèdre se rapprochant de la figure 208, planche 34, de Dufrénoy.

On a recueilli, dans les calcaires marneux mis à découvert par les travaux du fort du Bois d'Oie, une belle druse de calcite formée de cristaux dits en têtes de clous. Ces cristaux sont développés et assez purs.

A Ronchamp, sur les haldes du puits du Magny, nous avons trouvé, au milieu d'un bloc de schiste houiller, une géode de calcaire spathique très pur, en rhomboèdres obtus. Cette calcite était associée à de la sidérose également en rhomboèdres obtus, et à de la pyrite de fer. Nous devons à l'obligeance de M. Gasc, ingénieur des mines à Giromagny, un échantillon intéressant de chaux carbonatée provenant des travaux récents de St-Daniel. Cette calcite, dont la limpidité laisse à désirer, est cristallisée en rhomboèdres très obtus. Les cristaux, lisses vers les sommets, sont rugueux vers les arêtes latérales, qui ont perdu de leur netteté.

Sur différents points de nos environs (carrière de Perouse, route de Bessoncourt, route de Meroux, calcaire dévonien à Chênebier) il existe, dans les couches de pierre calcaire, des filons de calcite plus ou moins impure, laiteuse ou rougeâtre, parfaitement clivable selon la forme primitive *p*. C'est sans peine que nous avons obtenu des rhomboèdres de clivage en ne nous servant que d'un marteau à biseau. Le terrain à chailles de La Côte de Danjoutin (au bord de la route, près de la cave à bière) contient du carbonate de chaux cristallisé en compagnie de silice. Sur un fond de calcaire saccharoïde se trouvent groupés des cristaux plus ou moins parfaits de calcite trouble. Ce sont des prismes hexagonaux (e^2) combinés avec le rhomboèdre équiaxe, ce dernier formant pointement. (Dufrénoy, planche 26, fig. 161). Quelquefois les facettes du prisme sont raccourcies presque jusqu'à disparition, et alors le cristal prend la forme dite en tête de clou, sans que la netteté des faces soit amoindrie. Dans certains échantillons cependant les arêtes formées par les lignes d'intersection des faces e^2 et b^1 sont oblité-

rées, ce qui donne au cristal un aspect lenticulaire. La même forme, bien développée, se rencontre dans la gangue du filon Saint-Jean, à Auxelles-Haut,

Chaux carbonatée à cristallisation confuse. En veines dans la grauwacke, à Lepuix (Gy) à droite de la route du Ballon ; dans le calcaire sinémurien à la Forge de Belfort, à Buc, à Mandrevillars.

Sous forme de gangue dans les travaux miniers de Giromagny et d'Auxelles.

On peut classer ici le

Calcaire stalacmitique. Les grottes de Cravanche, qui sont en passe de devenir célèbres à cause de l'importante station préhistorique qu'elles constituent, sont tapissées intérieurement de stalactites et stalagmites. Malgré qu'elles aient été impitoyablement pillées par les visiteurs, on peut encore voir dans ces grottes de beaux échantillons, depuis la stalactite de l'épaisseur d'une plume d'oie jusqu'aux imposantes stalagmites en forme de troncs de cônes ayant jusqu'à 1 mètre de diamètre. Les concrétions en forme de draperies y sont très communes, et font souvent un effet merveilleux. La petite grotte, accidentellement découverte en 1890, a été aussitôt munie d'une porte par les soins du Club Alpin, et a été ainsi protégée des actes de vandalisme que beaucoup de touristes se croient permis. Elle présente des groupes admirables de stalagmites et de colonnes.

A mentionner aussi les grottes de Milandre, près Boncourt (Suisse), de Reclère, et enfin celles situées au bord de la route de Chênebier, dans le calcaire dénovien. Toutes ces cavernes sont tapissées de concrétions calcaires.

Calcaire compacte. Il est très répandu dans le Territoire, notamment dans les étages géologiques suivants : Dévonien (marbre de Chênebier), sinémurien, liasien (calcaire marno-compacte à ciment), astartien (calcaire lithographique).

Chaux carbonatée fibreuse. Dans le calcaire à chailles (Côte de Danjoutin) il n'est pas rare de trouver des échantillons de chaux carbonatée à texture fibreuse, ou plutôt fibro-cristalline. Les fibres ont au plus 4 à 5 centimètres de longueur et présentent une cassure spathique. Ces échantillons, que l'on prendrait volontiers pour du bois fossile, sont des fragments de tests, devenus fibreux dans le sens de leur épaisseur, de grandes bivalves du genre *Pinna*. Les fragments provenant des parties voisi-

nes de la charnière de ces bivalves sont les plus épais ; ceux provenant des bords des valves n'atteignent souvent que quelques millimètres d'épaisseur.

Graffenauer cite de la chaux carbonatée fibreuse à Giromagny ?

Calcaire crayeux. Se trouve en masses assez importantes dans les assises de l'étage Corallien, à Perouse, Dorans. Nos villageois l'appellent « patate ».

Calcaire oolithique. Les étages Bajocien (oolithe ferrugineuse), Bathonien (grande oolithe) et Corallien (oolithe corallienne) sont en grande partie composés de calcaires oolithiques. Mais il y a une grande variété dans ces calcaires, qui diffèrent entre eux par la grosseur des oolithes, la manière dont ceux-ci se comportent lorsqu'on brise la roche, leur teneur en fer oxydé hydraté, etc.

Calcaire incrustant. A 20 minutes environ du village de Bourgogne, au lieu dit la Côte, on rencontre une source dite Fontaine Minarie. ayant un assez fort débit ; son lit est d'un jaune ocreux qui attire l'attention du simple promeneur aussi bien que celle du naturaliste. A leur sortie de la colline, les eaux de cette source laissent déposer du carbonate de chaux impur qui s'y trouvait dissous à la faveur de l'acide carbonique en excès. Ce calcaire se concrétionne sur tous les objets qui se trouvent submergés, tels que feuilles mortes, mousses, fragments de bois, pierres, etc., et les incruste peu à peu, de manière à les recouvrir complètement de couches jaunâtres superposées. Le phénomène continuant sans cesse, les objets ainsi incrustés finissent par se souder ensemble, et font alors partie intégrante du dépôt de tuf qui forme le lit de la source.

Quelques centaines de mètres plus loin, après avoir dépassé une source ordinaire, on arrive à une seconde source incrustante, dont le dépôt de tuf est plus apparent et plus important que celui de la première. Les eaux sortent du flanc de la colline en traversant une petite tranchée, et viennent se déverser en petites cascades sur un sol moutonné de tuf calcaire. On trouve, incorporés dans ce tuf, une foule d'objets incrustés, notamment de la mousse et des morceaux de bois. Nous supposons que le dépôt a, en certains endroits, une épaisseur de 2 mètres environ.

Voici le résultat d'une analyse chimique (1) d'un échantillon de calcaire incrustant prélevé sur le dépôt de la seconde source :

Silice	4,95
Alumine	0,65
Fer.	0,69
Chaux	50,20
Magnésie	0,14
Perte au feu (eau, acide carbonique)	43, »
Matières non dosées, potasse, soude, etc.	0,37
	100, »

Calcaire bitumineux. Les assises à Posidonies du terrain Toarcien à Buc renferment un calcaire très bitumineux d'un gris-brun foncé. Mais nous ne connaissons pas d'affleurement du calcaire en question ; on ne peut le constater que par le creusement de puits. Nous en possédons un échantillon recueilli à Buc, à l'état erratique, il est vrai, et provenant de quelque travail de creusement. Il se compose d'une partie fossilifère de nuance gris-foncé, séparée d'une partie très bitumineuse par une veine spathique brune. Cette dernière est composée de carbonate de chaux bitumineux renfermant de l'oxyde de fer et de la magnésie. La partie très bitumineuse est d'un noir brunâtre luisant, à structure feuilletée et à cassure inégale. Grillée au chalumeau, sur le charbon, cette dernière partie répand une forte odeur de bitume brûlé, en se couvrant d'une pellicule grise très légère.

Chaux carbonatée en pseudomorphoses. On peut considérer comme pseudomorphoses de chaux carbonatée les nombreux fossiles que renferment les couches calcaires des étages Jurassiques (2).

Marnes calcaires. Les marnes (argiles calcaires) de toutes couleurs nous sont offertes par les étages géologiques suivants : Keuper (marnes irisées), liasien, toarcien, bathonien, callovien, oxfordien, terrain à chailles, astartien, et les terrains tertiaires (à Froidefontaine, Charmois, Fousse-magne) ; tous ces terrains sont suffisamment décrits dans l'ouvrage de M. Parisot.

(1) Nous devons cette analyse à notre ami Ackermann, ingénieur civil des mines, chef de laboratoire à Boulogne-sur-Mer.

(2) Abstraction faite des fossiles pyritisés ou silicifiés.

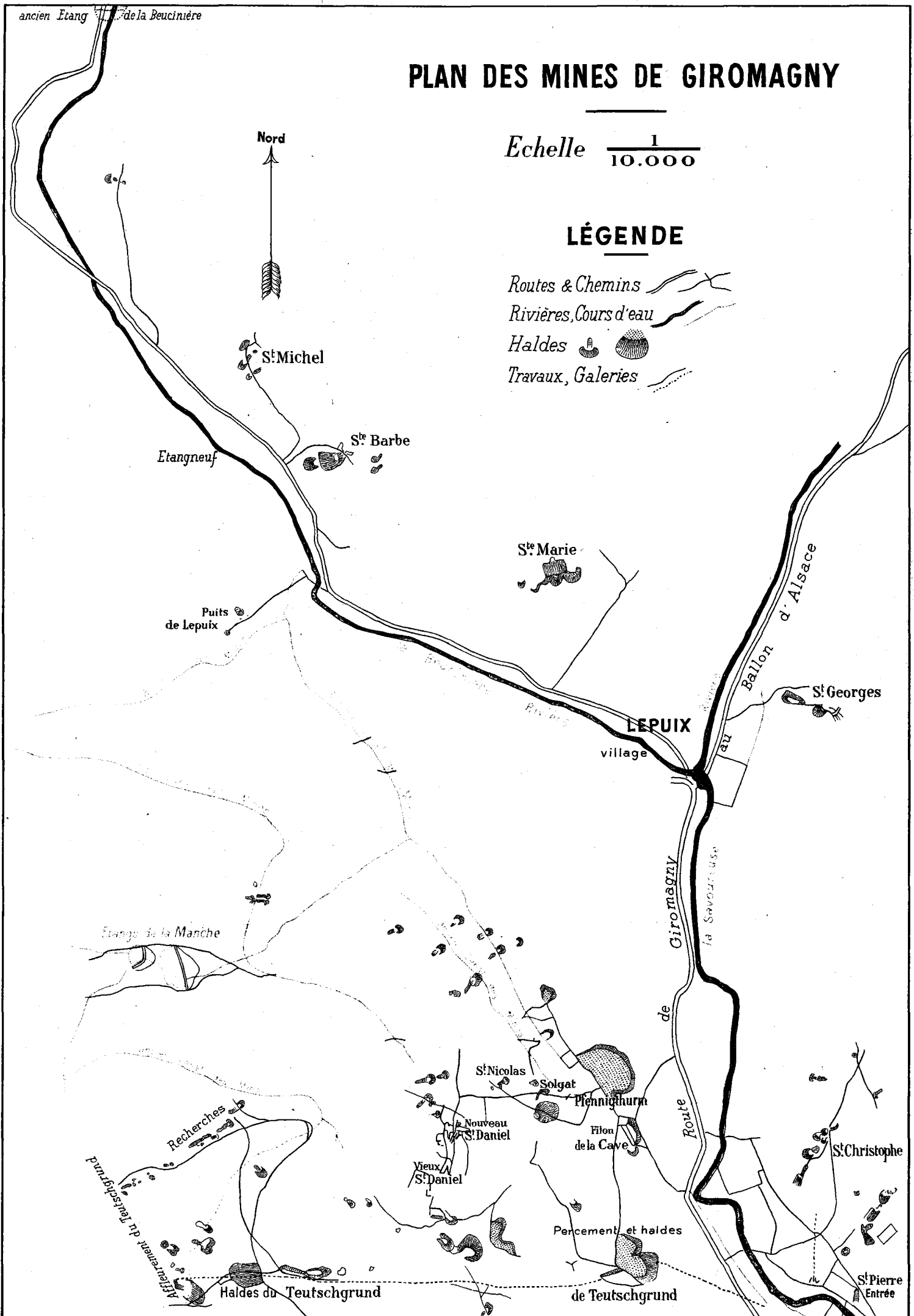
ancien Etang de la Beucinière

PLAN DES MINES DE GIROMAGNY

Echelle $\frac{1}{10.000}$

LÉGENDE

- Routes & Chemins
- Rivières, Cours d'eau
- Haldes
- Travaux, Galeries



Dolomie. — Chaux carbonatée magnésifère. — Dolomit. — Bitterspath.

Ce minéral, qui prend quelquefois l'allure d'une roche, accompagne, dans notre région, le muschelkalk, et on peut en voir des affleurements restreints à Roppe, dans les environs de l'étang de l'Autruche, et sur la petite butte longeant le terrain de manœuvre, aux Forges de Belfort.

Sulfates.

Baryte sulfatée. — Barytine. — Schwerspath. — Ba SO⁴;
Poids spécifique : 4,48 à 4,70 ; dureté : 3 à 3,5.

La barytine se montre tant comme minéral principal de filon ou d'inclusion (Offemont), que comme gangue dans les filons métallifères (Giromagny). Nous n'avons rencontré, dans nos environs, le moindre cristal bien défini de barytine. Sur les anciennes haldes de Saint-Paul, à Lepuix, nous avons recueilli un échantillon portant des cristaux tabulaires de petite taille, dont la réunion en groupes forme de petites crêtes (baryte crêtée). Ces cristaux, accompagnés de quartz et de fluorine cubique, reposent sur de la barytine lamellaire. C'est l'unique échantillon de baryte cristallisée que nous ayons eu la chance de trouver.

La baryte sulfatée lamellaire n'est pas aussi rare. On la rencontre dans le vallon situé entre la Miotte et le village d'Offemont, où les travaux du chemin de fer stratégique ont mis à découvert des masses de baryte sulfatée ayant l'apparence de filons ou inclusions dans le muschelkalk supérieur. Cette barytine est tantôt à grandes, tantôt à petites lames, et passe alors à la variété compacte ; sa couleur est le blanc pur ou jaunâtre. Elle porte fréquemment des dendrites (de manganèse ?) Nous y avons aussi constaté de rares accidents de galène. En cet endroit la barytine est accompagnée de dolomies et de nodules de calcédoine bleuâtre, à surface cristalline.

A droite du chemin qui mène du milieu du village de Roppe vers l'étang de l'Autruche, on trouve, à l'état erratique, de la barytine laminaire associée à de la limonite, et formant même noyau à des concrétions de ce dernier minéral. Ces fragments proviennent probablement du muschelkalk. Ce dernier offre encore un affleurement de baryte sulfatée blanche, avec dolomies ; sur une pente assez escarpée que forment ses couches

non loin de leur ligne de contact avec le grès bigarré, près de Roppe, au Sud-Ouest de l'étang de l'Autruche.

Nous retrouvons la barytine lamellaire à Giromagny, sur les haldes du nouveau St-Daniel, tantôt en lames larges et bien développées, associées au quartz et à la limonite, et, dans ce dernier cas, ayant une couleur jaune brunâtre, tantôt en lames plus petites, d'un blanc pur, accompagnées de cuivre gris et de chalcopyrite. Lorsque le cuivre gris se décompose en malachite, il arrive que le sulfate de baryte, qui l'avoisine, est coloré légèrement en vert. Nous avons constaté, sur les haldes de St-Paul, à Lepuix, la présence de barytine lamellaire blanche, et, sur les anciennes haldes de Ste-Barbe (Lepuix), celle du même minéral en compagnie de plomb carbonaté.

A Ronchamp on extrait de temps en temps, avec des schistes houillers, de petites quantités de barytine laminaire hyaline.

Chaux sulfatée. — *Gypse.* — $\text{H}^4 \text{Ca SO}^6$. — Poids spécifique : 1,48 ; dureté : 1,5 à 2.

Le gypse que l'on trouve dans nos environs dépend du terrain saliférien ou Keuper (Trias). Il a été exploité à la Maye, commune de Menoncourt, et est encore exploité à Genéchier (Haute-Saône) par des puits et des galeries. A la Maye, comme à Genéchier on le trouve à l'état cristallin (Marienglas) et saccharoïde ; plus rarement à l'état fibreux. Dans le premier état il est presque toujours d'un blanc pur ; mais à l'état saccharoïde ou compacte il est diversement coloré en rose, blanc, gris verdâtre ou bleuâtre. Nous n'avons pu observer de cristaux bien définis.

Les puits de la Maye sont abandonnés et remplis d'eau et de décombres, mais on peut voir encore dans quelques-uns d'entre eux les anciens revêtements en bois garnissant les parois, qui sont de nature éboulouse. Ces puits sont de forme carrée. Pour y arriver, on prend le chemin qui, presque en face de celui d'Eguenigue, à environ 1200 mètres de Roppe se détache de la route de Roppe à Lachapelle-sous-Rougemont. Les tas de déblais provenant des travaux de mine se trouvent à environ 100 mètres à droite du chemin. On peut aussi y parvenir, mais moins commodément, par le chemin qui prend naissance à environ 100 mètres du village de Roppe, à gauche de la route, et qui passe devant les anciennes mines de fer.

Un assez grand nombre de puits à plâtre se trouve à gauche de la route de Chalonnvillars à Genéchier. La plupart sont éboulés et remplis d'eau. Le seul en bon état que nous ayons pu voir est circulaire, à grand diamètre, muré et cimenté.

Les moyens dont on se sert pour l'extraction de la pierre à plâtre sont très rudimentaires ; un simple treuil, posé directement au-dessus de l'orifice du puits et mù par deux hommes au moyen de manivelles, suffit pour faire descendre et remonter le tonneau qui sert de cage. Il y a aussi, à Genéchier des fours et moulins à plâtre, mais la production de ces établissements n'est pas considérable, quoique la marchandise fournie soit de bonne qualité.

2^{me} ORDRE. — SELS HALOÏDES

Fluorures.

Chaux fluatée. — *Fluorine.* — *Flussspath.* — Ca Fl^2 . Poids spécifique : 3.18 ; dureté : 4.

La fluorine, minéral capricieux dans ses couleurs et ses allures, ne se rencontre guère qu'en filons. Aussi, dans nos environs, ce sont les filons métallifères de Giromagny et d'Auxelles qui nous la fournissent presque exclusivement.

La seule forme cristalline que nous ayons observée est le cube sans modifications. Les échantillons cristallisés ne sont pas rares, et se rencontrent, avec des couleurs très variées, dans les gites suivants :

St-Nicolas-des-Bois (bleus et violets).

Teutschgrund (incolores).

Pfennigthurm.

St-Daniel (violets, jaunes, verts, bleuâtres, incolores).

St-Georges (?) filon de fluorine incolore et bleuâtre sur la rive droite des étangs Boigeol

Ste-Barbe, d'Auxelles (jaunes).

A ce dernier endroit nous avons trouvé un échantillon portant des cubes jaunes de 1 à 2 centimètres de côté. M. Gasc a envoyé au Musée de Belfort un gros bloc de quartzite portant les empreintes de cubes vraiment énormes de fluorine ayant eu jusqu'à 5 centimètres de côté. Ce bloc provient, croyons-nous, des anciens travaux de Saint-Jean d'Auxelles. Malheureusement la fluorine a disparu, laissant dans le bloc des vides cubiques. Dans les filons ci-dessus énoncés les cristaux de fluorine sont

généralement bien formés, à arêtes vives ; le plus souvent ils ne sont que translucides, mais il y en a aussi de limpides.

La fluorine à cristallisation confuse abonde dans certains filons, surtout dans ceux de Saint-Daniel, Sainte-Barbe et Gesellschaft ; elle est plus rare dans ceux de Saint-Nicolas-des-Bois, Teutschgrund, Le Solgat, Saint-Paul, Saint-André. Dans tous ces endroits elle est diversement colorée en vert, bleu, jaune, violet (1), et parfois ces couleurs, toujours vives, se mêlent les unes avec les autres et produisent ainsi un bariolage agréable à l'œil. Ce sont surtout les nuances vertes et violettes qui se trouvent le plus souvent associées.

La syénite du Ballon renferme de la fluorine en rares veines. M. Merle nous a remis un échantillon qu'il a recueilli aux environs du Rummel (cascade de la Savoureuse) ; c'est un morceau de syénite qui porte de la fluorine violette à cristallisation confuse.

Minerais métalliques

1^{er} ORDRE. — 1^{re} CLASSE

MINÉRALISATEURS PROPREMENT DITS

Soufre. — Sur les anciennes haldes du Solgat, à Giromagny on trouve du soufre natif en petites masses globulaires atteignant parfois la grosseur d'un grain de millet et associées à de la galène (voir galène sursulfurée). Ces globules, dont la couleur varie entre le jaune citron et le jaune verdâtre, ont une cassure à éclat adamantin, et en raison de leur petitesse, une translucidité qui les distingue du plomb arsénio-phosphaté que l'on trouve au même endroit, et avec lequel ils pourraient être confondus. En outre, ils sont combustibles et brûlent avec la flamme bleuâtre et le dégagement de vapeurs suffocantes (acide sulfureux) caractéristiques du soufre.

Combinaisons mutuelles des éléments minéralisateurs.

Genre antimoine.

Oxysulfure d'antimoine. — *Kermès.* — *Antimonblende.* — *Rothspiessglaserz.* — $2 \text{Sb}^2 \text{S}^3 + \text{Sb}^2 \text{O}^3$.

(1) Nous avons souvent vu prendre la fluorine violette pour de l'améthyste. Il est donc bon de rendre attentifs les collectionneurs commençants à ce fait, que l'améthyste ne peut être rayée par une pointe d'acier, tandis que la fluorine est rayée assez facilement.

Nous signalons, avec doute toutefois, la présence de ce minéral dans les anciens travaux de la Tête du Mineur.

Sulfure d'antimoine et de plomb.

(Voir genre plomb-jamesonite).

2^{me} CLASSE

Minerais des métaux acidifiables.

Genre manganèse.

Manganèse oxydé.

Il n'est pas rare de trouver, dans le calcaire conchylien des environs d'Offemont des dendrites étendus d'oxyde de manganèse.

2^{me} ORDRE

Minerais des métaux.

Genre fer.

Pyrite. — Fer sulfuré. — Eisenkies. — Schwefelkies. — Pyrite jaune (inaltérable). Fe S². Poids spécifique : 4,83 à 5,2 ; dureté : 6 à 6,5.

Nous n'avons pu observer que deux formes cristallisées de pyrite :

Le cubo-octaèdre : à la mine Saint-Jean à Auxelles (cristaux associés à du quartz cristallisé) ; et dans le calcaire à ciment du liasien de Roppe, où les cristaux forment des groupes élégants, mais rares.

Le dodécaèdre pentagonal : dans les nouveaux travaux de la mine Elba, à Storkensohn.

En masses imparfaitement cristallisées assez importantes on rencontre la pyrite inaltérable (ou très difficilement altérable quoique de couleur jaune pâle) à la mine Saint-Jean à Auxelles. On en trouve aussi, en masses compactes, dans les filons de quartz qui traversent dans toutes les directions le Mont Salbert ; en mouches, dans une roche métamorphique sur le chemin de corniche au-dessus du lac des Perches ; enfin, disséminée en très petite quantité dans le porphyre diabasique connu sous le nom de porphyre de Belfahy (vert antique) qui affleure dans la vallée de la Beucinière, etc.

Pyrite blanche (altérable). — Fe S^2 . Poids spécifique : 4,6 à 4,8 ; dureté : 6 à 6,5.

Elle est plus répandue que la jaune, dans notre région, quoique moins abondante. Nous l'avons observée :

En petits prismes plus ou moins oblitérés dans les schistes à l'entrée de la galerie inférieure de la mine St-André (au fond du jardin de l'auberge Kolb à Lepuix) ;

En masses assez importantes et cristallines dans les déblais des mines de houille à Ronchamp ;

En concrétions (plaquettes) de formes bizarres recouvertes de cristallisations mal définies, dans les marnes tertiaires grises exploitées à Fousse-magne pour la fabrication de tuiles mécaniques ;

En concrétions presque botryoidales dans les assises du lias supérieur (toarcien) à Buc ;

En veines dans le calcaire du lias inférieur (sinémurien) à la Forge de Belfort.

Pyrite arsenicale. — *Mispickel.* — Fe As S . Poids spécifique : 6 à 6,2 ; dureté : 5,5 à 6.

Le mispickel est un arsénio-sulfure de fer à éclat métallique ; sa couleur est le gris d'acier clair, ou le blanc d'argent ; sa cassure est inégale, sa poussière noire. Il est facilement fusible au chalumeau, en donnant d'abondantes vapeurs d'arsenic et un globule magnétique. Dans le tube il donne un sublimé de sulfure d'arsenic (jaune ou rougeâtre) et d'arsenic métallique.

Les récents travaux faits sur le filon du grand Saint-Jean d'Auxelles ont révélé la présence du mispickel. Il se présente en masses amorphes, çà et là couvertes de petits cristaux mal définis ou oblitérés. Nous croyons pouvoir attribuer ces cristaux, avec doute cependant, à la forme ordinaire du mispickel (Dufrénoy, planche 65, figure 79).

Nous avons aussi rencontré des traces de mispickel sur les anciennes haldes de Saint-Pierre, à Giromagny.

Mispickel cobaltifère. Nous n'en possédons qu'un échantillon recueilli sur les anciennes haldes du Solgat, à Giromagny, où ce minéral semble être fort rare. En voici les principaux caractères : sa couleur est le gris d'étain dans les cassures fraîches, et le gris de plomb passant au noir de fer dans les cassures anciennes exposées à l'action de l'air ; sa poudre est d'un gris-noir foncé ; son éclat est métallique, sa cassure inégale. Sa dureté

est 5,5 et le poids spécifique, 5.60. Chauffé dans le tube il donne lieu à une sublimation cristalline (d'acide arsénieux); au chalumeau, sur le charbon, il répand d'abondantes vapeurs arsenicales et est très difficilement fusible en une espèce de scorie peu attirable à l'aimant. La perle de borax et celle du sel de phosphore en sont colorées en un beau bleu caractéristique des composés de cobalt. Il se dissout dans l'acide azotique concentré et chauffé, en laissant un dépôt gris-blanc et du soufre, qui surnage. La solution donne les réactions caractéristiques du fer et du cobalt. Ce doit donc être un sulfo-arséniure de fer et de cobalt ayant une grande analogie avec le mispickel cobaltifère désigné sous le nom de Glaucodot par M. Dufrenoy (tome II, page 557). Notre échantillon est à texture compacte, et nous n'avons pu trouver trace de cristaux du minéral en question.

Fer oxydulé. — *Magneteisenerz* — $\text{Fe}^3 \text{O}^4$. Poids spécifique: 4,9 à 5,2; dureté: 5, 5 à 6,5.

M. Delesse en a constaté l'existence en paillettes visibles à la loupe seulement dans l'amphibole de la syénite des Ballons. Sa présence est, en outre, révélée par l'action sensible des échantillons de syénite non altérée sur l'aiguille aimantée.

Fer oligiste. — *Eisenglanz.* — *Rother glaskopf.* — $\text{Fe}^2 \text{O}^3$. Poids spécifique: 4,9 à 5,3; dureté: 5,5 à 6,5

A. Fer oligiste métalloïde.

Lors des travaux de creusement faits sur le flanc Sud-Est de la montagne du Salbert pour les abris-cavernes militaires, on a découvert un filon de fer oligiste spéculaire. Nous en avons vu de magnifiques échantillons; ce sont des masses lamelleuses à éclat métallique, de couleur gris-foncé, presque noire, sur lesquelles on remarque quelques rares cristaux plats et mal définis. Ce fer spéculaire est souvent irisé de couleurs vives (rouge cerise, vert, bleu). La gangue de ce filon est constituée par une quartzite plus ou moins ferrugineuse, et par du carbonate de fer et de chaux cristallisé.

Dans la syénite du Ballon d'Alsace on trouve quelques fois de petits cristaux plats de fer oligiste métalloïde, mais en petite quantité

Autour de l'étang des Belles Filles on rencontre fréquemment des quartzites avec du fer oligiste en cristaux oblitérés. Ces quartzites dépendent vraisemblablement d'un ou plusieurs filons

affleurant dans les environs de l'étang et entamés par les travaux d'endiguement. En allant de l'étang à la Grand'Goutte nous avons même rencontré un assez gros bloc de quartz ferrugineux très richement chargé de petits cristaux de fer spéculaire.

L'oligiste métalloïde a été trouvé également à Chalonvillars en petites écailles accompagnant la variété ci-après décrite,

B. Fer oligiste en concrétions (hématite rouge, rother Glaskopf).

Nous ne sachions pas que l'hématite rouge ait été trouvée dans nos environs autrement que dans le grès rouge, lors du percement du tunnel du canal, à Chalonvillars. L'échantillon que nous avons sous les yeux est mamelonné, à structure fibreuse radiée, et rappelle la forme d'un éclat d'obus.

C. Fer oligiste terreux.

Cette variété accompagne très souvent les deux précédentes. C'est elle qui donne au grès rouge sa coloration intense.

Limonite. — *Fer oxydé hydraté.* — *Hématite brune* — *Brauneisenerz.* — *Brauner Glaskopf.* — $H^6 Fe^4 O^9$. — Poids spécifique : 3,6 à 4 ; dureté : 5 à 5,5.

A. En concrétions irrégulières.

Les couches du Muschelkalk affleurant sur la limite du grès bigarré, à droite de la route qui mène du village de Roppe vers l'Arsot, contiennent des concrétions assez volumineuses de fer oxydé hydraté. Celles-ci sont généralement de couleur jaune-brunâtre, mais il y en a aussi qui ont la teinte noirâtre de la limonite compacte. Quelques-unes d'entre elles ont un noyau de barytine, ou au moins des inclusions de ce minéral.

L'étage rhétien ou infraliasique, aux Forges de Belfort et dans le vallon entre la Miotte et le village d'Offemont (tranchée du chemin de fer stratégique), renferme des concrétions de limonite de formes irrégulières : tantôt ce sont de petites plaquettes plus ou moins corrodées par les eaux de filtration, tantôt des batonnets droits ou courbes, vermiformes.

Les couches inférieures du Bajocien, contiennent, dans nos environs, de la limonite en nodules. Ce sont des formations absolument irrégulières, et nous sommes loin de trouver ici l'équivalent des masses de minerai de fer que ledit étage comporte dans d'autres contrées, et qui lui ont valu le nom d'oolithe ferrugineuse.

Sur la limite des terrains astartien et sidérolithique que l'on peut très bien observer sur la partie du chemin de fer stratégique comprise entre la route de Belfort à Bessoncourt et celle de Perouse à Chèvremont, on trouve de nombreuses plaquettes de calcaire couvertes de concrétions mamelonnées de limonite. Ces dernières ont parfois des formes bizarres. Leur couleur est exactement celle de la rouille, leur cassure est subconchoïdale, rappelant un peu celle du jaspé ferrugineux ; leur dureté est égale 3,5.

B. Limonite oolithique.

L'étage infraliasique ou rhétien renferme de la limonite oolithique en couches étendues et minces, de couleur rouge-sombre ou brunâtre, à grains très petits. A un examen superficiel ce minerai pourrait passer pour un grès rouge-foncé, mais sa nature réelle est révélée par la facilité avec laquelle il se laisse écraser en donnant une poudre couleur de rouille qui tache fortement. C'est aux Forges de Belfort, dans des tranchées pratiquées à gauche de la route d'Offemont, que le rhétien nous a fourni ce minerai ; mais ce dernier, se trouve en quantité trop minime pour pouvoir être exploité.

Le terrain callovien supérieur contient aussi des oolithes de limonite de taille généralement petite, de couleur brune ou noirâtre, empâtés dans une argile d'aspect ocreux. (Ancien étang de la Mèche, Denney, Argiésans, tranchée du chemin de fer à Banvillars, etc).

C. Minerai de fer en grains (en pisolithes).

On le distingue de la limonite oolithique par la plus grande taille de ses concrétions, dont la grosseur varie entre celle d'un grain de chènevis et celle d'une noisette. Il s'en trouve aussi de plus grandes, mais elles sont relativement rares. Les grains sont plus ou moins sphéroïdaux, et composés de couches concentriques. Leur couleur est le brun foncé. Ils sont, soit empâtés dans des argiles de nuances plus ou moins foncées, soit incrustés dans des calcaires argileux. Le fer en grains est une dépendance du terrain sidérolithique, qui offre, dans le pays, d'assez grandes surfaces. On le trouve dans les banlieues de Perouse, Bessoncourt, Eguenigue, Chèvremont, Andelnans, Châtenois, Fesche-l'Eglise. A gauche de la route des Errues, et à environ 100 mètres du village de Roppe, on peut voir un beau gisement de fer pisolithique : il a été exploité jusqu'en 1854. On y voit

même les traces d'un puits d'extraction, Le fer fabriqué avec le minerai de Roppe était, paraît-il très estimé autrefois pour son excellente qualité. Le journal des mines (1^{er} trimestre an VI de la Répub.) dit qu'il existait 4 mines dans le terrain sidérolithique de nos environs, situées : à Roppe, à Perouse, à Andelnans et à Chèvremont. Celle de Roppe était la meilleure et celle de Chèvremont la moins bonne. Ces quatre mines alimentaient le Fourneau de Belfort. Le Fourneau de Châtenois était alimenté par une mine située près de cette localité.

D. En masses fibreuses mamelonnées.

Hématite brune. — *Brauner Glaskopf.*

Sur les anciennes haldes du Solgat, à Giromagny, il n'est pas rare de trouver des échantillons d'hématite brune mamelonnée, à texture finement fibreuse (cassure en éclat d'obus). Les surfaces extérieures en sont noires ou brunes, luisantes et souvent irisées. Quelques-uns de ces échantillons ont l'aspect de scorries. Les concrétions fibreuses dont il s'agit reposent souvent sur de la

E. Limonite compacte, de couleur plus ou moins foncée. On a signalé aussi de l'hématite dans les travaux de Bagralle, à Auxelles-Haut.

F. Limonite en épigénies. — Nous avons trouvé, dans les argiles jaunes des couches inférieures du Sinémurien, entre la colline de la Miotte et le village d'Offemont (tranchée du chemin de fer stratégique) de la limonite en épigénies de cristaux de pyrite blanche.

Beaucoup de sources laissent déposer, à leur sortie de terrains ferrugineux, de la limonite rouge brunâtre.

Fer carbonaté. — *Sidérose.* -- *Fer spathique (en partie Perlspath).* — *Eisenspath.* — *Spatheisenstein.* — Fe CO^3 . — Poids spécifique : 3,83 à 3,88 ; dureté : 3,5 à 4,5.

Ce minéral, qui se rencontre le plus souvent dans les filons métallifères, n'est presque jamais composé de carbonate de fer pur ; il renferme d'habitude des carbonates de chaux et de magnésie. Il est, par conséquent, difficile de tracer la limite entre le fer spathique et la dolomie ferrifère (Perlspath), qui passent insensiblement l'un à l'autre.

Le fer carbonaté se trouve dans les filons métallifères de Giromagny, d'Auxelles, du Salbert et de Storkensohn.

Parmi les différents échantillons que nous avons recueillis,

celui dont la composition se rapproche le plus du carbonate de fer simple, provient des anciens travaux de Bagralle (Auxelles). Il est à texture lamellaire, à éclat nacré par endroits ; sa couleur est brune ; il se dissout facilement dans l'acide chlorhydrique dilué et chauffé. Sa solution est jaune et ne donne que très faiblement les réactions de la chaux ; celles de la magnésie sont nulles.

Les échantillons provenant de Saint-Daniel, du grand Saint-Jean et de Storkensohn (Elba) présentent une texture plus ou moins cristalline (rhomboédres obtus souvent oblitérés) ou lamellaire, un éclat nacré, une couleur jaune ou brunâtre sur les surfaces extérieures, blanche sur les cassures fraîches ; ils se dissolvent à froid dans l'acide chlorhydrique étendu d'eau, avec effervescence, et accusent une teneur très appréciable de chaux et de magnésie. Certains échantillons provenant du grand Saint-Jean sont bien nacrés et pourraient être qualifiés de Perlspath.

Le filon de fer oligiste découvert dans le flanc Sud-Est du Mont Salbert a pour gangue un carbonate de fer, de chaux et de magnésie qui se présente sous forme de rhomboédres obtus assez bien développés, et aussi sous la forme lamellaire. Jaunâtre ou brunâtre à l'extérieur, il est blanc sur les surfaces fraîchement cassées, mais toujours opaque ; son éclat est quelquefois nacré. Ce fer carbonaté est facilement clivable et entièrement soluble dans l'acide chlorhydrique.

Par oxydation et dégagement d'acide carbonique, le fer spathique se transforme en fer oxydé hydraté, sans, pour cela, qu'il y ait nécessairement changement de forme.

Fer sulfaté.

On ne le trouve, dans nos environs, que comme produit de la décomposition, par oxydation et hydratation, des pyrites de fer. Il forme souvent, à la surface des haldes des houillères de Ronchamp, surtout aux environs du puits Saint-Joseph, des efflorescences blanchâtres et légères, de saveur styptique.

Sur les pyrites des filons Saint-Jean à Auxelles, et du Salbert nous avons vu aussi, accidentellement, des efflorescences grises de fer sulfaté.

Fer phosphaté.

MM. Delbos et Kœchlin-Schlumberger, dans leur ouvrage bien connu sur le Haut-Rhin, citent le fer phosphaté bleu comme se

trouvant « en petite quantité dans les nodules de spilite mélaphyrique et même dans de véritables mélaphyrès faisant partie du conglomérat à la roche Sainte-Barbe, près le Puix ». Nous n'avons pas eu l'occasion de vérifier l'exactitude de cette assertion, et ne faisons que la rappeler pour mémoire.

Genre Cobalt.

(Voir Mispickel cobaltifère).

Cobalt arséniaté. — *Erythrine.* — *Fleur de cobalt.* — *Kobaltblüthe.*

$\text{Co}^3 \text{As}^2 \text{O}^8 + 8 \text{aq.}$ Nous avons trouvé de l'arséniaté de cobalt sur les anciennes haldes du Solgat, à Giromagny, mais en très faibles quantités disposées en petites houppes de couleur rose.

Genre zinc.

Zinc sulfuré. — *Blende.* — Zn S. — Poids spécifique : 3,9 à 4,2; dureté : 3,5 à 4.

Le zinc sulfuré nettement cristallisé ne s'est pas rencontré jusqu'ici dans notre pays, autant que nous sachions. On en trouve, en formes cristallines oblitérées sur les haldes de Sainte-Barbe à Auxelles-Haut. Ces cristaux imparfaits sont ordinairement opaques, de nuance brune ou noirâtre. Mais on en rencontre aussi de translucides, qui ont à peu près la teinte de la colophane.

A l'état lamellaire la blende existe dans de nombreux filons, notamment dans ceux de Sainte-Barbe d'Auxelles, du grand Saint-Jean, de Saint-Georges à Lepuix. Elle est très facilement clivable, et de nuances plus ou moins foncées (brune ou noirâtre). A Ste-Barbe elle est fréquemment associée à de la galène lamellaire, et elle paraît être légèrement argentifère. Dans le filon Saint-Daniel, à Giromagny, on trouve de la blende noire ou irisée en enduits (concrétions) très adhérents et durs, qui recouvrent, par places, la gangue quartzreuse, et même les cristaux de galène qui tapissent quelques fois les vides cubiques laissés dans le quartz par la disparition de cristaux de fluorine.

Nous avons constaté des traces de blende en compagnie de pyrite martiale dans le calcaire sinémurien à la Forge de Belfort (partie entamée par les tranchées faites par les militaires).

Les haldes du puits Saint-Charles, à Ronchamp, ont fourni aussi des échantillons de blende lamellaire brune.

Genre plomb.

Galène. — *Plomb sulfuré.* — *Bleiglanz.* — Pb S. — Poids spécifique : 7,4 à 7,6 ; dureté : 2,5 à 2,75.

La galène est répandue avec plus ou moins d'abondance dans presque tous nos filons métallifères.

A l'état cristallisé nous ne l'avons toutefois observée que dans les filons de Saint-Danel, à Giromagny et de Saint-Jean à Auxelles-Haut, où elle se présente en cubo-octaèdres dans lesquels les facettes du cube dominant. C'est de la mine Saint-Daniel que proviennent les plus beaux échantillons cristallisés. Les cristaux reposent ordinairement sur un fond de quartz, souvent en compagnie de cristaux de fluorine, dont la venue est manifestement postérieure à celle du quartz, mais antérieure à celle de la galène. Quoique les cristaux de galène soient généralement groupés, on en trouve qui sont absolument isolés.

A l'état lamellaire, la galène peut être constatée sur les haldes suivantes :

Saint-Daniel (Gy) ; Saint-André, Sainte-Barbe, Saint-Paul, Saint-Nicolas-des-Bois (Lepuix) ;

Saint-Jean, Saint-Martin, Sainte-Barbe (Auxelles).

Elle existe aussi en rares mouches dans le filon de barytine qui traverse le calcaire conchylien à Offemont.

La galène est presque toujours argentifère, et il arrive souvent, comme à Giromagny, qu'elle soit considérée comme un minerai d'argent. A titre de simple renseignement, nous évaluons la teneur d'argent, de la galène de nos mines, à une moyenne de 750 grammes par tonne. Pour avoir des indications plus précises, le lecteur pourra consulter l'ouvrage de MM. Delbos et Kœchlin-Schlumberger, ou les anciens rapports sur les mines. Les compagnons ordinaires de la galène sont, outre le quartz et la fluorine déjà énoncés, la chalcopryrite et la blende (Sainte-Barbe, Saint-Jean).

Plomb sursulfuré.

Dans les travaux du Solgat (anciennes haldes) à Giromagny, nous avons remarqué une galène dans laquelle, outre le soufre lié au plomb à l'état de combinaison chimique, il existe une certaine quantité de soufre libre. Cette galène, analogue à celle dont parle M. Dufrénoy (traité de minéralogie, tome III, page 213), est tantôt distinctement lamelleuse ou lamellaire, tantôt elle passe à l'état grenu ; dans ce dernier état son aspect a

beaucoup de ressemblance avec celui du cuivre gris ; toutefois sa nuance est un peu plus foncée. Le soufre non combiné (1) est visible à l'œil nu et s'enflamme à l'approche du feu. Le minéral dont il s'agit est associé, à Giromagny, au fer oxydé hydraté, à la chalcopryrite et au quartz cristallisé et amorphe. Il contient une quantité appréciable de fer.

Sulfure de plomb et d'antimoine. Jamesonite ?

Ce minéral semble avoir été remarqué pour la première fois dans nos environs lors des recherches récentes faites au puits Saint-Georges à Lepuix. Il se présente en masses d'un éclat métallique rappelant celui de l'antimoine sulfuré, mais de couleur un peu plus foncée (gris d'acier). Sa texture est lamellaire ou légèrement fibreuse. Dans les cassures de la gangue on découvre quelques fois de très petites mouches fibreuses radiées du même minéral. Dans le plus grand nombre des échantillons que nous avons examinés, le sulfure de plomb et d'antimoine de la provenance indiquée est intimement mêlé de blende lamellaire brune. On trouve plus rarement des échantillons presque purs, et c'est dans ces derniers que la texture fibreuse semble être le mieux développée. Au chalumeau et à l'analyse par voie humide on obtient les réactions du plomb et de l'antimoine. Suivant ses caractères généraux, notre minéral peut être rapproché de la Jamesonite. La roche encaissante est une roche feldspathique compacte, de couleur foncée, mais par endroits très kaolinisée, et entièrement blanchie.

Plomb carbonaté. — Cérussite. — Weissbleierz. — $Pb CO_3$.
— Poids spécifique : 6,5 ; dureté : 3,5.

Le plomb carbonaté se rencontre dans les anciens travaux du Solgat (Gy), de Saint-André et de Sainte-Barbe (Lepuix), soit en cristaux aciculaires très fragiles remplissant de petites druses dans la gangue, soit en faibles masses plus ou moins cristallines empâtées dans la roche. Il possède un éclat adamantin qui permet de le distinguer facilement. Habituellement il est de couleur blanche presque pure. Mais on en trouve quelques fois dont la couleur varie entre le gris et le noir, ce qui est dû probablement à des sulfures ou à des impuretés de nature organique. La céruse native se dissout facilement et entièrement dans

(1) Voir aussi soufre, page 180.

l'acide azotique dilué, avec effervescence très vive. La solution est incolore et donne les réactions des sels de plomb.

Le carbonate de plomb est bien souvent un produit de la décomposition de la galène, et on observe sa présence fréquente sur des gangues lessivées par les eaux et renfermant de nombreuses cavités.

A Sainte-Barbe (Lepuix) la cérussite est parfois accompagnée de barytine crétée jaunâtre. Les nouveaux travaux de Saint-Daniel ont donné du plomb carbonaté en cristaux aciculaires d'un blanc presque pur. Ces cristaux sont quelques fois intimement mêlés d'azurite et colorés en bleu par celle-ci.

Plomb (arsénio) phosphaté. — Pyromorphite.

On trouve très fréquemment sur les haldes du Solgat, à Giro-magny, et plus rarement sur les anciennes haldes du grand Saint-Jean, à Auxelles, et de Saint-Paul (Lepuix) de petites masses cristallines à éclat résineux, formant des enduits d'un jaune tantôt verdâtre, tantôt orangé, à la surface de la gangue quartzreuse ou ferrugineuse. Ce sont généralement des groupes de prismes hexagonaux gonflés au milieu, de manière à offrir la forme de barils. On remarque aussi des prismes hexagonaux réguliers, mais la taille de ces derniers ne dépasse guère la grosseur d'une tête d'épingle.

Au chalumeau ce minéral présente, avec plus ou moins de facilité, les caractères de la pyromorphite et de la mimétèse. Il se réduit sur le charbon, en donnant un globule de plomb, même sans le secours du carbonate de soude, et des vapeurs arsenicales. La cristallisation de la masse obtenue par simple fusion n'est pas toujours bien apparente. Réduit en poudre fine notre minéral est entièrement soluble dans l'eau régale diluée d'eau et chauffée. La composition n'est pas constante : les acides arsénique et phosphorique, étant isomorphes, se substituent, et leurs proportions réciproques varient d'un échantillon à l'autre.

Sur les haldes de Saint-Martin, à Auxelles, nous avons recueilli du plomb phosphaté en masses ayant l'aspect de gouttes groupées ou isolées, supportées par de gros cristaux de quartz. Ces gouttes ou enduits mamelonnés sont de couleur grise, et quelques fois un peu nacrés. Au chalumeau ce minéral décrépite vivement ; avec la soude on parvient à le réduire en globules de plomb. C'est un hydro-phosphate de plomb qui semble se rapprocher de la variété appelée plomb-gomme.

Genre cuivre.

Chalcopyrite. — *Pyrite cuivreuse.* — *Kupferkies.* — Cu Fe S_2 . — Poids spécifique : 4,1 à 4,3 ; dureté : 3,5 à 4.

MM. Delbos et Kœchlin-Schlumberger signalent « dans les fosses de Giromagny » de la chalcopyrite cristallisée. Nous n'avons pu, malgré des recherches répétées et minutieuses, trouver à Giromagny le moindre échantillon bien cristallisé. Ce n'est donc qu'exceptionnellement que des cristaux de chalcopyrite ont dû être découverts dans nos mines. Nous devons à l'obligeance de M. Gase, ingénieur des mines à Giromagny, un échantillon recueilli par lui dans les travaux récents de Saint-Daniel, et présentant un commencement de cristallisation ; mais les formes cristallines sont trop peu développées pour pouvoir être déterminées.

En masses amorphes on rencontre la chalcopyrite dans les travaux de Saint-Daniel, du Solgat, de Saint-Pierre, de Teutschgrund, à Giromagny ; de Sainte-Barbe, de Saint-André, de Saint-Nicolas-des-Bois à Lepuix ; de Saint-Jean, Sainte-Barbe, Schennmütte, Saint-Martin et Bagralle à Auxelles.

Au Saint-Daniel elle est souvent intimement mêlée à du cuivre gris ; ses compagnons ordinaires sont la malachite, la limonite, produits de sa décomposition, le quartz et la fluorine. Dans tous les endroits cités plus haut la pyrite cuivreuse présente les caractères minéralogiques ordinaires de l'espèce (couleur jaune de laiton, éclat métallique, cassure inégale, assez grande fragilité, poussière noire verdâtre, dureté : 3,5). Les irisations multicolores à sa surface ne sont pas rares, et la font prendre, par les minéralogistes débutants pour du cuivre panaché.

La syénite du Ballon d'Alsace renferme parfois de petites mouches de chalcopyrite. Le produit principal des mines de Storkensohn et de Mollau (vallée de Wesserling) est la pyrite cuivreuse.

Sulfure de cuivre et de fer (Phillipsite-Erubescite ?)

Le filon Saint-Daniel, à Giromagny, a fourni lors des récents travaux qui y ont été exécutés, un minerai de cuivre non encore signalé, à ce que nous sachions, et dont les caractères rappellent ceux de la Phillipsite, sans toutefois y correspondre en tous points.

Dans les cassures fraîches, notre minéral a un éclat métal-

PLAN DES MINES DE LEPUIX

Echelle $\frac{1}{10.000}$

Nord



La Colgruben
ou S^t François

Auberge Kolb

Percement
commencé
vers S^t Nicolas des Bois

Percement commencé
vers S^t André

S^t Nicolas
des Bois

Goutte des Forges

S^t André

S^t Paul

S^{te} Barbe

Route de Giromagny au Ballon d'Alsace

Savoirensis Riv.

S^t Georges

LE PUIX

Travaux dans le Mont Jean

LÉGENDE

Routes & Chemins

Rivière

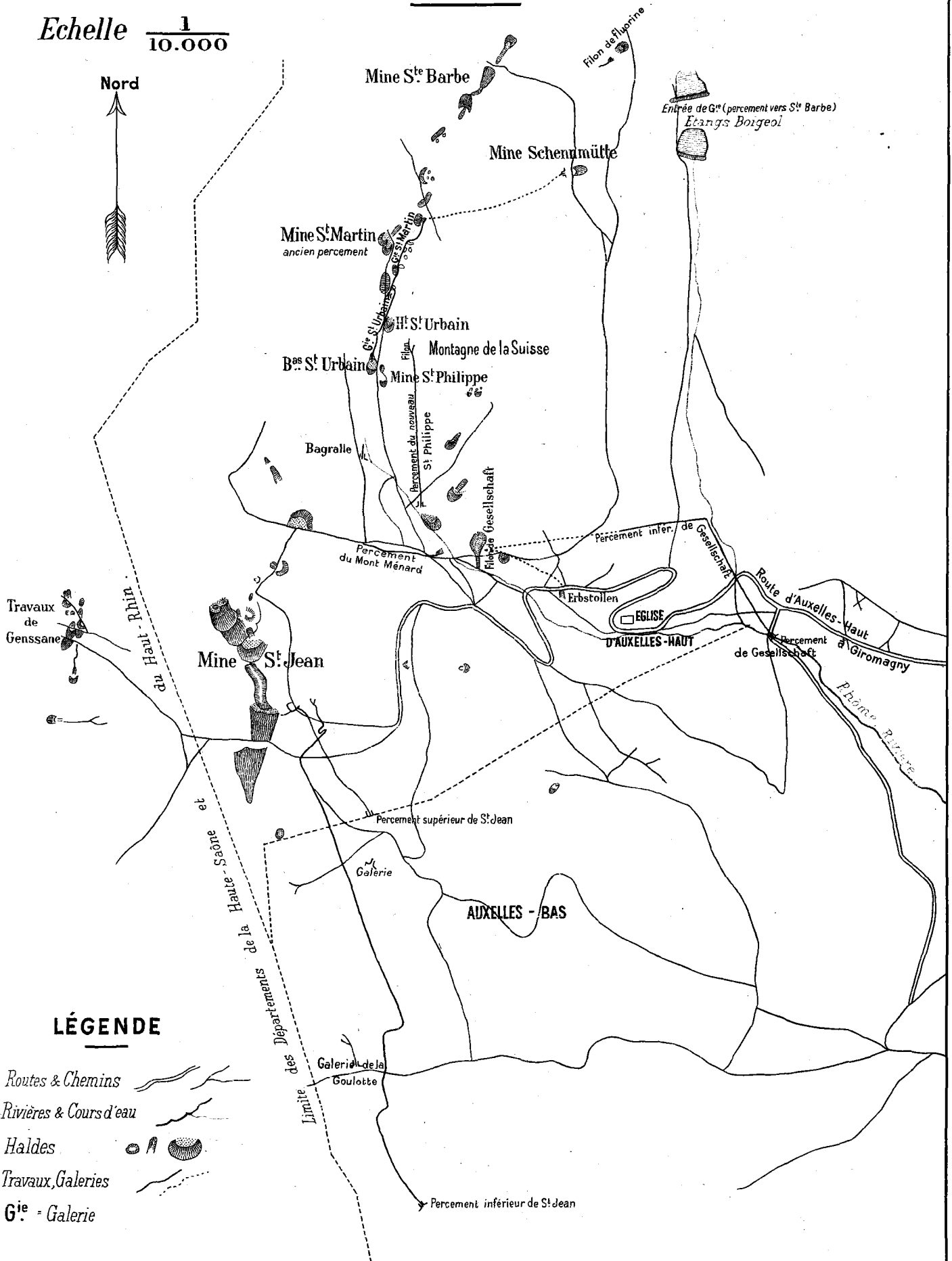
Haldes

Travaux, Galeries

PLAN DES MINES D'AUXELLES - HAUT

Echelle $\frac{1}{10.000}$

Nord



LÉGENDE

- Routes & Chemins
- Rivières & Cours d'eau
- Haldes
- Travaux, Galeries
- G^{ie} = Galerie

loïde et une couleur bleue noirâtre foncée; l'éclat se ternit rapidement, devient mat, et l'échantillon prend l'aspect de certains minerais de manganèse (psilomélane). Nous n'avons jamais remarqué dans les échantillons de Giromagny les nuances rougeâtres si fréquentes chez la Phillipsite. La densité du minéral en question est de 3,8 à 4,2; sa dureté = 3,5 à 4; sa cassure est inégale.

Chauffé seul, il est difficilement fusible au chalumeau, en donnant une sorte de scorie rougeâtre; avec la soude on obtient une réduction de cuivre; la perle de borax est d'un vert émeraude; la solution dans l'acide azotique est verte et laisse surnager du soufre. Il reste une partie poudreuse grise insoluble, qui est de la gangue siliceuse. On obtient, avec la solution, les réactions caractéristiques des sels de cuivre et de fer. C'est donc un sulfure de cuivre et de fer.

Outre la variété compacte, et en compagnie de cette dernière, on trouve le même minéral à l'état poudreux, de couleur noirâtre.

Ce sulfure de cuivre ferrifère ne semble pas être bien abondant dans la mine Saint-Daniel; il est accompagné de silice cristallisée, de fluorine, de galène et de malachite.

Cuivre gris. — Fahlerz.

Le cuivre gris a été signalé dans les filons de Pfenningthurm (Fanitorne), Saint-Pierre, Saint-Daniel, Teutschgrund, Saint-Nicolas et Saint-Georges. Toutefois il est rare, actuellement, de trouver un bon échantillon sur les haldes de ces mines, sauf au Saint-Daniel.

N'ayant pu trouver un seul échantillon cristallisé, nous puisons dans l'ouvrage de MM. Delbos et Kœchlin-Schlumberger la désignation des formes cristallines du cuivre gris observées par ces auteurs :

- 1° Tétraèdre simple;
- 2° Tétraèdre portant le biseau b^3 sur les arêtes (Dufrénoy, fig. 436, pl. 123).
- 3° Tétraèdre pyramidal, dodécaèdre de Haüy (Dufrénoy, fig. 437, pl. 123).
- 4° Tétraèdre primitif portant sur les angles solides le pointement triple a^2 (Dufrénoy, fig. 433, pl. 122).
- 5° Tétraèdre portant sur les angles solides le pointement a^2 et sur les arêtes le biseau b^3 (Dufrénoy, fig. 439, pl. 123).
- 6° La forme précédente augmentée des faces $a^{2/3}$.

A l'état amorphe nous avons rencontré le cuivre gris aux environs des mines de Saint-Daniel et de Saint-Pierre. Celui provenant de la reprise récente des travaux dans la première de ces mines est d'un beau gris de plomb un peu foncé ; sa cassure est inégale, sa poudre noire. Il est très cassant et se laisse facilement rayer par une pointe d'acier. Au chalumeau, sur le charbon il fond facilement en globules noirs, avec dégagement de vapeurs antimonieuses et arsenicales, ainsi que d'acide sulfureux. Suivant une analyse qualitative que nous en avons faite, notre cuivre gris (de Saint-Daniel, nouveaux travaux) est composé de : soufre, arsenic, antimoine, argent, cuivre, fer. Il se distingue surtout par la co-existence de l'arsenic et de l'antimoine en quantités très appréciables. La teneur d'argent est relativement forte, et le cuivre gris de Giromagny peut être considéré comme un excellent minerai d'argent. Malheureusement il n'est pas abondant dans nos filons.

Malachite. — *Cuivre carbonaté vert.* — $H^2 Cu^2 CO_5$. — Eclat soyeux dans les variétés fibreuses ; vert de gris. Dureté : 3,5 à 4 ; poids spécifique : 3,92 à 4.

Ce minéral est assez répandu dans nos mines. A l'état de concrétions fibro-radiées et mamelonnées, on le trouve dans les filons Saint-Daniel, Saint-Pierre, Teutschgrund, etc., et dans les mines de Storkensohn et Mollau (Alsace). Dans les mêmes mines on trouve la malachite en masses plus ou moins compactes ou terreuses. Elle est fort souvent accompagnée de limonite : les deux résultent de la décomposition des pyrites cuivreuses.

Azurite. — *Cuivre carbonaté bleu.* — *Kupferlasur.* — $H^2 Cu^3 C^2 O_8$. — Dureté : 3,5 à 4 ; poids spécifique : 3,76 à 3,83 ; bleu d'azur.

Nous n'avons vu l'azurite qu'en petites masses amorphes sur les haldes de Saint-Pierre, Saint-Daniel (Gy), et de Teutschgrund. Dans les deux premiers endroits elle est parfois intimement mêlée à du plomb carbonaté.

Cuivre hydro-siliceux. — *Chrysocolle.* — $H^4 Cu Si O_5$. — Poids spécifique : 2,1 ; dureté : 2,50.

Eclat résineux ; couleur vert-clair ou vert-poireau, cassure conchoïdale ; translucidité sur les bords.

Le cuivre hydro-siliceux existe, avec les caractères ci-dessus, dans les nouveaux travaux de Saint-Daniel, à Giromagny et sur les anciennes haldes de Saint-Pierre. Il se dissout diffici-

lement dans l'acide chlorhydrique concentré, avec dépôt de silice pulvérulente. Il donne beaucoup d'eau dans le tube en prenant une teinte foncée.

Genre argent.

Nous ne sachions pas qu'il ait été trouvé dans nos filons un minéral d'argent proprement dit (1). L'argent que produisent les mines de Giromagny est tiré de galènes argentifères et du cuivre gris argentifère (voir galène et cuivre gris).

Combustibles minéraux. — Charbons fossiles.

Houille. — Aux houillères de Ronchamp.

De nombreux sondages en vue de découvrir des gisements de houilles ont été faits à diverses époques à Etuefont-Bas, Etuefont-Haut, dans la forêt de l'Arsot, au Nord-Ouest de l'étang de l'Autruche, à l'ouest de cet étang, à Anjoutey, Bourg, Romagny, Rougegoutte, Giromagny, Chaux (2). Malheureusement on n'a rencontré, dans les meilleurs cas, que des amas houillers très irrégulièrement distribués et d'aucune importance.

Tourbe.

Des gisements de tourbe se rencontrent autour et au-dessus des étangs du Petit-Haut (Fagnies des Faisans, région du Ballon d'Alsace). On arrive à une tourbière exploitée lorsque, laissant à droite le sentier qui mène à l'hôtel du Ballon, on suit tout droit le sentier qui passe devant le chalet Bonaparte. Fraîchement extraite cette tourbe est très foncée, presque noire et compacte ; elle est de bonne qualité. D'autres tourbières se trouvent à Auxelles-Bas, non loin du village (non exploitée), à Eloie, dans l'Arsot, sur les territoires de Charmois et Froidefontaine.

(1) A l'encontre des mines de Sainte-Marie-aux-Mines, où l'on a trouvé de l'argent natif, de l'argent sulfuré, de l'argent rouge (antimonié sulfuré), de la proustite, de la miargyrite et enfin de l'argent chloruré.

(2) Pour plus de détails voir l'ouvrage de MM. Delbos et Kœchlin-Schlumberger.

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES DIATOMÉES

du Territoire de Belfort et des Environs

PAR

CHARLES RÆSCH, *pharmacien de 1^{re} classe*

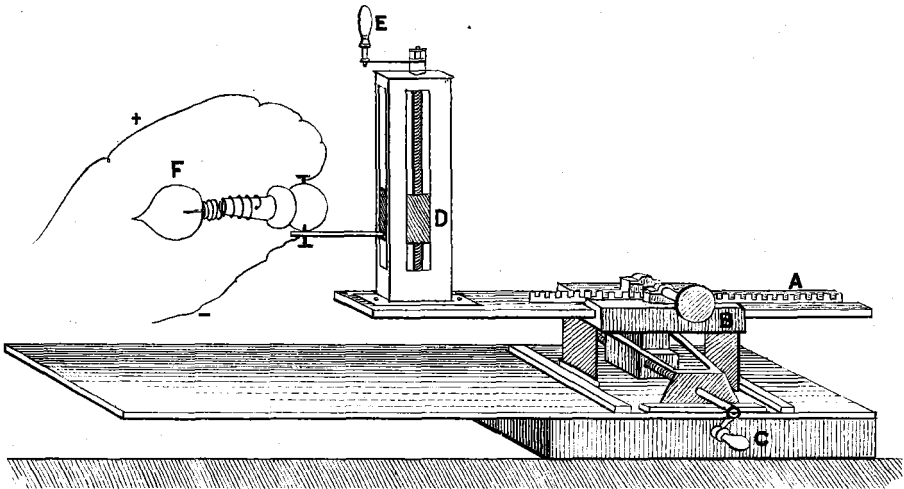
ET

LUCIEN MEYER, *naturaliste*

(suite).

Dans le Bulletin n° 13 de la Société d'Emulation, nous avons fait paraître la première partie d'une étude des diatomées des environs de Belfort. Nos investigations que nous avons continuées cette année et que nous espérons pouvoir continuer encore nous ont permis de donner une nouvelle série de photomicrographies et la liste des espèces qu'elles représentent. Soucieux des progrès dont notre travail pouvait être susceptible, nous nous sommes appliqués à perfectionner notre méthode de photographie microscopique. Jusqu'ici, étant données la faible intensité de notre source lumineuse électrique, et surtout la difficulté de pouvoir placer cette source lumineuse exactement dans l'axe optique du microscope, à défaut d'un instrument pratique et peu coûteux pour l'éclairage vertical de celui-ci, nous n'avions obtenu qu'un grossissement relativement faible pour les objectifs que nous avons à notre disposition. Pour obvier à cet inconvénient, nous avons imaginé et construit nous-mêmes un instrument approprié dont nous donnerons ici la reproduction, heureux si nous pouvons par ce moyen éviter à d'autres chercheurs que ce genre d'études pourrait tenter, les nombreuses difficultés matérielles que nous avons été obligés de surmonter. En outre de ce perfectionnement nous avons pu augmenter le voltage de notre pile électrique ce qui nous a permis de faire usage d'objectifs bien plus puissants et d'obtenir ainsi des grossissements considérables.

Cet instrument consiste essentiellement en une règle métallique A se mouvant en avant et en arrière à l'aide d'une crémailière. La pièce B qui sert de glissière à la règle est elle-même mobile dans un plan perpendiculaire au premier, ce qui permet à l'aide de la manivelle C de faire avancer la lampe à droite ou à gauche de l'appareil à éclairage du microscope. La même règle porte à son extrémité tournée vers le microscope une vis à écrou modèle D perpendiculaire à cette règle, sur lequel écrou est fixée la tige portant la lampe F. Cette vis, commandée par une manivelle E détermine un mouvement d'élévation ou d'abaissement de la lampe électrique suivant les besoins de l'éclairage.



A l'aide de cet appareil très simple, entièrement métallique, et dont le poids même maintient la fixité, nous obtenons un mouvement de la lampe dans six directions différentes, ce qui nous a permis d'employer l'objectif à immersion homogène à l'huile au $\frac{1}{16}$ de Véric.

Ce perfectionnement nous a rendu des services non seulement pour la continuation de la nomenclature des Diatomées du territoire, mais également pour l'étude d'un autre genre d'algues, les Desmidées, étude que nous avons déjà commencée et dont nous nous proposons de publier une première partie dans le Bulletin de l'année prochaine. Espérons que ce travail sera

favorablement accueilli par les lecteurs du Bulletin qui verront, ainsi que l'a dit Plîne « que la nature n'est jamais si grandiose que dans les petites choses ! »

Natura nusquam magis quam in minimis tota est.

NOMENCLATURE ET CLASSIFICATION

des Espèces photographiées

FAMILLE DES RAPHDIDÉES

Tribu des Cymbellées

Cymbella lanceolata. Ehr. (V. H. S. Planche II, fig. 7. — J. Brun, planche III, fig. 19). — Photographiée à un grossissement de 320, pl. I (fig. 1) et (fig. 2) à un grossissement de 1300 diamètres à l'objectif à immersion à l'huile au $\frac{1}{16}$. La figure n° 2 montre le détail de la structure perlée des stries de cette cymbella. — Ruisseau du moulin de la Praille. — Etang des Forges. — Coevatte à Florimont. — Assez répandu, assez abondant.

Stauroneis anceps Ehr. (V. H. S., planche IV, fig. 4 et 5. — J. Brun, planche IX, fig. 1). Grossi 1300 fois. — Etang de l'Autruche. — Etang Karl, Arsot. — Etang du Petit-Haut, Ballon d'Alsace. — Goutte des Forges, Ballon d'Alsace. — Coevatte, à Florimont. — Etang de la Forge. — Très répandu, très abondant.

Tribu des Naviculées

Navicula Iridis var. Amphigomphus. Ehr. (J. Brun, pl. VII, fig. 13. — V. H. S., pl. XIII, fig. 2). Grossie 1300 à l'aide de l'objectif à immersion à l'huile au $\frac{1}{16}$. — Etang du Petit-Haut, Ballon d'Alsace. — Très répandu, très abondant.

Navicula Sphaerophora Kütz. — Grossie 1300 fois à l'aide de l'objectif à immersion à l'huile au $\frac{1}{16}$. (V. H. S. Pl. XII, fig. 2. J. Brun, pl. VIII, fig. 16). — Coevatte à Florimont. Assez rare.

Navicula amphisboena Bory. (V. H. S. Pl. XI, fig. 7. — J. Brun, pl. VIII, fig. 17). Photographiée à l'aide de l'objectif à immersion à l'huile au $\frac{1}{16}$. Grossie 1300 fois. — Coevatte à Florimont. — Très répandu, très abondant.

Navicula Gibba Ktz. Pinnularia Gibba Ehr.

Photographiée à un grossissement de 1050. Etang du Petit-Haut, Ballon d'Alsace. — Ruisseau de la Fagnie des Faisans, Ballon d'Alsace. — Etang de la Forge. — Assez répandu, assez abondant.

Navicula Bipunctata Grün. (V. H. S. Planche XIII, fig. 7).

Photographiée à un grossissement de 1000.

Etang du Petit-Haut, Ballon d'Alsace. — Peu répandu, peu abondant.

Navicula Polyonca Bréb. (V. H. S. Planche A du supplément).

Photographiée à un grossissement de 1000.

Etang du Petit-Haut, Ballon d'Alsace. — Rare.

Navicula elliptica Kz. (V. H. S. Pl. X, fig. 10). Photographiée à un grossissement de 1000. Etang du Petit-Haut, Ballon d'Alsace. — Etang des Forges. — Coevatte à Florimont. — Assez répandu, assez abondant.

Navicula ambigua Ehr. (V. H. S. Pl. XII, fig. 5). Photographiée à un grossissement de 320. — Etang des Forges, — Coevatte à Florimont. — Assez répandu, assez abondant.

Pleurosigma attenuatum (Kütz). (V. H. S. Pl. XXI, fig. 11. — J. Brun, pl. V, fig. 13). — Etang de la Forge — Coevatte à Florimont. — Photographiée à un grossissement de 320. pl. I, fig. 7 et à un grossissement de 1300, pl. I, fig. 8. La figure 8 comprend la partie du Pleurosigma embrassant le raphé.

Tribu des Gomphonémées

Gomphonema constrictum Ehr. (V. H. S. Pl. XXIII, fig. 6. — J. Brun, pl. VI, fig. 1). Photographiée à un grossissement de 1300. — Rosemontoise au Rosemont. — Ruisseau traversant la route d'Eloie à Etueffont. — Etang de l'Autruche — Etang Karl, Arsot. — Etang du Petit-Haut, Ballon d'Alsace. — Etang de la Forge. — Assez répandu, assez abondant.

Gomphonema dichotomum W. Sm. (V. H. S. Pl. XXIV, fig. 19 et 20. — J. Brun, pl. VI, fig. 2). — Etang du Petit-Haut, Ballon d'Alsace. — Lac du Ballon de Guebwiller. Photographiée à un grossissement de 1300. — Assez répandu, assez abondant.

FAMILLE DES PSEUDO-RAPHIDÉES

Tribu des Fragilariées

Eunotia robusta Ehr. Variété autre que l'Eunotia heudecaodon de Ralfs du Synopsis de V. II. Pl. XXIII, fig. 13.

Etang du Petit-Haut, Ballon d'Alsace. — Rare. Photographiée à un grossissement de 1300.

Synedra acuta Ehr. (J. Brun, pl. IV, fig. 24). Grossissement de 320. Coevatte à Florimont. — Ruisseau du moulin de la Praille. — Ruisseau entre Charmois et Meroux. — Très répandu, très abondant.

Meridion circulare C. Agardh. (V. II. S. Pl. LI, fig. 10, 11, 12). Grossissement de 320. — Colonie photographiée à l'état vivant. — Ruisseau de la Fagnie des Faisans. — Rosemontoise au Rosemont et à Eloie. — Savoureuse au pont du Fourneau, Belfort. — Ruisseau traversant la route d'Eloie à Etueffont-Bas. — Lac du Ballon de Guebwiller. — Ruisseau entre Charmois et Meroux. — Goutte des Forges, Ballon d'Alsace. — Etang de la Forge. — Fontaine du Val de St-Dizier. — Très répandu, très abondant.

Tribu des Surirellées

Cymatopleura Elliptica (Breb) W. Sm. — Grossissement de 1050. — Etang de la Forge. — Coevatte à Florimont. — Peu répandu, peu abondant.

Nitschia Sigmoïdea W. Sm. (V. II. S. Pl. LXIII, fig. 5). — Grossissement de 110. — Etang de la Forge. — Coevatte à Florimont. — Etang de l'Autruche. — Assez répandu, assez abondant.

Surirella biseriata Breb. (V. II. S. Pl. LXXII, fig. 1 et 2). — Grossissement de 260. — Ruisseau du moulin de la Praille. — Etang de l'Autruche. — Etang Karl, Arsot. — Etang du Petit-Haut. — Ruisseau entre Charmois et Meroux. — Très répandu, très abondant.

PLANCHE I

- Fig. 1 *Cymbella lanceolata* Ehr. Grossie 320 fois.
2 Portion de la même, grossie 1300 fois.
3 *Navicula Iridis* (var. *amphigomphus*) Ehr. Grossie 1300 fois.
4 *Navicula sphaerophora* Kütz. Grossie 1300 fois.
5 *Navicula amphisbaena* (Bory). Grossie 1300 fois.
6 *Meridion circulare* C. Agardh. Grossie 320 fois.
7 *Pleurosigma attenuatum* Kütz. Grossie 320 fois.
8 *Pleurosigma attenuatum* Kütz. Portion du précédent, photographiée à un grossissement de 1300.
9 *Gomphonema constrictum* Ehr. Grossie 1300.
10 *Gomphonema dichotomum* (W. Sm.). Grossie 1300.
11 *Eunotia robusta*, variété. Grossie 1300 fois.
-

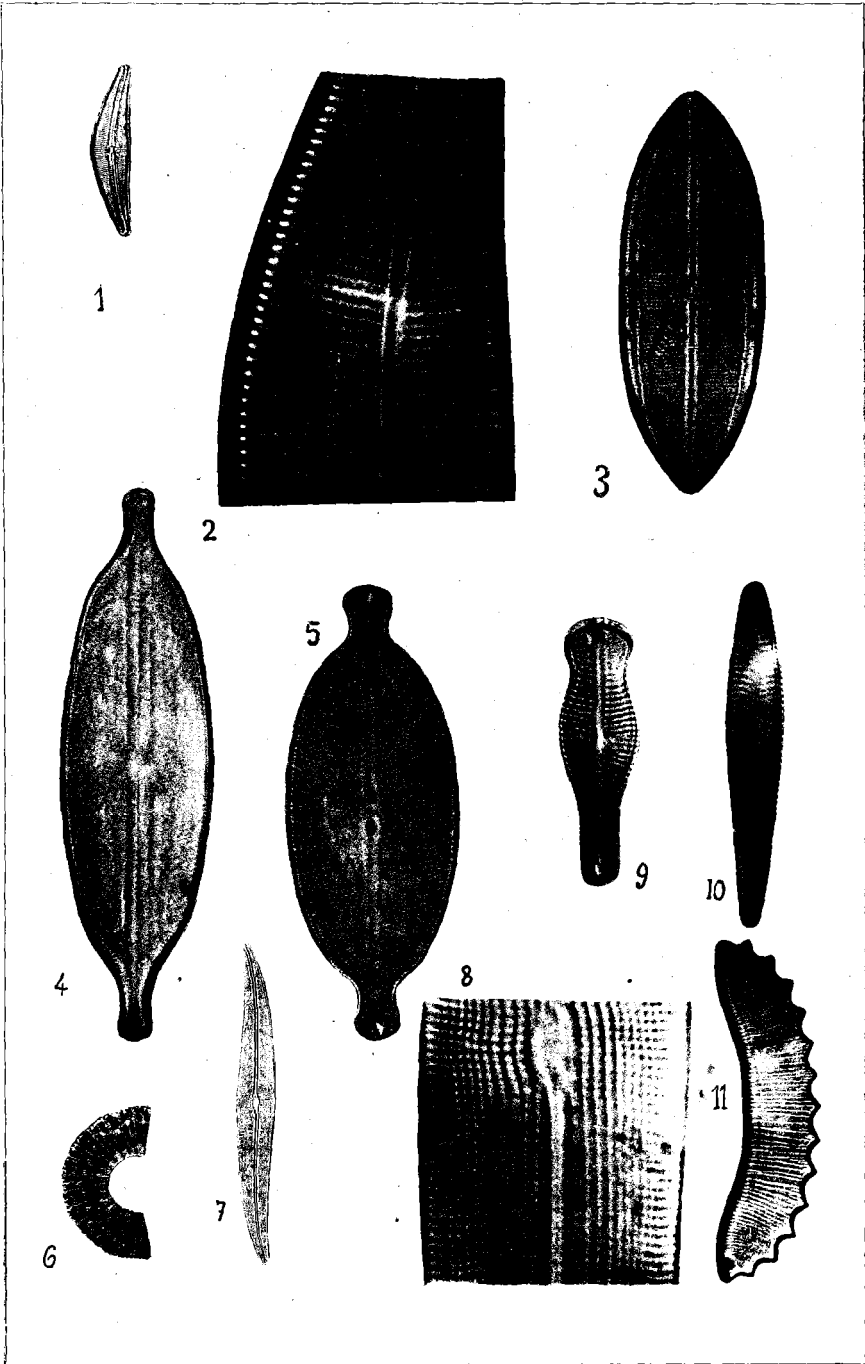


PLANCHE II

- Fig. 1 **Navicula Gibba** Ktz. — *Pinnularia Gibba* Ehr. Grossissement de 1050.
- 2 **Navicula bipunctata** Grün. Grossissement de 1000.
- 3 **Navicula Polyonca** Bréb. Grossissement de 1000.
- 4 **Navicula elliptica** Kz. Grossissement de 1000.
- 5 **Navicula legumen** Ehr. var. *decrescens* Grün Photographiée plus nettement que la fig. 20 de la planche I du Bulletin n° 13 de la Société Belfortaine d'Emulation. Grossissement de 600.
- 6 **Navicula ambigua** Ehr. Grossissement de 320.
- 7 **Synedra acuta** Ehr. Grossissement de 320.
- 8 **Surirella Biseriata** Bréb. Grossissement de 260.
- 9 **Nitschia sigmoïdea** W. Smith. Grossissement de 110.
- 10 **Stauroneis anceps** Ehr. Grossissement de 1300.
- 11 **Cymatopleura elliptica** (Bréb). W. Smith. Grossissement de 1050.
-

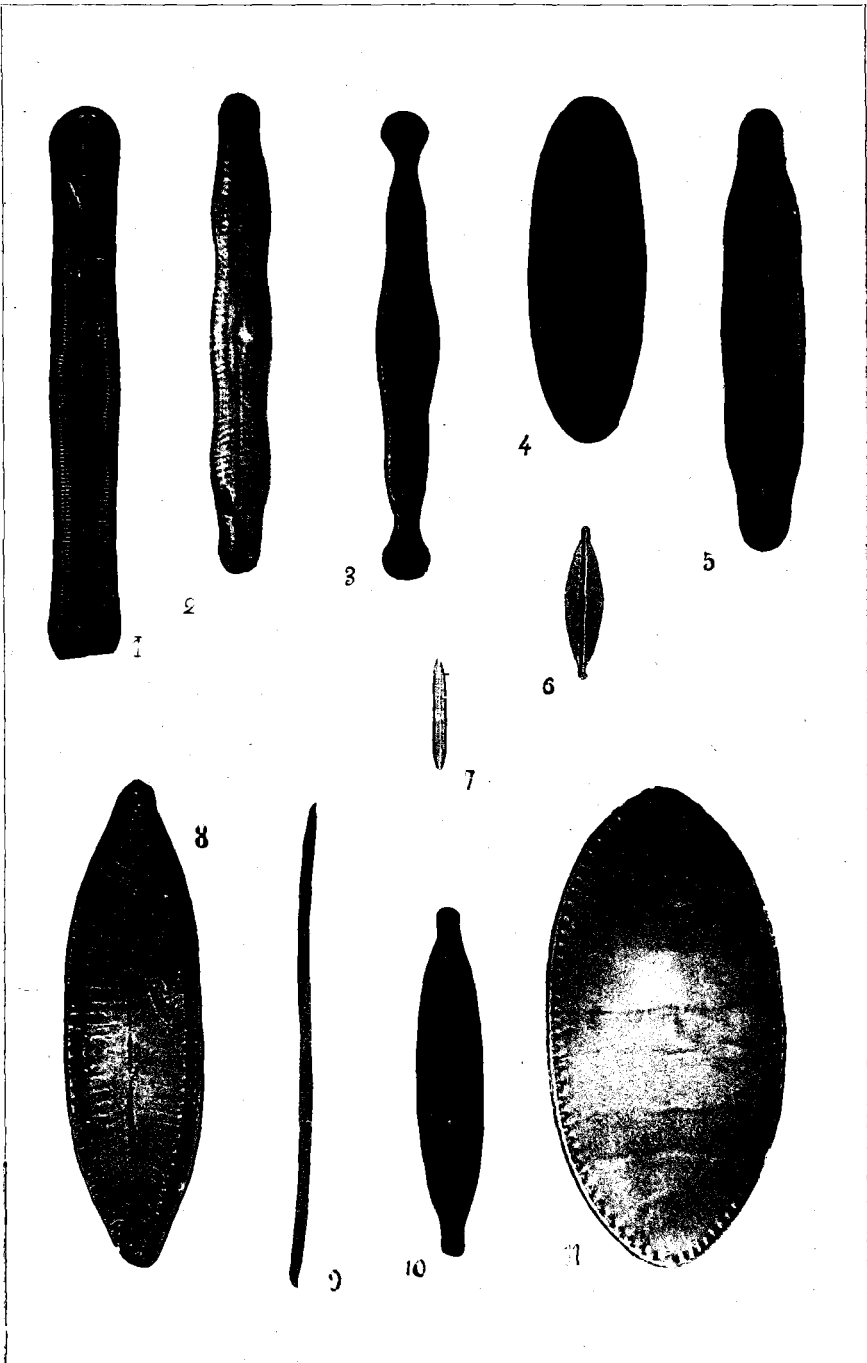
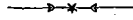


TABLE DES MATIÈRES



	Pages
Statuts de la Société	III
Comité et liste des membres de la Société	VI
Sociétés correspondantes	XXII
Réunion générale du 8 Avril 1894	XXVII
Réunion générale du 31 Mars 1895.	XXXII
Bibliothèque	XXXVII
Table des vingt premières années du Bulletin de la Société d'Emulation (1873-1893), par <i>Godard</i>	1
Un médecin à Belfort en 1471, par <i>Henri Bardy</i>	11
Armoiries des villes de Neuf-Brisach et de Vieux- Brisach ; l'Alsace ou Terre de refuge, par <i>Cestre</i>	14
Documents inédits sur une prétendue découverte faite à Bavilliers en 1862, par <i>Henri Bardy</i>	23
Notes historiques sur la commune de Giromagny, d'après le manuscrit de M. <i>Georges Simon</i> , par <i>Arsène Zeller</i>	28
Les Origines de la ville et de la commune de Belfort et la Politique de Renaud de Bourgogne, Comte de Montbéliard, par <i>A. Kleinclausz</i>	52
Dictons populaires sur le temps, par <i>Corbis</i>	109
Breuilval, Fable-légende en patois de Châtenois, par <i>Aug. Vautherin</i>	116
Le Devoir, sonnet, par <i>Arsène Zeller</i>	128
Les anciennes Chapelles aux alentours de Masse- vaux, par <i>A. Gendre</i>	129

	Pages
Notice botanique, par <i>L. Herbelin</i>	138
Contribution à la Flore du Territoire de Belfort, par <i>Bonnaymé</i>	144
Essai d'une Minéralogie des environs de Belfort (avec planches), par <i>Lucien Meyer</i>	153
Contribution à l'Etude des Diatomées du Territoire de Belfort et des Environs (suite) (avec plan- ches), par <i>Charles Roesch</i> et <i>Lucien Meyer</i> . . .	196

